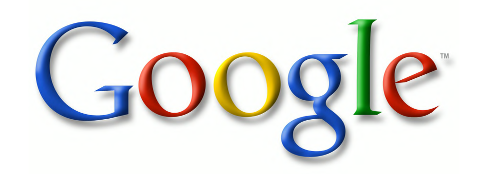
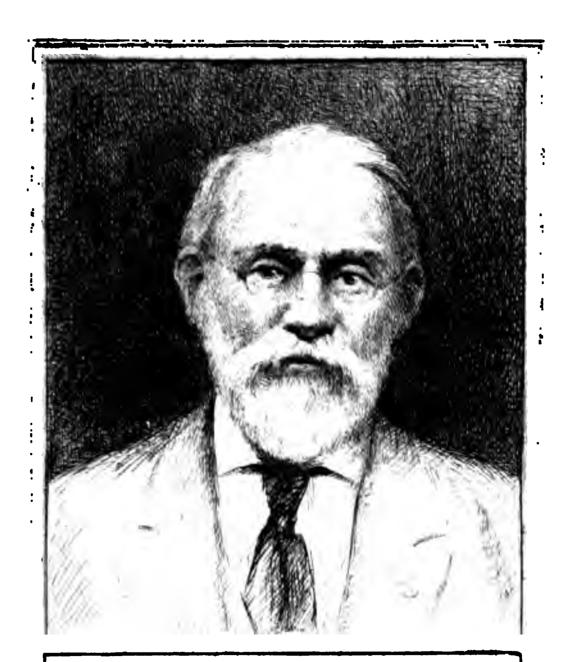






M.r D. Langl., Maire.

JOURNAL

d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires ;

PAR LES MEMBRES RÉSIDANT DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE ;

Faisant suite aux Bulletins publiés séparément jusqu'à la fin de 1825, par ces deux Sociétés.

N.° XXI. — Janvier 1829.

Ce Journal, dont quatre cahiers ou numéros forment un volume, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Le prix de la souscription est de *six francs* par an, il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture ; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-Préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Journal, ainsi que la Correspondance avec les Sociétés qui le publient, doit être adressé, *franc de port*, à M. *L. H. Delarue*, à Evreux, rue Saint-Léger.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

ERRATA.

Page 75, ligne 21, supprimez le point d'interrogation ?

76 ligne 8, gotiques, *lisez* gothiques.

Id. lig. 19, conserva, *lisez* conserver.

79, lig. 1.re Evoque tes guerriers du sein des noirs orages, *lisez* Evoque tes guerriers du milieu des nuages.

79 ligne 15, monument, *lisez* monumens.

JOURNAL

D'AGRICULTURE, DE MEDECINE

ET

DES SCIENCES ACCESSOIRES.

JOURNAL

D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE

ET

DES SCIENCES ACCESSOIRES,

Faisant suite au Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Eure, par les Membres résidans de cette Société; et au Bulletin des Sciences Médicales, par les Membres du Comité central de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du même département.

TOME VI.

ÉVREUX,

ANCELLE fils, Imprimeur du ROI, de la Préfecture, etc., etc.

1829.

JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MEDECINE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° XXI. — Janvier 1829.

Séance Publique annuelle des Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts, et de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure.

Le Vendredi douze Septembre mil huit cent vingt-huit, à six heures du soir, les membres des Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts, et de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure, s'étant réunis en séance générale, à Evreux, dans la grande salle du Tribunal de première instance, en présence d'un auditoire nombreux et distingué, Monsieur le Vicomte Raymond Delaitre, Préfet du Département de l'Eure, Président de l'Assemblée a pris place au Bureau avec M. C. De la Pasture, membre honoraire, Président du Conseil général, et a déclaré la séance ouverte. Ensuite le Secrétaire perpétuel a dit :

« Messieurs,

» L'honneur que vous faites à nos Sociétés d'assister à

leur séance générale, est toujours l'encouragement le plus flatteur qu'elles puissent désirer et la plus douce récompense des efforts qu'elles font pour seconder vos intentions bienfaisantes.

Les nouvelles dispositions que des réparations urgentes rendaient nécessaires dans le bel établissement où vous nous permettez de nous réunir, nous privent aujourd'hui du plaisir de vous y montrer l'emploi que nous faisons de vos libéralités, mais nous en sommes amplement dédommagés par l'accueil gracieux que nos Magistrats nous ont fait.

En comparaissant devant vous dans le sanctuaire de la Justice, nous ne redoutons pas la sévérité de votre jugement. Vous savez que la seule intention qui nous dirige est celle de contribuer de tous nos moyens à l'exécution des sages résolutions que vous prenez pour assurer, par l'instruction, le bonheur de nos concitoyens et augmenter la prospérité de notre pays.

Quand vous avez fondé nos institutions, nous avons dû démontrer par le raisonnement qu'elles seraient utiles, et nous avons dû, plus tard, le prouver par l'exposé du bien qu'elles avaient fait. Peut-être pourrions nous aujourd'hui laisser parler les faits déjà nombreux qui militent en leur faveur, mais nous ne dérogeons point à l'usage de faire précéder par des Rapports les lectures agréables auxquelles vous êtes invités, parce que nous serions injustes si nous négligions de désigner à votre bienveillance ceux de nos collaborateurs dont les productions qui sont les plus utiles, sont aussi celles dont les détails seraient les moins capables de plaire.

Permettez donc, Messieurs, qu'en réservant pour le

Journal que vous nous avez chargés de publier celles de ces productions dont la lecture serait ici tout à fait intempestive, chacun de Messieurs les Secrétaires vous rende compte des travaux de sa Section, et que je vous soumette avec rapidité le résultat des relations que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Les nombreuses Sociétés savantes avec lesquelles vous nous avez procuré l'avantage de correspondre ont fait aux nôtres des communications que nous avons mises à profit, dans l'intérêt des localités dont les ressources ou les besoins rendaient probable le succès de l'application qu'on en pouvait faire. De cette manière elles ont contribué à l'amélioration de notre agriculture, aux progrès de notre industrie, au développement de notre commerce, et leurs productions littéraires ont entretenu une noble émulation chez nos Littérateurs.

Le précieux ouvrage de M. Rever, sur les Ruines du Vieil-Evreux, dont vous avez favorisé la publication, vient d'être couronné par l'Institut. Ce savant et modeste Archéologue, à qui le mauvais état de sa santé n'a pas permis de venir à cette séance, nous a donné l'explication d'une pierre votive trouvée dans ce village par M. Soulaitre, instituteur, qui vous en a fait présent.

Ce petit monument n'a rien de remarquable que son antiquité ; il consiste en une tablette de marbre commun, et l'inscription, assez mal gravée, qu'on y lit atteste qu'il n'a pas été érigé par un grand personnage ; mais il a au moins 1600 ans.

Le même M. Soulaitre, vous a aussi donné cinq médailles en bronze, qu'il avait également trouvées au Vieil-Evreux. Nous avons déposé dans votre Muséum plusieurs autres médailles, trouvées, l'une, par un ouvrier, dans

l'emplacement de l'ancien hospice de la ville ; les autres : par M. Maffre de Vertz, dans les décombres de l'abbaye du Bec ; d'autres, par M. De Stabenrath ; et celle qui avait été frappée en l'honneur de Xavier Bichat. Cette dernière est un don du Gouvernement.

Vos collections d'Histoire naturelle ont reçu des augmentations auxquelles M. Buzot et M. de Stabenrath ont contribué. Votre école d'agriculture, d'horticulture et de botanique a reçu de notables améliorations, et votre bibliothèque toujours enrichie par les libéralités du Gouvernement, par les vôtres, Messieurs, et par les soins de nos Sociétés, de trop grande qu'elle était d'abord deviendra incessamment trop petite.

Parmi ceux de nos confrères qui cultivent les Sciences médicales, M. Potet a fait le premier l'application des champignons au traitement d'une maladie atroce, qui fait encore le désespoir de la Médecine, et il a eu la consolation d'en ralentir la marche et de diminuer par ce moyen plus que par tout autre les douleurs de la victime. M. Grenier a constaté l'efficacité du chlorure de sodium contre la gangrène. M. Villeneuve a ajouté de nouvelles preuves à celles de l'heureux emploi du seigle ergoté dans les cas d'inertie. M. Téreux a recueilli des observations instructives sur les maladies de poitrine chez les enfans. M. Gouzé en a fait de très-utiles sur les effets du kermès minéral administré à hautes doses dans quelques maladies des organes respiratoires ; M. Deleau jeune, a obtenu de nombreux succès, en appliquant l'air atmosphérique au traitement de diverses espèces de surdité ; M. Luzardi a observé avec soin les progrès de la vue sur des aveugles nés qu'il avait heureusement opérés ; M. Marinus a décrit une tumeur extraordi-

naire ; M. Lautour nous a remis des considérations sur les ventouses scarifiées, et l'observation d'une laryngo-pharyngite *sur-aiguë*, avec suffocation imminente, dont il avait obtenu la guérison en moins de trente heures ; M. Chatelain a fait de nouvelles expériences sur la reproduction des sangsues officinales et *médicinales* ; M. Hubert a analysé l'eau minérale de *Brucourt* ; M. Morin a fait des recherches chimiques *sur le riz de veau* ; MM. Henry fils et Plisson ont *ajouté de nouveaux* faits à l'histoire de la quinine, de la cinchonine et de l'acide quinique ; M. Polydore Boullay a publié sur les iodures doubles un Mémoire que l'Institut avait honoré de son approbation ; et M. Franck Chaussier a enrichi la Médecine légale de Considérations de la plus haute importance sur des *accusations* d'empoisonnement par le verre *pilé*.

Il nous est impossible, Messieurs, de citer le nom de ce jeune Médecin, sans déplorer la perte irréparable que nous avons faite de son illustre père, que les plus savans Médecins de la France avaient choisi pour leur modèle, qu'ils appelaient leur maître, et que les étrangers surnommaient *le Grand ;* mais je n'ai pas besoin pour entretenir vos regrets de vous rappeler les droits de M. Chaussier à notre reconnaissance, au respect de ses contemporains et à l'estime de la postérité ; vous savez que cet homme célèbre, à tant de titres honorables, n'a point usurpé le rang distingué qu'il occupe parmi les bienfaiteurs de l'humanité, et vous ne pouvez pas oublier qu'il était votre ami.

Nous regrettons aussi le Docteur Colombe, de Bernay, que son talent et ses vertus rendaient cher à ses concitoyens ; M. David, officier de santé à Rugles ; le Professeur Baumes, fondateur de la Société de Médecine pratique de

Montpellier ; et M. Van-Noffel, notre correspondant à Willebroeck, dans le royaume des Pays-Bas.

Des faits probablement inexacts, observés peut-être avec prévention, et peut-être aussi racontés avec passion, ont été avidemment recueillis dans ces derniers tems par les ennemis de la vaccine, contre laquelle ils forment une espèce de croisade. Ils la repoussent comme un fléau ! J'aime à croire qu'ils sont de bonne foi, mais est-il présumable que même par une erreur qui leur aurait été commune, Jenner, le duc de Liancour et Chaussier eussent jamais pu s'accorder pour la destruction du genre humain ? Cependant nous sommes arrivés à une époque où tous les raisonnemens seraient superflus, et puisqu'il faut toujours aux hommes de tristes leçons pour les éclairer sur leurs plus chers intérêts, le tems seul décidera la question.

Messieurs, nos Sociétés instituées uniquement pour faire le bien, ne peuvent ni flatter, ni fronder les passions et les préjugés qui, pour le malheur des hommes, les asservissent tour à tour et les divisent trop souvent, autrement elles s'écarteraient de leur but. Elles doivent chercher la vérité avec ardeur, mais discuter avec calme et modération les moyens de la produire, et n'établir son règne que par la persuasion. L'intérêt que vous avez la bonté d'ajouter à leurs travaux, les autorise à penser qu'en suivant cette marche elles ont obtenu votre approbation et les entretient dans la douce espérance d'être toujours dignes de vos suffrages et de votre protection. »

Après cette introduction, Messieurs Renard, Bougarel et Dulong, ont fait chacun un Rapport, le premier sur les travaux de la Section d'Agriculture ; le second, sur ceux de la Section des Sciences ; et le troisième, sur ceux de la Section de Littérature.

M. le Préfet a remis à M. Arsène Lanoë la médaille d'or qui lui avait été décernée pour le prix de Littérature de 1826.

M. Dulong a lu une Elégie de M. Ange Petit, sur la mort de son jeune ami ; M. D'Avannes a lu une pièce de vers de sa composition, intitulée *la Vie est une Comédie ;* et M. Dulong a lu une Epître à M. Rever, par M. De Stabenrath.

Ces diverses lectures ont obtenu l'approbation de l'assemblée, et la séance a été levée au milieu des applaudissemens.

Programme des Prix proposés par les Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts, et de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure, pour être décernés dans leur séance publique de 1830.

Agriculture.

L'urine de l'homme et des animaux est un excellent engrais, lorsqu'elle est répandue en proportion modérée sur les champs et les prés. L'expérience a surtout prouvé qu'elle améliorait singulièrement les fumiers, les compôts et autres engrais. Dans quelques pays, les lois de police obligent les habitans des villes à réunir leurs urines et à les abandonner aux habitans des campagnes voisines, qui viennent les chercher tous les matins ; dans d'autres, comme aux environs de Lille et de Valenciennes, elles sont l'objet d'un bénéfice pour les propriétaires ou leurs domestiques. C'est donc bien contre leurs intérêts que les cultivateurs de la majeure partie de la France laissent perdre un

engrais aussi précieux, qu'il leur serait aussi facile de jetter sur leur fumier ou dans une auge remplie de terre. On répandrait ensuite cette terre tous les deux ou trois mois sur les champs, ou aux pieds des arbres dont on voudrait activer la végétation. On a remarqué que les effets de cette composition et de celles qui lui sont analogues, étaient souvent très-marqués sur les terrains légers et sablonneux.

L'urine fraîche est d'un bien meilleur emploi que l'urine putréfiée. En conséquence, lorsqu'on ne peut pas l'utiliser de suite, il convient de l'étendre de trois à quatre parties d'eau, ou de la mêler avec autant de parties de terre. (Extr. d'un article inséré au Dictionnaire d'Agriculture, par M. Bosc.)

Convaincue de l'immense avantage que présenterait à notre agriculture un engrais aussi répandu que l'urine et qui serait fourni avec tant de facilité et à si bas prix par les villes, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure décernera dans sa séance publique de 1830, une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à celui des agriculteurs du Département qui, dans le cours de l'année 1829, aura en plus grande quantité et avec le plus de succès employé à l'amendement de terres en labour, l'urine humaine, soit liquide, soit combinée avec le plâtre, la chaux ou la terre.

La quantité d'urine liquide à employer devra être de dix hectolitres au moins, soit qu'on la combine ou non.

On devra en outre faire connaître à la Société la nature du sol soumis à l'expérience;

L'époque de l'année où l'engrais y aura été répandu;

Si c'est avant ou après les labours;

Avant ou après l'ensemencement;

L'espèce de la semence ;

Les *résultats* de l'expérience, comparée avec des productions de même nature sur un sol semblable ; mais privé de l'engrais dont il s'agit.

Nota. On conçoit que l'urine pourrait être employée comme supplément sur *des terres* déjà fumées, en réservant une partie de *ces mêmes terres* comme terme de comparaison.

SCIENCES ET ARTS.

La Société désirant encourager l'étude de la Géologie dans le Département de l'Eure, décernera dans sa séance publique de 1830 une *médaille* d'or de la valeur de 200 fr. à l'*auteur du meilleur* Mémoire *sur* la Géologie de ce Département ou d'une portion quelconque de son territoire.

Les Mémoires et les échantillons à l'appui devront être remis au Secrétaire de la Société, à Evreux, *francs de port* et sous le voile de l'anonyme, avec une devise en tête du Mémoire, qui sera répétée dans un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avant le 1.er Janvier 1830 ; terme de rigueur.

LITTÉRATURE.

La Société décernera dans sa séance publique de 1830, une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à l'auteur de la meilleure pièce de vers ayant pour sujet *la présence des Français en Grèce, pendant l'année* 1828.

Cette pièce, de deux cents vers au moins, devra être parvenue, *franc de port* et sous le voile de l'arnoyme, avec une devise qui sera répétée dans un billet cacheté, con-

tenant le nom et l'adresse de l'auteur, avant le premier Janvier 1830, terme de rigueur.

Médecine, Chirurgie et Pharmacie.

La Société décernera dans sa séance publique de 1830, une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur du meilleur Mémoire *sur la vaccine.*

On ne demande à MM. les concurrens ni l'éloge, ni le blame de cette découverte, on leur en demande une histoire impartiale et la juste appréciation du bien qu'on lui attribue et du mal qu'on lui impute.

Les Mémoires devront être parvenus, *franc de port*, avec les précautions d'usage, au Secrétaire de la Société, à Evreux, avant le premier Janvier 1830, terme de rigueur.

Indépendamment de ces prix, il sera décerné dans la même séance publique, des médailles d'encouragement aux auteurs des meilleurs mémoires sur l'Agriculture, la Médecine, les Scieuces et les Arts, et des meilleurs morceaux de Littérature en vers ou en prose, qui auront été reçus dans le cours de l'année 1829.

Il en sera également décerné aux cultivateurs et aux artistes domiciliés dans le Département de l'Eure, qui auront fait faire de nouveaux progrès à l'industrie agricole ou manufacturière et qui, dans le cours de la même année, auront présenté les plus beaux produits.

Les membres résidans à Evreux sont seuls exclus de ces concours.

AGRICULTURE.

Rapport sur les travaux de la Section d'Agriculture, par M. Renard.

Messieurs,

Olivier de Serres dédiant à Henri IV le plus célèbre de ses ouvrages, disait : « Sire, en offrant à Votre Majesté » le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs, je ne » fais que l'entretenir de ses propres affaires. » Mot profond, mot charmant, qui contient à la fois l'éloge de l'Agriculture, celui du bon Roi, et qui est en même tems une allusion délicate à cet autre mot si populaire, si paternel, que toutes les bouches ont recueilli, que tous les cœurs ont retenu, et que répèteront tous les siècles, mot échappé du cœur de ce père de son peuple : « Je veux, » disait Henri, gouverner de telle sorte qu'il n'y ait pas » en France un seul laboureur qui ne puisse, au moins « tous les Dimanches, mettre une poule dans son pot. »

Vous le voyez, Messieurs, vous parler de l'agriculture, c'est, au sentiment d'Henri IV, de son Ministre qui était son ami, et du Nestor de nos agronomes, vous entretenir de ce qu'il y a de plus honorable : car l'agriculture est ce qu'il y a de plus utile, et pour la saine philosophie, ces deux choses sont identiques.

Ainsi dans les anciens tems, en jugeaient ces Rois Pasteurs, dont le souvenir se mêlant à celui de l'enfance

du Monde, a pour nous tout le charme de l'enfance des hommes ; ainsi en jugeaient ces vieux Romains dont la main fécondait dans la paix le sol qu'elle défendait dans la guerre, qui couvraient de lauriers la charrue devenue par eux l'égale du char triomphal, qui de loin fondaient la puissance de cette ville éternelle, de cette Rome qui ne cessa de commander au monde que lorsqu'elle eut cessé de commander à elle-même ; que lorsqu'ayant perdu le goût de ses mœurs primitives et simples, elle livra aux mains des esclaves un art ennobli par celles des Curius, des Cincinnatus et de ce vieux Caton, l'Olivier-de-Serres de l'ancienne Rome, qui donnait tout à la fois des leçons de mœurs et d'agriculture et les confirmait par l'autorité de son exemple ; ainsi dans nos siècles modernes, juge encore de l'agriculture, la nation la plus ancienne du monde, où l'Empereur dont le sceptre couvre le plus vaste empire de la terre, consacre le renouvellement de l'année en ouvrant au milieu des Grands de sa Cour et sous les yeux de tout un peuple la terre qu'il gouverne en Roi, et place ainsi le soc à côté du Trône.

L'agriculture, cette mère nourricière des hommes, cette source première de toutes les richesses, à qui tout doit quelque chose, qui donne à l'Etat de robustes soldats, aux arts et aux sciences des têtes fortes et saines, l'agriculture qui repeuple sans cesse nos villes amollies (ce que l'antiquité, habituée à tout personnifier, a voulu figurer sans doute par l'ingénieuse allégorie de Cadmus), l'agriculture est la source des plaisirs purs comme des solides biens ; elle porte le bonheur à qui l'aime véritablement ; elle a inspiré le poème le plus parfait de l'antiquité, et dans ce poème les plus beaux vers peut-être qui soient dans aucune langue ; ah ! c'est que ces vers s'échappaient de l'ame tendre

et passionnée de Virgile, et qu'en peignant le bonheur des champs il peignait les délices de ses premières émotions, les innocens plaisirs de ses premières années, les charmes de la vie de famille sous le chaume héréditaire et tout ce qui peut le plus délicieusement remuer le cœur de l'homme.

Comme lui je ne sais pas *toucher la lyre d'or*; mais je dois comme lui à l'agriculture d'heureux loisirs et d'utiles délassemens; je *lui dois* aujourd'hui, Messieurs, quelque chose de plus doux encore, je lui dois l'honneur de parler pour la première fois devant vous; puissé-je ajouter, et le bonheur de vous intéresser!

L'agriculture, dans la futilité de nos mœurs, avant le renouvellement de nos lois, était tombée dans une sorte de mépris; victorieuse du préjugé qui la reléguait parmi les arts mercenaires, pratiquée par une foule d'hommes distingués ou par leur naissance, ou par leur fortune, ou par leurs services, ou par leur savoir, éclairée, dirigée dans sa marche par une multitude d'écrits remarquables et de Sociétés savantes, protégée, encouragée par les dignes petits-fils du bon Roi, elle a repris naturellement la place qui lui appartient; elle s'est mise à la tête de notre régénération industrielle; elle a devancé souvent, et toujours accompagné l'immense développement des arts et des sciences utiles, et le sol de l'Europe le plus couvert de lauriers se couvre aussi des plus belles moissons, des prairies les plus abondantes et des plus magnifiques troupeaux.

C'est surtout à vos travaux, Messieurs, c'est aux précieuses élucubrations de plusieurs d'entre vous, que je ne nommerai pas, mais que la reconnaissance désigne assez à nos respects, c'est enfin à la masse de lumières répandues par vous dans ce Département, qu'il doit l'avantage et la

gloire de ne le céder à aucun autre pour les progrès dans ce premier des arts utiles.

Je vais essayer de vous tracer l'esquisse de vos travaux de l'année : cette esquisse devenait un tableau achevé sous le pinceau des Rapporteurs qui les années précédentes voulaient bien se charger de ce travail : mais hélas ! je n'ai pas leur talent, et pris au dépourvu pour remplacer aujourd'hui le successeur affligé de M. Lemoyne, de M. Lemoyne que la faulx de la mort a moissonné à la fleur de son âge, j'implore en vain leur génie, et n'ai qu'un espoir, celui d'obtenir votre indulgence en m'efforçant de la mériter.

Je commence, Messieurs, par acquitter la dette de la reconnaissance en payant un juste tribut d'éloges au vénérable ecclésiastique, qui, après ses devoirs religieux, consacre ses veilles, ses travaux au perfectionnement de l'agriculture, à ce savant agronome dont les Rapports vous ont toujours intéressé, et vous font, surtout aujourd'hui, éprouver de justes et bien vifs regrets ; ah ! que ne parle-t-il ici en ma place ; les sujets arides vous offriraient alors des aspects rians et fleuris ; pourquoi faut-il qu'il ne nous ait permis d'entendre que quelques années les Rapports où sa brillante imagination venait développer à vos yeux tant de science, tant de talens ! Mais du moins, heureux de le conserver encore parmi nous, il nous reste la consolation de vous entretenir de ses œuvres nouvelles : M. l'abbé Painchon avait dans de savans et utiles articles, traité déjà précédemment de la pomme de terre ; cette année, il vous offre encore en faveur de ce précieux tubercule de nouvelles considérations et entre à ce sujet dans de lumineux dévéloppemens : découverte au pied des Cordillières et importée en Europe par les Espagnols, la pomme

de terre ne parvint à se faire naturaliser en France qu'après avoir éprouvé bien des difficultés, surmonté mille obstacles et même triomphé des préjugés toujours si difficiles à vaincre. Mais aujourd'hui, rendons-en grâces à la Providence et à ses infatigables protecteurs, elle peut se montrer sans honte sur toutes les tables; pauvres et riches trouvent en elle, sous mille et mille formes, une nourriture saine et agréable; et si quelque jour la colère céleste venait à détruire nos moissons (puisse la Divinité nous préserver d'un semblable avenir!) que nous serions heureux de trouver cette racine bienfaisante, cette plante nourricière de tout ce qui respire! C'est alors, judicieux agronome, que recueillant les fruits de tes doctes leçons, tu verrais chacun de nous, sauvé, grâce à ta favorite, des horreurs d'une disette, fêter la pomme de terre et bénir le mortel dont les sages conseils ont puissamment contribué aux progrès de sa culture parmi nous!

Un autre sujet excite depuis long-tems l'attention de votre Société : le chanvre est l'objet de ses profondes recherches, de ses continuelles méditations; elle s'efforce sans cesse d'en exciter et encourager la culture. La Société d'Agriculture et de Commerce de Caen n'en a pas moins senti l'utilité et l'importance; en effet, nous trouvons dans les Mémoires dont elle nous a fait l'envoi, des traités sur le choix des terres propres à sa culture et sur les moyens à employer pour détacher les filamens de cette plante. Tributaires des autres nations à cet égard, nous dont les champs sont en général si convenables à sa production, nous dont les tissus ont atteint une admirable perfection, pourrions-nous ne pas faire tous nos efforts pour parvenir à trouver dans nos belles contrées un produit précieux, source de richesses pour la France, produit dont l'agriculture et le commerce auraient

également à se féliciter ? Nous voyons aussi dans ces Mémoires des observations en faveur du hersage des champs de blés dans le Printems ; par cette méthode il y aurait, suivant l'auteur de ces observations, économie de plus d'un tiers de semence, paille plus abondante, grain plus nourri, et en outre l'avantage incalculable d'éviter que les blés soient versés. Cette méthode usitée parmi nous pour les avoines, est aussi employée avec succès pour les prairies artificielles, dont nous nous félicitons de voir la culture se propager de plus en plus chaque jour dans nos campagnes. De là vient la richesse du cultivateur, qui obtient des moissons plus belles et peut posséder de plus nombreux et de plus magnifiques troupeaux ; de là vient que nous nous glorifions à juste titre maintenant d'avoir des laines de la plus rare beauté ; de là vient aussi sans doute que M. le comte Charles de Polignac a vu a possibilité de prohiber les laines fines étrangères ; oui, certes, c'est bien aux heureux succès des agriculteurs, sous ce rapport, que nous devons de pouvoir nourrir et conserver des troupeaux de race choisie. Les moutons à longue laine, dits de Leicester, viendront ajouter aux avantages que nous possédons déjà sous ce rapport : M. De la Pasture en a proposé l'introduction, et la Société adoptant sa proposition, a demandé à M. le Préfet d'en assurer le succès. Déjà S. A. R. Madame la duchesse de Berri a un troupeau de cette espèce à Rosny.

Réjouissez-vous, agriculteurs ! voilà pour vous une nouvelle source de richesses et de prospérités ; voilà surtout une occasion de déployer votre louable émulation à servir utilement votre pays. Mu par ce même désir, M. Denis Banceline, propriétaire aux Essarts, a présenté à la Société un mouton de race espagnole pure, d'une rare beauté. Nous nous empressons de rendre hommage à la sagacité de

ce cultivateur et de lui adresser les éloges que méritent son zèle et ses connaissances en agriculture.

Les troupeaux doivent appeler toute l'attention des cultivateurs ; M. Vannier l'a fort bien senti, lorsqu'après de sages réflexions et des observations multipliées, il a fait construire pour ses moutons, dans le lieu où est située l'habitation de sa ferme ; un parc qu'il nomme *parc domestique ;* cet établissement ; dont il nous donne la description, et qui n'est destiné à servir qu'après la saison des froids, a l'avantage d'accoutumer petit à petit à l'air vif et pur avant d'aller au parc champêtre, de lui offrir à l'occasion un abri soit contre les pluies, soit contre l'excessive chaleur, et celui bien précieux surtout de fournir un riche engrais, qui vivifiera la terre : en effet, c'est aux engrais que nous devons les précieuses productions de notre sol ; c'est par eux, suivant M. Vannier, qu'un terrain sec et aride peut devenir un gras pâturage et faire un plant d'arbres fruitiers très productif, au moyen d'un parc de vaches, dont il a éprouvé les bons effets. Je dois appuyer de tous mes efforts les sages observations de cet agriculteur ; mes ancêtres en avaient fait même l'expérience avant lui, et j'ai continué à pratiquer l'excellente méthode par eux adoptée ; non pas que la marche par nous suivie soit identiquement la même, mais elle mène aux mêmes résultats : une prairie haute que je possède à Mousseaux, de mauvaise et stérile qu'elle était autrefois, est devenue bonne et fertile par le soin qu'on apporte à y mettre constamment des vaches, et cette méthode est suivie par beaucoup d'autres propriétaires. Je ne saurais appuyer de même sa réponse à l'objection faite contre son parcage, et consistant à dire qu'il aurait l'inconvénient d'empêcher les bestiaux de pâturer dans la nuit ; cette réponse que voici, « Les animaux d'espèce ruminante

» ne bougent ni ne pâturent la nuit » est le fruit d'une erreur ; car il est de fait que loin de se coucher et de cesser de pâturer à la fin du jour, lorsqu'ils sont dans un pâturage, ils ne cessent guères d'être en mouvement toute la nuit ; et, soit dans ce pâturage, soit dans leur étable, lorsque les ombres couvrent la terre, ils ne donnent pas pour cela plus de repos à leur estomac, tant que la nourriture ne leur manque pas. Je ne m'arrêterai pas plus longtems à ce point de fait que chacun peut vérifier.

Je me félicite beaucoup de me trouver d'accord avec M. Vannier, quant à ses réflexions sur le trèfle blanc : il propose de le semer sur un quart de la sole des menus grains d'une ferme, et il en démontre les nombreux avantages que je crois réels ; il ajoute que quelques agronomes prétendent que dans certaines localités la fleur de ce trèfle communique au lait des vaches une odeur qui lui fait perdre sa bonté ; mais il croit ce reproche mal fondé, et quant à moi, j'ai la conviction, fruit de l'expérience, que dans nos cantons il ne produit nullement ce fâcheux effet.

Je passe au Traité de M. Hurtrel-d'Arboval, ayant pour titre : *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie vétérinaires*, nous trouvons dans le Rapport de M. Carville l'éloge de cet ouvrage, qui a acquis à son auteur des droits à la reconnaissance de tous les agriculteurs.

Travaillant aux améliorations du système agricole, M. Pyrole nous a offert le Jardinier amateur ; M. Brayer a enrichi notre bibliothèque de la Statistique du département de l'Aisne ; M. Bergnau, dans ses considérations sur l'Agriculture, fait preuve de zèle et de discernement ; M. l'abbé Painchon nous a présenté, de la part de M. Lacour, une gerbe d'avoine d'une hauteur et d'une beauté extraor-

dinaires, et dans les Rapports intéressans qu'il nous a faits, et MM. Troussel, Cogot et Beaucantin, nous trouvons la preuve que nos recherches dans les productions étrangères nous procurent l'avantage d'introduire dans le Département des plantes nouvelles et des procédés inconnus, qui permettent de nouveaux avantages à notre industrie agricole.

Voilà, Messieurs, les principaux objets sur lesquels j'ai cru devoir appeler votre attention. Trop faible pour embrasser tant de sujets, surtout pour vous en offrir à l'improviste une analyse convenable, j'ai fait tous mes efforts pour vous en donner une idée la moins imparfaite que possible; mais je n'ose me flatter d'y avoir réussi; puissé-je du moins être parvenu à vous persuader que votre Section d'Agriculture n'a pas cessé cette année de mériter vos bontés, dont elle reçoit annuellement des témoignages non équivoques, et dont son existence même vient donner la preuve la plus éclatante! le zèle ne nous a pas manqué; agronomes et agriculteurs, secondant les vues bienveillantes du premier Magistrat de ce Département, nous avons fait nos efforts pour l'amélioration de l'agriculture; des encouragemens ont été donnés, l'émulation n'a cessé d'être éveillée, et souvent le succès est venu couronner l'épreuve : heureux si nous pouvons ne pas cesser de dire que grâce à vous, cet état prospère soutenu par le bien présent et par l'espérance du mieux à venir ne changera pas et au contraire se perfectionnera de jour en jour.

Riche et glorieuse Agriculture, toi que les peuples anciens honoraient sous les noms de Osiris, Cérès, Saturne; toi qui vis Romulus lui-même, ce fondateur de la ville superbe, endosser en ton honneur l'habit sacerdotal, toi que Cicéron juge être ce qu'il y a de meilleur, de plus

doux, de plus utile, de plus digne d'un homme libre; toi enfin de qui nous viennent tous les biens, puissé-je voir sans cesse ma Patrie repoussant l'injuste dédain, fruit de la corruption, se livrer avec ardeur à tes utiles travaux! Quels plaisirs purs, quels délices ne goûte pas l'agriculteur en contemplant ses moissons! Si par fois du sein des nuages amoncelés sous la voûte d'azur, jaillit avec fracas l'éclair menaçant, il tremble, et l'inquiétude vient un moment prendre la place des jouissances; mais l'espérance est là, et bientôt ses grains seront plus nourris, ses pâturages plus gras, ses prairies plus florissantes; en effet la sérénité succède à l'orage, le troupeau bondit sous ses yeux ravis; sa jeune fille, le doux fruit de ses tendres amours, l'espoir de sa vieillesse, fait couler sous ses doigts innocens les ruisseaux de l'albâtre liquide que fournit à nos besoins la troupe mugissante qui peuple nos herbages; et lorsque le soleil a cessé d'animer nos côtaux, réunissant autour de lui sa famille chérie, il savoure les charmes d'un frugal repas où la gaîté préside! Puis après des souhaits que le cœur a dictés, chacun se séparant pour obéir aux décrets du sommeil, il va goûter les douceurs d'un repos qui semble réservé à la vie agricole.

Rapport fait à la Société centrale d'Agriculture de Nancy, sur la nécessité d'interdire la chasse aux oiseaux pour la conservation des propriétés agricoles et forestières, par M. Lorentz, *Directeur de l'École royale forestière, membre ordinaire.*

Messieurs,

La commission chargée par la Société centrale d'Agri-

culture de Nancy d'examiner une proposition de M. Merdier, l'un de ses membres, relative aux inconvéniens de la petite chasse, a reconnu d'un accord unanime que cette proposition mérite d'être prise en considération.

M. Merdier a plaidé à différentes époques la cause des oiseaux, et a prouvé leur utilité pour garantir les propriétés agricoles et forestières de la voracité des insectes.

« La diminution des oiseaux, dit notre collègue, a été » aussi remarquable cette année, qu'a été sensible la » multiplication des insectes de tous genres ; cela était » inévitable. Encore deux années d'extermination comme » celle qui a eu lieu en 1827, et des races entières dis- » paraîtront de notre globe ; et nos vergers dépouillés de » leurs fruits, nos forêts de leur verdure, ne nous offriront » plus, dans la belle saison, que le triste aspect du plus » rigoureux hiver !....

» Pour obvier à de si graves inconvéniens, il serait né- » cessaire que la petite chasse fût interdite pendant plu- » sieurs années successives dans tous les départemens où a » lieu le passage des oiseaux, et qu'il fût aussi défendu de » détruire les nids, ceux des moineaux exceptés. »

En 1824, d'après les observations de M. Merdier et la demande de la Société d'Agriculture, M. de Villeneuve, Préfet de la Meurthe, défendit, par un arrêté, la petite chasse dans les forêts royales et communales.

En 1825, son successeur ne maintint pas cette défense, et autorisa, pour cette année, la chasse aux oiseaux. Il répondit aux réclamations de la Société, « que le Gou- » vernement ne voulait pas intervenir dans une mesure qui » touche à la fois les intérêts du domaine de l'Etat, ceux

» des propriétés communales, et l'espèce de droit acquis » aux habitans, par un long usage non contesté. »

En 1826, M. le Conservateur des forêts défendit, par une circulaire, l'exercice de la petite chasse dans les forêts royales des départemens de la Meurthe, des Vosges et de la Moselle. Il fit part de cette interdiction à MM. les Préfets, et les engagea à l'étendre aux forêts communales. D'un côté, M. le Conservateur transmit sa circulaire à la direction générale des forêts ; de l'autre, MM. les Préfets la communiquèrent à S. Exc. le Ministre de l'intérieur.

La Direction générale des forêts, après avoir pris les ordres du Gouvernement, approuva, quant aux forêts royales, la disposition arrêtée par le Conservateur, mais déclara qu'on ne pouvait l'appliquer aux forêts communales, sans blesser les droits de la propriété. On peut regarder cette décision comme un premier pas vers un meilleur ordre de choses. En 1824, le Ministre s'était opposé à l'interdiction, en alléguant, entre autres motifs, l'intérêt du trésor de l'État. En 1826, ce motif a été écarté, et, depuis cette époque, l'exercice de la petite chasse, dans les forêts royales des trois départemens, reste interdite.

Pour compléter les bons effets d'une décision de cette nature, il faudrait faire cesser aussi la petite chasse dans les bois des communes (ainsi que l'a fait pour la sienne M. le Maire de Nancy), dans ceux des particuliers, et, en définitive, dans les forêts de toute origine de la plus grande partie de la France.

Il est à craindre seulement que le voeu de la Société d'Agriculture de Nancy ne puisse suffire pour faire prendre une mesure générale. Ses réclamations, quelque bien fondées qu'elles soient, ont besoin d'être appuyées sur

d'autres points du Royaume; car si elle agit seule, ses efforts n'obtiendront tout au plus qu'un succès local.

D'après cet exposé, la Commission estime qu'il y a lieu,

1.° De communiquer ce rapport à M. le Préfet de la Meurthe, avec prière de le prendre en considération;

2.° De l'envoyer à *toutes les Sociétés* d'Agriculture, en les engageant à *discuter* la proposition qui y a donné lieu, et à *joindre leurs observations* et leurs instances à celles de la Société de Nancy;

3.° La défense de la petite chasse devant être généralisée pour atteindre un but vraiment utile, il faudrait que l'opinion de toutes les Sociétés d'Agriculture parvînt au Ministère, tant par l'entremise de MM. les *Préfets*, que par celle de la Société royale et centrale d'Agriculture à Paris.

La Commission croit pouvoir ajouter qu'indépendamment de la coopération réclamée des différentes Sociétés du Royaume, on ne doit pas négliger de mettre en œuvre les moyens plus particuliers qui sont au pouvoir de la Société d'Agriculture de Nancy. Ainsi il serait à propos qu'on priât M. le Préfet de vouloir bien provoquer auprès des Conseils municipaux de la Meurthe, la renonciation des communes à l'exercice de la petite chasse, ou au produit très-insignifiant que cette amodiation leur procurerait.

Les Sociétés d'Agriculture des Vosges et de la Moselle pourraient être invitées à solliciter, par l'entremise de MM. les Préfets, la même renonciation de la part des communes, avec d'autant plus de raison que, dans ces deux départemens ainsi que dans la Meurthe, la petite chasse des forêts royales est déjà prohibée.

M. de Caumartin, Conservateur des forêts et notre col-

lègue, pourrait être prié, dans la crainte que la mesure qu'il a ordonnée en 1826 n'ait plus dans le moment actuel la même force d'exécution, de vouloir bien la rappeler par une nouvelle circulaire, et de prescrire à tous les agens sous ses ordres, de tenir la main à l'interdiction de la petite chasse; il en résulterait au moins que, dans une contenance de 219,000 hectares de forêts royales, les oiseaux pourraient trouver un abri protecteur.

Discours de M Lacourt *le jour de sa réception en qualité de Membre résidant.*

Messieurs,

Ce n'est pas sans un profond étonnement que je me trouve appellé aujourd'hui parmi vous, pour faire partie d'une Société depuis si long-tems recommandable par le mérite et l'utilité des nombreuses productions sorties de son sein.

Il est de la nature de toute Société, quel que soit le but où elle tend, que chacun de ses membres lui apporte son contingent au moins annuel, de réflexions, de méditations, dans la sphère de connaissances qui lui sont propres.

Que pouvez-vous attendre, Messieurs, d'une personne dont toute la vie a été consacrée aux rudes travaux de la campagne, n'ayant pour guide que les usages de ses devanciers et de ses contemporains, modifiés à la vérité ces tems derniers, qui a plus agi que profondément réfléchi, et de tout cela n'a conservé que des idées pratiques, qu'il pourrait mieux vous communiquer dans une conversation familière, ou l'instrument à la main, que vous les exposer dans un écrit digne de vous être offert.

Tel cependant, Messieurs, dans la plus exacte vérité, est celui que vous vous proposez d'admettre parmi vous, pour remplacer un membre dont nous déplorons tous la perte récente, et qui par son zèle, ses travaux et ses connaissances, était plus capable que moi de vous éclairer de ses lumières. Après cette profession de foi, je devrais, en me rendant justice moi-même, vous remercier de l'honneur que vous voulez bien me faire ici gratuitement, et me retirer ; néanmoins, par le respect que je vous dois, j'attendrai votre décision, et telle qu'elle soit, je me ferai un devoir de m'y conformer.

Culture et usage de la Tétragone cornue ou étalée, Épinards de la Nouvelle-Zélande (Tetragonia expansa, H. K.)

La Tétragone, recommandée comme une plante alimentaire par le capitaine Cook, M. le comte d'Ourches et autres savans, n'est pas cultivée autant qu'elle mérite de l'être. On ne la voit encore que chez un certain nombre d'amateurs. Le capitaine Cook dit qu'elle croît naturellement en toutes saisons dans les champs et sur les rochers des îles de la mer du Sud, et que les habitans du pays vont en détacher les feuilles et les jeunes pousses pour les apprêter et consommer comme les épinards. On la cultive aussi dans les jardins de ces îles pour le même usage.

A Paris, la température n'étant pas si chaude, la culture diffère selon les saisons, comme celles de la plupart des plantes potagères. Pour en avoir de primeur, on sème en hiver sur couche préparée avec huit décimètres de fumier nouveau de cheval et deux décimètres de terre franche que l'on met par-dessus. On sème les graines à 30 centimètres

(un pied) de distance ; on place le châssis et on y entretient une chaleur constante avec des réchauds pour accélérer la végétation et la venue des premières feuilles. On charge les carreaux des châssis de petit paillis pour empêcher la chaleur de sortir.

Lorsque le plant a trois ou quatre feuilles sans les cotylédons, ou environ vingt-cinq jours après avoir semé, on le repique en motte sur une autre couche faite comme la première, et on y entretient la chaleur par des réchauds. La plante prend bientôt de la force et pousse encore plusieurs feuilles. On les coupe ainsi que la tige au-dessus des cinquième et sixième feuilles pour les employer. Il en repousse de nouvelles, on les coupe encore tous les quinze jours et on continue jusqu'à ce que la température, devenant plus froide, elle cesse de végéter ; ce qui a lieu vers la mi-octobre.

En mars et avril, on la sème encore sur couche et sous cloche ou châssis, et l'on repique en motte à 6 décimètres, en plein air au midi, en terre douce et légère.

On coupe les feuilles et les pousses tous les quinze jours.

Cette plante a le mérite de fournir en Eté d'abondantes récoltes et de résister aux plus ardentes chaleurs, à une époque où les épinards durcissent et montent trop promptement. Elle leur est préférée par certaines personnes, qui la trouvent d'un plus grand rapport et plus agréable au goût. Cette plante devrait être cultivée par tous les jardiniers-maraîchers et apportée aux marchés. C'est aussi une plante bonne contre le scorbut. Le capitaine Cook a guéri les scorbutiques de son expédition en la leur faisant consommer en potage et en salade.

SCIENCES ET ARTS.

Rapport sur les Travaux de la Section des Sciences, par M. Bougarel.

Si l'Agriculture et les Lettres justifient pleinement la devise de la Société, les Sciences n'en peuvent justifier que la première partie : pourtant leur part est encore assez belle, puisque l'agriculture et le commerce, ces sources de la prospérité des Etats, leur devant leurs progrès, partagent avec elles leurs immenses avantages.

Connaissant mon insuffisance pour masquer l'aridité dont est frappé l'exposé des travaux scientifiques, je ferai, Messieurs, tous mes efforts pour être concis, afin de ne pas fatiguer l'attention que vous voulez bien nous accorder.

Nous devons à M. de la Bigotière, une Notice sur le canton de Saint André On y trouve la chronique d'Ivry, dans laquelle l'agrément du style se joint à l'intérêt : nous souhaitons que son auteur nous fasse faire une connaissance aussi agréable avec d'autres contrées du pays qu'il habite.

A M. le baron Charles Dupin, le Petit Producteur Français, ouvrage d'une grande utilité aux petits propriétaires, commerçans, agriculteurs, fabricans, artisans et simples ouvriers ; les sages conseils que ces différentes professions y trouveront doivent accroître leur prospérité. M. Dupin a donc de nouveau bien mérité de son pays, en s'occupant d'une classe aussi intéressante et la plus nombreuse.

A M. Auguste Leprévost, un extrait de l'ouvrage de M. Rever, sur les Ruines du Vieil-Evreux, dans lequel il paie à notre vénérable et savant collègue un juste tribut d'éloges.

A M. Fresnel, un projet d'établissement destiné à servir de refuge aux forçats et aux prisonniers libérés. Avec les meilleures intentions et beaucoup de philantropie, l'auteur propose des moyens dont l'exécution nous a paru impossible ; mais un tel travail ne peut avoir été conçu que par un homme de bien.

A M. Warden, un Mémoire du plus haut intérêt sur les antiquités de l'Amérique septentrionale.

A. M. H. Langlois, un Essai historique et descriptif de l'abbaye de St. Vandrille, dans lequel l'auteur fait preuve d'un grand savoir.

A M. Hérault, 1.° un Supplément qui ne le cède en rien à son excellent Mémoire sur les terrains du Calvados ; 2.° une Notice d'une grande importance sur le kaolin des Pieux (Manche). Cette argile précieuse sert à la fabrication de la porcelaine de Bayeux, qui réunit l'avantage de la modicité du prix à la beauté et à la solidité. Le Conseil municipal d'Evreux a fait l'acquisition d'un cadran de cette porcelaine ; il sera placé à la tour de l'horloge.

A M. Delcourt, 1.° des chanvres et des lins de couleurs et de qualités diverses ; 2.° le Rapport fait à la Société royale et centrale d'Agriculture, par M. Bottin, sur la machine à broyer le lin et le chanvre, importée d'Amérique par M. Delcourt. Nous désirons bien sincèrement voir se réaliser les espérances qu'un pareil procédé peut faire concevoir, nous serions alors affranchis de l'incommodité et des dangers du rouissage par les moyens employés jusqu'à présent.

A M. Odolent Desnoz, un Précis de Minéralogie, qui a l'avantage de présenter dans un cadre très-rétréci, les connaissances de cette partie de l'histoire naturelle, qui se trouvent répandues dans un grand nombre de volumes.

A M. Bailly de Merlieux, 1.° un Coup d'œil sur les progrès de la physique; 2.° des Recherches sur la théorie des vibrations; 3.° une *description* du Magnolia Soulangiana; 4.° une *instruction* sur l'incision annulaire, et le *compte rendu de la séance* publique tenue le 15 Avril dernier par la Société royale et centrale d'Agriculture. Dans ces Opuscules, on remarque les connaissances aussi variées que profondes de leur auteur.

A M. Vitalis, une seconde édition de son Cours de Teinture. Ce livre, qui a été revu et augmenté par son auteur, est un bienfait de plus que lui devra la chimie appliquée aux arts.

A M. Patel, une thèse inaugurale sur les Tœnias ou vers plats dans l'espèce humaine. L'écorce du grenadier sauvage est citée par M. Patel, comme un moyen qui lui a procuré plusieurs succès. Cette Dissertation qui est fort bien écrite, donne sur son jeune auteur des espérances que le tems ne manquera pas de réaliser.

A M. Texier, 1.° une Observation qui a quelque importance pour la Police médicale; elle a pour objet trois porcs que l'on supposait avoir été empoisonnés. L'autopsie a prouvé que leur mort était due à des viandes putréfiées qu'ils avaient mangées; 2.° une Observation sur le tétanos survenu à un cheval le troisième jour de l'opération de la castration, et qui fut guéri par la marche et le régime seulement. Nous eussions désiré qu'on nous donnât la description de l'état du cheval et d'autres renseignemens que nous

n'avons pu nous procurer, vu l'absence de M. Texier : ainsi cette observation est incomplette.

A M. Hurtrelle, le tableau des communes cadastrées du Département de l'Eure, et des professions sujettes à la patente, exercées dans ce Département. Le zèle et l'obligeance de notre collègue, nous font espérer qu'il continuera ce travail, qui est d'une grande utilité pour faire une bonne statistique du Département.

A M. Adrien Balby, un tableau de la balance politique des cinq parties du monde, pour 1828. Dans cette table synoptique, l'auteur présente la population, la force militaire, les revenus, les produits agricoles et ceux industriels des différens Etats du monde connu. Ce travail qui a dû lui coûter beaucoup de tems, de soins et de recherches, est du plus haut intérêt.

A M. Delangle, le procès-verbal de la séance d'ouverture du Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers, selon l'instruction donnée par le savant baron Charles Dupin. La Société avait appelé l'attention de l'autorité administrative d'Evreux, sur l'utilité de ce cours ; sa bienveillante sollicitude pour la classe ouvrière le lui a fait voter avec empressement, et en a confié le soin à M. Lévesque, professeur de mathématiques au Collége, qui s'acquitte de sa mission avec autant de zèle que de savoir.

Il ne nous reste à désirer que de voir l'exemple du chef-lieu suivi par les autres villes du Département, et nous aurions partout l'avantage d'avoir d'habiles artisans.

A M. le comte Héricart de Thury, le Programme d'un concours pour le percement des puits forés suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes, applicables aux besoins de l'agriculture, suivi de Considé-

nations géologiques et physiques sur le gisement de ces eaux, et de recherches sur les puits forés en France.

A M. Mordret, une Notice sur les puits artésiens du canton de Gisors. M. Bremontier qui avait été chargé par la Société d'examiner ce travail, a cru nécessaire de demander à son auteur quelques détails. Néanmoins, notre collègue en a fait l'éloge, quoiqu'il *soit* encore incomplet.

A M. *Ernest de Blosseville*, la copie d'une Notice fort intéressante, adressée de Calcutta par M. Jules de Blosseville, relative aux langues parlées de l'Inde, à ses productions, à la difficulté qu'on éprouve pour connaître la population des villes : la citation que M. de Blosseville fait par rapport à Calcutta en donnera une idée. D'abord on n'*est pas* d'accord sur les limites de la ville, et sa population varie de 900,000 à 200,000, suivant les personnes que l'on interroge.

A M. Rever, la description d'un ouragan à Conteville (Eure), qui eut lieu au mois de Mars dernier : il occasionna peu de ravages, et ne dura que 2 ou 3 minutes ; son passage n'a laissé de traces que sur une demi-lieue de long et deux cents pas de large. La lettre de M. Rever, qui a le même intérêt que tout ce que nous lui devons, sera imprimée dans le prochain Journal.

Enfin, à MM. Lefrançois, Carville, Buzot, Brémontier et Bougarel, des Rapports sur differens ouvrages et recueils périodiques dont l'examen leur avait été confié.

Ici se termine, Messieurs, le Rapport que j'avais à faire sur les travaux de la Section des Sciences, heureux s'il vous a offert quelqu'intérêt et si j'ai pu parvenir à vous démontrer que notre zèle et nos efforts ne se sont pas ralentis.

C 2

Lettre de M. F. Rever, *à Messieurs les membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure, sur une antique inscription fruste, en marbre, trouvée dans l'emplacement de Mediolanum Aulercorum, au Vieil-Evreux.*

Messieurs,

Je vous prie d'agréer tous mes sincères remercîmens pour la bonté que vous avez eue de me communiquer l'inscription Gallo-romaine trouvée dernièrement au Vieil-Evreux. Je l'ai fait mouler en plâtre, selon ma coutume, et je vous la renvoie par une occasion bienveillante et sûre.

Cette inscription n'est pas d'un prix infini : mais elle n'est pas non plus sans intérêt ; je la crois propre à confirmer mon opinion sur l'existence d'un établissement *fixe et permanent* au Vieil-Evreux, et non pas seulement d'une pôse variable, comme l'eût été la formation d'un camp soit mobile, soit stationnaire, ou d'une station temporaire annuelle.

Je désire l'avoir lue correctement, malgré les défectuosités de la gravure et l'enlèvement de quelques lettres à la troisième ligne, par suite de la fracture du marbre en cette partie.

Vous voudrez bien examiner l'interprétation que je propose et la soumettre au jugement de la Société. Je regarderai les rectifications qui seront indiquées pour quelques endroits, comme une garantie de l'exactitude des autres.

C'est par les dernières syllabes, ou plutôt par les quatre dernières lettres, que le hasard m'a conduit à lire cette an-

tique. J'ai d'abord cherché si elles n'étaient point des sigles isolés, indiquant une phrase terminale, comme il s'en trouve presque toujours à la fin des actes de consécration, ou renfermant des expressions de sentimens et des vœux dans cette supposition.

Les quatre lettres auraient pu signifier l'accomplissement d'un vœu renouvelé : *Soluit Votum ITerato* ou *Soluto Voto ITerùm :* mais à peine cette première idée m'était-elle venue que je l'ai abandonnée, en passant aux lignes précédentes. J'ai reconnu que les deux dernières lettres de la troisième ligne étaient les initiales d'un mot terminé par les quatre dernières, qui m'en avaient imposé, et j'ai lu l'expression monumentale POS*uit*, avec d'autant plus d'assurance, qu'en les joignant aux cinq lettres qui le précèdent, on reconnaît la formule usitée chez les anciens pour constater qu'un édifice ou monument avait été construit aux seuls frais du fondateur. *De suo posuit.*

Après ces premières données, je n'ai pas tardé à trouver dans la gravure l'indication d'une dépense faite par un homme pieux et dévoué pour ériger quelque monument religieux ; et j'ai lu :

G. deo gisaco
uricius agri
cola de suo po
suit

ce qu'il eût sans doute été beaucoup mieux d'écrire dans l'ordre naturel du sens et de l'orthographe, de la manière suivante :

G. deo Gisaco
uricius agricola
de suo posuit.

Je conviens que pour compléter *cette leçon*, je suis obligé de suppléer les deux lettres L et A pour le mot agricola : mais loin d'en être inquiet, je suis au contraire persuadé que d'après *la manière* du graveur, le démembrement des mots, et le sens que doit nécessairement avoir l'inscription, on me pardonnera sans peine, cette espèce d'empiètement graphique ou plutôt qu'il sera généralement adopté.

Il n'y aura donc plus à reconnaître que le sens du G initial, plus grand qu'aucune autre lettre et séparé par un point, du reste de la légende. Je ne crois pas qu'on puisse le prendre pour le sigle de *grandis*, grand.

Le grandis du latin signifiait spécialement une grandeur de dimension ; un âge plus ou moins avancé, etc. : mais une grandeur de mérite, de valeur ou d'importance, s'exprimait chez les latins par le mot *magnus*, qu'on désignait en abrégé par un seul M. Je pense donc que ce premier caractère de la légende est employé comme sigle du mot *genio*, de sorte que le dieu *Gisacus* invoqué dans la contrée, était de la hiérarchie infiniment nombreuse des génies.

Le nom *Gisacus* de ce génie-dieu, tout barbare qu'il est, ne doit étonner personne, quoiqu'il paraisse ici pour la première fois : ce n'est pas le seul exemple de dénomination bizarre attribuée à des êtres déifiés que personne ne connaissait avant que des fouilles ne les eûssent révélés. Tels

sont *Volianus*, de Nantes (1) ; *Cerunnus*, de Paris (2) ; *Nehalenia*, de Walcheren (3) ; *Rosmerta*, des Vosges (4) ; *Acionna*, trouvée depuis trois ans, près d'Orléans, dans une fontaine (5). Présumant que vous serez bien aise de voir une copie exacte de cette dernière inscription, je joins à ma lettre le dessin lithographié qu'en a fait l'auteur de cette découverte et que je tiens de son amitié.

Tous ces dieux et déesses, au rang desquels je vous propose de mettre désormais le *Gisacus* de notre inscription, étaient des divinités locales, probablement ignorées partout ailleurs que dans le territoire plus ou moins spacieux qu'elles protégaient. Il y en avait même de spécialement attachées à des propriétés particulières de peu de valeur ; à de simples habitations, à d'humbles chaumières, et jusqu'à chaque individu des familles indigentes qui les habitaient (6).

Vous serez probablement d[illegible]n avis sur le degré d'élévation que je suppose au dieu *Gisacus*, et vous ne le

---

(1) En démolissant un vieux mur de la ville, en 1580.

(2) Fouille dans les fondemens de la Cathédrale de Paris, 16 Mars 1711. Cerunnus, Tarvos, etc.

(3) 5 Janvier 1647, par l'effet d'un ouragan qui enleva les sables dont les monumens étaient couverts.

(4) Trouvée à Soulosse (des Vosges) par la Commission d'Antiquités.

(5) Dans la fontaine *Etoupé*, par M. Jollois, Secrétaire de la Commission d'Égypte, Ingénieur en chef du Loiret.

(6) Je ne veux pas dire que chacune de ces divinités distributives eût un nom particulier ; on les trouve souvent désignées dans les anciens, invoquées même sous la simple dénomination générique de *Lar*, *lares*. Plaute en fournit des exemples positifs.

regarderez pas comme le simple patron d'un mince propriétaire : je m'en suis fait une autre opinion, d'apprès l'attention qu'*Uricius Agricola* prend d'annoncer qu'il avait fait élever le monument, *de ses propres deniers*. En effet, s'il ne l'eût consacré que pour l'exclusive fertilité de son champ, ou l'assurance de sa seule demeure, ou la santé et prospérité de sa maison, il n'eût pu tirer nulle gloire d'une dépense dont lui seul eût dû recevoir tous les avantages ; au lieu qu'il y avait du mérite à faire seul toutes les avances d'une invocation ou dédicace dont ses voisins devaient partager avec lui les bénédictions futures.

Si vous me demandiez ce qu'il faut strictement entendre par le mot *agricola ?* s'il est ici placé comme nom patronimique ou second nom d'Uricius, ou bien s'il indique la profession de cultivateur qu'*Uricius* aurait exercée ? Je conviendrais franchement que rien ne me paraît devoir justifier la préférence d'une acception sur l'autre : mais je vous prierais d'observer que cette incertitude ne peut empêcher d'admettre dans la légende le mot *agricola*, qu'aucun autre ne saurait remplacer en conservant les lettres qui restent, et observant la place que devaient occuper celles qui manquent.

Peut-être ensuite, me permettrais-je d'ajouter que si le monument existait encore, ou si l'on en possédait seulement quelque fragment notable, on trouverait probablement dans les ornemens ou les symboles de ronde bosse ou de bas reliefs les motifs de la préférence que devrait obtenir l'une ou l'autre acception, et je ferais des vœux pour qu'on déterrât tôt ou tard quelqu'autre débris plus lumineux que celui-ci.

En attendant cette rencontre désirée, la légende indi-

quera toujours qu'un habitant de la seconde Lyonnaise, soit qu'il se nommât *Uricius Agricola*, soit que ce fût un *cultivateur* du nom d'*Uricius*, fit élever à ses frais un monument religieux à l'honneur du génie *Gisacus*, dieu tutélaire du canton, pour attirer sans doute sur le pays, les dons heureux de sa divine bienveillance.

Toutefois, s'il faut apprécier le monument, ou évaluer la dépense qu'il occasionna, d'après l'inscription qu'il portait, on ne pourrait s'en faire une haute idée. Le marbre n'est qu'une des dernières qualités de *brèches*. La *cassure* présente par-ci par-là quelques petites facettes opaques, mais brillantes à la surface, a peu près comme le talc, et quoique la chaux carbonatée soit à grandes doses et fasse une vive effervescence avec l'acide nitrique, la masse ne laisse pas d'étinceler de place en place, sous le briquet d'acier fondu.

Les portions intactes des tranches, au haut et à droite de la tablette, sont taillées en biseau et font connaître qu'elle était incrustée à ciment dans l'épaisseur d'une grande pierre de parement. Du reste, tout le travail en est défectueux ; la tablette même est débitée *gauche* et les faces n'en sont point parallèles. La gravure est pitoyable, les mots sont rompus à contre-tems et sans motif excusable. Les lettres ne sont ni égales, ni correctement tracées, ni alignées régulièrement.

Je ne rapprocherai pas la confection de cet antique jusqu'aux derniers tems du séjour des Romains dans les Gaules, parce que les lettres de cette dernière époque sont encore, à mon avis, un peu plus déformées, et parce que je n'y vois point de ces traits de mauvais goût en accolade, surcharge ou entrelacs qui défiguraient les lettres,

sous prétexte d'en désigner plusieurs à la fois par ces espèces de monogrammes déplacés.

Je crois pouvoir assigner l'âge de cette inscription dans l'intervalle des dix dernières années du second siècle aux trente premières du troisième, en sorte qu'elle aurait de 1600 ans à 1640.

Fabrication du Beurre. Traduit de l'anglais par J.-A. Cavoleau (1).

1.° En Hollande....., lorsque le lait a été extrait des mamelles de la vache, on ne le verse dans les terrines qu'après qu'il est entièrement refroidi. On le brasse deux ou trois fois par jour, avec une cuiller de bois, pour empêcher la crème de s'en séparer, et le beurre est estimé plus parfait lorsque le brassage a été continué jusqu'à ce que le lait soit presque assez coagulé pour que la cuiller s'y tienne debout. Lorsqu'on le juge assez épais, on le verse dans la baratte, et on le bat pendant une heure. Lorsque le beurre commence à se former, pour le séparer plus facilement, on verse dans la baratte une ou deux pintes d'eau froide, selon la quantité du lait.

Lorsque le beurre a été retiré de la baratte, on le pétrit et on le lave jusqu'à ce que l'eau en sorte pure et limpide. Par cette méthode, on obtient d'une quantité donnée de lait plus de beurre que par tout autre. Il est plus ferme et plus doux; il se conserve plus long-tems, et le lait de beurre est jugé meilleur.

---

(1) Extrait des Annales de l'Agriculture française, tome 44, 2.e série, Novembre 1828.

La baratte convient mieux que le baril pour cette opération.

12.° Dans le comté de Chester...., la seule chose digne de remarque dans la manière de faire le beurre est l'habitude générale où l'on est de baratter toute la masse du lait, au lieu d'en laisser séparer la crème pour la baratter à part, ainsi que cela se pratique dans presque tout le reste de l'Angleterre. Dans le *Cheshire*, le lait est baratté sans être écrémé. En Eté, le lait sortant des mamelles de la vache est *divisé en portions plus ou moins petites*, selon que la température est plus ou moins chaude, pour le laisser *refroidir*, avant de le verser dans les terrines, où il doit séjourner. Ces terrines contiennent quatre ou six gallons (seize ou vingt-quatre pintes), et le lait y reste déposé jusqu'à ce qu'il soit *coagulé* au *degré convenable pour être* baratté. Le point précis pour cette opération est lorsque toute la masse est coagulée et qu'elle a acquis une légère acidité, qui se manifeste ordinairement au bout d'un ou de deux jours En Hiver, les terrines sont placées auprès du feu pour accélérer la coagulation du lait. Pendant les chaleurs, si le lait n'a pas été suffisamment refroidi avant d'être versé dans les terrines, ou si, en hiver, les terrines sont placées trop près du feu, toute la masse se coagule promptement, et le caillot est assez ferme pour nager dans le petit-lait. *Dans l'un et l'autre cas*, si le lait n'est pas baratté dans les vingt-quatre heures, ou peu de tems après, il s'y établit une fermentation, qui diminue la quantité de beurre et donne une âcreté désagréable. Au reste, l'on n'a point fait d'expérience comparative pour constater lequel des deux modes de fabrication mérite la préférence, soit sous le rapport de la quantité, soit sous celui de la qualité du beurre; cependant cet objet mérite d'être constaté, et il peut l'être par des expériences faciles.

Notice sur les moyens de prévenir et de guérir les météorisations occasionnées dans les animaux domestiques, par l'usage du fourrage vert des prairies artificielles, discutée et arrêtée à l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort.

La fermentation des alimens dans le rumen du bœuf et du mouton, toujours suivie de la formation de gaz et de vapeurs, doit être attribuée à deux causes essentielles; 1.° la quantité d'aliment que des animaux toujours très-avides de fourrage vert, et souvent affamés, prennent en fort peu d'instans; 2.° à la grande proportion d'eau de végétation des plantes.

Cette proportion varie d'ailleurs beaucoup dans les végétaux d'une même espèce, selon la nature du terrain sec ou humide, du climat froid ou chaud, de la localité découverte ou abritée, elle dépend encore de l'époque plus ou moins avancée de la végétation et de la rapidité avec laquelle les plantes prennent leur accroissement (1), l'eau de pluie, des brouillards, de la rosée, dont peuvent être couvertes les plantes, augmentent beaucoup les effets nuisibles du fourrage vert.

---

(1) Les prairies artificielles plâtrées, sont regardées et probablement avec raison, comme plus dangereuses pour le parcours des bestiaux, que celles qui n'ont pas reçu cet amendement. Les météorisations ne doivent pas alors être attribuées à une propriété nuisible particulière au plâtre : la végétation rapide qu'il détermine souvent, rend aussi les plantes plus aqueuses que celles qui ont poussé plus lentement; cette seule cause suffit pour expliquer la facilité de la fermentation des alimens dans le rumen.

La prudence et une économie bien entendue, doivent prescrire la consommation des produits des prairies artificielles, à l'étable ou à la bergerie ; alors il est rare que cette nourriture météorise les animaux, en raison des précautions faciles de la leur donner en petite quantité à la fois, de la faucher cinq ou six heures au moins avant de la leur présenter, de la conserver en petites masses pour éviter qu'elle ne *s'échauffe* ; de faire précéder l'administration *du vert*, par l'administration d'une ration de paille, de foin ou de tout autre fourrage sec qu'il est toujours utile de joindre à des alimens tendres et aqueux.

Le désir de faire consommer sur place par les animaux les dernières pousses des prairies artificielles, trop faibles pour pouvoir être *fauchées* avec avantage, *doit* être le seul *motif du parcours* dans ces prairies.

Dans ce cas d'exception, il est toujours indispensable d'éviter le pâturage des prairies artificielles mouillées par la rosée, la pluie ou les brouillards, de diminuer la faim des animaux par le parcours des chaumes, des prairies naturelles plutôt sèches qu'humides, ou par une petite ration de fourrages secs donnés à l'étable, de surveiller enfin, avec attention, les animaux introduits dans les prairies artificielles, et de les y laisser d'autant moins de tems, qu'elles sont plus tendres, plus mouillées, et conséquemment plus nuisibles.

En supposant cependant que les précautions indiquées deviennent insuffisantes, les bestiaux météorisés doivent être promenés au pas, frictionnés sur le ventre, on doit les plonger dans un bain d'eau froide, lorsqu'on en a à sa portée ; on peut encore suppléer à ce bain *par* des douches d'eau froide sur le côté gauche du ventre et du

dos, par l'application de la glace, de la neige sur ces parties. On a encore obtenu de l'avantage, de l'usage de l'eau froide salée, donnée en boissons ou en breuvages et employée en lotions sur le côté gauche du ventre. L'administration d'un ou plusieurs breuvages d'alcali volatil fluor (ammoniaque), à la dose d'un gros, étendu dans une chopine ou demi-litre d'eau commune pour les bêtes à cornes, et à la dose de quinze à vingt gouttes pour les bêtes à laine, a souvent été suivie d'un résultat heureux. Quelques vétérinaires ont facilité la sortie du gaz par la bouche au moyen d'un nouet placé et maintenu dans la bouche, et qu'ils composaient de sel enveloppé dans du linge, pour exciter le mouvement des mâchoires et de la langue. La ponction du rumen pratiquée à l'aide d'un trois-quart ou de tout autre instrument pointu, devient enfin nécessaire quand la suffocation de l'animal est imminente, mais cette ponction doit être exécutée par un vétérinaire ou au moins par une personne instruite du manuel et des suites de l'opération.

Tous ces procédés préservatifs et curatifs diminuent sans doute les pertes du bétail, qui deviennent encore moins communes quand il est habitué au pâturage des prairies artificielles; toutefois on ne peut trop le dire, la culture du trèfle, de la luzerne et même du sainfoin ne réunit tous les avantages désirables que lorsque l'herbe de ces plantes est fauchée. Par cette méthode, les prairies fournissent plus d'alimens et durent plus long-tems que lorsqu'elles sont exposées à la dent des bestiaux; la nourriture convenablement distribuée à l'étable ou à la bergerie, peut suffire à la prospérité des bêtes bovines, et fournir aux bêtes à laine un supplément à l'herbe, souvent insuffisante en quantité, qu'elles trouvent dans les pâtures les plus communes.

Un système d'économie rurale, basé principalement sur le pâturage des animaux, exige l'adoption de quelques plantes autres que le trèfle, la luzerne et le sainfoin, et parmi lesquelles on peut surtout compter la lupuline, le trèfle rampant, l'ivraie vivace, l'avoine élevée, le vulpin des prés, etc., etc.

Un pareil système présente d'ailleurs des avantages et des inconvéniens dont la balance étant loin d'être la même dans chaque pays, ne peut être établie ici d'une manière absolue.

Mission anglaise à Selinginsk en Sibérie.

(Extraits du Bulletin de la Société de Géographie.)

Au sud et à l'extrémité de la Sibérie, au milieu des hordes des Burètes, qui passent pour les partisans les plus zélés du paganisme, se trouve non loin de la résidence du grand-prêtre de cette peuplade, une petite colonie de missionnaires qui, avec courage, ont bravé des privations de tout genre et surmonté des difficultés innombrables pour s'établir dans ce pays inhospitalier, et pour faire participer ses habitans aux bienfaits du christianisme. Cette colonie n'est composée que d'un Anglais et de deux Ecossais avec leurs familles, qui habitent deux maisons spacieuses, construites en 1820, aux frais du gouvernement russe, au milieu d'une vallée sablonneuse, située sur les bords du Selinga et entourée de rochers qui, de loin, ont l'apparence de fortifications. Les trois missionnaires parcourent pendant l'été le pays habité par les Burètes, visitent les peuplades voisines et vont jusqu'à la ville de Kiachta, sur la frontière de la Chine; l'hiver, ils étudient les dialectes de la Sibérie, et traduisent des fragmens des livres saints dans la langue des Burètes, ils rendent aussi compte pendant cette morte saison de leurs travaux à la société des missions de Londres, avec laquelle ils entretiennent des relations régulières. Leurs femmes tachent de les seconder, en enseignant aux jeunes filles Burètes différens ouvrages, et en répandant quelques idées de civilisation parmi la partie féminine de la population sibérienne. Cette mission ne peut, jusqu'à présent, se flatter d'avoir obtenu des succès marquans; ce n'est encore qu'un faible germe qui ne pourra guère se développer que lorsque le gouvernement chinois, devenu plus tolérant, se sera relâché de la sévérité qu'il met actuellement à interdire à ses sujets des communications

intimes avec les étrangers. Si un jour les missionnaires de Canton peuvent donner la main à ceux du Selinginsk, on pourra alors espérer de voir le christianisme s'introduire parmi les peuples païens de l'Asie orientale.

Extrait des résumés statistiques comparés de la France, du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et de la monarchie Prussienne, par M. Adrien Balbi, *auteur de* la Balance politique du Globe, *etc.*

Classification des villes d'après leur population.

	France.	Roy. uni.	Mon. Prus.
De 1,275,000 habit. (Londres).	»	1	»
de 890,000 — (Paris).	1	»	»
de 227,000 — (Dublin).	»	1	»
de 193,000 — (Berlin).	»	»	1
de 147,000 env. (Glascon et Lyon)	1	1	»
de 100,000 hab. et au-dessus.	1	5	»
de 90,000 —	2	»	»
de 80,000 —	»	3	»
de 70,000 —	3	»	1
de 60,000 —	»	2	1
de 50,000 —	1	3	2
de 40,000 —	3	5	»
de 30,000 —	10	7	2
de 20,000 —	18	18	6
de 10,000 —	70	46	21
Total.	110	92	34

Cette note curieuse, qui nous a été remise par M. Adrien Balbi, et qui est extraite du travail important qu'il vient de publier, est appuyée, pour la France, sur le recensement de 1826; pour la Grande-Bretagne, sur celui de 1821, et pour la monarchie Prussienne, sur celui de 1819.

LITTÉRATURE.

Rapport sur les Travaux de la Section de Littérature, par M. Dulong.

Messieurs,

Il y a peu de tems encore, on entendait souvent des voix chagrines répéter que c'en était fait des Lettres en France, et que dans ce siècle tout positif, chacun était trop occupé d'intérêts de fortune et d'ambition, pour rester sensible aux charmes de l'éloquence et de la poésie. Au lieu de répondre à ces injustes attaques, une génération toute entière travaillait en silence, et c'est par des ouvrages dignes encore de la patrie des Montesquieu et des Voltaire qu'elle a fait justice de ses détracteurs.

Qui pourrait en effet méconnaître aujourd'hui les importans résultats des travaux et des études de l'époque où nous vivons ; ce n'est plus le tems où, à l'exception de quelques savans, la nation entière était occupée d'aimables riens, de gracieuses frivolités, où une épigramme, un couplet de chanson faisaient pendant un mois les délices de la Capitale.

Une direction nouvelle a été donnée aux esprits, de toutes parts et comme d'un commun accord on s'est occupé de travaux plus graves, d'études plus sérieuses. A Paris comme dans les provinces, on s'est mis à fouiller les antiquités du pays, à étudier ses vieilles chroniques. Les vastes développemens donnés à l'industrie, loin de paralyser le

culture des lettres comme on semblait le redouter, n'ont fait que leur donner un nouvel essor. En effet, grâces aux progrès des arts, tous les moyens de communication se sont multipliés, et par suite la circulation des idées, des lumières, n'a fait que s'en accroître d'autant.

Nos nouvelles institutions elles-mêmes ont encore secondé ces heureux développemens. Désormais, libre de toute entrave, le génie s'avance à pas de géant dans la carrière qu'il veut parcourir; l'histoire, la morale, la philosophie élèvent des monumens qui n'ont rien à envier aux littératures étrangères, et tout annonce que l'avenir ne fera qu'ajouter de nouveaux trophées à ceux dont s'énorgueillit notre patrie.

Voyez cette jeunesse ardente et studieuse se presser en foule aux leçons de ces savans Professeurs si long-tems réclamés en vain. Ce n'est plus assez de l'étroite enceinte réservée aux cours publics : chaque jour un auditoire plus nombreux demande à connaître ces réflexions profondes, ces brillantes improvisations dont l'éloge est dans toutes les bouches. Une découverte encore nouvelle dans les arts est destinée à répondre à des voeux généralement exprimés; grâce à la lithographie, ce ne sera plus un petit nombre d'auditeurs qui jouira du privilége de recueillir ces savantes leçons; la Capitale, que dis-je? la France, l'Europe entière, sont aussi admises à y prendre part, et déjà du fond de l'Allemagne, l'illustre vieillard de Weimar a pu applaudir aux admirables leçons de son jeune ami.

C'est nous surtout, Messieurs, qui devons nous féliciter de ces intéressantes publications; nous ne demeurerons plus désormais étrangers aux importans travaux de nos Savans. En méditant chaque jour ces monumens pour ainsi dire

vivans de la science, peut-être une étincelle du feu sacré pourra-t-elle pénétrer dans nos âmes ; peut-être y pourrons-nous puiser quelques moyens de nous rendre plus dignes de vos suffrages ; et c'est, vous le savez, Messieurs, la récompense que nous ambitionnons avant tout.

Aussi en vous soumettant chaque année le rapport de nos travaux, n'avons-nous d'autre but que de vous faire connaître ceux de nos collègues qui ont le plus de droits à vous voir applaudir à leurs essais.

Parmi tous nos collaborateurs, il en est un surtout dont le nom mérite d'être mentionné avant tous les autres ; c'est M. de Stabenrath, dont le zèle ne se ralentit jamais. Si pendant le cours de cette année il s'est moins occupé de poésie ; il s'est livré avec ardeur à des travaux plus en harmonie avec la direction nouvelle donnée aux études en France.

Notre collègue a d'abord publié, sous le titre de *Dideric Vanheyl, ou le fou Pelerin*, une nouvelle fort intéressante, qui se recommande, comme ses autres productions, par un style élégant et facile. A l'ouverture de la scène, un dialogue vif et piquant fixe l'attention, et rien pendant le cours de l'ouvrage ne vient détruire cette première impression.

M. de Stabenrath nous a ensuite donné une notice fort curieuse et annonçant une véritable érudition, sur un ouvrage intitulé : *Recherches sur les antiquités des Etats-Unis de l'Amérique méridionale*, par M. Varden ; et sur un mémoire ayant pour titre : *Recherches sur le camp de César, ou la cité de Limes*, par M. Ferret. On serait d'abord tenté de s'étonner que M. de Stabenrath ait confondu dans une seule notice ses observations sur deux ouvrages relatifs à des pays si divers ; mais on ne peut qu'applaudir à cette

idée quand on examine les rapprochemens ingénieux qu'il a su en tirer.

Notre collègue nous a aussi communiqué quelques réflexions fort judicieuses à l'occasion d'une notice du savant archéologue Langlois, *sur le tombeau des énervés de Jumièges.*

Enfin, M. de Stabenrath qui n'a pas voulu entièrement rompre avec la poésie, et nous ne pouvons que nous féliciter de cette détermination, a trouvé le moyen de concilier à la fois son ancien goût et ses études nouvelles. Il a adressé à M. Rever une épître à l'occasion du prix que l'Académie des Sciences vient de décerner à notre savant collègue. En vous donnant lecture de cette pièce dans quelques instans, nous trouverons l'occasion à la fois de vous faire entendre de jolis vers et de payer un juste tribut d'hommages à un homme dont les intéressantes productions ont si souvent embelli nos séances.

Un de vos correspondans, M. Hippolyte Daniel, a aussi des droits à une mention honorable; depuis que ce jeune littérateur s'est mis en rapport avec notre Société, il nous a adressé fréquemment le fruit de ses travaux, et chaque fois nous avons eu à louer et le zèle de l'auteur et le mérite de l'ouvrage.

Pendant le cours de cette année, M. Daniel nous a communiqué une imitation de l'ode d'Horace, *solvitur acris hiems*, et une pièce erotique, intitulée : *le Baiser.* Dans son ode, M. Daniel a lutté sans déshonneur avec son modèle, et après les nombreuses imitations dont ce poète inimitable a été l'objet, celle de M. Daniel se fera encore lire avec plaisir. Le baiser est un morceau charmant, qui a toute l'éloquence et toute la chaleur qu'exige la poésie éro-

tique. A côté de ces deux ouvrages de notre correspondant, nous devons en placer un autre beaucoup plus important et d'un genre bien différent, qu'il a composé avec M. Viollet, c'est le *Résumé des croyances et des cérémonies religieuses de la plupart des peuples du monde ;* cet ouvrage dont M. Delaporte a rendu un compte satisfaisant à la Société, a pour but de démontrer que malgré les assertions contraires de quelques écrivains peut-être intéressés à méconnaître la vérité, les diverses religions des peuples de la terre admettent toutes l'immortalité de l'âme. Les auteurs paraissent avoir apporté à la composition de cet ouvrage si éminemment moral, une bonne foi et une impartialité dignes de la matière qu'ils avaient à traiter ; on leur reproche seulement de n'avoir pas assez ramené leur sujet à quelques idées principales et de laisser ainsi trop de vague et d'incertitude dans l'esprit du lecteur, lorsqu'il était essentiel, surtout dans une composition de ce genre, de se fixer sur des principes certains et invariables ; quoiqu'il en soit, ce livre contient une foule de faits instructifs, il atteste de vastes et profondes recherches.

De ce résumé des croyances religieuses en général, passons à d'autres ouvrages ayant pour objet les croyances les plus répandues dans notre patrie ; je veux parler d'un *Discours sur le Catholicisme et sur le Protestantisme*, et d'un *Panégyrique de St.-Charles Borromée*, par M. l'abbé Juin.

Un de nos collègues, qui par état est familier avec ces sortes de matières, avait été chargé de faire un rapport sur ces deux discours ; mais d'autres travaux l'ayant forcé de différer le compte qu'il devait nous rendre, vous n'attendrez pas de moi, qu'étranger par mon goût comme par mes études à toute controverse religieuse, j'entreprenne ici de faire l'analyse des ouvrages de M. l'abbé Juin.

J'avouerai d'ailleurs que je n'étais pas sans quelque prévention, surtout à l'égard du discours sur le Catholicisme et le Protestantisme. En général, il est bien difficile, quand on appartient à une communion religieuse, d'apporter tout le calme et toute l'impartialité nécessaires dans la comparaison qu'on se propose d'en faire avec les sectes dissidentes; cette difficulté ne peut encore que s'accroître quand l'esprit du corps auquel on appartient vient peser de tout son poids pour empêcher la balance d'être dans un juste équilibre; je laisse à d'autres à décider si mes préventions étaient sans fondement. Quoiqu'il en soit, la lecture de ces discours prouve que M. l'abbé Juin réunit à un style pur et souvent élégant le mérite d'une grande érudition; mais il ne m'en paraît pas moins démontré qu'avec beaucoup d'esprit, on peut commettre des erreurs; en effet on ne peut s'empêcher de penser que l'ouvrage de M. Juin, qui eut pu il y a peu de tems trouver un assez grand nombre de prôneurs, a beaucoup perdu de son crédit à l'époque actuelle, et que quoique datant peut-être seulement de quelques mois, il semble avoir été écrit ou pour une autre époque, ou tout au moins pour un autre pays.

Ce qui est de tous les tems et de tous les pays, ce que les poètes qui nous ont précédé ont chanté tant de fois, et ce que ceux qui succéderont aux poètes de nos jours célébreront encore tant que leurs voix pourront s'unir aux accords de leur lyre, ce sont ces dons heureux que la Providence a dispensés à l'homme pour le soutenir, le consoler au milieu des maux qui assiégent trop souvent son existence d'un jour. Notre collègue M. d'Avannes a voulu aussi à son tour célébrer *le Souvenir et l'Espérance*; ce petit morceau se recommande par les idées les plus gracieuses et les mieux appropriées au sujet.

Les *Stances à un ami négligent*, par le même, se distinguent également par une versification facile et élégante : on y remarque en outre cet aimable abandon, cette sensibilité vraie, qui conviennent si bien au langage de l'amitié. M. d'Avannes nous a en outre communiqué une imitation d'un passage de Shakespear (*la vie est une comédie*), dont je ne puis mieux vous faire l'éloge, qu'en vous annonçant que cette pièce a été jugée digne des honneurs de cette Séance.

M. d'Avannes n'est pas le seul de nos collaborateurs qui se soit occupé avec succès, soit de traduire, soit d'imiter les poètes d'Outremer ; un de nos correspondans nous a adressé les premiers essais d'une grande et noble entreprise en ce genre. Enthousiaste de ce grand poète, dont tous les amis de la poésie déplorent la fin prématurée, M. Aimé Paris, qui se propose de traduire les œuvres complètes de Lord Byron, a commencé par la *traduction de Don Juan*.

Quel autre poème méritait en effet la préférence sur celui-ci ? Où lord Byron a-t-il déployé avec plus de profusion, tous les trésors de son imagination ? Où trouver une poésie plus riche, plus féconde, plus harmonieuse ? Où rencontrer plus fréquemment ces élans admirables du génie, qui jette dans l'âme des impressions que rien ne pourra plus effacer ? Quelle série de tableaux tour-à-tour gracieux, ou piquans ou terribles ! Qui peut oublier les ravissantes peintures de l'amour si naïf d'Haidée, la sublime description du naufrage de don Juan, et l'énergique catastrophe d'Ismaïl.

La nouvelle traduction me paraît digne des plus grands éloges. Des hommes exercés à comparer le génie des deux langues, assurent qu'il est impossible de pousser la fidélité plus loin que ne l'a fait M. Paris. Ce qu'il y a de certain,

c'est qu'on trouve dans cette traduction, plus fréquemment que dans celles qui l'ont précédée, quelques-unes de ces pensées énergiques, de ces expressions pittoresques, qui conviennent si bien au génie de l'original. Ce mérite est d'autant plus à remarquer, que le style n'en conserve pas moins toute la correction que le goût le plus sévère peut désirer. Que M. Paris continue donc la noble tâche qu'il s'est imposée, et ses travaux ne pourront encore que rendre plus populaires parmi nous les œuvres d'un des plus grands poètes de notre époque.

Cet ouvrage important ne nous empêchera pas de rendre toute la justice qui leur est due, à d'autres compositions qui, pour être à une moindre hauteur, ne sont pas sans mérite.

L'exposition de l'industrie en 1827, a inspiré à M. Desmarand une pièce de vers, dont les intéressantes descriptions sont embellies par tout le charme d'un style élégant et vraiment poétique.

C'est aussi à notre pays, c'est même à notre province, que plusieurs autres de nos correspondans ont consacré leurs travaux. Habitans de l'ancienne Normandie, nous devons voir avec satisfaction que depuis le développement des études historiques en France, les beaux-arts et la littérature montrent quelque prédilection pour notre belle Patrie.

Pourquoi faut-il que par une fâcheuse compensation, notre ville ait aussi été appelée à jouer un rôle dans de prétendus mémoires contemporains, où l'auteur, spéculant sur la malignité publique, entassant au hasard une foule de noms propres, dispensant à tort et à travers l'éloge ou le blâme, attribuant à l'un un bon mot auquel il n'a jamais

songé, à l'autre, une aventure qui n'a jamais existé, dénigrant et calomniant les plus honorables caractères, semble n'avoir pris pour guide qu'une mémoire infidèle ; ou ce qui serait pis encore, qu'une imagination peu scrupuleuse.

N'était-ce donc pas assez dans ce genre, que ces mémoires, un instant fameux, dans lesquels une femme, foulant aux pieds le plus bel apanage de son sexe, a osé révéler au public, avec une sorte d'ostentation, les plus honteuses turpitudes, et compromettant ainsi les noms les plus célèbres, a couvert de rougeur le front des hommes qu'elle a admis à partager ses faveurs vénales. Honorons l'homme probe et éclairé, qui, ayant consacré sa vie aux affaires publiques, recueille dans la retraite ses fidèles souvenirs, pour éclairer un jour l'historien appelé à peindre l'époque où il a vécu. Celui-là respecte tout ce qui tient à la vie privée de ceux qui l'entourent; il ne trahit ni les confidences de l'amitié, ni ces secrets plus doux encore, que doivent toujours envelopper les ombres du mystère. Mais flétrissons d'une juste réprobation, ces vils barbouilleurs de papier, qui, pour un peu d'or, trafiquent de scandale, dont l'honnête homme redoute également et l'éloge et le blâme, et que je ne pourrais mieux comparer, si je ne craignais de faire outrage à ces derniers, qu'à ces gratteurs de ruisseaux, qui couvrent tous les passans de boue et d'une eau immonde, pour y trouver le misérable objet de leurs recherches.

Oublions ces honteuses productions, et hâtons-nous de reporter notre attention sur les travaux de ces savans qui fouillent les antiquités de notre chère Normandie, et en étudient les vieilles et intéressantes chroniques. Jetons les yeux sur ces belles litographies qui reproduisent si fidèlement à nos yeux nos vastes ports, nos sites délicieux et nos

monumens gothiques. Notre bibliothèque possède un de ces beaux recueils, où notre Cathédrale et les autres édifices de notre ville tiennent une place distinguée.

Dans ses *Lettres d'un voyageur, à l'embouchure de la Seine*, M. Masson-St.-Amand fils, s'est rangé parmi les littérateurs jaloux de faire connaître notre beau pays. En lisant ces lettres, il est aisé de s'apercevoir que ce n'est pas un de ces voyages dont l'esprit a fait tous les frais, et dans lesquels l'auteur décrit l'Océan et ses fureurs, sans avoir jamais vu que le canal de l'Ourcq, et les masses gigantesques des Alpes ou des Pyrénées, sans quitter le pied de la butte Montmartre.

On pourrait peut-être désirer un peu plus d'art dans le tableau de M. de St.-Amand; mais il est impossible d'y désirer plus d'exactitude. L'auteur semble parcourir avec son lecteur le pays qu'il décrit; c'est un véritable cicérone, qui s'arrête peut-être quelquefois à des détails qu'il eût pu laisser de côté, qui raconte quelques anecdotes dont il eût pu être plus avare. Mais partout, le conteur se montre homme aimable et instruit, et on écoute avec plaisir ses récits. En somme, cet ouvrage peut être fort utile à ceux qui, sans s'exposer aux inconvéniens d'un voyage, voudront connaître les lieux qui avoisinent l'embouchure de la Seine; il doit être un auxiliaire indispensable pour toutes les personnes qui visiteront ce beau pays.

A en juger par le titre, c'était aussi un itinéraire qu'on ne pouvait trop s'empresser de consulter, que l'ouvrage de madame Lemonnier, de Marseille, intitulé *le Chemin du Bonheur*.

En effet, la philosophie nous a bien dit que le chemin de la vertu était le véritable chemin du bonheur; mais ce

chemin est un sentier si étroit, il est bordé de nombreux précipices dont les abords sont si séduisans ! Ah ! quelle serait notre reconnaissance, si l'auteur pouvait nous indiquer une autre voie et plus sûre et plus facile pour arriver à ce but tant désiré, et dont on s'éloigne souvent d'autant plus qu'on s'efforce de courir après. Mais, hélas, ce n'est pas du bonheur en ce monde que s'occupe madame Lemonnier. Son livre est un long composé de maximes ascétiques, que je ne consens à approuver en théorie, qu'autant que je ne serai pas pour cela condamné à les mettre en pratique; ce qui ne me paraît pas d'une légère difficulté.

Ainsi donc, je pense qu'il faut encore de préférence en revenir aux avis de la philosophie, d'autant que grâce à ses préceptes, sans compromettre en rien les intérêts d'une autre vie, il ne me paraît pas inutile, n'en déplaise à madame Lemonnier, de chercher à s'assurer autant que possible, un peu de bonheur dès celle-ci. Au surplus, quoiqu'on puisse penser du fonds de cet ouvrage, on n'en doit pas moins citer le style avec éloge ; et ce mérite est d'autant plus digne de remarque, que par son âge, madame Lemonnier appartient à une époque où l'éducation des femmes, beaucoup trop négligée et si différente de celle de nos jours, *se bornait* à leur enseigner d'élégantes futilités.

Parmi les membres correspondans de notre Société, nous devons aussi citer avec éloges M. Flayol. L'*Eloge du Duc d'Enghien* est plein de chaleur et de mouvement : il réunit à l'énergie et à la profondeur des pensées l'avantage d'un style riche et harmonieux; c'est l'ouvrage d'un homme qui sent fortement et qui sait exprimer ce qu'il éprouve.

M. Flayol n'écrit pas moins bien en vers qu'en prose, ainsi que l'attestent et les *Helléniennes* dont j'ai eu à vous

entretenir dans la séance publique de 1827, et quelques *vers consacrés à la mémoire de M. le duc de Rivière.*

M. Mordret, dont j'ai eu aussi plusieurs fois déjà à vous recommander les productions, continue à cultiver les Muses avec succès. Ses *Fables nouvelles* ne peuvent qu'ajouter à la bonne opinion que vous vous êtes formée de son talent.

Une Fable intitulée *les Mollusques*, par M. Gosselin, n'est pas non plus sans quelque mérite; mais l'auteur devrait ne pas oublier que la simplicité doit aussi avoir son élégance.

Permettez-moi de ne vous citer ici que pour mémoire les *Essais* intitulés *poétiques*, par M. Fournier.

Je me garderai bien d'en dire autant d'une *Elégie sur la mort de mon jeune ami*, par M. Petit. Cette pièce porte l'empreinte d'une douleur vraiment sentie, et la vérité du sentiment ne fait qu'ajouter au mérite de la poésie. Mais je m'abstiendrai de développer plus longuement mon opinion, car cette Elégie est destinée, je n'en doute pas, à se concilier dans quelques instans des suffrages beaucoup plus flatteurs que les miens. M. Petit obtiendra la douce consolation de vous attendrir sur la perte cruelle qui a fait couler ses larmes.

Et nous aussi, Messieurs, nous avons éprouvé dans le cours de cette année un événement que vous ne déplorerez pas moins vivement que nous. Vous vous rappelez cette pièce de vers intitulée *Mon procès*, dont vous avez entendu la lecture à la dernière séance publique. Hélas! dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis cette époque, son auteur, M. d'Etalleville, que nous nous honorions de compter

parmi nos correspondans, a cessé d'exister. Comme nous, vous regretterez ce talent aimable et facile que l'âge même avait respecté ; sa dernière pièce que vous avez applaudie, offrait, comme tous ses ouvrages précédens, un grand nombre de pensées ingénieuses, une foule de jolis vers. Puisque nous ne devions plus le revoir, et que c'étaient les derniers sons de sa lyre, félicitons-nous au moins d'avoir assisté à son dernier triomphe.

La Société devait décerner dans cette séance, un prix à l'auteur d'un mémoire sur la question suivante : *A quelle cause doit-on attribuer l'immense multiplicité des romans dans la Littérature moderne, tandis que ce genre de composition était à peine connu dans la Littérature ancienne ?*

Mais aucun des Mémoires adressés à la Société n'a paru avoir traité le sujet proposé d'une manière satisfaisante, le prix ne sera pas adjugé.

Mais comme l'auteur, resté inconnu jusqu'à ce jour, du Discours jugé digne du prix pour le concours de 1826, s'est enfin fait connaître, nous nous trouvons heureux de proclamer aujourd'hui le nom de M. Arsène Lanoë : nous invitons donc le Lauréat à s'approcher et à venir recevoir des mains de M. le Président, une médaille d'or qu'il a si dignement acquise.

LE JOUR DE L'AN.

*Lettre à madame la Comtesse de ***.*

Par M. D'AVANNES.

Paris, le 1.er Janvier 1819.

Il est vraiment fou, ce nouveau Pangloss, mon ancien camarade, que je rencontre pour la première fois depuis deux ans que nous avons quitté le Collége, et qui m'aborde en me soutenant : *Que tout est pour le mieux, dans le meilleur des mondes possibles.*

Si tout est pour le mieux vraiment
Sur notre incomparable terre,
Pourquoi la fortune prospère
Vient-elle sourire au méchant ?
Lorsque l'honnête homme, souvent
Languit au sein de la misère,
Et du malheur, en gémissant,
Vide, à longs traits, la coupe amère.

Pourquoi Valdus, ce vrai savant,
Honni d'un monde qu'il éclaire,
Passe-t-il ses jours, tristement
Relégué dans un Belvédère ?
Tandis que Mondor l'ignorant,
A dix valets, fait grande chère,
Et dans sa berline légère,
Va promener nonchalemment
Son arrogance familière.

Pourquoi la haine atrabilaire,
L'orgueil au regard insultant,
L'envie à la dent de vipère,
D'un venin, oujours flétrissant,
Poursuivent-ils, dans leur colère,
L'œuvre du mérite indigent ?

Pourquoi voit-on chaque élément
A l'homme déclarer la guerre ?

Pourquoi, franchissant la barrière
Qu'oppose à ses bras de géant
Une industrie hospitalière,
La mer, en son goufre écumant,
Engloutit-elle, en un instant,
Et l'espoir du propriétaire
Et la fortune du marchand.

Pourquoi, le tonnerre grondant
Réduit-il en vaine poussière
Le palais de l'homme puissant,
Et du pauvre l'humble chaumière ?

Pourquoi, trop rapide courrière
De la Mort au fatal tranchant,
La Peste, implacable mègère,
Du haut de son char dégoûtant
Jette-t-elle, comme en jouant,
Sur une ville toute entière,
Son crèpe livide et sanglant ?
Et par le soufle dévorant
De son haleine meurtrière,
Change-t-elle, en champ funéraire,
L'empire le plus florissant ?.....

Si ces questions sont trop difficiles à résoudre pour notre optimiste

Ah qu'il me dise seulement
(La chose est facile, j'espère)
Pourquoi le retour si fréquent
De Janus, au front grelotant,
D'un narcotique compliment
Vient-il nous rendre tributaire ?

Oui, qu'il nous dise pourquoi ce maudit jour de l'an,

grossit-il le nombre déjà si grand des calamités qui affligent la triste humanité ?

Pourquoi ce fléau véritable s'emparant de ma personne à l'instant même de mon réveil, me forcera-t-il de parcourir la ville, malgré le vent et la neige, pour mettre une carte chez une foule de gens qui ne se soucient guère de moi et dont peut-être je ne me soucie pas davantage ?

Ne faut-il pas, quand revient ce jour néfaste, donner des étrennes à droite et à gauche ? ce qui ne laisse pas que d'être fort désagréable pour ceux qui donnent toujours et ne reçoivent jamais.

Ne faut-il pas adresser des complimens à tout le monde et même écrire (ce qui me contrarie aujourd'hui, pour la première fois) à cette bonne comtesse, notre aimable amie ; à celle

Dont la bienveillance touchante
Accueille toujours le malheur,
Et dont la voix compatissante,
Au fond de toute ame souffrante
Porte un baume consolateur.
Qui pour les malheureux, seconde Providence,
Chaque jour répand des bienfaits ;
Et ne charme son existence,
Qu'en s'entourant des heureux qu'elle a faits.

On me dira, que je choisis mal mon tems : il est vrai,

Lorsque chacun, composant son visage,
Ou le cachant sous un masque trompeur,
N'émet qu'un vœu bannal, et souvent imposteur,
Peut-être bien, n'est-il pas sage
De joindre au langage emprunté
Que tient la foule mensongère,
Un hommage franc et sincère
Que le sentiment a dicté.

Mais, je tiens à mes vieilles habitudes ; je voudrais même, dans la circonstance, improviser quelque chose de neuf ; malheureusement il n'y a plus rien de neuf sous le soleil, surtout à propos du jour de l'an, et je finirai probablement par dire ce que mille autres ont dit avant moi, et ce que mille autres diront après, si la fin du monde n'arrive pas avant 1820. *Je* le répète donc, la cruelle chose que le jour de l'an !

C'était ainsi, Madame, que je raisonnais en me mettant au lit, hier 31.e jour de Décembre de l'an de grâce 1818, et je n'ai pas été contredit, parce que j'étais seul, et je me suis profondément endormi, car je méditais un compliment.

A peine avais-je fermé les yeux, que Mercure, le dieu des faiseurs de projets, des voyageurs, des voleurs, des marchands et autres gens de bien, m'est apparu et m'a parlé fort éloquemment sans doute, puisqu'il est aussi le dieu de l'éloquence; je regrette donc d'avoir oublié son discours, car j'en aurais fait hommage à une illustre Société Littéraire dont j'ai l'honneur d'être membre très-indigne: il n'eut assurément pas déparé ceux de mes honorables collègues.

Le dieu me toucha ensuite de son caducée et m'ordonna de le suivre ; j'obéis en frissonnant, car je crus qu'il allait me faire passer la fatale barque, et j'étais vraiment contrarié de quitter ce monde avant d'avoir vu l'année 1819.

Ce ne fut heureusement qu'une fausse alerte ; tout à coup je me sentis transporter à une grande distance et sur le sommet d'une haute montagne : j'aperçus au milieu d'un cercle nombreux qu'il semblait dominer, un grand homme à longue barbe ; il avait un oiseau à ses pieds et tenait

quelque chose de brillant à la main : je reconnus sans peine Jupiter présidant l'assemblée des dieux sur le sommet de l'Olympe ; et comme je regardais de tous mes yeux, je vis s'avancer une foule innombrable de gens de toute espèce ; ils s'inclinaient profondément devant le maître des dieux et s'exprimaient avec une onction qui me surprenait d'autant plus que leurs paroles étaient en perpétuelle contradiction avec leurs gestes et leur ton.

« Vous ne savez donc pas, me dit mon conducteur, que c'est aujourd'hui le jour de l'an ? Tous ces gens sont des habitans de votre planète sublunaire : on ne lit pas chez vous dans le fond des cœurs et l'on peut croire à la sincérité des vœux qu'exprime la bouche, mais la vérité seule pénètre ici ; telle est la cause de la discordance qui fait en ce moment l'objet de votre surprise.

Voyez-vous cet homme tout chamaré de cordons et de broderies, il vient faire sa cour à un grand seigneur dont il convoite depuis long-tems la place : on croirait qu'il fait les souhaits les plus ardens pour sa conservation, écoutez ce qu'il dit : »

« Monseigneur, puisse le ciel vous envoyer une bonne
» maladie et une demi-douzaine d'habiles médecins pour
» vous délivrer promptement de vos occupations fatigantes !
» Puisse le courroux de notre équitable Monarque vous faire
» passer le reste de vos jours dans une prison d'Etat et
» confier votre place à un serviteur zélé comme je le suis
» pour le bien général et les intérêts de sa Majesté, c'est-
» à-dire pour mes intérêts et mon bien particulier. »

Un couple élégant succéda à ce grand personnage ; paré de toutes les grâces de la jeunesse, déjà couronné par l'amour, il se disposait à serrer les chaînes de l'hymen.

A l'empressement et aux tendres regards de ces heureux amans, tout autre eut pensé comme moi qu'ils n'avaient à demander à Jupiter que la continuation de leur bonheur ? Je les écoutai donc avec un intérêt tout particulier.

« Dieux ! disait le jeune homme, hâtes notre union ? elle » me donne une dot de cinq cent mille francs ! » — Et la » jeune fille répondait: « que je suis heureuse de me marier ! » je vais avoir des cachemires, des diamans, et un équi- » page ! »

Soudain les courtisans se précipitèrent en foule dans les appartemens du Prince ; à leurs démonstrations affectées on eut pu croire qu'ils juraient tous de mourir pour lui ; cependant leurs protestations de dévoûment n'étaient que de vains sons qui s'évaporèrent avant d'arriver jusqu'au Maître des dieux.

Bientôt d'un air grave et compassé s'avança un Académicien ; mais aux premiers mots qui sortirent de sa bouche, mon sommeil devint si profond, que je suis forcé de convenir qu'il ne m'est resté aucun souvenir de son docte compliment.

Après le savant, vint un jeune homme, qui apostropha ainsi un vieillard gouteux et cacochyme, dont il paraissait prendre le plus grand soin.

« Mon cher oncle, il me semble que vous ne vous pressez » pas d'aller voir ce qui se passe dans l'autre monde ; il y » a pourtant bien long-tems que vous habitez celui-ci, et » chacun dit que votre fortune serait beaucoup mieux dans » mes mains que dans les vôtres ; quel honneur en effet » peut-on s'en faire à votre âge. J'espère donc que c'est la » dernière fois que je vous souhaite la bonne année. »

Je vis ensuite une femme d'environ quarante ans, qui s'adressant à l'une de ses amies, beaucoup plus jeune et plus jolie qu'elle, lui disait en l'embrassant affectueusement :

« Petite impertinente, il vous sied bien de vous croire » plus fraîche que moi, parce que vous êtes née quelques » mois plus tard; mais mon miroir me l'a encore dit ce » matin, j'ai plus d'éclat et je plais assurément davantage. »

Je n'en finirais pas si je voulais rappeler les discours de tous les originaux qui succédèrent à ceux-ci.

Ce spectacle me divertissait infiniment, et de ce qui se passait sous mes yeux, je tirais la conséquence assez naturelle, qu'il ne faut compter sur la sincérité d'aucun des vœux que voit naître le jour de l'an, lorsque, pour me détromper, Mercure me parla en ces termes :

« Si trop souvent, les souhaits du vulgaire
» N'offrent, en ces jours-ci, qu'un langage trompeur,
» Il est encor plus d'un mortel sincère,
» Dont la bouche est toujours l'interprète du cœur.
» Jupiter rend à tous, une justice entière,
» Et s'il voit d'un œil de pitié
» Les vœux que l'intérêt inspire,
» Il donne toujours un sourire
» Aux souhaits vrais de l'amitié. »

Il parlait encore quand je vis s'avancer une personne de votre connaissance; elle venait implorer la divinité pour une amie dont chaque jour elle regrette d'être séparée.

« Que ne pouvons-nous, disait-elle, aller la rejoindre? » nous partagerions ses chagrins, et peut-être la consolerions-nous de la perte douloureuse qu'elle vient de faire : » car qui ne le sait?

Il est si doux, dans le malheur,
De trouver un cœur qui partage
Les sentimens de notre cœur,
Et comprenne notre langage!

Ainsi l'on voit, après l'orage
Qui trouble l'empire des airs,
Les hôtes légers du bocage
Se rechercher sous le feuillage,
Et recommencer leurs concerts....!

A cet instant (le plus agréable de mon rêve) j'ai été éveillé en sursaut par un importun, qui commençait pour moi le martyre de cette journée, venait avant le lever du soleil me souhaiter la bonne année.

Je m'en suis débarrassé en lui donnant les étrennes de rigueur, et j'ai pris soudain la plume pour vous transmettre mon songe.

Peut-être, verrons-nous, maint philosophe austère,
Prenant l'air revêche et chagrin,
A cette esquisse trop légère
Sourire avec un froid dédain;

Mais vous, Madame, vous

Dont la douce philosophie
Ne hait pas la plaisanterie,
Et sourit aux jeux de l'esprit;
Qui préférez, pour embellir la vie,
La sagesse à la pruderie;
Le vrai savoir, à la pédanterie;
Et les grelots de la folie
Aux lourds pavots d'un érudit;
Loin de blâmer ma rêverie,
Avec plaisir, je le parie,
Vous écouterez mon récit.

LE POÈTE.

Par Madame Céleste VIEN.

Le Poète, amoureux des plaisirs de l'étude,
Dès qu'il est inspiré cherche la solitude;
Le fracas importun des bruyantes cités
Refoule en ses esprits les sublimes clartés.
Il se dérobe au monde et parcourt les campagnes;
Errant avec les dieux sur les hautes montagnes,
Des faveurs de Plutus il n'est pas altéré:
Aux caprices du sort son cœur est préparé.
En vain les noirs chagrins assiégent sa demeure,
Le seuil en est sacré jusqu'à sa dernière heure.
Qui pourrait lui ravir la noble liberté
Qui conduit le génie à l'immortalité?
Il aurait donc sucé le lait d'une sauvage
L'insensé, qui, d'une arme ou d'un affreux langage,
Sans craindre la colère et le foudre des cieux
Prétendrait opprimer le favori des dieux.
Transfuges du Parnasse, il est des cœurs rebèles
Que l'or et la puissance ont rendus infidèles:
Elevés par leur Muse, ils osent outrager
Le mérite éclatant qu'ils devraient protéger;
Mais le Poète, heureux de sa verve féconde,
Sans orgueil, foule aux pieds tous les trésors du monde.
La fortune au génie imposerait des fers?
En esclave il suivrait ses caprices divers?
Non: de l'indépendance il connaît trop les charmes.
L'orage peut gronder, son cœur est sans alarmes.
Il chante des héros les illustres combats
Et ses hymnes de gloire enfantent des soldats.

Quand Bellone, en courroux, punissant les despotes,
Verse sur l'Orient ses innombrables flottes,
Aux vainqueurs de Lemnos il dresse des autels
Et parmi les vaincus compte des immortels.
Par sa voix, la candeur s'exprime sans contrainte;
L'ame du grand Poète est exempte de crainte.
Défenseur des vertus, il proclame leurs droits;
Par lui, la vérité se fait entendre aux Rois:
Il devient courtisan du faible qu'on opprime,
Et pour la délivrer s'attache à la victime.
O jour trois fois heureux, où son luth protecteur
Du Poète éloquent fait un triomphateur!
Son nom, cher aux humains, doit vivre dans l'histoire
Et son réduit modeste est orné par la gloire:
A la philosophie empruntant son flambeau,
Il nous éclaire encor du fond de son tombeau.

SUR LA MORT D'UN AMI.

Par M A. Petit.

> Au banquet de la vie, infortuné convive;
> Il apparut un jour! . . . . .
>
> (GILBERT).

Je ne le verrai plus l'ami de mon enfance!
Je ne le verrai plus! . . . Jeune et plein d'espérance,
Il a vu de ses jours s'éteindre le flambeau;
Un éternel sommeil pèse sur son tombeau!
La santé n'est qu'un nom, la jeunesse un mensonge:
Il brillait... et sa vie a passé comme un songe.
Ni les vœux supplians d'une famille en pleurs;
Ni son jeune courage à souffrir ses douleurs;
Ni la noble candeur de son âme ingénue....
Rien n'a pu le sauver: son heure était venue!

Ah ! si l'affreuse mort connaissait la pitié,
Elle aurait entendu les vœux de l'amitié !
Sa mère sur son cœur le presserait encore.
Mais non, sourde à la voix du malheur qui l'implore,
La cruelle a flétri cette naissante fleur,
Qui s'entr'ouvrait à peine à la vie, au bonheur....
Le bonheur.... En est-il pour l'homme sur la terre ?
Ah ! si de l'avenir pénétrant le mystère,
Nous pouvions voir les maux qu'il nous faudra souffrir
Tristes, découragés, nous voudrions mourir.
CHARLES du moins vit fuir les instans de sa vie,
Sans connaître les maux dont l'enfance est suivie,
De ses amis jamais il n'a pleuré la mort ;
Pour lui, la mer fut calme ; il a touché le port.
Plaignons, plaignons plutôt sa mère infortunée,
Sa mère, à la douleur, aux larmes condamnée,
Et son malheureux père ; et ses amis.... jamais
Ils ne mettront de terme à leurs justes regrets.
Moi, surtout à sa mort je dois donner des larmes :
Une amitié d'enfance a pour nous tant de charmes !
CHARLES de huit printems est plus jeune que moi,
Me disais-je, quand l'âge à la commune loi
Viendra soumettre un jour ma tête blanchissante,
C'est lui qui recevra de ma bouche mourante
Ma dernière pensée et mon dernier soupir ;
La pitié d'un ami doit aider à mourir.
Insensé !.... je parlais d'avenir, de jeunesse ;
Et moi, qu'on vit naguère en ma bruyante ivresse,
De mes jeux enfantins entourer son berceau,
Je devais de mes pleurs arroser son tombeau !
Que la vie est pour l'homme un pénible voyage !
Du tems à chaque pas nous ressentons l'outrage ;

Là, jeune encor, d'un père il faut fermer les yeux ;
Plus loin, c'est un ami qui nous fait ses adieux ;
Et quand la mort nous prend pour dernière victime,
Seul et triste on arrive au terme où tout s'abîme....
Faut-il que l'amitié, cette fille du ciel,
Au baume de sa coupe ait mêlé tant de fiel !
Heureux, peut-être, heureux, celui dont l'indolence
Traîne sans amitié sa tranquille existence !
Si la vie est pour lui sans charme et sans couleur
Du moins ses jours nombreux s'écoulent sans douleur.
Mais que dis-je?... sa mort ne sera point pleurée ;
Sur le gazon flétri de sa tombe ignorée,
Beaucoup auront passé.... pas un n'aura gémi,
Les morts ne sont pas sourds à la voix d'un ami :
Si leur cendre n'était qu'une froide poussière,
Si notre âme au tombeau s'abîmait toute entière ;
Nous serait-il si doux d'aller rêver aux lieux
Où dorment d'un ami les restes précieux ;
Ces souvenir touchans qui font couler nos larmes
Pour nos [illegible] ;
L'amitié serait-elle à l'épreuve du tems ?...
Non, non, du haut des cieux, ô Charles, tu m'entends.
Souvent, ô mon ami, ta mémoire chérie
Viendra de doux pensers nourrir ma rêverie ;
Mon cœur ne peut jamais t'oublier ; le trépas
Sépare les amis ; l'amitié ne meurt pas !!

A M. REVER,

Membre Correspondant de l'Institut, Auteur du savant ouvrage sur les Ruines du Vieil-Evreux.

Par M. De Stabenrath.

Admirez des mortels la force et le génie,
Suivez leurs pas audacieux,
Prenez sans hésiter le compas d'Uranie,
Et mesurez les cieux?

Si le bruit des combats vous plaît et vous enchante
La Grèce vous appelle, allez la secourir,
Allez.... parmi les morts sur l'arène sanglante,
Vous trouverez des lauriers à cueillir.

Les chemins sont ouverts aux amans de la gloire
Et de ses favoris les noms sont immortels.
La lyre d'Apollon, le burin de l'histoire,
Consacrent à jamais l'éclatante mémoire
Des hauts faits des mortels.

La lyre, ah! sans les chants d'Homère
Achille serait-il connu de l'univers,
Les remparts d'Illion couchés dans la poussière,
Pourraient-ils attester sa gloire et leurs revers!
Le laurier des héros couronne le poète:
Que serait leur renom si la Lyre muette

Ne livrait leurs exploits à la postérité ?
Un bruit faible et mourant par le tems emporté
Un confus souvenir, une ombre de la gloire.
Des Gaulois ignorans, qui redira l'histoire,
Quelle loi les régit, comment et dans quels lieux,
Le prêtre offrit l'encens à l'autel de leurs Dieux,
Les captifs égorgés sur cet autel impie
Et le guerrier mourant pour sauver sa patrie,
Le commerce, les arts, doux enfans de la paix,
Ont-ils chez les Gaulois étendu leurs bienfaits ?
César, tu les domptas et ton puissant génie,
Par les arts enchaîna la Gaule à l'Italie,
Et ta main triomphante en gravant tes exploits
A sauvé de l'oubli leurs cités et leurs lois !
Envain la faulx du tems s'appesantit sur elles,
Envain lancé du nord, le fléau destructeur
Effaçant les cités de ses mains criminelles,
Livre des champs nouveaux, au futur laboureur ;
Ces champs conserveront leur empreinte romaine
La terre peut couvrir le forum et l'arène
La flamme dévorer les temples, les palais,
Les lieux où fut César ne périront jamais !

Muse, de ton vol poétique ?
Arrête un seul instant l'essor ?
Regarde la flèche gothique
Où brille une croix d'or,
Vois ces créneaux et ces tourelles
Du châtelain c'est le manoir,
La mandore à la main c'est-là que vers le soir,
Le Troubadour viendra chanter les Jouvencelles,

Il chantera l'amour ; et l'hospitalité
Sera le prix des chants de sa verve féconde.
Siècles heureux, où dans sa liberté
Le poëte suivait sa course vagabonde
De châteaux en châteaux, et fêté chaque jour,
Mêlait l'hymne de guerre aux gais tensons d'amour.
De ses chants imparfaits les naïves peintures
Ont conservé ces mœurs, ces gotiques figures,
Les détails du manoir, les nains, les revenans,
Et le serf abruti sous le joug des tyrans.
Dans ces tems éloignés où régnait l'ignorance
Le savoir se cachait au fond d'un cloître obscur
Et n'avait des feux d'un jour pur
Eclairé les arts dans l'enfance ;
Mais d'Apollon enfin l'on releva l'autel ;
On devina ses droits et l'on voulut connaître
L'histoire du pays où le ciel vous fit naître,
Et l'orgueil féodal, frappé d'un coup mortel,
Pour soutenir son rang, conserva son autel ;
Sut écrire son nom, et trouva dans l'histoire
Les faits de ses aïeux, ou leur honte ou leur gloire !
On exhuma bientôt les poudreux manuscrits,
Des Grecs et des Romains, vénérables débris ;
On s'instruisit, l'on sut, guidé par leurs lumières,
De l'esprit et des arts reculer les barrières.
Et le génie enfin, trop long-tems comprimé
Brisant avec effort les fers de l'esclavage,
Eblouit, entraîna, dans son vol enflammé
Ses obscurs détracteurs, dont l'impuissante rage
Tomba comme les flots, après un long orage.

Bardes aux chants immortels, saisis ta harpe d'or,

Evoque tes guerriers du sein des noirs orages,
Les enfans de Lochlin, les braves de Tremnor
Chantés par Ossian vivront dans tous les âges....
Idolâtres, chrétiens, héros de tous les tems,
Vos exploits ne sont rien sans les chants du poëte,
Votre cendre repose en d'obscurs monumens
Quand la lyre est muette.
Console-toi! du peuple qui n'est plus
La gloire un jour pourra renaître;
Muse console-toi, par ses soins assidus,
L'antiquaire à tes yeux va le faire apparaître.
Suis ses doctes travaux, un Vitruve à la main
De la voie Appienne il montre le chemin;
Ici près du sénat, dans l'arène sanglante,
Du peuple s'assemblait la foule turbulente;
Plus loin d'une onde claire épanchant les trésors,
L'Aqueduc apportait la fraîcheur sur ces bords;
Entends l'hymne sacré, les chants de l'allégresse,
Vois le temple abattu de la bonne Déesse....
C'est sur l'oubli fatal un peuple reconquis!
Honneur à tes travaux, honneur à mon pays!
Honneur à toi Rever! dont les savantes veilles,
De ce peuple tombé rappellent les merveilles....
Tout se lève à ta voix... en brisant le cercueil,
La prêtresse n'a plus ses longs habits de deuil,
Sur son pudique front la verveine sacrée
Entrelace toujours ses flexibles rameaux.
Ecoute les accens de sa bouche inspirée,
O toi qui la forças de quitter les tombeaux.
» Quel pouvoir souverain me rappelle à la vie,
» Où sont les murs chéris de ma belle patrie,
» Les forêts où jadis s'égarèrent mes pas,

» Hélas, tout a péri rien n'échappe au trépas,
» Et toi dont le génie a su troubler ma cendre ;
» Ce peuple tu pourras et le voir et l'entendre,
» Le passé tout entier se dévoile à mes yeux !
» Malheureuse cité, séjour de mes aïeux
» Les flambeaux sont tout prêts, ton heure est arrivée,
« La flamme par les vents est déjà soulevée,
» La nuit, l'horrible nuit s'éclaire de tes feux,
» Entends ces cris plaintifs et ces bruits effroyables,
» La mère qui gémit sur son fils écrasé,
» Mêle au cri des mourans ses plaintes lamentables
» Et le prêtre périt sous le temple embrâsé !
» C'en est fait de ton nom, c'en est fait de ta gloire
» Tes citoyens sont morts, tes temples abattus,
» Vingt siècles passeront sans garder ta mémoire
» Personne n'a chanté ta gloire et tes vertus !
» Mais que dis-je ? suis-moi dans ces plaines arides
» Où l'Iton prodiguait jadis ses eaux limpides,
» Dans ces lieux s'élevaient de superbes palais ;
» Les filles des Gaulois y régnaient par leur charmes
» Et les vainqueurs soumis à leurs jeunes attraits,
» Pour elles oubliaient les combats et leurs armes.
» Voici l'enceinte où loin des feux du jour
» Le luxe avait placé son indolente cour,
» Par des conduits secrets dans des marbres versée
» L'onde captive bouillonnait,
» Et de ces bains avec force lancée
» en gerbe retombait.
» Ici l'asile du mystère
» N'a plus rien de sacré pour nous,
» Et le jour qui nous éclaire
» Est incertain et doux,

» Sur de riches coussins, mollement étendue
» Phryné sans sommeiller repose demi nue,
» De suaves odeurs les airs sont parfumés ;
» D'un théorbe léger, l'esclave favorite,
» Accompagne ses chants aimés
» Rallentit ses accens ou bien les précipite...
» Le tumulte des camps plait-t-il à tes regards.
» Plus loin, voici le champ où les enfans de Mars
» Préludaient aux combats en imitant la guerre.
» Vois-tu près du palais, mendiant un salaire,
» L'avide porte-faix sans honte et sans pudeur,
» Demander pour tout bien du pain et des spectacles
» Qu'accorde bassement son divin empereur.
» Rien n'est caché pour toi, tu vaincras les obstacles.
» Vices, vertus, grandeur, monument, liberté,
» Tout par toi renaîtra, tu donneras la vie
» Aux enfans expirés de ma triste patrie,
» En consacrant son nom à l'immortalité.
» Adieu, le tems a fui, la tombe me réclame
» Du génie en ton cœur j'ai ranimé la flamme,
» Adieu, je t'ai parlé pour la dernière fois. »
» En achevant ces mots la Vierge des Gaulois
» Disparut... » Toi Rever, tu comblas notre attente,
Tu fouillas ces débris, et de ta main savante
Relevas ces palais, ces monumens des arts
Ces frontons mutilés et sous la terre épars.
Courage heureux vieillard, la palme est déjà prête,
La France, de lauriers, va couronner ta tête,
Par elle proclamé, ton nom frappe les airs ;
Mêlons nos cris joyeux à de si doux concerts,
Le jour de ton triomphe est pour nous une fête.

LA VIE EST UNE COMÉDIE !

Imitation de Shakespeare.

Par M. d'Avannes.

Le monde est, mes amis, une comique arène,
Où chaque homme, à son tour, paraissant sur la scène
Et variant son rôle, en sept actes divers,
Selon l'âge et le tems, vient montrer ses travers.

Au lever de la toile, acteur encor novice,
C'est un enfant criard, au sein de sa nourrice,
Qui transformé bientôt en espiègle écolier,
Lance un pain arrondi sous son doigt familier.

Captif, au troisième acte, aux pieds d'une maîtresse
Il languit enchaîné ; dans une douce ivresse
Glorieux de ses fers, il jure.... Le tambour
Se fait entendre, et Mars a remplacé l'amour :

De la gloire déjà savourant la fumée,
Ce Turenne futur croit de la renommée,
En ses rêves heureux, occuper les cent voix :
D'avance au Moniteur il grave ses exploits !
Pour un bout de ruban affronte la mitraille
Et comme il court au bal, cherche un champ de bataille.

Mais bientôt les combats ont fait place aux procès,
Et le cerveau farci de chicane et d'arrêts,
Bravant des avocats la bruyante éloquence,
Mon juge, bien nourri, sommeille à l'audience.

Le sixième acte s'ouvre : un vieillard tout cassé,
Aux dépens du présent, nous vante le passé ;
Son chef est dégarni, son teint se décolore,
Le tems qui détruit tout, change sa voix sonore
En fausset chevrottant : Le septième acte enfin
Termine le Roman ; brusque, ennuyé, chagrin,
Notre héros, frappé d'une triste impuissance,
Retombe, par degrés, dans sa première enfance :
Vainement il voudrait, pour prolonger ses jours,
De ses sens affaiblis invoquer le secours ;
A peine il entrevoit que la pièce est finie
Lorsque la toile tombe et que chacun l'oublie.

La Hiérodie, ou Recueil de Poésies chrétiennes, à l'usage des personnes instruites et pieuses; par M. De Bellemare, *à Caen.*

Tout Recueil de Littérature doit se recommander de deux manières : par le but que se propose le compilateur, et par le choix des morceaux qu'il rassemble. Charmer les loisirs des personnes pieuses, nourrir leur âme en ne paraissant songer qu'à délasser leur esprit, tel est le but du Recueil que nous annonçons.

Il est conçu sur le même plan que les Lyres Chrétiennes, l'Abeille du Parnasse, les Ornemens de la Mémoire et autres ouvrages du même genre.

Le choix des pièces qu'il renferme est en général fait avec goût, et l'éditeur a élagué, comme il le dit, avec le plus grand soin tout ce qui pourrait blesser même légèrement les consciences délicates. Il a mis à contribution nos Poètes les plus célèbres, et grossi son Recueil d'un grand

nombre de pièces d'auteurs peu connus du dernier siècle et du nôtre. On regrette de ne pas voir figurer quelques belles Méditations de M. De la Martine parmi les Poésies inspirées par la Religion chrétienne.

La Hiérodie peut être recommandée avec confiance aux chefs d'institutions et d'écoles ecclésiastiques.

Prix proposés.

1.° Par la Société royale d'Arras,

Discours en prose. Situation des idées philosophiques au 19.e siècle.

Eloquence. Eloge historique de M. le duc De la Roche-foucault-Liancourt, Pair de France.

Poésie. Une pièce de 300 vers au moins sur les malheurs causés par la loterie.

Chaque prix est une médaille d'or de 200 fr. Les productions doivent être parvenues avant le 1.er Juillet 1829.

2.° Par la Société de Châlons-sur-Marne,

Quel serait le mode d'éducation le plus en harmonie avec nos mœurs actuelles et nos institutions.

Le prix est une médaille d'or de 300 fr. Les Mémoires devront être parvenus avant le 1.er Juillet 1829.

3.° Par l'Académie du Gard, séant à Nismes,

Une Dissertation sur les affiliations qui, dans le moyen âge, réunirent à la ligue des villes anséatiques plusieurs villes commerçantes de l'Europe, et sur la nature et l'importance des relations qui caractérisent cette sorte de confédération du commerce européen.

Prix : une médaille d'or du poids de cent grammes. Les Mémoires doivent être parvenus avant le 1.er Juillet 1830.

MÉDECINE, CHIRURGIE ET PAHMRACIE.

Sur la Phthisie pulmonaire ; par M. Emangard, *D.-M. à Laigle* (*Orne*).

La guérison de la phthisie est-elle possible, n'est plus une question. Il existe peu de médecins qui, dans une longue pratique, n'aient observé quelques-uns de ces cas, rares à la vérité, où des malades en proie à une fièvre hectique qui les brûle et les dessèche, reviennent à la santé après une expectoration plus ou moins abondante de crachats purulens, épais, diffluens, et ayant présenté à l'observateur tous les signes de la pulmonie.

Mais c'est surtout depuis l'invention du stethoscope, qu'on a cessé de prendre une bronchite chronique pour la phthisie, celle-ci pour toute autre lésion thoracique. Les nécroscopies sont venues confirmer ce que l'investigation, au moyen du cylindre, avait appris : on a vu des sujets guéris, après avoir offert tous les symptômes de la phthisie pulmonaire, et morts, long-tems après, des effets de maladies aiguës, qui n'avaient aucune analogie avec l'ancienne affection, chez lesquels l'autopsie démontrait jusqu'à l'évidence, que les ulcères des poumons, ou les cavités tuberculeuses étaient susceptibles de cicatrisation, et que celle-ci consistait en une substance demi-cartilagineuse tapissant ces excavations.

Publier ces faits rares mais consolans, est un des devoirs du médecin philantrope. Si cette chance heureuse n'est pas le partage du plus grand nombre des phthisiques, au moins la possibilité de son existence fait naître l'espoir, soutient le courage de ces malheureux, et permet qu'ils arrivent à la terminaison fatale, sans cesser d'être bercés par une douce illusion.

Je dois prévenir que je vais rapporter l'histoire de la maladie dont il s'agit, comme je l'ai rédigée le 31 Janvier 1825, sans rien changer aux expressions que j'employais alors, et au pronostic que je portais. Je pourrais d'ailleurs prouver la vérité de ce que j'avance, car j'ai laissé, dans le tems, à un négociant de Rugles, le double de l'observation qu'on va lire, et je présume qu'il l'aura conservée.

Observation. M. Col..-Lem......., négociant à Rugles, avait éprouvé plusieurs attaques d'anthritis vague, et depuis un an une douleur pectorale, vers l'intervalle de la 4.e et de la 5.e côte du côté droit, peu considérable, mais fixe et continue. Vers la fin de Novembre 1824, hémoptysie abondante avec récidives, combattue par des applications de sangsues répétées : peu après crachats gris, diffluens, bien évidemment de matière tuberculeuse, d'où on doit conclure que l'hémorragie pulmonaire était l'effet d'une véritable dilacération du tissu du poumon engorgé, au moment où la matière ramollie s'est fait jour dans les bronches.

Appelé le 13 Janvier 1825, voici l'état qu'offrait le malade :

Côté gauche de la poitrine perméable à l'air dans toute son étendue, résonnance par la percussion selon la méthode d'Awenbruger, respiration *puérile*, ce qui expliquait

l'imperfection de cette fonction, ou son abolition totale dans le côté droit.

Celui-ci ne présentait de respiration appréciable qu'antérieurement, vers l'union des cartilages des côtés avec le sternum ; mais matité du son, respiration nulle dans tout le reste du poumon, point de *pectoriloquie*, râle *amphorique* bien distinct par intervalle, vers la deuxième et la troisième côtes.

Les côtés sont égaux en volume, la toux est peu fréquente et seulement nécessaire pour l'expectoration des crachats, d'abord abondans, qui diminuent de quantité les 17, 19 et jours suivans.

A mesure qu'il y a moins d'expectoration, le bruit de *glou glou* se fait entendre plus rarement, le râle sibilant le remplace, ainsi que la sensation d'un souffle venant par bouffées. Ce râle sibilant était un petit sifflement aigu, prolongé, indiquant une mucosité peu abondante mais visqueuse, occupant les petites ouvertures bronchiques qui se rendent aux excavations. La succession de ces symptômes prouvait qu'il existait deux ou plusieurs cavités tuberculeuses communiquant entr'elles par une ouverture étroite, et avec les bronches par un petit nombre d'ouvertures fournissant la matière des crachats. Au fur et à mesure que les excavations se vidaient, ceux-ci diminuaient et ont fini par cesser. C'est ce qui a été manifesté par la disparition du râle *amphorique*, l'apparition du souffle venant par bouffées et de la pectriloquie imparfaite, mais non douteuse, obtenue le 19, en retirant l'embout du stéthoscope (preuve de la grandeur des cavités.)

A cette époque, le lobe supérieur était perméable à l'air jusqu'au dessous de la première côte, il n'y avait point

d'*égophonie*, ce qui excluait la possibilité d'un épanchement.

Le 31 Janvier, il n'y a ni toux, ni crachats ; la *pectoriloquie est évidente* devant et surtout derrière, à la hauteur déjà indiquée, ce qui donne l'idée du nombre et de l'étendue des excavations vides : le souffle par bouffées subsiste. Le poumon n'est perméable que supérieurement et un peu antérieurement aux points déjà indiqués, le reste donne un son mat et la respiration n'y est point entendue ; le pouls est plus dur et plus vite que dans l'état normal. Il est probable que la masse pulmonaire imperméable est un engorgement ou une hépatisation, suite d'une pneumonie chronique, au milieu de laquelle deux ou plusieurs tubercules se sont développés, ont parcouru leurs périodes jusqu'au ramollissement, et à l'évacuation de cette matière tuberculeuse, d'où hémoptysie (comme je l'ai expliquée), crachats gris, sales, quelquefois briquetés, toujours diffluens et puriformes, diminuant à mesure que les cavités se vident, cessant tout à fait, ainsi que la toux, quand l'évacuation est complette.

Il est très à craindre que l'imperméabilité ne soit due à l'existence d'une grande quantité de tubercules encore crus, en masse plus ou moins considérables, dans l'intervalle desquelles le tissu pulmonaire infiltré de matière tuberculeuse, ne permettrait pas à l'air de pénétrer ses cellules.

Dans la première hypothèse, *le malade peut guérir* ; dans la seconde, l'apyrexie ne serait pas de longue durée. Une toux sèche et fatigante avec expectoration écumeuse, filante et limpide serait le signal du retour des accidens ; l'hémoptysie redeviendrait probable ; la fièvre hectique avec son cortége ordinaire serait produite et la mort inévitable.

L'état du jeune homme offre donc deux chances bien distinctes ; et dans ce moment le médecin est forcé de suspendre son jugement sur l'issue de la maladie.

Réflexions. Trois années se sont écoulées et la santé se consolide ; on peut donc ranger cette affection parmi celles que la nature médicatrice parvient quelquefois à guérir. Ici, je pense, l'art a été d'un secours bien secondaire. En effet, une inflammation se développe, il n'est pas parvenu à la résoudre, puisque la suppuration ou le ramollissement tuberculeux en a été la conséquence : il n'avait pas de procédés pour vider ces cavités ; des efforts spontanés ouvrent une issue à travers le tissu pulmonaire, annoncée par l'hémoptysie ; une communication s'établit avec les bronches, l'expectoration a lieu ; son abondance diminue et ce phénomène est concomitant de la pectoriloquie, d'abord imparfaite, non douteuse, puis évidente.

Si les moyens médicaux ont été superflus et sans action dans cette succession de phénomènes morbides et dans le résultat heureux qui a suivi, on ne peut me contester d'avoir bien jugé la maladie. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que celui qui, sur trois médecins appelés, savait le moins à quelle affection il avait affaire, celui qui annonçait l'existence d'un épanchement séreux résoluble, quand la différence et la couleur des crachats, *l'absence de l'égophonie et la production de la pectoriloquie* étaient, pour les deux autres, la preuve irrécusable que de vastes cavités se trouvaient dans le poumon droit ; ce qu'il y a, dis-je, de remarquable, c'est que ce médecin affirmant gravement et avec l'assurance qu'on remarque chez les habitans des bords d'une rivière fameuse, que le mal était facile à guérir, a recueilli tout l'honneur de la cure. *Sic vos non vobis*, etc.

Observations sur l'emploi du Chlorure de sodium; par M. Granier, *D.-M. à S.t-Pons (Hérault).*

M. Bertrand, âgé de quarante ans, d'un tempérament nerveux, grêle et délicat, éprouva pendant le mois d'avril 1827, de légères douleurs dans les bourses, qui y déterminèrent un engorgement, on apposa, pendant environ vingt jours, des topiques relachans à cet engorgement; soit qu'ils fussent mal-à-propos ou trop long-tems continués, soit que la gangrène dût être la terminaison de cet état maladif, celle-ci arriva à grands pas, et dans trente six heures elle eut gagné toute la partie gauche des bourses et le penis dans ses tégumens. La fièvre survint, et le malade eut beaucoup à souffrir par l'effet de l'irritation du cordon spermatique du testicule gauche qui grossit prodigieusement; une mortification si rapide et que rien semblait ne devoir arrêter, le fut vers le 24, au moyen de chlorure de sodium appliqué extérieurement et donné intérieurement; le malade usa de ce remède pendant tout le tems que les chairs mortes mirent à se séparer des vivantes, ce qui dura une quinzaine de jours; à cet époque le testicule dépouillé de ses tuniques fut vu nu, la cloison qui sépare les corps caverneux eût disparu par l'effet de la gangrène qui eut pénétré jusque dans le canal de l'urètre. L'urine coulait en grande partie par ce conduit, ce qui se continua jusqu'au 12 juin, tout en espérant que les bourgeons charnus qui pullulaient de toutes parts, pourraient, par leur agglomération, remédier à cet accident; tous les moyens qui pouvaient seconder cette opération de la nature furent mis en usage, mais en vain, l'urine continuait à couler entre les deux testicules; une sonde élastique fut introduite dans la vessie, pour obliger l'urine

à passer à travers son canal et donner au trou accidentel le tems de s'oblitérér, ce moyen manqua son effet; obligés de nous servir d'un catheter très-mince, à raison d'un bride qui existait depuis plusieurs années dans l'urètre, les urines filèrent à côté de la sonde et continuèrent d'arriver par ce trou, un tel état de choses faisait craindre une fistule urinaire, avec d'autant plus de fondement que la nature avait déjà réparé tous les désordres par de bonnes cicatrices, excepté celui-là. Nous tentâmes l'injection du chlorure par le trou artificiel, de sorte qu'il fut rejetté par le bout du canal de l'urètre; cela fut aisément exécuté, et avec un succès tel, que dans deux jours le trou n'existait plus. Le malade n'urine dorénavant plus que par l'issue ordinaire.

Berdigal, âgé de soixante-dix ans, d'un assez bon tempérament, portait un ulcère à la jambe droite, depuis huit ans, par suite d'une fracture comminutive. Depuis cet accident il était entré à l'hopital, à diverses reprises, pour se faire soigner d'un engorgement considérable à cette extrémité. Vers le commencement de juin dernier il fut reçu pour la cinquième ou sixième fois; l'engorgement fut suivi d'inflammation, qui amena la gangrène, elle commença au-dessous du mollet de la jambe intérieurement, descendit jusqu'à la malléole et colleta peu à peu le dessus du pied. Les premiers moyens employés furent les cataplasmes avec le pain dans la décoction de feuilles de saule et le chlorure de chaux, à la manière de M. Lisfranc. Ce traitement ne produisit rien, l'inflammation assez intense qu'on avait beau combattre par les anti-phlogistiques se soutenait avec force et avec elle la gangrène; d'autres remèdes ont, pendant deux mois, remplacé le chlorure, sans que les progrès de la putréfaction, tantôt lents, tantôt plus actifs, aient pu être arrêtés. Enfin l'inflammation étant légère (ce qu'elle est

ordinairement dans les cas de gangrène par atonie), l'usage du chlorure de sodium fut repris ; il a produit le résultat qu'on est en droit d'attendre de lui, toutes les fois qu'on l'emploie dans des vues toniques et anti-septiques ; l'ulcère a repris sa forme simple, entretenant un écoulement nécessaire à l'individu par l'effet de l'habitude.

A ces faits auxquels grand nombre de praticiens peuvent joindre de semblables, et que je rapporte pour faire remarquer l'utilité particulière dont m'a été le chlorure dans le premier cas, et son inutilité dans le second, tant qu'il y a eu d'inflammation un peu active ; on en a voulu mettre en opposition où le chlorure n'a eu aucune action. Par exemple, nous a-t-on dit, qu'a produit ce chlorure chez le Jurisconsulte M. Constant (1), mort, atteint de gangrène sur plusieurs parties de son corps ; sur M. Lavau (2), mort d'une gangrène au pied, que vous n'avez pu maîtriser avec votre remède ? nous avons dû leur répondre que le remède qui arrête une dissolution générale préparée de loin, nous reste inconnue, et que ce que la nature refuse, l'art ne saurait l'accorder.

Sur la maladie des Chiens, par M. Laptour, *Vétérinaire à Laigle.*

J'ai lu dans le journal du mois d'octobre dernier, à la page 372, un article intitulé : *Remède contre la maladie des chiens.* Considérant cette recette comme plus dangereuse que la maladie même, en ce qu'elle ne peut que l'exaspérer

(1) Dans un état cachectique depuis plusieurs années.

(2) Dans un état de faiblesse extrême, par suite d'abus de liqueurs spiritueuses très-long-tems soutenu.

et en rendre plus souvent la terminaison funeste, j'ai cru rendre service aux propriétaires de ces animaux utiles, en vous faisant sur ce sujet quelques réflexions qu'il serait peut-être bon de publier.

La maladie des chiens (gastro-bronchite) connue vulgairement sous le nom de *catarrhe*, *de rhume*, *de gourme des chiens*, etc., est une affection dont jusqu'à présent le traitement a été on ne peut plus empirique, je dois pourtant excepter celui prescrit dans quelques nouveaux ouvrages de médecine vétérinaire, on a toujours cherché des spécifiques, sans s'occuper des organes malades, on était émerveillé quand les animaux auxquels on avait fait prendre de l'aloès ou du soufre ne mouraient pas, effectivement il y avait lieu d'être surpris.

« Cette affection consiste le plus ordinairement dans une inflammation d'une surface plus ou moins étendue des muqueuses des organes digestifs et respiratoires, compliquée souvent de conjonctivité et de chorée. » (Vatel, *Élémens de pathologie vétérinaire*, 1828.)

On la reconnaît aux symptômes suivans : inappétence, flancs creux, constipation, plus tard diarrhée, tristesse, abattement, éternuement, jettage par le nez et par les yeux, toux plus ou moins fréquente, au bout de quelques jours, si l'animal ne meurt pas et que la guérison soit imparfaite, la danse de saint Guy, ou chorée, se manifeste. Cette complication dépend de la phlegmasie des voies digestives, répétée sympathiquement sur l'appareil cérébro-spinal, après quoi, si la cause qui l'a suscitée n'est point combattue à tems, elle devient idiopathique, quand même l'irritation première cesserait totalement.

J'en appelle à ceux qui ont fait quelques autopsies,

peuvent-ils croire, après avoir trouvé des intestins rouges, épaissis, enduits d'une mucosité dont la quantité et les caractères physiques varient, que les purgatifs ou les excitans puissent être rationnellement employés ?

Tout médicament irritant doit être proscrit, et dans cette classe je comprends la formule insérée dans le Journal précité. A quoi peuvent être utiles le mercure doux, l'émétique, le kermès, etc., déposés sur une membrane enflammée ? est-ce dans le but de changer le mode d'irritation, comme on faisait autrefois pour les gastrites de l'espèce humaine ? est-ce pour ranimer les forces du sujet, qui paraissent l'abandonner ? est-ce pour produire l'évacuation de substances glaireuses ? dans le premier cas on joue quitte ou double, et suivant l'expression du Docteur Broussais, le Médecin perd souvent la partie. Dans le second, ces prétendus fortifians ne font qu'augmenter la stupeur, puisqu'elle est l'effet sympathique de la phlegmasie gastro-intestinale que l'on rend plus intense par une semblable médication. Enfin dans le troisième, les mucosités n'étant que le résultat de l'irritation ne peuvent que devenir plus abondantes, si on donne une nouvelle force à la cause qui les produit.

Dès l'apparition des premiers symptômes, je mets les animaux à la diète la plus sévère, je leur fais prendre des boissons gommeuses, administrer des lavemens émolliens; lorsqu'ils se trouvent mieux, je permets un peu de bon miel, de légères soupes ; et lorsque j'ai été appelé à tems, j'ai toujours réussi par ces moyens.

Résurrectionnels.

Tel est le titre d'une association qui s'est organisée à Edimbourg, dans le but d'exploiter les cimetières, d'en-

lever les cadavres qu'on vient d'y déposer et de les vendre pour les dissections. On sait que cette bande commettait des assassinats, lorsque les cimetières ne fournissaient pas assez abondamment aux besoins de son épouvantable commerce ; que des poursuites judiciaires ont été dirigées contre elle et que déjà il en est résulté la condamnation à mort d'un de ses chefs.

Ce brigandage a fourni l'occasion à M. Cobbett de se déchaîner de la manière la plus dégoûtante contre les progrès de l'esprit humain et en particulier contre les Médecins français. « A Paris aussi, dit-il, l'esprit humain fait » de semblables progrès ; c'est là que les *bouchers* (les » médecins) auxquels on confie les malheureux dans les » hôpitaux, ont l'habitude de donner aux malades, incu- » rables ou autres, ce qu'ils appèlent le bouillon de vingt- » quatre heures, ou, en d'autres termes, une potion qui » les tue au bout de vingt-quatre heures. »

M. Lucas, informé de cette diatribe, en a donné connaissance à l'Académie royale de Médecine, afin qu'elle eut à venger l'honneur des Médecins français d'une calomnie aussi infame, en exprimant dans son procès-verbal toute l'indignation qu'elle en éprouve.

Sur la proposition de M. Husson, l'Assemblée prie les rédacteurs des divers Journaux de Médecine d'être son interprète et de flétrir comme elle le mérite cette odieuse inculpation, qui a été répétée avec trop de complaisance par tous les journaux anglais. Nous nous empressons de seconder le vœu de l'Académie ; mais nous pensons qu'on ne doit pas tenir compte de cette platte et ridicule insulte.

Sans vouloir réveiller des haines que la sagesse du Gouvernement français travaille chaque jour à éteindre, dans

l'intérêt de deux peuples faits pour s'estimer, et dans celui du Monde entier, dont les destinées sont entre leurs mains, nous demandons à M. Cobbett, pour démontrer toute l'absurdité de la calomnie dont il s'est rendu coupable, si jamais les prisonniers français ont été, sous tous les rapports, aussi bien traités dans les hôpitaux d'Angleterre que les prisonniers anglais dans ceux de France.

Au surplus, comme il peut y avoir des charlatans dans toutes les professions, dans toutes les positions sociales et que Dieu seul en sait le nombre, l'attaque dirigée par M. Cobbett contre les Médecins français, nous porte naturellement à penser qu'il a sans doute besoin de calomnier les Savans et de s'opposer aux progrès de l'esprit humain : autrement il n'y aurait plus de dupes à faire, et que ferait alors M. Cobbet ?

Précis de Nosologie et de Thérapeutique ; par J. B. G. Barbier, *Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, Professeur de Pathologie et de Chirurgie interne à l'Ecole secondaire de Médecine d'Amiens, de Botanique au Jardin des plantes de la même ville, membre associé de l'Académie royale de Médecine, correspondant de la Société de Médecine de Paris, de celle de Pharmacie de la même ville, des Académies et Sociétés médicales d'Amiens, d'Arras, d'Evreux, etc.*

Dans cet ouvrage important, M. Barbier, auteur de plusieurs autres productions également utiles, considère d'une manière générale,

1.° Les modifications organiques qui provoquent les maladies, et qu'il appèle des *lésions pathogéneses*.

2.° La valeur des signes qui décèlent ces lésions, ou l'objet de la séméiotique.

3.° Les causes qui font naître ces lésions et qui les entretiennent, ou l'étiologie des maladies.

4.° Ce que l'on doit aujourd'hui chercher dans la nosologie : les lésions pathogéneses ne doivent-elles pas y prendre les places que l'on a accordées jusqu'ici à des réunions de symptômes ?

5.° L'action des moyens que la thérapeutique emploie pour obtenir la guérison de ces lésions ?

Histoire de la vie et des ouvrages de P. F. Percy, *composée sur les manuscrits originaux, par* C. Laurent, *D.-M.-P.*, *chevalier de la Légion d'honneur, ancien chirurgien principal des armées, membre de l'académie royale de Médecine, de plusieurs Sociétés savantes, etc.*

> Finis ejus vitæ, nobis luctuosus, patriæ tristis.
> Extraneis etiam ignotisque non sine curâ fuit.
>
> TACIT.

L'estimable auteur de cette curieuse et savante Biographie expose avec clarté les droits de M. Percy à l'admiration des amis des sciences, de l'humanité, de l'honneur français, et signale sans amertume, mais avec une noble franchise, les intrigues et les calomnies dirigées avec trop de succès contre cet illustre Chirurgien par des hommes médiocres, jaloux de ses vertus, de son talent et de sa gloire.

Cours Élémentaire de Teinture sur laine, soie, lin, chanvre et coton, et sur l'art d'imprimer les toiles, par J.B. Vitalis, *Docteur ès Sciences, etc., etc., etc*, 2.e édition.

> L'art de la teinture est un des plus utiles et des plus merveilleux que l'on connaisse, et s'il en est un qui puisse inspirer à l'homme un noble orgueil, c'est celui là.
>
> CHAPTAL.

La première édition du Cours élémentaire de teinture a été si bien reçue du public, que la seconde ne doit pas être moins recherchée. Cet ouvrage est devenu en effet le manuel et le guide de tous les teinturiers qui attachent quelque importance aux progrès de leur art, et il a été honoré des suffrages des Savans les plus distingués de la Capitale.

Cette nouvelle édition diffère de la première par quelques retranchemens et par l'addition de plusieurs articles dont il ne sera pas difficile au lecteur d'apprécier toute l'utilité.

Les retranchemens portent sus quelques extraits un peu étendus que l'auteur a supprimés, en renvoyant aux ouvrages mêmes dont ils avaient été tirés.

Les additions ont été puisées, soit dans de nouvelles recherches, soit dans les découvertes dont la Chimie s'enrichit chaque jour.

Les changemens que nous annonçons ici ne peuvent que contribuer beaucoup au perfectionnement d'un art auquel se rattachent plusieurs branches essentielles de l'industrte française.

Evreux, Imprimerie d'ANCELLE fils, Imprimeur du Roi, de la Préfecture, etc., etc. — 1829.

Mr de Langle, Maire de Valiny

JOURNAL

d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires;

PAR LES MEMBRES RÉSIDANS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE;

Faisant suite aux Bulletins publiés séparément jusqu'à la fin de 1825, par ces deux Sociétés.

N.° XXII. — Avril 1829.

Ce Journal, dont quatre cahiers ou numéros forment un volume, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Le prix de la souscription est de *six francs* par an, il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-Préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Journal, ainsi que la Correspondance avec les Sociétés qui le publient, doit être adressé, *franc de port*, à M. *L. H. Delarue*, à Evreux, rue Saint-Léger.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MEDECINE
ET
DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° XXII. — Avril 1829.

AGRICULTURE.

Notice indicative des sujets de Prix proposés par la Société royale et centrale d'Agriculture.

Pour être décernés en 1829.

1.° Pour l'introduction, dans un canton de la France, d'engrais ou d'amendemens qui n'y étaient pas usités auparavant.

Prix : des médailles d'or et d'argent.

2.° Pour des essais comparatifs, faits en grand, sur différens genres de culture, de l'engrais terreux (*urate calcaire*) extrait des matières liquides des vidanges.

Prix : des médailles d'or et d'argent.

3.° Pour la traduction, soit complète, soit par extraits, d'ouvrages ou mémoires relatifs à l'économie rurale ou domestique, écrits en langues étrangères, qui offriraient des observations ou des pratiques neuves et utiles.

Prix : des médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

4.° Pour des notices biographiques sur des agronomes, des cultivateurs ou des écrivains, dignes d'être mieux connus pour les services qu'ils ont rendus à l'agriculture.

Prix : des médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

5.° Pour des ouvrages, des mémoires et des observations pratiques de médecine vétérinaire.

Prix : des médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

6.° Pour la pratique des irrigations.

Prix : des médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

7.° Pour des renseignemens sur la Statistique des irrigations en France, ou sur la législation relative aux cours d'eau et aux irrigations dans les pays étrangers.

Prix : des médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

8.° Pour un Manuel pratique propre à guider les habitans des campagnes et les ouvriers dans les constructions rustiques.

Premier prix. . . . . . 1,000 francs.
Deuxième prix. 500

9.° Pour la culture du pommier ou du poirier à cidre dans les cantons où elle n'est pas encore établie.

Prix : des médailles d'or et d'argent.

Nota. Ce concours sera successivement continué pour les années suivantes, jusqu'à ce que la culture des arbres à cidre ait reçu l'extension dont elle est susceptible en France.

10.° Pour la construction et l'établissement de machines domestiques mues à bras, propre à égrener le trèfle et à nettoyer sa graine.

Premier prix. . . . . . 1,200 francs.
Deuxième prix. 600

Nota. Pour avoir droit au prix de 1,200 fr., il faudra que la machine présentée au concours, procure une économie de la moitié, au moins . de la dépense qu'exige, dans le pays où le concurrent réside, le procédé de l'égrenage du trèfle et du nettoiement de sa graine au moyen du fléau. Pour celui de 600 francs, la même économie ne sera pas nécessaire, mais la machine devra se recommander par son bas prix.

Pour être décernés en 1830.

11.° Pour le meilleur mémoire, fondé sur des observations et des expériences suffisantes, à l'effet de déterminer si la maladie connue sous le nom de *crapaud* des bêtes à cornes et à laine est ou non contagieuse.

Prix : 1,000 francs.

Plus, des médailles d'or et d'argent pour les meilleurs mémoires qui traiteront, en général ou en particulier, des maladies autres que le *crapaud*, qui affectent le pied de ces animaux.

12.° Pour les meilleurs mémoires sur la cécité des chevaux et sur les causes qui peuvent y donner lieu dans les diverses localités ; sur les moyens de les prévenir et d'y remédier.

Prix : une somme de 1,500 francs, ou des médailles d'or ou d'argent, selon l'importance des mémoires.

13.° Pour la rédaction de mémoires ou instructions destinés à faire connaître aux agriculteurs quel parti ils pourraient tirer des animaux qui meurent dans les campagnes, soit de maladie, soit de vieillesse, ou par accident.

Premier prix.	1,000 francs.
Deuxième prix.	500

14.° Pour la construction de la meilleure machine à bras, propre à battre et à vanner le blé, avec la plus grande économie, de manière à donner, avec la même dépense, un produit d'un quart au moins en sus de celui qu'on obtient par le battage au fléau ; lequel est évalué à cent cinquante kilogrammes de blé vanné, par jour, pour le travail de chaque batteur en grange.

Premier prix.	2,000 francs.
Deuxième prix.	1,500

15.° Pour le percement des puits forés, suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes, applicables aux besoins de l'agriculture.

Premier prix.	3,000 francs.
Deuxième prix.	2,000
Troisième prix.	1,000

Il y a plus d'un siècle et demi (en 1671) que le célèbre Dominique Cassini, qui fut appelé d'Italie en France par Louis XIV, et bientôt après élu membre de l'Académie royale des Sciences, fit connaître les fontaines artésiennes de Modène.

Bélidor écrivait, en 1729, qu'il avait vu, au monastère de Saint-André, à une demi-lieue d'Aire, en Artois, un puits foré qui donnait plus de vingt mètres cubes d'eau par heure, à la hauteur de quatre mètres au-dessus du

rez-de-chaussée. (*Science de l'Ingénieur*, liv. 4, chap. 12.)

Les progrès dans les arts se développent comme les inventions : les premiers pas sont rapides ; mais bientôt l'exécution présente des difficultés qui en retardent ou suspendent le cours.

L'art du fontainier-sondeur est pratiqué, depuis un siècle au moins, dans les anciennes provinces du nord de la France, et c'est seulement dans ces dernières années que, par les efforts combinés de nos ingénieurs les plus expérimentés et des mécaniciens les plus habiles, la pratique de cet art a pu s'étendre à quelques autres départemens.

L'Ecole de métallurgie, fondée sous le règne de Louis XVI ; la création, en 1794, d'un corps des Ingénieurs des mines, ont donné à la géologie et à la minéralogie une direction scientifique qui jette le plus grand jour sur les procédés dépendant des arts de ces deux sciences. C'est principalement aux recherches de ce corps savant, à MM. Héricart de Thury, Garnier, Baillet, etc. ; aux publications qu'ils ont faites sur le sondage et le percement des puits forés ; aux travaux d'une grande Société, formée, sous les auspices du Ministère de l'intérieur, pour l'encouragement des arts, que nous devons l'introduction du sondage dans les départemens de la Somme, des Ardennes, de la Moselle, de Seine-et Marne et de la Seine.

La Société royale et centrale d'Agriculture est informée que, dans plusieurs parties de la France, des cotisations ont été faites pour creuser, à frais communs, des puits forés ; que la Direction générale des mines a recommandé à MM. les Ingénieurs de seconder de tous leurs moyens les essais de ce genre ; qu'elle a chargé l'un d'eux de rédiger

une instruction, qui s'étendra à tous les genres de terrains dont se compose le sol de la France. Elle ne doit pas laisser ignorer que, dans les localités les plus favorables au percement des puits forés, à Béthune par exemple, un trou de sonde de trente-trois mètres de profondeur est tombé sur une source dont les eaux se sont élevées à la surface du sol, et qu'un second sondage, voisin du premier, poussé jusqu'à soixante mètres, n'a point rencontré de banc aquifère. Sans remonter aux causes premières de l'existence des eaux souterraines et de la discontinuité des réservoirs qui renferment ces eaux; sans examiner les forces qui font jaillir ces eaux à la surface du sol, la Société a pensé que le succès qui a couronné plusieurs tentatives, faites récemment dans les départemens de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, était un motif suffisant pour provoquer, par un concours général, de nouvelles recherches.

En conséquence, la Société royale et centrale d'Agriculture distribuera, dans sa séance publique de 1830, les trois prix indiqués, aux propriétaires, cultivateurs, ingénieurs ou mécaniciens qui auront percé un ou plusieurs puits forés, dont l'eau s'élèvera à la surface du sol.

Les concurrens feront connaître par un procès-verbal,

1.° Le site et la profondeur des puits forés;

2.° Le volume d'eau que ces puits donnent en vingt-quatre heures;

3.° La température de l'eau dans l'intérieur des puits.

Ils joindront à ce procès-verbal des échantillons de terres ou pierres, pris dans les diverses couches de terrain traversées par la sonde, avec la note des épaisseurs de ces couches, et les mémoires de toutes les dépenses de sondage.

Les concurrens seront tenus de faire constater par les autorités locales, MM. les Ingénieurs des mines ou des ponts et chaussées, et les membres des Sociétés savantes, s'il en existe dans le département, les faits énoncés dans les procès-verbaux qu'ils enverront au concours.

La Société, d'après le rapport qui lui sera fait par la Commission chargée de l'examen du concours, accordera les prix aux travaux de sondage qu'elle jugera les plus utiles à l'agriculture, et les plus dignes, sous tous les rapports, d'obtenir la récompense proposée.

Pour être décernés en 1831.

16.° Pour la culture du pavot (œillette) dans les arrondissemens où cette culture n'était point usitée avant l'année 1820, époque de l'ouverture du premier concours sur cet objet.

Prix. . . . . 1,000 francs.

Accessit, des médailles d'or ou d'argent.

Nota. Pour avoir droit au prix, il faudra avoir pratiqué la culture dont il s'agit, sur deux hectares au moins, pendant les cinq années pleines de la durée de ce concours, de 1826 à 1830 inclusivement.

Pour être décernés en 1832.

17.° Pour la substitution d'un assolemement sans jachère, spécialement de l'assolement quadriennal à l'assolement triennal usité dans la plus grande partie de la France.

Prix : des médailles d'or et d'argent.

Pour être décernés en 1834.

18.° Pour la plus grande étendue de terrain de mauvaise

qualité qui aurait été semée en Chêne-liége dans les parties des départemens méridionaux où l'existence de quelques pieds, en 1822, prouve que la culture de cet arbre peut être encore fructueuse; de manière qu'en 1834 il s'y soit conservé des semis de cette année ou des trois années suivantes, au moins deux mille pieds, espacés d'environ six mètres dans tous les sens, ayant une tige droite et bien venante.

Premier prix. . . . . . . 3,000 francs.
Deuxième prix. 2,000
Troisième prix. 500

Nota. Ce concours a été ouvert sur la demande spéciale de Son Excellence le Ministre de l'intérieur.

Conditions générales des Concours.

Les mémoires, dessins, machines et produits présentés aux différens concours, et les procès-verbaux ou attestations authentiques, soit des autorités locales, soit des Sociétés d'Agriculture départementales ou d'arrondissemens, constatant les faits énoncés, devront être envoyés à la Société, sous le couvert de S. Ex. le Ministre de l'intérieur, on *francs de port*, avant le 1.er Janvier des années respectives pour lesquelles les prix sont annoncés. Les concurrens ne se feront pas connaître (à moins que la nature du concours ou d'autres circonstances ne leur permettent pas de garder l'anonyme); ils mettront seulement une sentence ou devise à leur mémoire, ou bien ils y attacheront un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait remporté le prix ou obtenu un encouragement.

La Société se réserve expressément la faculté de conserver

et d'employer, soit en totalité, soit en partie, les mémoires, plans et dessins qui auront été envoyés aux divers concours. Elle déclare qu'elle considérera l'acceptation, par les concurrens, du prix ou encouragement qui leur aura été décerné, comme un consentement formel, de leur part, à ce que la propriété de la machine ou de l'invention couronnée devienne publique, et comme une renonciation expresse de l'auteur à faire usage d'un brevet d'invention ou d'importation.

Note sur la manière de conduire la Vigne en cordons réguliers, pratiquée par M. Sieulle, *jardinier à Praslin; par M.* A. Aubert Du Petit-Thouars.

M. Sieulle m'a adressé un mémoire sur la manière de disposer la vigne en cordons réguliers. Rien de plus connu, dira-t-on; car c'est ce qu'on voit partout. Cependant, comme c'est un jardinier très-expérimenté qui l'envoie, on peut espérer qu'il s'y trouve quelque chose de nouveau. La vigne semble être disposée par la nature pour couvrir une surface plane, par conséquent pour garnir un mur. Si vous considérez un sarment, vous voyez que ses feuilles se trouvent disposées sur deux lignes parallèles; si une feuille se trouve jetée à droite, la suivante sera à gauche, ainsi de suite : de là il résulte qu'un sarment montant près d'un mur peut se trouver naturellement posé de manière que les deux rangs de ses feuilles soient dans le même sens du mur : ils pourraient être en sens contraire; mais une légère contrainte peut le ramener à la situation parallèle, et dès qu'une fois vous l'y avez réduit, il s'y maintient : en sorte donc que si vous l'attachez sur ce mur, soit sur un treil-

lage, soit autrement, il continuera de végéter dans le sens prescrit.

Si vous laissez pousser tous les bourgeons, vous garnirez promptement le mur, les sarmens sautant, pour ainsi dire, de droite à gauche. Si l'on veut borner la vigne à un seul cordon presque rez terre, il suffira de trancher le sarment au point qu'on désire au-dessus d'un bourgeon, il formera donc un côté du cordon ; l'autre proviendra du bourgeon qui sera immédiatement au-dessous, il fournira le second cordon ; on supprimera les autres qui sont au-dessous ; mais on apercevra aisément l'irrégularité de leur sortie.

Il en serait de même à quelque point qu'on s'arrêtât pour déterminer le cordon : ainsi il serait à 10 ou 12 pieds du sol, si l'on voulait le porter au-dessus d'un espalier ; mais il s'y trouvera toujours le même défaut de régularité.

C'est à ce défaut que veut d'abord remédier M. Sieulle ; pour un seul cordon, son procédé est très-simple : ne tranchez pas le sarment (ou du moins sa plus forte partie) ; courbez-le au-dessus du bourgeon qui se trouve à la hauteur voulue, et vous l'amènerez à la ligne horizontale en le traitant avec précaution, en sorte qu'il ne s'y trouvera qu'une légère courbure : voilà donc un côté du cordon ; le bourgeon opposé vous fournira le second, et comme, par sa position, il sera devenu terminal, il acquerra une plus forte impulsion, en sorte qu'il pourra souvent s'étendre autant que l'autre, quoique d'un an plus jeune : voilà donc un cordon simple établi et qui paraîtra continu.

Si l'on veut plusieurs étages disposés régulièrement au-dessus des autres, il semble qu'il n'y ait plus de moyen de les obtenir ; M. Sieulle vous le donne comme complément de sa découverte. On a remarqué depuis long-tems

que de presque tous les bourgeons qui se préparent au printems, il en sort un autre qui se développe tout de suite en sarment ; jusque-là on le regardait comme un gourmand plus nuisible qu'utile, dont on se débarrassait dans l'ébourgeonnement. M. Sieulle a donc trouvé le moyen de le mettre à profit, et c'est par lui qu'il va recommencer la tige. Pour y parvenir, il laisse monter le sarment qui provient de ce bourgeon, qu'il distingue par le nom d'*entrefeuille*. Lorsque son accroissement est terminé, il le soumet au même traitement que le premier, en le courbant immédiatement au-dessus du bourgeon qui occupe le point où il veut établir le second cordon. C'est donc la même marche qu'il continue d'année en année, pour parvenir au but qu'il s'était prescrit, de remplir régulièrement, par un cep de vigne, un espace donné. Rien de plus simple que ce procédé ; mais il fallait un observateur pour le découvrir. Dès qu'il est indiqué, chacun dit : j'en aurais fait autant; c'est l'œuf de Colomb. Il paraît qu'on l'a mis en usage depuis quelque tems ; mais à qui en appartient la première idée ? La description que vous en transmet M. Sieulle porte une date assez certaine, car elle est consignée dans une lettre qu'il adressait, le premier Janvier 1807, à M. le comte Chaptal, et la réponse de ce noble pair le constate.

Circulaire de M. Ternaux aîné, *Député, relative à sa proposition de confier des béliers et brebis mérinos, à bail, aux agriculteurs qui voudraient améliorer leurs troupeaux, ou avoir un troupeau mérinos de progression.*

Monsieur,

Il est reconnu aujourd'hui que les propriétaires de mé-

rinos, répandus sur le sol de la France, tirent, chaque année, de leurs troupeaux un revenu plus considérable que s'ils possédaient le même nombre de moutons indigènes. Cet avantage tient à ce que la laine des premiers est beaucoup plus abondante en même tems qu'elle est d'une qualité et d'un prix bien supérieurs à la qualité et au prix des toisons de moutons de races communes ; tandis que leur nourriture est la même, que leur santé est aussi robuste, leur éducation aussi facile, qu'ils produisent des engrais en aussi grande quantité, et que leur viande n'est pas moins bonne pour la boucherie que celle des races françaises. Il est facile de comprendre alors pourquoi les mérinos seraient préférés par les cultivateurs si leur valeur n'était pas aussi élevée, et s'il n'était pas souvent difficile et dispendieux de s'en procurer de beaux.

Quelles que soient les diverses opinions répandues sur l'élève des mérinos, leur supériorité est incontestable, puisque leur laine est employée à fabriquer les tissus les plus fins. Comme manufactutier, je cherche à assurer à mes fabriques les laines nécessaires à leurs travaux. Peut-être trouveriez-vous que votre intérêt serait d'accord avec le mien pour la production de laines plus précieuses que celles de vos moutons, surtout s'il était possible, sans que vous fissiez aucune mise de fonds, de transformer successivement, et dans l'espace de peu d'années, votre troupeau actuel en un troupeau de pure race mérinos, au moyen du système de croisement éprouvé par un grand nombre d'agriculteurs.

Ce but peut être atteint par la proposition que j'ai l'honneur de vous faire.

J'introduirais dans votre troupeau deux béliers et quatre

brebis mérinos par chaque centaine de brebis indigènes dont il se compose, aux clauses et conditions contenues dans l'acte ci-joint.

En examinant attentivement ce traité, vous y reconnaîtrez, Monsieur, que vous n'avez aucune mise de fonds à faire pour achat d'animaux, que le choix ainsi que le transport ne vous coûtent rien, que vous n'aves aucun déboursé à effectuer, aucun souci, aucune peine à prendre, et que j'ai intérêt à vous fournir de bonnes races, ne devant recevoir de dédommagemens de mes avances que sur leur produit en laine.

Pour régénérer entièrement votre troupeau, le seul sacrifice que vous ayez à faire sera celui de la nourriture des six animaux que je vous enverrai par chaque centaine de ceux que vous possédez déjà, encore ce très-léger sacrifice sera-t-il diminué de la valeur des engrais que produiront ces six moutons, et dont vous profiterez exclusivement.

Et moyennant le soin de ne laisser communiquer votre troupeau avec aucun autre, de n'y souffrir aucun bélier étranger, de ne vous servir pour la lutte que de ceux que je vous aurai livrés, et de faire couper tous les mâles provenant de mes béliers mérinos et de vos brebis communes, afin de n'employer pour la monte que des béliers résultant de l'accouplement des mérinos purs avec des brebis également de race pure, à la dixième ou douzième année, votre troupeau, de race indigène, se trouvera, sans frais, transformé en un troupeau de mérinos de race pure, composé du même nombre de têtes, à supposer que vous n'ayez pas voulu l'augmenter en conservant le croît. Il vous est facile, Monsieur, d'apprécier quels avantages et quel accroisse-

ment de revenu résulteront pour vous de l'exécution de ce système d'amélioration qui, suivi exactement, quadruplerait au moins vos bénéfices actuels.

Je vous prie de porter votre attention sur les remarques qui commencent ma lettre. Consultez bien votre intérêt, observez surtout que vous n'avez aucun capital à avancer, que je vous fais un prêt de mérinos pour croiser avec votre troupeau, et ajoutez que si vous êtes un des premiers à améliorer vos laines, vous pourrez comprendre un peu plus tard, comme sonrce de profits nouveaux, la vente de vos animaux perfectionnés.

Propriétaire d'un nombreux troupeau des plus belles races françaises croisées avec la race saxonne dite *électorale*, connue pour produire la laine la plus fine qui existe dans le monde, j'ai pu reconnaître l'avantage des croisemens. Réunissons nos efforts, Monsieur, pour que la France ne reste pas en arrière des progrès que fait chaque jour l'amélioration des laines en Saxe, en Prusse, en Bohême, en Moravie, en Hongrie, en Russie même, et pour que notre pays puisse soutenir la concurrence avec le reste de l'Europe.

Si vous agréez ma proposition, veuillez me le faire connaître en me marquant quelle est la quantité des animaux qui forment actuellement votre troupeau, afin que je règle en conséquence cette expédition avec celles destinées à d'autres propriétaires de votre département.

J'ai l'honneur, etc.

Projet du Bail.

M***, désirant améliorer son troupeau par le croisement avec la race mérinos, et M. Guillaume-Louis Ternaux aîné,

propriétaire et manufacturier, demeurant à Paris, voulant lui en faciliter les moyens, les soussignés sont convenus entre eux de ce qui suit :

Art. 1.er Il sera fourni par M. Ternaux aîné, dans le courant du mois de juin, ou juillet prochain au plus tard, à M.
et rendus sans frais chez lui, à béliers
brebis mérinos, âgés de seize mois au moins, et de trente mois au plus.

Art. 2. Ces animaux, ou leur provenance directe, jusqu'à pareille quantité en mâle et femelle, seront conservés dans le troupeau de M.
pendant l'espace de neuf années conséeutives, qui commenceront en 182 et finiront en 183 .

Art. 3. A l'expiration de ces neuf années, M. Ternaux aîné fera choisir, dans le troupeau de M.
le même nombre d'animaux de même sexe, et autant que possible de même âge que ceux qui auront été primitivement livrés audit sieur

Ces choix porteront seulement sur des mérinos provenant exclusivement des béliers et brebis fournis par M. Ternaux aîné. Ils auront lieu avant la tonte, et la remise en sera faite dans le courant des mois d'Avril ou de Mai 183 . Il est en outre convenu que M. s'interdira toute vente ou prêt d'animaux pendant les dix huit mois qui précéderont l'expiration dudit traité, afin que les choix puissent porter sur la totalité du troupeau.

Art. 4. Ceux des animaux qui viendraient à mourir dans l'intervalle des neuf années, seront remplacés successivement, en mêmes nombre et espèce, par la provenance des béliers et brebis livrés primitivement à M.

Art. 5. M. se charge de la nourriture, logement et entretien desdits animaux, et s'engage à ne laisser couvrir les brebis fournies par M. Ternaux aîné, que par les béliers de la même livraison ou par leur provenance directe. A cet effet, et dans son intérêt, M. ne laissera introduire et ne conservera dans son troupeau aucun bélier, et devra faire couper tous ceux qui ne seraient pas de race pure.

Art. 6 Pour prix de ce prêt de béliers et de brebis, M. livrera chaque année à M. Ternaux aîné, au mois de Juillet, les toisons des animaux prêtés ou de leurs représentans, et celles des agneaux nés des brebis dans les six mois précédens, de sorte que M. Ternaux aîné aura à recevoir toisons de béliers de brebis mérinos et des agneaux provenant de ces dernières.

Art. 7. Lors de la livraison de ces animaux, il sera levé, sur chaque bête, trois échantillons de laine, pris à l'épaule et à la cuisse Ils seront numérotés et mis en trois paquets cachetés respectivement, pour, l'un être déposé à la Mairie, un autre entre les mains de M. et le troisième entre celles de M. Ternaux aîné, pour servir de renseignemens au besoin.

Art. 8. Quand bon lui semblera, M. Ternaux aîné aura le droit de visiter ou de faire visiter tous les animaux mis par lui en cheptel chez M.

Art. 9. Si, au bout de neuf années ou dans l'intervalle, M. par disposition particulière, forcée, ou pour toute autre cause que celle d'incendie et d'inondation, ne pouvait représenter les animaux ou leur toison, il serait tenu compte par lui à M. Ternaux aîné,

deux cents francs par bélier, et de quatre-vingts francs par brebis. M.   ne pourra se prévaloir de la circonstance énoncée d'incendie ou d'inondation, s'il n'a été dressé, de ces événemens, un procès-verbal authentique, soit par l'autorité administrative, soit par l'autorité judiciaire.

Art. 10. Si, dans les trois mois qui suivront le présent marché, M. Ternaux aîné n'avait pas placé dans le département d   une assez grande quantité d'animaux pour rendre les frais de voyage supportables, il sera dispensé de remplir les conditions de la livraison, et il devra, dans ce cas, en prévenir M.
avant le 15 Juillet prochain.

Art. 11. S'il s'élevait des contestations, soit pour la livraison et la remise des animaux, soit pour celle de leurs toisons, ou autres causes quelconques, elles seront jugées par un arbitre de chaque côté : ceux-ci nommeront, en cas de besoin, un sur-arbitre pour les départager. Ces arbitres seront dispensés de toutes formalités judiciaires, et jugeront souverainement, sans appel et sans recours à aucun tribunal.

Fait double à

Inconvénient de planter les pommes de terre après être germées.

Il résulte de différentes expériences faites par un cultivateur du Brabant-méridional, que les pommes de terre plantées après le développement des germes, comme cela a lieu très-souvent, lorsque l'hiver a été doux, ou quand on plante tardivement, que le produit diffère de plus d'un tiers en moins de celui du même tubercule planté avant le

développement des germes. Indépendamment de cette grande différence dans le produit, la qualité est beaucoup inférieure à celle des mêmes pommes de terre provenues de tubercules plantés sans être germés. Il importe donc beaucoup à l'agriculteur de ne rien négliger pour éviter le développement des germes aux pommes de terre qu'il conserve, tant pour sa consommation et celle de ses bestiaux, que pour la semence Nous avons indiqué différens moyens dont la pratique est à la portée de tous les cultivateurs.

Conservation des pommes de terre.

Il faut avoir soin vers la mi-février, avant que les pommes de terre commencent à pousser, de les mettre dans un baquet et de verser de l'eau bouillante dessus jusqu'à ce qu'elles en soient recouvertes. Dès que l'eau commence à se refroidir on la fait écouler, et l'on étend les pommes de terre sur des planches jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches ; on les place alors dans des tonneaux avec du sable très-fin, et elles se conservent pendant tout le printems et tout l'été suivans dans cet état, sans rien perdre de leur substance par la végétation.

SCIENCES ET ARTS.

Prix proposés par la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale.

Pour être décernés en 1831.

Pour la construction d'un moulin à bras propre à écorcer les légumes secs.

Il est reconnu que la consommation, pendant l'hiver, des fèves, des haricots, des pois, des lentilles et autres graines de ce genre, est restreinte, dans les villes, par la difficulté de les faire cuire avec leur peau ; pour les estomacs délicats, par celle de les digérer, et encore par celle de les dérober ou de les réduire en purée, surtout un peu en grand. Comme faciliter l'emploi des subsistances, c'est les multiplier, les amis de l'économie doivent désirer qu'il soit possible de diminuer le tems, ainsi que les frais de la cuisson de ces légumes, et de faire en sorte qu'ils se réduisent seuls en purée : la Société d'Encouragement doit donc chercher les moyens d'arriver à ce but.

Les inconvéniens du mode actuel de la cuisson des légumes secs ont été sans doute sentis en tout tems et en tous lieux : aussi sait-on qu'à diverses époques on a cherché des moyens de les faire disparaître ; mais ces tentatives, quoique toujours accompagnées du succès, n'ont pas eu en France de suites durables.

Peut-être observera-t-on qu'il serait plutôt à désirer qu'on cultivât plus généralement les variétés de ces légumes dont la peau est fort mince ; mais cette culture, qui, au premier aperçu, semble à la portée de tout le monde, sera toujours restreinte aux jardins des riches et à quelques communes rurales qui en ont l'usage, parce que ces variétés dégénèrent très-facilement quand on les change de climat, de sol, de culture, que les influences nuisibles agissent davantage sur elles, que leurs produits se conservent moins long-tems, etc. D'ailleurs, il est des eaux si crues (si surchargées de sélénite), que ces variétés même n'y peuvent cuire.

Deux moyens mécaniques de faciliter la cuisson des légumes secs à peau épaisse sont connus, les réduire en farine, et les dépouiller de leur peau.

Le premier de ces moyens modifie considérablement la saveur du légume, accélère beaucoup son altération, ne permet pas, par la disposition de la farine à se grumeler, de la faire cuire en grande masse et seule : aussi une entreprise qui en faisait usage n'a-t-elle eu aucun succès à Paris, il y a une trentaine d'années.

Le second de ces moyens est depuis long-tems pratiqué en grand dans les principales villes d'Angleterre et de l'Amérique septentrionale, ainsi qu'en Espagne et en Italie. Le seul des inconvéniens ci-dessus qui lui soit applicable est la plus prompte altération ; car la nature a donné une enveloppe aux graines pour les garantir du contact de l'air. Puisque, d'un côté, on fait entrer les graines ainsi dépouillées dans l'approvisionnement des vaisseaux, et que, de l'autre, on ne peut les dépouiller qu'à mesure de la consommation, ce second moyen doit être préféré.

D'après ces considérations, la Société d'Encouragement propose un prix de *mille francs*, pour être adjugé, dans la séance générale du second semestre 1831, à celui qui aura construit le moulin à bras le plus simple, le moins coûteux, le plus facile à mettre en mouvement, ou toute autre machine propre à faciliter aux consommateurs les moyens de décortiquer leurs légumes. Il devra dépouiller au moins un décalitre de pois par heure.

Les concurrens adresseront, avant le premier Mai de la même année, un modèle fonctionnant de ce moulin, ou des dessins sur échelle, accompagnés de certificats des autorités locales, constatant que le moulin a été employé avec succès et qu'il produit les résultats demandés.

Pour l'établissement de sucreries de betteraves sur des exploitations rurales.

La possibilité de fabriquer un jour en France la quantité de sucre nécessaire pour sa consommation n'est plus maintenant un problème. Cette possibilité est démontrée par l'augmentation rapide du nombre des fabriques de sucre de betteraves dans ces dernières années, et, à en juger par ce qui se passe aujourd'hui, tout semble annoncer que ce genre de spéculation prendra un grand développement d'ici à une époque peu éloignée; car elle paraît avoir fixé l'attention de plusieurs propriétaires, surtout dans le nord de la France.

Mais jusqu'à présent il ne s'est guère formé que de grandes fabriques, qui exigent une mise considérable de capitaux, et qui, en promettant des chances de gros bénéfices, peuvent aussi donner lieu à de notables pertes.

si l'administration de ces fabriques n'est pas parfaitement dirigée.

Les principaux inconvéniens des fabriques établies sur des dimensions très-vastes résultent de l'embarras d'une culture qui demande beaucoup de main-d'œuvre, et de la difficulté de faire les récoltes à une époque qui coïncide avec celle des semailles, récoltes exigeant des charrois multipliés et pesans, qui détruisent les routes.

Mais la resserre de plusieurs millions de kilogrammes de betteraves en tems opportun et leur bonne conservation sont les deux objets qui présentent le plus de difficultés.

Dans une exploitation très-considérable, il est difficile à un propriétaire d'établir convenablement ses assolemens, et de tirer tout le parti possible des résidus de sa fabrication. Il est rare qu'un grand établissement ait une quantité suffisante de bestiaux pour consommer les marcs de ses betteraves, il en résulte qu'on est obligé de les donner à vil prix ou de les laisser perdre. Tous ces inconvéniens disparaissent pour de petites fabrications, ou pour des fabrications considérables résultant de la réunion d'un grand nombre de cultivateurs d'un arrondissement circonscrit. Dans ce cas, chaque propriétaire aisé peut mieux soigner sa culture, à laquelle concourent tous les membres de la famille, même les enfans. L'enlèvement des récoltes et leur resserre n'exigent plus que des conditions faciles à remplir sous le rapport de la main-d'œuvre, des charrois, des emplacemens pour la conservation et des soins qu'il convient d'y donner. La consommation des résidus peut alors s'établir régulièrement et dans une proportion correspondante au nombre de bestiaux possédés par chaque propriétaire, sans qu'il y ait de gaspillage. La multiplication du bétail en France

devra nécessairement résulter de l'extension donnée à la culture d'une racine dont l'exploitation et la consommation se font pendant tout l'hiver, et peuvent se prolonger jusqu'aux époques les plus difficiles du printems ; et comme les résultats réagissent les uns sur les autres, il s'ensuivra que là où les bestiaux pourront être multipliés, la culture générale devra nécessairement être améliorée par suite de la production d'une beaucoup plus grande quantité d'engrais.

Au point où nous sommes arrivés aujourd'hui, la fabrication du sucre de betteraves est assez simplifiée pour qu'elle puisse être mise entre les mains des cultivateurs : les soins qu'elle exige n'excèdent pas la portée des intelligences ordinaires. Si les dépenses qu'elle occasionne sont en général trop considérables pour la masse des petits propriétaires, elles ne sont pas au-dessus des ressources des propriétaires aisés, lorsqu'on veut les borner à ce qui est strictement nécessaire et se renfermer dans l'exécution de procédés simples et faciles, et qui n'exigent pas d'appareils trop couteux. Une fabrication exécutée sur de petites dimensions, permet à un propriétaire aisé, en travaillant de 75 à 100,000 kilogrammes de betteraves par an, d'augmenter son revenu, et d'améliorer son existence d'une manière notable. En combinant bien son travail, il pourra utiliser chaque membre de sa famille, et éviter ainsi une foule de dépenses que, dans les fabriques en grand, il faut toujours solder par de l'argent.

Les mêmes résultats pourront être obtenus d'une fabrication opérée sur une plus vaste échelle, par la réunion d'un plus ou moins grand nombre de propriétaires d'une même commune, qui se cotiseraient pour former une espèce d'établissement banal, dans lequel s'opérerait journellement la fabrication des betteraves apportées par chaque habitant.

On pourrait travailler ainsi les betteraves moyennant un prix convenu pour le râpage, le pressurage, les agens chimiques employés, la concentration du jus, etc., etc., et laisser chacun responsable de la qualité de ses betteraves, en tenant compte du produit obtenu des quantités fournies par chacun. Les marcs seulement seraient partagés journellement entre les divers propriétaires, proportionnellement à la quantité de betteraves qu'au moment de la récolte ils annonceraient devoir verser à l'établissement.

On trouve l'analogue de cette fabrication dans les fruitières de la Suisse et de la Franche-Comté, genre d'établissement appartenant à divers individus d'une même commune, où chaque habitant verse journellement le lait de ses bestiaux pour y être converti en fromage aux frais de la communauté. Chacun partage ensuite le produit de la vente au prorata de la quantité de lait qu'il a versée.

Aujourd'hui, ce genre d'association se multiplie beaucoup dans l'ancienne Franche-Comté. On est pénétré des avantages qui en résultent pour chaque sociétaire en particulier, et tout porte à croire que ce serait dans ces cantons qu'il serait le plus facile de provoquer la formation de sucreries communales. Accoutumés qu'ils sont à l'esprit d'association pour une exploitation qui ne peut avoir lieu qu'en été, il est à présumer que ces mêmes cultivateurs apprécieront mieux que d'autres les avantages qui doivent résulter d'une association analogue pour une fabrication qui ne peut avoir lieu qu'en hiver, et qui aura pour résultat de leur fournir, pour cette saison, une nourriture abondante pour leurs bestiaux, et les dispensera ainsi de former des approvisionnemens considérables en fourrages, qu'ils ne peuvent se procurer que très-difficilement.

Par la réunion de cette fabrication du sucre aux fruitières, les cultivateurs ne se trouveront plus dans la nécessité de suspendre le travail de ces dernières pendant l'hiver, faute de nourriture, et souvent même de vendre leurs bestiaux avec perte à la fin de l'automne, pour les racheter ensuite fort cher au printems.

Des sommités du Jura, l'établissement des fruitières est descendu graduellement dans la plaine. Rien ne pourrait mieux accélérer la multiplication de ces sortes d'établissemens, que leur réunion à un autre genre d'industrie qui présenterait les avantages que nous venons de signaler.

Tout en provoquant cette réunion, la Société ne la croit pas une condition indispensable pour la prospérité des sucreries de betteraves; elle pense que la réunion d'une fabrique de ce genre à toute autre exploitation rurale présente assez d'avantages pour mériter d'être encouragée.

La Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, convaincue des avantages qu'il y aurait à multiplier les fabriques de sucre de betteraves en France, et désirant hâter le développement de cette nouvelle industrie,

Propose deux prix :

L'un de *quinze cents francs*, qui sera décerné à la personne qui aura joint la fabrication du sucre de betteraves à une exploitation agricole, en faisant concorder le mieux possible cette fabrication avec son exploitation sous le rapport des assolemens, de la multiplication des bestiaux et de la production des engrais.

Pour obtenir le prix, le concurrent devra avoir formé un établissement susceptible de servir de modèle à d'autres fabriques du même genre, en prouvant l'économie apportée dans l'acquisition du matériel de la fabrique, le discerne-

ment dans le choix des instrumens et dans l'exécution des procédés de la fabrication.

Il devra, dans un mémoire détaillé, fournir tous les calculs qui prouveront les avantages qu'il a dû retirer de la fabrication, envisagée comme accessoire d'une exploitation rurale, qu'il faudra toujours considérer comme l'entreprise principale. Il devra avoir exploité au moins 100,000 kilogrammes de betteraves, et avoir produit au moins 5,000 kilogrammes de sucre brut.

Le prix sera décerné dans la séance générale du deuxième semestre 1831.

L'autre prix de *quatre mille francs*, sera décerné à l'association agricole, composée au moins de quinze à vingt cultivateurs qui se seront réunis pour former une exploitation de sucre de betteraves, dont le but principal sera de concourir à l'amélioration de la culture de chaque membre de l'association, en lui fournissant les moyens de nourrir régulièrement un plus grand nombre de bestiaux.

La Société exige que le matériel de l'établissement soit acquis aux frais de l'association ; que dans cet établissement on procède à tout le travail exigé pour la fabrication du sucre, en se partageant journellement les marcs destinés à la nourriture des bestiaux : la culture, la resserre et le voiturage des betteraves à la fabrique sociale pourront toutefois se faire par chaque cultivateur pour la portion qui le concerne.

La Société exige que la quantité de sucre brut fabriquée dans cet établissement soit au moins de 25,000 kilogrammes.

L'association devra prouver son existence par des certificats des autorités constituées, et s'engager à fournir à tel dé-

légué qu'il plaira à la Société de désigner les renseignemens tendant à prouver que les conditions qu'elle a exigées ont été fidèlement remplies.

Ce prix de *quatre mille francs* sera décerné également en 1831.

Les mémoires et les certificats des autorités locales, constatant l'établissement des fabriques dont il s'agit, seront adressés avant le premier Mai de la même année.

Pour être décernés en 1832.

Pour la culture du Pin du nord, du Pin d'Ecosse, du Pin laricio et du Mélèse.

La plupart des arbres du genre des pins s'accommodent des plus mauvais terrains, croissent rapidement, et fournissent des pièces utiles aux constructions civiles et navales, et des produits résineux d'un emploi fort étendu. Cependant, nos forêts de pins sont confinées dans quelques régions de la France, et la culture de ces arbres ne pénètre qu'avec une certaine lenteur dans les autres parties du royaume, quoique d'immenses étendues de sables et de terrains crayeux s'y trouvent disséminées et pourraient s'enrichir de cette culture. Les bois composés de pins ou de sapins donnent des produits d'autant plus avantageux, que la forme pyramidale de ces arbres leur permet de croître en plus grand nombre sur une surface donnée. Ils possèdent aussi à un plus haut degré la faculté de féconder les mauvais terrains par la chute et la décomposition de leurs feuilles nombreuses, qui forment en peu d'années une nouvelle couche de terre végétale.

Les bienfaits de la culture de ces arbres commencent é-

la première grandeur. Il croît sur les Alpes de la France et de la Suisse, dans le Tyrol et les régions septentrionales, et on peut le cultiver en plaine. Il se plaît dans les terrains profonds, un peu frais, et composés de terre végétale, de sable et d'argile; mais il vient aussi dans les autres terrains, à l'exception de ceux qui sont marécageux et fortement argileux. Le bois du mélèse est, de tous les bois indigènes, celui qui passe pour être le moins corruptible : ce bois est propre à l'architecture civile et navale; on l'emploie à la menuiserie; on en fait du merrain, des corps de fontaine, et une infinité d'ouvrages où il se fait toujours remarquer par sa longue durée.

La Société d'Encouragement, voulant continuer à encourager la culture des arbres verts les plus utiles, arrête ce qui suit :

Quatre prix de *cinq cents francs* chacun sont proposés pour la culture de l'une des espèces d'arbres ci-dessus désignées.

Les prix pour la culture du pin du Nord et pour celle du pin d'Ecosse seront accordés aux cultivateurs qui auront semé la plus grande surface de terrain, et en quantité de graines suffisante pour que les plants soient convenablement serrés, ou à ceux qui, dans les terrains où les semis ne réussissent pas, tels que les craies de la Champagne, auront fait les plantations les plus étendues. On admettra au concours ceux qui, dans des terrains de mauvaise qualité et ne produisant pas plus de six francs de rente par hectare, auront fait des semis d'au moins *deux hectares*, ou des plantations d'au moins *huit hectares*; et ceux qui, dans des terrains de meilleure qualité, auront semé ou planté des surfaces doubles de celles ci-dessus indiquées.

Le prix pour la culture du pin-laricio sera accordé sous les mêmes conditions, à l'exception de celle qui est relative à la contenance des terrains, laquelle pourra n'être que de la moitié des surfaces indiquées dans le paragraphe précédent, à raison de la difficulté de se procurer des graines de pin-laricio, qu'on ne peut guère faire venir que de la Corse.

Le prix pour le mélèse sera accordé à celui qui aura cultivé cet arbre sur la plus grande surface, sans que la contenance du terrain puisse être moindre de *deux hectares* pour les semis, ou de *huit hectares* pour les plantations ; mais aucune condition n'est imposée aux concurrens relativement à la qualité, ni au produit du terrain.

Les semis ou plantations ci-dessus désignés devront avoir trois ans au moins et six ans au plus de végétation ; être en bon état de culture, et à une distance de 15 lieues au moins de toute plantation de même espèce.

Les concurrens justifieront qu'ils ont satisfait aux conditions du programme par des certificats des autorités locales ou des Sociétés d'agriculture, dûment légalisés, et par des envois à la Société de trois ou quatre pieds ou rameaux garnis de leurs feuilles, et pris dans leurs semis ou plantations, ainsi que par l'envoi d'un sachet contenant les espèces de graines employées. Ces envois et ceux des mémoires devront être faits avant le premier Mai 1832.

Les prix seront décernés dans la séance générale du second semestre de ladite année 1832.

Nota. Les cultivateurs qui voudront prendre une connaissance plus étendue des qualités des arbres indiqués dans ce programme et de la manière de les cultiver, trouveront des renseignemens utiles dans le *Nouveau Dictionnaire d'a-*

griculture, imprimé chez Déterville ; dans la nouvelle édition du *Traité des arbres et arbustes*, par Duhamel ; dans le *Traité de la culture des pins à grandes dimensions*, par M. Delamarre, et dans le *Dictionnaire général des forêts*, par M. Baudrillart.

Ils trouveront des graines de pin sauvage et de mélèse chez les marchands de Strasbourg et de Nancy ; des graines de laricio, en Corse ; et de toutes les espèces chez les marchands de Paris, et entre autres chez M. Vilmorin.

Pour le peignage du Lin par machine.

Le prix proposé par la Société d'Encouragement pour la préparation du lin et du chanvre sans employer le rouissage, a excité une vive émulation, et quoique les concurrens n'aient pas encore complétement rempli les conditions imposées par le programme, cependant leurs tentatives ne sont pas restées sans résultat. En effet, la Société a jugé convenable de récompenser leurs efforts en leur décernant des méailles d'encouragement, et tout porte à croire qu'avec le concours de la mécanique et de la chimie on parviendra à la solution complète de cet important problème.

Mais la Société ne s'est pas contentée d'encourager cette première manutention du lin et du chanvre, afin d'obtenir avec économie la plus grande quantité de matière première ; elle a pensé qu'il serait encore nécessaire d'en rendre le peignage moins nuisible à la santé, plus facile et plus économique, au moyen de machines propres à cet effet.

On sait que cette matière textile, pour être convertie en fil, offre des difficultés que ne présentent pas le coton, la laine et la soie, dont les filamens, tout formés, n'ont plus besoin que d'être distribués le plus également

possible sur la plus grande longueur, d'après un poids donné et la finesse que doit avoir le fil, et d'être tordus convenablement, selon l'usage auquel on le destine. Il n'en est pas de même de la filasse du lin et du chanvre, qu'on est obligé de soumettre à l'action du peigne (séran) pour la diviser en filamens, afin de pouvoir en former un fil égal et plus ou moins fin.

De toutes les machines employées au peignage du lin et du chanvre, et dont quelques-unes ont été décrites dans le *Bulletin de la Société*, il n'en est aucune qui remplisse parfaitement son objet, puisqu'elles ne dispensent pas de faire subir à la matière un second peignage à la main, toutes les fois qu'on veut donner au fil la perfection nécessaire.

Dans cet état de choses, la Société d'Ecouragement, considérant qu'un bon peignage est la condition essentielle pour la production d'un fil égal et uni dans tous les degrés de finesse, et désirant qu'on puisse obtenir la plus grande quantité de longs brins disposés parallèlement entre eux, par des procédés mécaniques à la fois simples, économiques et nullement nuisibles à la santé des ouvriers, propose un prix de *douze mille francs*, qu'elle décernera à celui qui sera parvenu à peigner le lin par machines, avec la même perfection qu'on le fait à la main, et à obtenir le plus de longs brins d'un même poids de matière première, avec une économie réelle, soit dans les frais de manutention, y compris l'intérêt des fonds employés et la dépréciation annuelle des machines, soit dans ceux occasionnés par l'emploi de la force motrice.

Le prix sera décerné, dans la séance générale du deuxième semestre 1832, à l'auteur de la machine à peigner organisée

de manière à pouvoir produire les effets du peignage à la main, dont les détails suivent.

Un bon peigneur à la main retire de 150 livres de filasse brute 120 à 125 livres de brins propres à filer par mécanique.

Dans un atelier occupé par dix femmes employées au même travail et munies chacune de deux peignes, un gros et un fin, le produit par chaque ouvrière, selon sa force, est, par journée de douze heures de travail, de 8 à 12 bottes du poids de 44 onces, ou, terme moyen, de 10 bottes peignées dont on retire 24 onces de longs brins sur 44; ce qui laisse 18 à 19 onces d'étoupes et 1 à 2 onces *d'évaporation et poussière*.

Ces lins, peignés à 24 onces, sont propres à être filés par machines, dans les n.os 16 à 24 (1000 mètres au kilogramme.)

Pour les n.os 8 à 16, si l'on emploie les mêmes qualités de lin, le peignage doit être porté de 24 à 32 onces : par conséquent le lin est moins bien peigné, puisqu'il conserve plus d'étoupe proportionnellement à la quantité de longs brins.

Pour les n.os au-dessus de 24, il est nécessaire d'employer des lins supérieurs en qualité et parfaitement *épurés* au peignage ou *vidés d'étoupe*.

Le prix pour le peignage d'une botte de 44 onces, réduite à 24 de longs brins, est de 10 c. ou de 1 fr. pour le peignage de dix bottes. L'ouvrière est en outre obligée de diviser chaque livre de longs brins en 20 ou 28 *cordons*, suivant la finesse des préparations de filature en gros, proportionnée à la filature du lin et à la finesse du fil qu'on veut obtenir.

Ainsi la machine à peigner que la Société demande, devra être organisée de manière à pouvoir à volonté donner des lins peignés à divers poids, comme cela se pratique à la main pour la filature par mécanique.

Les concurrens devront adresser, avant le premier Mai 1832, les machines fonctionnantes qu'ils auront imaginées pour suppléer au peignage du lin à la main, afin que les commissaires de la Société puissent répéter les expériences auxquelles elles seront soumises; et dans le cas où ils auraient formé un établissement de peignage par mécanique, ils enverront, avec un dessin exact sur échelle et un mémoire descriptif et détaillé, des certificats des autorités locales, constatant la quantité de filasse peignée obtenue des machines dans un tems donné, et les avantages qu'elle présente, soit sous le rapport de l'économie de la main-d'œuvre, soit sous celui de la salubrité et de la perfection des produits.

Nota. S. Ex. le Ministre du commerce et des manufactures a bien voulu mettre à la disposition de la Société une somme de *six mille francs* pour ce sujet de prix.

Pour les meilleurs procédés propres à remplacer le rouissage du chanvre et du lin.

La Société d'Encouragement désirant propager les méthodes propres à remplacer le rouissage du chanvre et du lin par des moyens nullement nuisibles à la santé, propose un prix de *six mille francs*, qui sera décerné dans la séance générale du deuxième semestre 1832, à celui qui aura préparé de cette manière 500 kilogrammes de chanvre, en se conformant aux conditions suivantes:

1.° Les procédés mécaniques ou chimiques employés seront également applicables aux chanvres et aux lins ;

2.° Ils seront simples, faciles et assez peu coûteux pour pouvoir être généralement adoptés ;

3.° Le déchet ne sera pas plus considérable que par le rouissage ordinaire ;

4.° Si, par la nouvelle méthode, les filasses n'étaient pas aussi complétement dégagées de matières gommeuses et résineuses que par le rouissage ordinaire, il y sera pourvu par une opération subséquente, mais toujours de manière à ce que les prix n'en soient pas sensiblement augmentés et qu'elles puissent entrer en concurrence, sur nos places de commerce, avec les mêmes marchandises préparées par tout autre moyen.

5.° Les concurrens feront confectionner avec des chanvres préparés d'après la nouvelle méthode une quantité suffisante de cordage ayant environ 27 millimètres de circonférence, pour être employés à l'expérience suivante : deux mètres de ces cordages seront attachés par l'un des bouts à une romaine et tendus par un moyen quelconque jusqu'à ce qu'ils se rompent.

La même opération sera faite avec deux mètres de cordages de la même dimension, confectionnés avec des chanvres de première qualité, préparés par la méthode ordinaire : d'après la résistance indiquée par la romaine, la force comparative de ces deux sortes de cordages se trouvera constatée.

On constatera également avec exactitude l'alongement de chaque cordage avant la rupture, pour pouvoir juger de la différence de leur élasticité.

6.° Enfin des mémoires contenant l'indication exacte et très-détaillée des moyens employés, ainsi que la description des machines dont on aurait fait usage, seront adressés au secrétariat de la Société, avant le premier Mai 1832.

On joindra à ces mémoires six kilogrammes de filasse provenant du chanvre préparé par les nouveaux procédés, afin que les commissaires de la Société puissent les soumettre aux expériences qu'ils jugeront nécessaires.

Ces mémoires seront appuyés de pièces authentiques délivrées par les Sociétés savantes et les autorités locales.

Conditions générales à remplir par les concurrens.

Celui qui aura obtenu un prix conservera la faculté de prendre un brevet d'invention, si l'objet en est susceptible.

Les modèles, mémoires, descriptions, renseignemens, échantillons et pièces, destinés à constater les droits des concurrens, seront adressés, franc de port, au *Secrétaire de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, rue du Bac, n.° 42, hôtel de Boulogne.* Ils doivent être remis avant le premier Mai de chaque année. Ce terme est de rigueur.

Les procédés ou machines seront examinés par les Commissaires que la Société désignera.

Les étrangers sont admis à concourir; mais dans le cas où l'un d'eux aurait obtenu un prix, la Société conservera la propriété du procédé, à moins qu'il ne le mette à exécution en France, en prenant un brevet d'invention.

Les membres du Conseil d'Administration et les deux censeurs sont exclus du concours.

Les autres membres de la Société sont admis à concourir.

Les concurrens ne mettront point leurs noms à leurs mémoires ; ils y mettront seulement une devise, et ils joindront aux modèles, mémoires ou échantillons un billet cacheté, renfermant la même devise, leur nom, et l'indication de leur domicile.

Les médailles ou la somme seront remises à celui qui aura obtenu le prix, ou à son fondé de pouvoirs.

Nouvel enduit pour la conservation des eaux, par M. Polonceau.

Cet enduit se compose d'une partie de chaux éteinte, de vingt parties d'argile délayée en bouillie claire, et de cent parties de sable ou de gravier : on commence par délayer l'argile, on y verse ensuite la chaux également délayée à l'état d'un lait épais, ce mélange devient gras et onctueux ; on verse ensuite cette pâte dans un bassin de sable ou de gravier, comme quand on fait du mortier, et on mêle progressivement les matières avec des griffes de fer ou avec des rabots en bois ; il est indispensable, pour assurer le succès, que le mélange soit bien complet, c'est-à-dire que la substance grasse pénètre dans tous les interstices du sable et du gravier.

Le gravier naturel, comme celui des environs de Paris, mélangé de sable fin et de cailloux de diverses grosseurs, est le meilleur ; c'est celui avec lequel j'ai fait mes principaux essais ; quand la localité ne fournit pas de gravier de ce genre, on peut y suppléer en mêlant avec du sable ordinaire de mine ou de rivière, des cailloux, des petites pierres, ou des débris de briques, de tuiles, etc.

En général, si l'enduit que l'on veut former n'est point exposé à l'action directe du mouvement des eaux et à la pénétration de corps durs, on peut se contenter du mélange de la glaise calcaire, délayée avec du sable pur; mais quand on a à se prémunir contre ces actions diverses, si l'on n'a pas de gravier mélangé naturel, il faut alors mêler, avec le sable, des petites pierres ou des cailloux, en proportion d'autant plus grande que l'enduit aura plus d'efforts à éprouver; et dans ce cas, il faut toujours recouvrir l'enduit frais d'une couche de pierrailles ou de cailloux, que l'on y fait pénétrer en pilonnant avec force.

Cet enduit est parfaitement imperméable; il n'est susceptible d'aucun retrait et n'éprouve aucunes fissures par la chaleur et par la dessication; on peut l'employer à une faible épaisseur, mais il est bon de lui donner 6 pouces pour les petits bassins, et un pied pour les grandes surfaces.

Il a assez de tenacité et de consistance pour se maintenir contre des parois de faible inclinaison, et il n'éprouve aucune altération par les successions de la sécheresse et de l'humidité. On le voit alternativement sec et ferme sans gerçures par la sécheresse, et redevenir doux et flexible quand l'humidité le pénètre.

Il est beaucoup moins dispendieux et plus facile à exécuter que les glaisages, les maçonneries et les bétons; il a sur tous ces derniers ouvrages l'avantage d'une flexibilité qui lui permet de céder, sans se désunir et sans altération, aux petits mouvemens du terrain d'assiette, qui peuvent être causés par les alternatives de l'humidité et de la sécheresse, par la pénétration des eaux inférieures, et par toutes les

causes accidentelles qui modifient très-souvent la résistance du sol.

Il est en conséquence très-propre à garnir les canaux, les bassins, les réservoirs, les étangs, et même les mares; lorsqu'il est revêtu d'une bonne couche de petites pierres ou de cailloux pilonnés, il résiste parfaitement au piétinement des hommes et des animaux, et même au roulement des brouettes; et il peut encore être employé avec avantage pour les rigoles d'irrigation. Dans les petits ouvrages, où on lui donne peu d'épaisseur, il convient d'augmenter sa consistance en mettant moins de sable et plus de petites pierres ou de cailloux, et d'augmenter la proportion de chaux, surtout à la couche inférieure, afin d'empêcher les vers de terre de le percer.

Ce nouvel enduit, que j'ai soumis à diverses épreuves avec un entier succès, participant des propriétés des bétons, avec lesquels il a beaucoup d'analogie, mais sur lesquels il a l'avantage de la flexibilité et d'une très-grande économie, peut être appelé *béton gras* ou *béton flexible*.

Son prix varie en raison de celui des matières employées, et de celui de la main-d'œuvre dans chaque localité. Celui que j'ai fait avec du gravier naturel de la plaine de Saint-Ouen, transporté à environ 500 mètres de distance, et employé sur un pied d'épaisseur, revient à environ cinq sous le pied carré.

LITTÉRATURE.

Réflexions sur les Fêtes établies par l'Eglise pendant les cinq premiers siècles, sur leur accroissement dans les siècles postérieurs, et sur l'utilité qu'il y aurait de ne pas tolérer d'autres jours de repos que ceux réglés par le dernier concordat; par M. E. Vanier, *d'Honfleur.*

La loi *chrétienne* n'avait rien changé dans les cinq premiers siècles, aux dispositions de la loi *Mosaïque*, qui avait fixé le nombre des fêtes dans une proportion convenable au travail et au repos nécessaire à chacun. Elles étaient bornées à l'observation du dimanche et de trois ou quatre fêtes solennelles, ce qui faisait environ soixante jours ou le sixième de l'année. Les autres jours étaient consacrés au travail. Ce ne fut que dans les siècles suivans, particulièrement au huitième, qu'on commença à les multiplier au point que les jours chômés montèrent au *tiers* de l'année.

Deux causes y concoururent principalement : le système féodal et l'accroissement prodigieux du monachisme. On n'a peut-être pas assez considéré les fêtes sous ces deux rapports. Le fait de ces deux institutions ne paraît pas remonter au-delà. Tout le peuple était serf alors, et ne travaillait qu'au profit des seigneurs ; ils en exigeaient des travaux excessifs. Le peuple n'avait que soixante jours de relâche dans l'année, sans retirer aucun fruit de son travail. L'é-

glise, sans doute touchée de sa misère, chercha à le soulager en augmentant le nombre des fêtes.

C'était un moyen sûr de soustraire au moins pendant ces jours les serfs à l'exigence des seigneurs ; c'était autant de congés qu'elle leur procurait ; mais elle ne renferma pas dans de justes bornes ce moyen inspiré autant par son humanité que par sa piété. L'accroissement des moines y contribua. La multiplication des fêtes leur devint profitable ; elles faisaient fréquenter plus souvent leurs monastères ; elles augmentaient le produit de leur casuel et celui des aumônes. D'ailleurs c'est dans les jours de fêtes que le peuple est plus immédiatement sous la main de l'église.

La politique ultramontaine trouva son compte à muliplier les moines et les fêtes, pour étendre davantage son pouvoir ; elle renforça ce moyen par des priviléges, des indulgences, des confréries, des associations, des affiliations spirituelles qui, par la divergence de leurs fils, atteignaient toutes les classes de citoyens, et les liaient plus particulièrement à l'empire ecclésiastique. L'autorité civile et politique diminuait dans le même rapport que le pouvoir spirituel augmentait. Nos rois ouvrirent enfin les yeux ; ils brisèrent une partie de ces liens, et semèrent le germe de la diminution éventuelle du monachisme. Ils commencèrent par diminuer le nombre des fêtes ; mais cette réduction n'a peut-être pas encore atteint par toute la France le terme désirable. Il serait à souhaiter qu'on fît revivre cet usage, qui ne porterait pas au-delà de soixante les jours de chômage. Le bon ordre, les mœurs et l'économie, sont intéressés à ce que le dernier concordat ne soit pas éludé. Les ministres du Roi, les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire expédient les affaires les jours de fêtes supprimées. Le clergé

qui doit une obéissance passive aux lois de l'église, se place au-dessus du concordat. Il semble qu'il y ait deux pouvoirs dans l'Etat (1).

Remarquez encore que si vous accordez à l'homme, des jours oisifs au-delà de ceux qui lui sont nécessaires pour réparer ses forces, c'est autant d'occasions de dérangement et de dépense que vous lui procurez. Consultez à cet égard les officiers chargés de la police; ils attesteront que c'est alors qu'ils sont obligés d'employer plus de précaution et de surveillance pour contenir le peuple. Un gouvernement prudent ne doit pas laisser multiplier les dangers; il doit, au contraire, veiller à ne tolérer que le nombre des jours chômés qui soit tout à la fois convenable au travail, au repos, aux devoirs de la religion et aux intérêts de la société; c'est cette sage proportion que l'église avait établie et qu'elle a constamment maintenue jusqu'au cinquième siècle. Quant à l'économie relative à l'agriculture et au travail des arts; il ne faut qu'un simple coup-d'œil pour s'apercevoir que le trop grand nombre de fêtes lui est très-préjudiciable; car une nation qui consent qu'on diminue ses jours d'œuvres au-delà de la proportion convenable, proportion établie par Dieu même, consent à diminuer ses arts, ses productions et sa prospérité dans le même rapport.

---

(1) Dans les campagnes particulièrement, les églises sont ouvertes et fréquentées les jours de fêtes *supprimées* comme aux jours de fêtes *maintenues*. Les offices s'y font avec le même cérémonial! Qualifiées par le clergé de fêtes de *dévotion*, le peuple se croit encore dans l'obligation de les observer. Les ouvriers s'abstiennent de travailler de peur qu'on ne les taxe d'irreligion, et les serviteurs et domestiques y trouvent un prétexte pour se soustraire au travail et à l'obéissance de leurs maîtres. Pourquoi ne fermera-t-on pas les églises ces jours-là?

Rapport sur les Réflexions de M. Vanier; *par M.* d'Avannes.

Loin d'imiter cette foule d'écrivains, qui enfantent des volumes à l'aide d'une seule idée, ressassée de mille manières, M. Vanier a renfermé dans quelques lignes, d'importantes considérations sur un sujet qui exigerait évidemment des développemens beaucoup plus étendus.

Deux causes principales, selon lui, ont concouru à l'accroissement extraordinaire des fêtes : le système féodal, et les envahissemens du pouvoir théocratique.

Sous le premier rapport, M. Vanier rend un juste hommage à l'esprit d'une religion, qui dans tous les tems, prit le faible sous sa protection ; et qui dans son système, n'aurait multiplié les fêtes, que pour soustraire les serfs aux exigences de la féodalité.

Peut-être eut-il dû, pour étayer cette première proposition, constater par des faits positifs, que dans les contrées restées étrangères au régime féodal, le nombre des fêtes n'a pas augmenté depuis le cinquième siècle ; c'est ce qu'il fera probablement, s'il développe un jour l'opinion dont il ne nous donne véritablement aujourd'hui que le sommaire.

Sous le second rapport, nous reconnaîtrons avec M. Vanier, que pendant les jours fériés, l'église exerce un plus grand empire sur le peuple, et qu'ainsi l'augmentation des fêtes a pu étendre l'influence du pouvoir spirituel ; mais en conclure avec lui, que cet accroissement de puissance a été le but principal de l'institution, et non pas sa conséquence naturelle, n'est-ce pas prendre l'effet pour la

cause, et matérialiser, pour ainsi dire, nos cérémonies réligieuses ?

Au surplus, Messieurs, ces graves questions ne sont pas de notre domaine, et nous n'examinerons l'Opuscule dont vous nous avez chargé de vous rendre compte, que sous les rapports qu'il peut avoir avec l'agriculture, objet spécial de vos travaux.

Sous ce point de vue, nous serons d'accord avec M. Vanier « Que le trop grand nombre de fêtes est très-préjudiciable à l'économie relative à l'agriculture et au travail des arts : » Nous dirons avec lui « qu'il serait à souhaiter, qu'on ne portât pas au-delà de 60 les jours de chômage » et que par conséquent l'église ne célébrât plus les fêtes supprimées, parce que « qualifiées par le clergé de fêtes de dévotion » le peuple, principalement dans les campagnes, se croit dans l'obligation de les observer. »

Mais pour obtenir cette amélioration, que réclament les hommes sages de toutes les opinions, penserons-nous avec notre auteur, qu'il serait convenable de fermer les églises, chaque fois que revient une fête supprimée ?

Une mesure aussi rigoureuse ne serait-elle pas contraire à la liberté des cultes et à la tolérance religieuse, proclamées par notre pacte fondamental ? Et fermer annuellement les églises, pendant quinze ou vingt jours, ne serait-ce pas faire une imprudente concession à ceux qui, dans un intérêt tout autre que celui de l'agriculture, voudraient qu'elles le fussent pendant toute l'année ?

Pourquoi d'ailleurs la religion catholique, proclamée religion de l'Etat, verrait-elle seule, son culte frappé d'une proscription périodique ?

C'est, nous répondra notre auteur « parce que le clergé » qui doit une obéissance passive aux lois de l'église, se » place au-dessus du concordat ; il semble qu'il y ait deux » puissances dans l'Etat. »

Si cette grave accusation est fondée, unissons notre voix à celle de M. Vanier, pour flétrir un abus aussi révoltant ? Mais si au contraire, ce qu'il signale comme un abus et comme une violation des lois, n'est que l'exercice légal d'un droit, n'est que l'exécution d'un devoir, déplorons qu'un homme, qui paraît animé de l'amour du bien public, se soit ainsi rendu l'écho irréfléchi de la calomnie, arme honteuse que ne saurait anoblir le rang élevé de la victime quelle frappe.

Vainement nous avons cherché dans le concordat de 1801 et dans les articles organiques qui l'ont accompagné, un seul mot relatif à la suppression des fêtes, comment dès lors, en les célébrant » le clergé se place-t-il au-dessus du concordat ?

Cette matière a été exclusivement réglée par un *Indult* du Légat *à latere*, à la date du 19 Août 1802, qui porte : « Sa Sainteté a voulu que dans aucune église rien ne fut » innové dans l'ordre et le rit des offices et des cérémonies » qu'on avait coutume d'observer aux fêtes maintenant sup- » primées et aux veilles qui les précèdent ; mais que tout » entièrement fait comme l'on a eu la coutume de le faire » jusqu'au moment présent. » (*Trad. officielle.*)

Par l'arrêté des Consuls du 19 Août 1802, cet *indult* est devenu loi de l'Etat, conformément au paragraphe 41 des articles organiques du concordat.

Loin donc de violer, ainsi qu'on l'en accuse, les lois

civiles et religieuses, en célébrant les fêtes de dévotion, le clergé exécute littéralement ces lois, qui non-seulement lui permettent, mais qui même lui prescrivent cette célébration.

Si l'intérêt de l'agriculture et du commerce réclament une réforme sur ce point, ce n'est pas au clergé qu'il faut la demander, puisque pour me servir des expressions mêmes de l'ouvrage qui nous occupe, « il doit une obéissance passive aux lois de l'église » et ne peut par conséquent se permettre de les réformer.

M. Vanier sera, nous n'en doutons pas, désolé tout le premier, de l'irréflexion avec laquelle il s'est exprimé dans cette circonstance, car nous ne lui ferons pas l'injure de le ranger parmi ces hommes qui pensent que calomnier le clergé ce n'est plus calomnier !

Il reconnaîtra avec nous, que la réforme qu'il désire ne peut être que le résultat d'une heureuse intelligence entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ; car c'est un principe incontestable, que ceux-là seuls qui ont fait la loi, ont le droit de la réformer.

Il se bornera donc à faire comme nous des vœux pour que ces deux puissances s'entendent pour faire cesser un état de choses, dont personne ne conteste sérieusement les inconvéniens, et qui dans beaucoup de localités peut devenir un obstacle aux progrès de l'agriculture et aux développemens de l'industrie.

Discours pronononcé par M. Arsène Lanoë, *le jour de sa réception.*

Monsieur le PRÉSIDENT et MESSIEURS,

Je pourrais dire comme Montaigne : « Me voici devenu » grammairien, (et vous savez, Messieurs, que les anciens entendaient par grammairien, ce que nous entendons maintenant par littérateur, homme de lettres) » Moi qui » n'appris jamais langue que par routine, et qui ne sçay » encore que c'est d'adjectif, conjonctif et d'ablatif, et » n'entends rien au grec qu'en traduction. »

Je pourrais ajouter en outre, avec la bonhomie du philosophe Périgourdin, que je n'entends également bien le latin qu'en traduction.

Après cet exorde, notre Philosophe, dont l'imagination ne va qu'*à sauts et gambades*, comme il le dit naïvement lui-même, se met à discourir sur les destriers des anciens.

Ne pouvant espérer de captiver votre attention par ses heureux écarts d'esprit, je chercherai, comme les possesseurs d'une fortune médiocre, à remplacer par l'ordre sa richesse, et par la brièveté surtout son talent.

Ainsi, Messieurs, acceptant avec reconnaissance l'honneur que vous avez daigné me faire, mais éludant le fade et l'obséquieux des discours de réception, je vais, m'écartant comme lui de ma route, discourir rapidement sur l'origine des Académies, des Sociétés littéraires, scientifiques et agricoles.

Les Lettres, long-tems captives dans nos monastères, trouvèrent enfin, à l'aide de l'Imprimerie, dans la France spirituelle et enthousiaste, des adorateurs passionnés. Le

sévère cardinal de Richelieu lui-même ne put échapper aux séductions de ces dangereuses syrènes : il voulut leur bâtir un temple, et l'Académie s'éleva.

Bientôt à la voix du sage Colbert, les portes de ce temple s'ouvrirent aux sciences et aux arts; et plus tard enfin, Bertin, voulant seconder les travaux encore informes des économistes, éleva à son tour des autels à l'agriculture.

C'est alors qu'on vit s'élever de toutes parts des Académies, des Athénées, des Sociétés littéraires, scientifiques et agricoles, dont les lumières, comme les eaux bienfaisantes du ciel, se répandirent sur toute la surface de la France pour l'éclairer et la féconder : arrêtées un instant par le torrent dévastateur de la révolution, ces Sociétés reprirent, après son passage, leurs paisibles et utiles travaux; et instruites surtout par les ravages qu'il causa, (car les nations comme les individus se perfectionnent à l'école de l'adversité) elles négligèrent quelque tems les lettres pour s'appliquer plus spécialement aux sciences exactes et à l'agriculture.

C'est de cette époque, Messieurs, que datent surtout nos immenses progrès en mathématiques, en chimie et en agriculture.

Je ne vous retracerai point ici tous les avantages que l'industrie, les arts et l'agriculture ont déjà tiré de l'étude de ces sciences; tous grands qu'ils soient, il nous reste encore beaucoup à acquérir; aussi, nous ne nous arrêterons point au milieu d'une prospérité séduisante, mais souvent trompeuse : tant qu'il y aura en France des contrées entières incultes, de vastes marais à dessécher, des landes immenses à défricher, de nombreuses montagnes nues et dépouillées à planter, et le tiers environ de nos terres en jachères, il

nous restera beaucoup à faire en agriculture ; et l'industrieuse Angleterre, notre éternelle rivale, excitera encore long-tems sans doute notre émulation.

Continuez donc, Messieurs, à répandre les découvertes utiles à l'industrie et à l'agriculture jusque dans les hameaux reculés ; concourez aux progrès des lumières par vos propres essais, et ne vous lassez point, en ouvrant vos séances, de répéter avec la ténacité de Caton l'ancien : *delendi sunt vivacti ut errores.*

Mais, si la littérature, riche des moissons amassées pendant les 17.[e] et 18.[e] siècles, et comme usée par la satiété que produit l'abondance, resta un instant stationnaire au commencement du 19.[e] siècle, elle a, sous l'influence d'une sage liberté, repris de nos jours un nouvel éclat. La philosophie morale, celle de l'histoire, les savantes théories physiologiques, traitées par des penseurs aussi profonds qu'éloquens écrivains, nous assurent une supériorité remarquable sur les écrits publiés sur ces matières dans les siècles précédens.

La poésie a retrouvé aussi, sous la plume sévère et correcte de quelques-uns de nos écrivains, l'élégance, l'harmonie et les formes du grand siècle littéraire ; tandis que sous la plume audacieuse de quelques autres, cherchant à sortir de l'enceinte étroite des unités, elle s'est lancée comme Icare dans l'espace, soutenue par l'imagination, l'enthousiasme et l'originalité.

Sans doute que toutes les Sociétés littéraires, scientifiques et agricoles, ne sont pas destinées à donner un égal mouvement au monde physique et intellectuel ; mais toutes au moins sont appelées à faire l'essai de leur propre capacité, sans découragement comme sans pédantisme, à conserver

les bonnes traditions, à propager les saines doctrines, à suivre les traces des Fellemberg et des Brémontier ; à concourir aux travaux d'économie politique des Jay, des Charles Dupin ; à recueillir les fruits des savantes et laborieuses expériences de Thénard, de Gay-Lussac, qui contribuent si puissamment au développement de l'industrie et des arts ; à admirer, pour les progrès de la science, le dévouement héroïque des Desgenettes, des Montègres, des Mazet, des Chervin ; à rendre hommage aux procédés aussi ingénieux que philantropiques des Civiales, des Heurteloup, des Auzoux ; à se laisser entraîner par l'éloquence d'un Villemain, la sagacité d'un Guizot, la profondeur d'un Cousin ; à jouir de tous les travaux des hommes savans et lettrés de notre époque ; et à chercher enfin, nouveaux Prométhées, à dérober quelques étincelles à ces demi-dieux, ou au moins à l'imitation des Vestales, à entretenir le feu sacré des sciences et des lettres.

Cependant, Messieurs, il ne faut pas rester pétrifiés d'admiration devant ces désespérans modèles, ni écarter avec rigueur ou un dédain injuste les productions littéraires ou scientifiques qui n'atteignent point à cette hauteur : moi-même, sans votre extrême bienveillance, j'eusse été, et je serais encore aujourd'hui victime d'une semblable sévérité. Les Sociétés les plus célèbres ont aussi leur indulgence : naguères un savant ne faisait-il pas hommage à l'Académie des Sciences dix thèses sur l'arc-en-ciel ; un médecin d'Houdan ne demandait-il pas à cette même Académie qu'on lui assignât un jour (attendu que ses malades ne pouvaient se passer de lui) pour lire la préface d'un livre de physiologie : l'Académie, indulgente pour toutes les productions de l'esprit, a fait voir à l'un ses erreurs de calcul, et à l'autre, la fausseté et surtout le danger de sa doctrine.

Pour moi, Messieurs, si le goût de la littérature, et de bien faibles titres m'ont attiré vos suffrages et conduit jusqu'ici, je n'en resterai pas moins persuadé que c'est plus une faveur qu'une juste récompense ; et ce sentiment d'humilité doit s'accroître surtout, si je rapproche l'époque de mon admission de celle de la mort récente d'un savant modeste de votre Société, qui, naguères encore, recevait de l'Académie des sciences une honorable récompense pour ses savantes recherches archéologiques.

Je dois avec vous, Messieurs, un tribut de regrets à celui qui, dans ma jeunesse, m'inspirait une sorte d'admiration, lorsqu'à l'Ecole centrale d'Evreux, dérobant quelques momens à des travaux manuels, j'assistais à ses savantes leçons : il me semblait toujours, par la profondeur de sa science, et sa facilité à en démontrer les secrets, par ses manières simples et ses mœurs austères, voir apparaître au milieu de nous un philosophe du portique.

Je laisse à ceux qui l'ont plus particulièrement connu, et qui sont plus à même que moi d'apprécier toute l'étendue de ses connaissances, et surtout de ses exquises qualités, le soin de le louer dignement. Je lui devais ce dernier hommage, dont je m'acquitte avec plus d'effusion de cœur que d'éloquence !

Henri d'Andelys. *Par M.* De Stabenrath.

Oyez gais chants d'amour dessoubs le vert feuillage,
Voici, du beau castel, Obert le jeune page
Qui porte la couleur des dames du manoir....
Quel virement soubdain.... Merci, quel désespoir!
Quel coups d'estramaçon, et d'estoc et de lance
La mort qui choit partout... la mort et le silence...
Adieu tensons joyeux.... Adieu amour benin.

Vieux Poète anonyme.

Goldoni rapporte dans ses mémoires qu'il lui arriva souvent lorsqu'il composait une pièce de théâtre, d'en écrire la première scène sans avoir arrêté de plan, sans avoir songé à la distribution des scènes suivantes et à la catastrophe qui devait la terminer. Singulière et heureuse facilité de cet auteur; les comédies du Molière de l'Italie, représentées sur tous les théâtres, assuraient à jamais une gloire qu'il devait encore étendre en écrivant dans une langue qui n'était pas la sienne. Il y a, je le conçois, un certain plaisir, à laisser son imagination errer à l'aventure, à créer, à détruire, à modifier suivant l'impression du moment; à produire des effets inattendus, qui surprennent à la fois et charment celui qui ne se doutait même pas qu'ils dûssent jamais exister. Goldoni, en s'abandonnant à l'inspiration de son génie, en livrant au hasard les combinaisons de ses ouvrages, en adoptant pour méthode l'absence de toute méthode, a produit des chefs-d'œuvres. Ne serait-il pas permis de tenter de parcourir la même route que lui, dût-on échouer sur un écueil. L'époque que je dois choisir, l'événement, le lieu où il se passe, les personnages et leurs divers caractères me sont encore entièrement inconnus. Peindrai-je les travers de notre siècle, les conversions en

tous genres dont il offre des exemples nombreux ? la politique aux formes logiques, au langage acerbe et démonstratif, envahissant même l'asile sacré des Muses ? vous ferai-je parcourir les salons somptueux, où la beauté étale ses grâces, où la jeune fille, modeste par devoir, élégante par instinct et par nécessité, cherche à deviner dans la foule des beaux fils qui se pressent autour d'elle, celui qui devra lui donner son nom. Le tableau pourrait être, je le crois, vif, léger, piquant; mais plus les couleurs seraient vraies, plus les personnages seraient frappans, plus aussi le danger serait grand pour moi. Chacun donnerait un nom à la figure que j'aurais crayonnée ; et à la faveur de quelques allusions découvertes avec le microscope de la critique, d'innocente qu'elle serait, mon œuvre deviendrait criminelle.

Si, d'un autre côté, fouillant les vieilles chroniques de nos aïeux, j'ose vous dévoiler les horreurs de la guerre civile, ou les généreuses institutions de quelques seigneurs bienfaisans, je cours le risque de mécontenter les détracteurs ou les soutiens des tems qui ne sont plus. Que résoudre dans une pareille perplexité ? Il est un moyen de sortir d'embarras ; c'est d'aborder franchement mon sujet et de bannir toute idée de fausse honte et de crainte pusillanime.

Il y avait en 1195, près de l'église métropolitaine de Rouen, une maison qui passait pour belle à cette époque ; mais qui de nos jours ne serait remarquée que par son antiquité, si elle subsistait encore. Cette maison, qui fut détruite quelque tems après la mort du propriétaire qui l'habitait, était la demeure d'un personnage dont la dignité était alors regardée comme fort élevée. Henri d'Andelys, aussi recommandable par sa douce piété que par son rare talent pour la poésie, était à la fois grand chantre de la

Cathédrale et Trouvère. Au culte du vrai Dieu, il joignait sans aucun scrupule celui des Muses, persuadé que l'étude des lettres est le plus noble de tous les délassemens. Les offices étaient terminés depuis long-tems; après avoir vaqué aux soins du ministère sacré, Henri, fidèle à ses chères occupations, enfoncé dans de profondes méditations, immobile dans son fauteuil à grands bras, cherchait, le jour dont je parle, comment il conduirait à terme la grande aventure du roi de Macédoine, Alexandre et de son précepteur Aristote.

Le soleil à son déclin, ne lançait plus que quelques rayons qui, tombant obliquement sur les vitraux peints de son appartement y répandaient une teinte mystérieuse, et laissaient voir sa personne. Sans être régulièrement beau, son visage était empreint d'une certaine dignité; sa barbe, que l'âge faisait déjà grisonner, tombait sur sa poitrine et donnait quelque chose d'austère à son regard, vif et perçant. Il était vêtu comme tous les prêtres d'alors, sans affectation dans sa mise, cependant sans négligence.

Des parchemins épars çà et là sur une petite table, indiquaient qu'il voulait consacrer une partie de la nuit à travailler. Le crépuscule qui l'éclairait encore, la fraîcheur qui succédait aux feux du jour, les derniers bruits du peuple mêlés à ceux de l'airain religieux, tout semblait concourir à inspirer son génie; mais quel mortel peut compter sur l'heure qui n'est point encore? l'avenir n'est pas plus en sa puissance que le passé, et le présent lui échappe.

Un bruit inaccoutumé se fait entendre tout à coup, la porte de l'appartement s'ouvre. Henri, arraché subitement de la rêverie dans laquelle il était plongé, ne peut retenir un cri de surprise en voyant entrer celui qui se présentait

avec si peu de cérémonie. — Quoi ! c'est toi, dit-il, quel heureux hasard t'amène dans la retraite de ton vieil ami ? — Respectable et bon Henri, ce n'est point le hasard qui conduit près de vous Roger de Beaumont, c'est une affaire de la plus haute importance pour lui. — Roger, as-tu besoin de moi, je t'offre mon appui, je t'aiderai de mes conseils et de mon crédit, et si la politique de nos souverains nous a fait ennemis, elle n'a point détruit, n'est-ce pas, les doux liens de notre amitié ? Parle donc, je répondrai à ta confiance : tu rougis, tu pâlis tour à tour. Ah ! je devine, jeune homme, c'est un autre sentiment que celui de la gloire qui fait palpiter ton cœur. — Henri, vous m'avez deviné, repartit le jeune chevalier, celle que j'aime, celle dont je veux faire mon épouse est digne de moi et de ma race ; car elle est aussi de haut lignage. — Son nom ? — Alienor de Neaufles est connue de vous et de toute la contrée, et j'ose prétendre à sa main. — Cette alliance est honorable et pour elle et pour toi. — Je le sais, dit le chevalier ; mais il est une chose qui m'embarrasse : sa famille consentira-t-elle à notre union ? Son père est mort en Palestine, à la suite du roi Richard, et moi, soldat de Philippe, je suis l'ennemi naturel des seigneurs de Neaufles. Je n'ai point osé, je l'avoue, demander la main d'Alienor à sa mère, et moi, que l'horreur des combats n'a jamais fait trembler, moi qui ai conquis mes éperons de chevalier en prodiguant mon sang pour la France, j'ai craint de parler à une femme.

Henri, j'aime, j'idolâtre Alienor, j'attends tout de vous et de votre pouvoir. — La mission dont tu me charges est délicate ; n'importe, je crois être sûr du succès. En quels lieux sont maintenant Alienor et sa mère ? — A Evreux, où moi-même j'habite ; car Philippe, en livrant

cette ville au prince Jean, s'en est réservé le château, dont je commande la garnison. — C'est bien, répondit le Grand-Chantre. Les circonstances sont encore plus favorables que je ne l'espérais. Nous partirons demain à la pointe du jour, dans ces tems malheureux, les heures sont précieuses et l'occasion propice est trop difficile à saisir pour la laisser échapper quand elle se présente. Adieu, Roger, va te reposer, demain je serai à toi. En achevant ces mots, le vieillard avait quitté son fauteuil, pour aller se livrer lui-même au sommeil.

On les vit tous deux le lendemain de grand matin, sortir de la ville de Rouen, suivre pendant long-tems les bords de la Seine, traverser ce fleuve à l'endroit où l'on venait de bâtir l'abbaye de Bonport, et se diriger vers la ville qui renfermait dans ses remparts les plus chères espérances du jeune Roger.

La route que parcouraient nos deux voyageurs était loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui, l'une des plus agréables et des plus belles de France. Le sol en grande partie couvert de bruyères, dont il reste encore quelques vestiges, de forêts, dont l'agriculteur a resserré les limites, de marais, qui se sont changés en belles prairies, n'offraient que des chemins tortueux, étroits et difficiles ; aussi ne faut-il pas s'étonner de la lenteur que Roger et le Grand-Chantre mettaient dans leur course. Ils arrivèrent pourtant à Evreux avant la chûte du jour.

Cette ville, qui eut long-tems des Comtes pour souverains, éprouva le sort de toutes celles qui, comme elle, avaient une certaine importance, soit à cause du nombre de leurs habitans, soit par leur position militaire ou géographique, et qui trop faibles cependant pour résister à un

ennemi formidable, éprouvaient toutes les vicissitudes de la guerre, et changeaient de maîtres à chaque instant. C'était par un de ces changemens soudains et si fréquens de fortune, qu'Evreux avait, en 1195, passé de la domination anglaise sous celle du prince Jean, révolté contre son frère, et soutenu par le roi Philippe.

Philippe et Richard, en partant pour la Terre-Sainte, s'étaient jurés une fraternelle et cordiale amitié; mais avant d'aborder aux rivages des infidèles, la jalousie et la haine avaient remplacé dans leurs cœurs les nobles sentimens de gloire qui les unissaient. Philippe tomba malade et revint en France, sans avoir pu même contempler les murs de Jérusalem. Richard, plus malheureux que lui, peut être, ne put retenir ses larmes à leur aspect; l'entrée de la ville Sainte lui était à jamais interdite, et la trahison qui le forçait à quitter cette terre où il était descendu en vainqueur, allait encore le retenir captif à son retour en Europe, loin de ses états. Philippe, peu scrupuleux dans le choix des moyens qu'il employait pour s'aggrandir, profitant, malgré les traités, de l'absence de son rival, lui déclara la guerre. Il favorisa ouvertement la révolte du prince Jean, et consentit à laisser en son pouvoir la ville d'Evreux. Mais Richard avait enfin vu tomber ses fers; de retour en Angleterre, il se hâtait de reconquérir les villes dont son frère s'était rendu maître, et de ressaisir d'une main vigoureuse le sceptre dont on voulait le priver. On pouvait facilement prévoir que la face des affaires allait promptement changer. Jean persistait néanmoins dans sa révolte, et Philippe semblait décidé à conserver les avantages qu'il avait obtenus par sa mauvaise foi.

Jean, plus que tout autre, avait les défauts de son

siècle : élevé dans un mépris absolu des hommes, méconnaissant les plus saints devoirs, les premières années de sa vie avaient été marquées par sa révolte contre son père, qu'il fit mourir de douleur. Haineux, envieux, inquiet, cruel et débauché, il réunissait en lui tout ce qui était propre à le faire haïr. Tyran de ses sujets, il fut obligé de s'humilier devant eux; et c'est parce qu'il voulut les asservir, qu'il fut contraint de leur donner la liberté. Ce prince, que l'histoire a flétri du nom de Jean-sans-Terre, maître d'Evreux, était alors loin de prévoir les malheurs qui devaient l'accabler un jour! La fortune semblait lui sourire: Richard, il est vrai, n'était plus captif, mais l'Angleterre l'occupait, et il n'était pas probable qu'il pût revenir bientôt porter ses armes triomphantes sur le continent. Jean, qui toute sa vie fut trompé dans ses prévisions, fut frappé de terreur quand il apprit que celui dont il avait voulu usurper le pouvoir, venait en personne pour combattre. Philippe. Devait-il se jeter dans les bras du monarque français, ou s'abandonner à la clémence de son frère justement irrité?

Telle était la position dans laquelle il se trouvait, lorsque Roger de Beaumont avait quitté le château confié à sa garde, pour se rendre dans la capitale de la Normandie. Comme le caractère de Jean lui était connu, il pensait, non sans raison, qu'il avait pris sans hésiter une résolution dernière. La ville, lorsqu'il y rentra, offrait un aspect de fête et de joie inaccoutumées; le peuple inondait les rues, encombrait les places publiques, la garnison du château, mêlée aux habitans, partageait l'allégresse commune. Depuis long-tems enfin Evreux n'avait vu une si joyeuse réunion. Roger et son compagnon en connurent bientôt le motif. Le nom de Philippe et de Jean étaient dans toutes les bouches, les airs retentissaient des vœux que l'on prodiguait pour

eux, leur alliance devait être éternelle, et pour cimenter l'union des deux princes, Jean devait le lendemain admettre à sa table les trois cents français qui gardaient le château. Cette joie néanmoins était plus bruyante que sincère, un mot aurait suffi pour réveiller les haines assoupies, une étincelle aurait pu allumer un vaste incendie. Telle est l'inconstante mobilité du peuple, qu'il encense et brise tour à tour son idole : ses affections sont aussi changeantes que les flots inconstans des mers.

Ces réflexions, dont la nouveauté serait contestée avec raison, n'occupaient que bien faiblement l'ame des deux voyageurs. Une affaire plus grave appelait leur attention, il s'agissait en effet du bonheur de l'un d'eux. De quelle manière la châtelaine de Neaufles allait-elle recevoir la proposition de mariage qu'allait faire le Grand-Chantre? Il est vrai que considérant sa position, veuve et sans appui, chargée d'une fille dont la beauté pourrait être la source de bien des maux, elle devrait penser à s'assurer un protecteur. Quel autre que Roger de Beaumont pourrait lui convenir? la noblesse de celui qui portait pour ses armes un lion rampant sur un champ d'azur, n'était-elle pas égale à la sienne; et sa vaillance ne la mettrait-elle pas à l'abri de ses ennemis? Tels étaient les raisonnemens de Henri, en suivant au pas de son cheval les rues tortueuses qu'il traversait pour parvenir au château. Ce n'est que lorsqu'il fut arrivé auprès de la principale porte de cet édifice, qu'il reconnut le lieu où il était. Il fallut mettre pied à terre, et précédé de Roger de Beaumont, il se hâta de passer le pont levis qui s'était abaissé pour eux.

Ah, nous voilà donc enfin arrivés, dit-il, en passant sous la petite porte qui précédait la herse. Ton logis n'est

pas si riant que le mien, Roger, je te conseille, en ami, de ne pas le montrer à la dame de tes pensées, car ta cause serait perdue.

— L'amour, répondit le jeune homme, embellit le plus affreux séjour. — Parbleu, s'écria le Grand-Chantre, voilà une idée dont je tiendrai note, elle trouvera bien sa place dans le lai d'Aristote; qu'en dis-tu, le roi de Macédoine aurait-il mieux parlé que toi? — Henri, vous faites-vous un jeu cruel de me tourmenter? — Moi, dit le Grand-Chantre, en essuyant une larme qui brillait le long de ses joues vermeilles; moi, vouloir te causer des chagrins, Roger, tu ne le crois pas? — Non, généreux vieillard, pardonne à ma vivacité — Soit, faisons la paix, ce n'est pas le Trouvère, c'est le Prélat qui t'en conjure.

Henri, doué d'une mobilité d'esprit vraiment extraordinaire, passait en un instant de la gaîté la plus piquante à la gravité la plus austère. Sa touchante bonté, sa piété tempéraient ce que sa mordante répartie avait quelques fois d'acerbe. Extrême et contraire en tout, il était aussi bon Théologien que Poète remarquable.

Il prit, sous la conduite de Roger, possession de son appartement, répara à la hâte le désordre que le voyage avait mis dans sa toilette, donna ses derniers conseils à son ami, et sortit plein d'espoir sur l'issue de la conférence qu'il allait avoir avec la châtelaine de Neaufles. Tout lui souriait, l'aspect même du château lui paraissait moins triste, et le couvent de St.-Sauveur, situé au milieu de la ville, lui semblait plus beau que jamais. C'était-là qu'Alienor et sa mère avaient trouvé un refuge contre les horreurs de la guerre.

De retour au château, sa figure rayonnante de plaisir,

prouvait que sa délicate négociation avait eu le succès le plus complet. — Tes vœux sont comblés, s'écria-t-il, du plus loin qu'il aperçut Roger, je n'ai eu qu'à parler, toutes les difficultés se sont applanies.

— Que de grâces, que de reconnaissance! .... — Ne parlons pas de cela. Ma foi, si la belle Alienor a su t'inspirer le sentiment le plus vif, tu n'as pas fait une moindre impression sur son cœur. — Henri, je le savais. — Pourquoi donc me l'avoir caché? — Mon trouble. — Ton trouble, est une mauvaise excuse. Ah, mon ami, j'aime Alienor presque autant que toi, et j'applaudis de nouveau à ton choix.... par orgueil peut-être; mais qu'il est doux de jouir du fruit de ses travaux! qui l'eut cru: et c'est au fond d'un couvent que je devais éprouver un semblable plaisir. J'allais entrer dans l'appartement de la châtelaine, lorsque je m'arrêtai aux suaves accens d'une voix mélodieuse; peins-toi, si tu peux, mon émotion, lorsque j'entendis cette voix qui chantait ce refrain du lai d'Aristote:

Votre amour, comte Guy, dit-elle,
M'enlève et repos et plaisir.

Je ne pus résister à mon empressement, je me précipitai vers la porte, sans attendre que la voix recommençât à chanter. Juge de ma surprise et de mon bonheur, quand je vis que c'était Alienor que j'avais entendue. Ma brusque arrivée causa un léger mouvement de surprise, la belle fiancée rougit et baissa les yeux; mais elle les baissa encore davantage, lorsque je parlai de toi, et je vis des larmes brûlantes couler de sa paupière à ton nom chéri. Demain, tu m'accompagneras près d'elle.

Il est naturel de penser que le sommeil de Roger fut

souvent interrompu. Sa joie était trop vive, son bonheur trop grand pour qu'ils n'influassent pas sur lui. L'aurore n'avait point encore parue, que déjà il se promenait sur les remparts du château. L'air vif du matin donnait une nouvelle activité à son imagination, qui s'élançait bien loin des tristes murailles où son devoir, où la bienséance le tenaient encore enfermé. Enfin lorsqu'il eut donné ses ordres; l'heure du départ étant arrivée, il sortit le cœur palpitant d'espoir, guidé par le Grand-Chantre.

La garnison, comme nous l'avons déjà dit, devait assister ce jour même à un banquet somptueux donné par le prince Jean; les murailles du château étaient presque solitaires, quelques soldats seulement veillaient à sa garde. Le tems et les fléaux qu'entraîne la guerre ont fait disparaître ces antiques remparts, dont on retrouve encore quelques vestiges, quelques vieux pans de murailles viennent révéler sa position, mais non pas sa forme.

Dois-je vous rendre compte de la réception des deux amis par la châtelaine de Neaufles et sa fille, faut-il vous peindre l'embarras mêlé de crainte et de plaisir de la jeune Alienor, l'empressement respectueux de Roger? Ne sait-on pas que la beauté la plus assurée du triomphe de ses charmes, ne néglige point encore les nouvelles grâces que donne une mise élégante. Alienor, dont la beauté n'aurait point été dédaignée d'un prince, avait placé sur sa tête son *henin* avec plus de coquetterie que de coutume. Ses yeux humides encore de quelques larmes, respiraient la joie la plus pure; mais comme l'a dit un écrivain célèbre, il y a des pleurs au fond de toutes les joies humaines. Le bonheur de la jeune et noble fille n'était pas sans mélange de tristesse. Vers la fin du repas frugal offert par sa mère à son

futur gendre, elle se surprenait elle-même soupirant sans aucun motif. Lorsque Roger partit pour se rendre au repas que le prince Jean devait honorer de sa présence, elle ne put cacher son trouble. Sa pâleur la trahit, elle semblait alors plutôt une victime condamnée à la mort qu'une fiancée au comble de ses vœux. Etait-ce un avertissement du ciel, un de ses pressentimens secrets que la raison accueille et repousse tour à tour ? Hélas ! sur quoi sont fondées les espérances des hommes : soumis à mille causes extérieures indépendantes de leur volonté, leurs calculs, leurs projets les plus stables en apparence sont ceux là même que le sort attaque et détruit. Puisse la tristesse de la jeune fille n'être pas le présage de quelque malheur !

Les voûtes de la grande salle du palais du prince Jean retentissaient des éclats de la joie la plus bruyante ; Roger, au milieu des siens, les encourageait par son exemple, et recevait leurs félicitations, car son mariage n'était plus un secret.

Bientôt les portes s'ouvrirent, le prince Jean parut, accompagné de ses officiers, de ses pages. Tous les français s'inclinèrent à l'aspect du frère du roi d'Angleterre ; pour lui, promenant avec une sorte d'indifférence ses yeux sur toute l'assemblée, il rendit le salut d'une manière à la fois aisée et nonchalante. Puis surmontant sa paresse habituelle, il se hâta de laisser échapper ces mots :

— Nobles et féaux chevaliers, je bénis l'heure qui nous unit, nos bannières amies, ont long-tems flotté ensemble au milieu des combats, que ce jour soit le gage d'une paix éternelle. Le sort en est jeté, j'avais besoin d'un appui, je l'ai trouvé, et je compte sur vous comme sur moi-même.

— Prince, dit Roger, la protection du roi de France,

mon maître, l'honore ainsi que votre noble confiance; croyez qu'il saura vous défendre contre vos ennemis, quels qu'ils soient; et Richard fut-il à nos portes, que le prince Jean serait aussi tranquille dans ces murs qu'au festin de ce soir. — Vous le croyez, dit en souriant le prince, j'en accepte l'augure; mais parlons de choses plus légères et plus agréables. Toute espèce de contrainte me déplaît; laissons la dignité de côté..... La politique ne doit jamais passer le seuil de la salle du festin. Oublions pour un instant et Philippe et Richard..... Ah! oui, Richard, il est débarqué en France, et moi.... Ici le prince s'interrompit comme s'il eut voulu arrêter une pensée indiscrète prête à s'échapper malgré lui; sa figure naturellement agréable et douce, prit tout à coup un air de méfiance, qu'augmentait encore un regard sombre et cruel. Jean, dont toute la vie ne fut qu'une série odieuse de crimes; Jean, malgré l'art avec lequel il savait donner à sa figure l'expression qu'il jugeait convenable, ne put alors entièrement cacher ce qui se passait dans son ame; mais reprenant son empire sur lui-même, le nuage passager qui un instant avait obscurci son front, s'évanouit rapidement: d'ailleurs, le cours naturel d'une conversation piquante et libre, lui permit bientôt de paraître tel qu'il voulait être à tous les yeux.

Enfin l'heure étant arrivée et tous les convives réunis, on se rendit dans la salle du festin. A cette époque, la bonne chère n'était pas aussi délicate, aussi légère et élégante que de nos jours; l'hypocras et le vin faisaient circuler la gaîté avec eux au milieu du repas, et souvent nos ancêtres, après leurs travaux guerriers, ou leurs chasses, venaient auprès du grand foyer de leurs châteaux savourer les douceurs du repos, et charmer en buvant, les longues soirées de l'hiver.

C'était à l'instant, où l'appétit satisfait ne se fait plus sentir, où les propos s'échangent avec plus de vivacité, où la conversation animée bannit toute contrainte, que le prince Jean demanda et obtint que l'on fit pendant quelque tems silence. Prenant alors la parole, il leva sa coupe, et dit en se tournant vers Roger : — Chevaliers, buvons à la santé de votre chef, à son bonheur ! A la plus belle ! Chacun s'empressait de faire raison à cette grâcieuse et galante invitation, quand tout à coup un cliquetis d'armes se fait entendre ; les pages, les valets ont disparu ; la lumière des lampes pâlit, vacille, et semble prête à s'éteindre ; le bruit des armes augmente, on se regarde, on se lève, on redoute quelque trahison imprévue, on s'élance vers les portes ; des hommes d'armes anglais s'opposent au passage ; les trois cents français et leur chef sont cernés, ils n'ont plus qu'à se rendre, toute résistance devient inutile, car ils sont surpris sans armes..... Mais c'était peu pour Jean, d'avoir fait tous les français prisonniers, c'était par le sang qu'il voulait sceller sa réconciliation avec son frère. Une joie farouche et inquiète étincelait dans ses yeux, lorsqu'il fit un second appel aux siens. Les anglais se précipitent en tumulte dans la salle du festin, leurs glaives sont tirés, déjà ils les lèvent pour égorger des hommes sans défense. Roger s'écrie alors : Français, nous sommes indignement trahis ! et toi, prince, toi, que la postérité jugera, qui seras en horreur et feras pitié à tes propres sujets, reçois le premier le coup que tu mérites. A ces mots, il saisit avec rage un immense plateau et le lance contre le prince, qui n'eût que le tems de fléchir la tête pour éviter le coup qui le menaçait..... Cette action étonna les assassins, ils se turent un moment ; et Roger s'écria de nouveau : — Ces lâches, eux-mêmes, nous fourniront des armes,

imitez-moi, et si nous devons mourir que ce soit au moins en combattant ! Les français attaqués, pressent à leur tour les assaillans, une horrible mêlée s'engage, les tables sont renversées, les débris couvrent la terre, une poussière épaisse tourbillonne en s'élevant du sol, qui retentit sous les pas des combattans ; le vin coule et se mêle aux flots de sang, et les cris des mourans s'unissent aux derniers chants d'allégresse. Pendant ce tems, Jean entouré de quelques gardes fidèles, cherchait à sortir de ce lieu de carnage et d'horreur ; mais la foule s'opposait à son passage. Il était cependant parvenu, après des efforts multipliés, à toucher le seuil de la porte, lorsqu'il se vit rejeté subitement et malgré lui, au milieu de la mêlée, non loin de l'endroit où Roger faisait chèrement acheter les restes de sa vie. Le flot tumultueux qui l'avait poussé si violemment s'ouvrit : alors, une femme jeune, belle, échevelée, s'élance vers le chevalier français, et l'enlace de ses bras. L'action de cette femme, sa beauté, ses larmes, son désespoir, auraient fait naître la pitié dans le cœur de tout autre que le prince Jean ; mais celui qui devait un jour assassiner de sa propre main l'infortuné Arthur, était-il capable de sentir ce qu'avait de sublime le dévoûment d'une jeune fille ? — Roger ! Roger ! s'écriait en sanglottant, Alienor, mes pressentimens ne m'avaient pas trompée !... les cruels !... au moins pour arriver à ton cœur, ils perceront le mien ! — Alienor, qu'avez-vous fait, répondit Roger ? Ah, chère Alienor, quel charme j'éprouve encore dans cet affreux moment. — Eloignez cette femme, dit le prince, avec dédain. — Moi, répartit la jeune fille, avec un accent déchirant, moi, me séparer de lui..... jamais ! — C'est donc là ta fiancée, Roger ? Elle est belle, ta fiancée !.... Tu lui seras uni plutôt peut-être que tu ne le pensais.....

Jeune fille, si tu m'en crois, tu t'éloigneras, ce serait véritablement dommage de voir ces joues si fraîches, ces lèvres si vermeilles décolorées par la pâleur de la mort. Le prince prononça ces mots avec une ironie amère; il allait continuer, lorsqu'il fut interrompu par un cri perçant, il frémit involontairement, en portant ses yeux sur la malheureuse victime qu'il insultait. Alienor frappée d'un coup mortel, peut-être, laissait pencher sa tête languissante vers la terre. Roger, quoique blessé, mais terrible encore, soutenait sur l'un de ses genoux le corps de sa fiancée; de l'une de ses mains il empêchait sa chute, de l'autre il protégeait son précieux fardeau. C'en est fait de lui, pourtant, si un secours impossible à prévoir, ne détourne la mort qui lui semble réservée. Ce secours ne se fit point attendre. Henri s'était précipité sur les pas d'Alienor; moins prompt qu'elle dans sa course, il était arrivé plus tard dans ce lieu de désolation. Ministre d'un Dieu de paix, le bruit de la guerre et l'horreur du carnage ne l'arrête point, il entre. A son aspect, ces hommes altérés de sang suspendent leurs coups, et une espérance trop passagère renaît dans l'ame des français qui n'ont point encore succombé. Jean seul sourit à son aspect, il semble lui montrer, avec un orgueil féroce, son détestable ouvrage. Le Grand-Chantre qui jusque-là avait su maîtriser son émotion, cédant enfin à sa juste indignation, s'écrie : — Est-ce ainsi, prince, que vous croyez mériter le pardon de votre révolte, l'amitié de Richard serait-elle le prix d'un sang généreux lâchement répandu ? .... Vous rachetez votre crime, par un crime plus odieux encore, la trahison ! égorger des guerriers sans défense, voilà les exploits du frère du roi d'Angleterre. — Imprudent vieillard, lui dit avec rage le prince, en l'interrompant, sais-tu que d'un seul mot je pourrais faire cesser cet audacieux langage.

— Je suis en ton pouvoir ; mais oserais-tu porter la main sur un Ministre des Autels ? — Ton insolence détruit pour moi ce sacré caractère. — Verse mon sang, tu le peux, disperse les lambeaux palpitans de ma chair, je ne suis qu'un vieillard, mes jours sont comptés ; mais les tiens le sont aussi. Frappe, mon sein est sans défense, un crime de plus peut-il coûter à ta main. Je le vois, tu hésites, tu pâlis, le bras d'un Dieu vengeur s'appésantit sur toi ! Jean, prince lâche et parricide, le remords te poursuit, t'accable. Les foudres de l'excommunication menacent ta tête. Tu l'abaisseras un jour devant la puissance que tu braves aujourd'hui. Au nom de ce Dieu que j'invoque, au nom de sa colère, Jean, je te l'ordonne, que le carnage cesse à l'instant, où demain, en horreur aux tiens, errant, proscrit et sans asile, tu porteras loin d'ici le poids de la malédiction céleste !

Henri avait prononcé ces mots d'un ton inspiré, sa voix grave et sonore avait rempli d'épouvante le cœur du prince ; il croyait entendre la formule terrible de l'excommunication sortir de la bouche du vieillard dont la figure vénérable, le regard irrité, la barbe en désordre, annonçaient le courroux. Roger avait repris courage, Alienor était revenue de l'évanouissement où elle était tombée, rien désormais ne pouvait arrêter Henri, il avait produit l'effet qu'il attendait de son généreux dévoûment. Il dit à Roger de soutenir les pas chancelans de sa fiancée, et de le suivre. D'un geste, alors, il ordonna à la foule de se séparer et de lui livrer passage. Ils sortirent ainsi, sans avoir aucun danger à redouter. Hélas, après son départ, les français, victimes de la fureur des anglais, qui n'avait été que suspendue, furent égorgés jusqu'au dernier.

Il fallait que Henri trouvât un asile où il pût se dérober à

la vengeance du prince, qu'il avait provoquée. Roger et Alienor devaient aussi se cacher en un lieu sûr. Le couvent de saint-Sauveur, vers lequel ils portèrent d'abord leurs pas, leur paraissait une retraite assurée ; des troupes en défendaient l'entrée ; le château était au pouvoir des anglais ; l'humble maison d'un artisan, put seule leur prêter un abri protecteur. Ce fut-là seulement que Henri put donner quelques soins à la jeune Alienor, c'est-là que pour la première fois il fut permis de panser leurs blessures.

Le quatrième jour qui suivit la scène horrible que je viens de retracer, trois voyageurs à pied sortaient lentement et avec un air de défiance, de la ville d'Evreux, par un coin du rempart, dont les débris avaient en grande partie comblé le fossé ; leur course se dirigeait sur les rives de l'Iton, vers la route de Rouen ; leur marche était silencieuse, et l'on devinait qu'ils cherchaient à éviter tous les regards. L'heure et le lieu par lequel ils étaient sortis l'indiquaient assez. En effet, le crépuscule commençait à poindre, que déjà ils étaient, malgré leur lenteur, environ à une lieue de la ville. Ils parvinrent enfin, au lever du soleil, au sommet d'une montagne rapide, où se trouve maintenant un village. Là, ils s'arrêtèrent, car la fatigue les accablait tous trois. L'un d'eux exhortait les deux autres à ne pas perdre courage, à redoubler d'efforts ; mais hélas, leurs forces étaient épuisées. — O ma mère ! s'écriait Alienor, car c'était elle, je mourrai donc sans te revoir ! Fatal amour ! — Horrible banquet, disait à son tour Roger ! ô Philippe, ô mon Roi ! ... Alienor, pardonne-moi.... je suis cause de ta mort. — Mes amis, mes enfans, s'écriait en pleurant, le Grand-Chantre, Dieu est bon, il ne vous abandonnera pas ; ne tombez pas dans le désespoir. — Hélas, Henri ; vous voulez en vain ranimer notre espoir ;

voyez mon Alienor, elle est mourante, et moi, je la suivrai du moins..... N'est-ce pas, qu'un même tombeau nous unira tous deux ?.... Dieu ! quelle rougeur sinistre brille à l'horizon, ce n'est point le lever du soleil, Alienor, Alienor...., la ville est toute en flammes. — Roger, que me dis-tu...., je me meurs..... et la jeune fille avait cessé d'exister.

Roger, plus fort qu'elle, lutta encore quelque tems contre la mort, et succomba près de sa fiancée.

L'infortuné Henri, plongé dans la plus profonde douleur, abattu par tant de coups redoublés, creusa seul, avec peine, la tombe de ses deux amis. Lui seul prononça sur eux les prières des morts, lui seul versa des larmes sur leurs cendres. Pendant son travail, les flammes vengeresses consumaient la ville, et Philippe punissait un crime par un forfait.

Henri se hâta de retourner chez lui, sa douleur fut longue; souvent on le vit verser des pleurs. Le tems apporta quelque soulagement à ses maux; mais c'est dans l'étude qu'il y trouva le remède le plus efficace, il reprit ses chères occupations, et partagea, comme par le passé, son tems entre Dieu et les Muses.

Note.

Henri d'Andelys, l'un des héros de cette Nouvelle, est un Trouvère Normand, qui a composé plusieurs ouvrages maintenant peu connus. Il est auteur d'un Poème intitulé *la Bataille des Sept Arts*, qui est conservé en manuscrit à la Bibliothèque du Roi, sous le N.º 7218. On a encore de

lui *le lai d'Aristote*, et le Fabliau de *la Bataille des Vins*, qui ont été publiés par MM. Barbazan et Meon.

J'ai parlé du lai d'Aristote dans la Nouvelle, parce que c'est la plus connue des œuvres du Poète Normand. Quant aux particularités de sa vie, je suis dans l'impossibilité absolue d'en rapporter aucune. J'ai cependant adopté l'opinion de notre savant et infatigable antiquaire Langlois, qui cherche à prouver qu'Henri d'Andelys, était Grand-Chantre de la Cathédrale de Rouen en l'année 1212. Il se fonde, sur un cartulaire de la Cathédrale, à la date de cette année, et sur une charte de l'archevêque Robert-le-Magnifique, en 1207. Il n'est donc point étonnant de le voir figurer dans un événement qui eut lieu en 1195. Il devait naturellement avoir avec Evreux des relations fréquentes. Je ne parlerai point du massacre des 300 français par les anglais, et de la terrible vengeance qu'en tira Philippe-Auguste. Ces faits sont trop connus. Qu'il suffise de savoir qu'un ancien Poète a composé sur ce sujet un Poème en vers latins.

Quant à Jean-sans-Terre, si je lui ai donné un caractère odieux, je suis loin d'avoir chargé son portrait. Smolett, Rapin, Thoyras, et tous les auteurs qui ont eu occasion de parler de lui, sont unanimes sur son compte. Ils le représentent, ainsi que je l'ai fait, comme un prince capable de tout en fait de crimes, et qui parmi les Souverains assez barbares de cette époque, pouvait passer pour le plus fourbe et le plus cruel. Rien ne peint mieux la férocité de son caractère que le massacre des trois cents français dans Evreux, et l'assassinat du jeune Arthur. L'autorité du clergé était fort grande, les foudres de l'excommunication faisaient trembler; c'était un des moyens les plus puissans du souverain Pontife. Les terribles effets de l'excommuni-

cation sont rapportés dans beaucoup d'auteurs, et entr'autres dans l'ouvrage in-folio intitulé *Histoire de l'Université*, (Bibliothèque royale, à Paris.)

M. Langlois, que j'ai cité tout à l'heure, nous donne en peu de mots l'analyse du lai d'Aristote. Voici le sujet de ce poème : Aristote avait suivi Alexandre dans l'Inde ; il réprimanda fortement le conquérant de sa faiblesse, car celui-ci aimait éperdument une jenne et belle indienne. Celle-ci ayant su ce qu'Aristote avait dit d'elle, s'offrit presque nue au vieillard, qui, pour obtenir *le don d'amoureuse mercy*, consentit à servir de palefroi à la jeune fille. C'est ainsi qu'elle le conduisit auprès d'une tour d'où Alexandre put le voir. Je laisse au lecteur à tirer telle conclusion et telle morale qu'il lui plaira de cette fable. Cependant, elle avait tellement charmé nos aïeux, qu'on la trouve représentée dans plusieurs églises de France. On la voit à saint Pierre de Caen, au chapiteau de l'un des derniers piliers, dans cette partie de l'édifice qui a été construite en 1310. On la retrouve encore sur l'une des patiences ou miséricordes des stalles de la cathédrale de Rouen. « L'une des patiences, » dit Langlois, représente un homme vieux et barbu, se » traînant presque à plat ventre, et portant sur son dos » une jeune femme assise. Celle-ci est coifée du henin, » espèce de bonnet à deux cornes..... » Enfin, Marmontel a puisé le conte du *Philosophe Amoureux* dans le poème du lai d'Aristote.

LE COURTISAN.

Par Madame Céleste Vien.

Un jeune laboureur, l'espoir de son hameau,
Du Roi voulut un jour connaître le château;
Jamais il n'avait fait un aussi long voyage,
Mais le désir de voir enflammait son courage.
Il arrive: et d'abord, l'aspect majestueux
Du palais de nos Rois vient éblouir ses yeux.
Il entre, avec la foule, en un portique immense
Où les arts sont rivaux de gloire et de puissance.
Mais, déjà dans le temple a résonné l'airain,
Vers les parvis sacrés marche le Souverain;
Il s'avance, et les cris d'une vive allégresse
Du peuple qu'il chérit lui prouvent la tendresse.
Il est accompagné de ces nobles vainqueurs
Dont le sang répandu mérita les honneurs,
Et de ces courtisans qui, jaloux de paraître
Ont mendié le droit de ramper sous un maître.
A la clarté du jour a succédé la nuit;
De nombreux instrumens la voûte retentit;
Des chœurs harmonieux chantent le diadème
Qui ceint le noble front du Souverain qu'on aime.
A l'éclat des flambeaux, le luxe du repas
A pour notre homme encor de plus puissans appas;
« Pour les Grands, disait-il, à Paris tout abonde;
» Même, au sein des hivers, la nature est féconde,
» Je croyais être heureux; quelle était mon erreur!
» C'est ici seulement qu'habite le bonheur;
» Le plus chétif emploi saurait m'y satisfaire
» Mieux que cent bœufs bien gras pour labourer ma terre. »

Un vieillard, dont le tems avait ridé le front,
L'entend et par pitié s'approche et lui répond :
« Homme insensé, dit-il, jusqu'ici tu fus sage
» Et de la liberté tu fis un noble usage ;
» Apprends donc, malheureux, que le terrain glissant
» Que ton pied libre encor ne foule qu'en passant,
» Cache parmi les fleurs de mortelles allarmes ;
» On y paraît heureux en dévorant ses larmes.
» Ah ! si tu connaissais ce funeste séjour
» Où l'orgueil se revêt du masque de l'amour,
» Si tu voyais de près les amitiés trompeuses
» Suivre, en se repliant, des routes tortueuses,
» Tu dirais : Je préfère à tous ces veins honneurs
» Les trésors que la terre accorde à mes labeurs.
» Ici, les passions, comme des flots mobiles
» Se pressent dans le cœur des courtisans habiles ;
» Adorant la fortune, et courbés sous ses lois
» Ils assiègent le seuil du palais de nos Rois.
» Ce courtisan si fier, aperçoit-il son maître,
» A son air souple et doux qui peut le méconnaître ?
» Son oreille est tendue avec avidité,
» Son œil est inquiet et son cœur agité
» Saisit le moindre mot que dicte la puissance,
» Interroge son geste et même son silence.
» Tel que le tournesol, esclave du soleil,
» Quand son disque paraît à l'horizon vermeil,
» Tourne vers lui sa fleur, qui toujours attentive
» Suit de l'astre du jour la course fugitive,
» Tel, prompt observateur des traits du Souverain,
» Il voit dans son regard le livre du destin.
» S'il lui faut renoncer au fruit de tant de peines,
» Le frisson de la mort circule dans ses veines ;

» La lumière du jour importune ses yeux ;
» Et la nuit, agité par des songes affreux,
» Attaché par la fièvre à sa couche brûlante,
» Il appèle et voit fuir la fortune inconstante;
» Il s'accuse lui-même et semble se haïr,
» Renonçant aux grandeurs il jure de les fuir;
» Mais un rayon d'espoir rentre-t-il en son âme ;
» L'aveugle ambition le réveille et l'enflamme
» En lui montrant la coupe où les fleurs et le miel
» Dérobent aux regards le breuvage de fiel.
» De ces biens mensongers abjure la chimère,
» Que dans ton cœur enfin pénètre la lumière,
» Et repoussant l'erreur qui fascinait tes yeux,
» Va, retourne à tes champs ; c'est-là qu'on est heureux. »

Stances sur l'Eau. (Sujet donné.)

Par M. d'Avannes.

L'Eau d'Aganyppe et d'Hypocrêne,
Inspire les fils d'Apollon ;
L'Eau seule fait couler leur veine ;
Le vin troublerait leur raison ;
Des crimes d'une ivresse immonde
Faut-il retracer le tableau ?...
Que de maux épargnés au monde
Si l'on n'y buvait que de l'Eau !

L'Eau fertilise un sol aride ;
C'est l'Eau qui donne la santé ;
C'est l'Eau dont le cristal limpide
Rend la fraîcheur à la beauté !

Et tel blâmera ma recette,
Qui plus flexible qu'un roseau,
A mille fois fait la courbette
Pour tâcher de rester sur l'Eau.

Voyez ce Philosophe austère
Exceller.... en raisonnemens;
Il prétendait, dans sa chimère,
Résister aux événemens;
Mais en dépit de son système,
A chaque changement nouveau
Notre Philosophe lui-même,
Se laisse aller au cours de l'Eau.

L'Ange et l'Enfant.

Elégie à une Mère.

Un ange au radieux visage,
Penché sur le bord d'un berceau
Semblait contempler son image
Comme dans l'onde d'un ruisseau.

Charmant enfant qui me ressemble
Disait-il, oh! viens avec moi!
Viens, nous serons ensemble,
La terre est indigne de toi.

Là, jamais entière allégresse,
L'âme y souffre de ses plaisirs;
Les cris de joie ont leur tristesse,
Et les voluptés leurs soupirs.

La crainte est de toutes les fêtes :
Jamais un jour calme et serein
Du choc ténébreux des tempêtes
N'a garanti le lendemain.

Hé quoi ! les chagrins, les alarmes
Viendraient troubler ce front si pur!
Et par l'amertume des larmes
Se terniraient ces yeux d'azur !

Non, non, dans les champs de l'espace
Avec moi tu vas t'envoler ;
La Providence te fait grâce
Des jours que tu devais couler.

Que personne dans ta demeure
N'obscurcisse ses vêtemens :
Qu'on accueille ta dernière heure
Ainsi que tes premiers momens.

Que les fronts y soient sans nuage,
Que rien n'y révèle un tombeau ;
Quand on est pur comme à ton âge,
Le dernier jour est le plus beau.

Et secouant ses blanches ailes,
L'ange à ces mots a pris l'essor
Vers les demeures éternelles......
Pauvre mère ! ton fils est mort.

MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE.

Note de M. Emangard, *sur le Traité de l'Irritation et de la Folie, par M. Broussais.*

Quoique je ne sois pas abonné à la Quotidienne, il m'arrive quelquefois de parcourir ses articles. Dernièrement j'y vis une diatribe contre M. Broussais, qui tendait à signaler à la France dévote, ce Professeur comme un athée ou un matérialiste. C'est dans *le Traité de l'Irritation et de la Folie* qu'on avait trouvé le motif d'une telle imputation.

Cet ouvrage est l'exposé clair et succinct de la doctrine physiologique, et la calomnie que je dénonce est d'autant plus atroce, que ceux qui liront cette production se confirmeront dans l'idée qu'il existe un Dieu, suprême régulateur des phénomènes physiques et moraux, ou s'ils avaient le malheur de douter, seront amenés à admettre son existence, condition sans laquelle on ne peut pas plus expliquer ce qui se passe dans l'homme sensible et intelligent, que le mouvement et la gravitation dans l'immensité de l'univers.

Si les dévots, les hypocrites et les Kanto-platoniciens ne me contestent pas cette vérité, je leur demanderai s'il était impossible à Dieu de faire que certains organes des êtres de la création fussent *sentans* et *pensans*, et que l'homme jouît d'un degré plus ou moins élevé de liberté morale ? N'est-ce pas être conséquent que de soutenir que

l'excitation anormale (*passions, appétits*) ou durable (maladies) de ses organes, provenant de modificateurs quelconques, lui fera perdre cette liberté dans des nuances différentes ? Ainsi la violence d'une passion le portera à une action blâmable, qu'il regrettera plus tard d'avoir commise ; l'inflammation de son cerveau changera la direction de ses idées, et le fera parler et agir sans discernement (*délire*) : la lésion chronique plus ou moins profonde des organes abdominaux, et surtout de ceux qui servent spécialement à la digestion, aura de l'influence sur ses actes moraux, jusqu'à produire depuis l'hypocondrie jusqu'à la folie.

Cette doctrine est basée sur l'expérience, elle prouve que c'est en appréciant toutes ces influences, que le médecin peut éclairer les tribunaux sur la liberté morale de l'homme.

Ainsi, Dieu existe par lui-même et d'une nécessité absolue ; il est le créateur et l'ordonnateur tout-puissant des phénomènes physiques et moraux qui se passent dans l'Univers. Cette toute-puissance explique comment la matière nerveuse est sensible ; comment la matière cérébrale pense ; elle explique comment le degré de liberté morale, dont jouit l'homme sain, réside dans son organisation ; comment enfin cette liberté diminue ou disparaît dans certains cas de sensations excessives, ou de maladies : tous les faits, par cette doctrine, s'enchaînent et deviennent clairs, et on la taxe de matérialisme et d'athéisme.

M. Broussais, il est vrai, s'arrêtant aux phénomènes appréciables, n'a pas la prétention d'expliquer la nature de cette puissance qui régit tout ; mais il la reconnaît, la proclame et s'arrête.

Ses ennemis s'agitent, donnent des déclamations pour des démonstrations, des assertations pour des raisonnemens

et la passion remplace la logique. Ils justifient par cette conduite, ce que Voltaire disait des théologiens et des méthaphysiciens : il les comparait à ces gladiateurs qu'on faisait combattre les yeux bandés.

M. Broussais ne se paie point de mots, il ne transforme point les effets en causes ; il avoue son ignorance quand le raisonnement et l'expérience ne peuvent le conduire à la véritable raison des choses.

Comment ne serait-il pas signalé comme athée, la même absurdité a bien été proférée contre Descartes ; et pourtant ce Philosophe procédait précisément d'une manière toute opposée à celle du Professeur, puisqu'il méprisait la science qui s'acquiert par les sens. Il était tout spiritualiste, et ouvrait un vaste champ d'hypothèses aux imaginations ardentes. C'est pour éviter cet inconvénient, que M. Broussais, ralliant aux idées de Locke, Condillac, Cabanis, Destutt-Traci, des connaissances plus positives de physiologie, a tracé la route d'une véritable philosophie générale.

Les hommes impartiaux et qui cherchent la vérité sans prévention, jugeront si sa méthode rend raison des faits intellectuels, de manière à ce que les conséquences qu'il tire puissent être considérées comme légitimes.

Je ne puis mieux terminer, m'adressant aux médecins jaloux de suivre la science, qu'en répétant ici l'épigraphe du Traité de l'irritation.... *Lisez.*

Observation sur une tumeur prenant naissance à la grande lèvre droite ; par J. C. Marinus, *chirurgien et accoucheur à Hal, ex-officier de santé militaire.*

L'observation que j'ai l'honneur de communiquer à la

Société, m'a paru assez intéressante pour ne pas être passée sous silence : elle offre un phénomène remarquable, que j'ai cru pouvoir ranger parmi les *cas rares*, n'en trouvant pas d'exemple chez les auteurs. Voici le fait :

Une demoiselle, âgée de 42 ans, s'était aperçue dès son enfance, qu'elle portait une petite tumeur à la vulve, prenant naissance sur le bord de la grande lèvre droite.

Cette tumeur qui présentait la couleur de la peau, n'offrit rien de remarquable, et ne produisit aucune incommodité jusqu'à l'âge de la puberté ; à cette époque et lorsque la menstruation commençait à s'établir, elle se tuméfia subitement, devint rouge, des élancemens s'y firent ressentir et le sang des règles flua par la surface de la membrane cutanée qui la recouvrait.

Dès lors, cette évacuation périodique continua d'avoir lieu par cette partie ; rien ne s'écoulait par le vagin, excepté des mucosités abondantes ressemblant à la matière des flueurs blanches. Dans les intervalles, la tumeur était flasque, pâle, et n'était le siége d'aucune douleur ; mais grossissant presque à chaque période menstruelle, elle parvint à acquérir un volume assez considérable pour gêner la progression de la marche. Ce fût alors que la patiente, parvenue à l'âge critique, et concevant quelque suite funeste de sa maladie (si c'en est une), se détermina à me consulter.

La tumeur bien examinée, présentait la forme et le volume d'une fiole de verre ordinaire dont on se sert dans nos officines ; sa grosse extrémité était en bas ; elle tenait par l'autre côté à la partie moyenne du bord de la grande lèvre droite par un pédicule assez épais, et égalant à peu près le petit doigt. Pâle et de la même couleur que celle de la peau, elle était mollasse et insensible à la pression.

Considérant que cette tumeur était une partie surajoutée aux organes sexuels sans aucun but d'utilité, et qu'il devait en résulter des grandes difficultés dans la marche, nous en proposames l'excision, ne jugeant pas d'ailleurs, que cette opération dût entraîner aucune suite fâcheuse. Cette proposition fut goûtée par la patiente, qui s'y prêta volontiers. La tumeur fut excisée le 27 Juillet 1827, d'un seul coup de bistouri, le plus près possible du bord de la grande lèvre. Un vaisseau artériel assez considérable, provenant de la honteuse, fut coupé et donna beaucoup de sang ; nous en fîmes la ligature et l'hémorragie cessa aussitôt. La plaie pansée légèrement avec de la charpie et un bandage médiocrement serré, fut conduite à la cicatrisation en huit jours de tems.

La nécroscopie de la tumeur démontra qu'elle était composée des vaisseaux sanguins excessivement déliés et nombreux, et qui probablement venaient *des vaisseaux honteux*; de beaucoup de tissu cellulaire et de la peau qui l'enveloppait à l'extérieur.

Aucun tissu normal n'y pût être découvert.

Réflexions. A quel genre de lésion devons-nous assimiler cette tumeur? Est-ce une excroissance? Est-ce une tumeur sanguine? ou doit-elle être considérée comme une aberration de la nature? Telles sont les questions qui se présentent après le récit historique de ce fait singulier. Elle ne peut être considérée ni comme une excroissance, ni comme une tumeur sanguine, car elle ne présente aucunement les signes de l'une ni de l'autre de ces affections.

La nature dans ses actes, crée tout ce qui a vie d'après la même image; chaque espèce, chaque partie, présente dans tout individu, des traits de ressemblance plus ou moins

parfaite ; mais cette même nature s'écarte quelquefois de la règle générale, comme on l'observe dans les animaux et végétaux. Qu'il nous suffise de nommer les doigts surnuméraires, l'occlusion des ouvertures naturelles, diverses taches que l'on observe chez les enfans nouveaux-nés, etc., pour croire que la tumeur dont il s'agit, est une partie surajoutée aux organes sexuels, qui prit ensuite de l'accroissement par la fluxion périodique qui s'y établit depuis la puberté. Ne voyons-nous pas quelque chose d'analogue dans ce prolongement de l'enveloppe cutanée abdominale que les voyageurs ont décrit sous le nom de *tablier des femmes Hottentotes ?*

On pourrait peut-être croire aussi que nous nous sommes mépris, et que nous avons pris pour une tumeur, l'allongement excessif des nymphes, qui s'observe assez souvent ; mais l'inspection des parties nous a démontré que la petite lèvre de ce côté était parfaitement intacte : d'ailleurs cette dernière est toujours revêtue par une membrane muqueuse, tandis que la tumeur dont nous parlons n'avait d'autre tunique que la peau.

Quelques réflexions sur la gastro-entérite de l'espèce bovine ; par M. Lautour, *vétérinaire à Laigle (Orne.)*

La médecine des ruminans, dont les empiriques se sont emparés, mérite sous ce rapport quelques considérations d'autant plus utiles, que le traitement de ces animaux exige des connaissances particulières, dont les médicastres n'ont aucune idée.

Les guérisseurs ignorent absolument qu'une substance solide ou même de consistance molle, ne doit point être employée comme médicament chez ces polygastriques, parce

qu'elle tombera de son propre poids dans le rumen, d'où il faut qu'elle revienne dans la bouche subir l'acte de la mastication, qu'elle soit ensuite transmise au moyen de la gouttière œsophagienne dans les nombreux replis du feuillet, qui peuvent la receler un tems plus ou moins long, avant qu'elle n'arrive dans la caillette, seul estomac qui puisse être sensible à ses effets.

Autre inconvénient des substances solides : c'est que l'animal peut les rejeter; car ces médicamens introduits dans la panse, doivent revenir dans la bouche par la contraction anti-péristaltique de l'œsophage; parvenus dans cette cavité, le malade les rejettera certainement, lorsqu'il éprouvera une saveur désagréable, telle que celle de l'aloès, ou autre drastique semblable.

S'il ne faut pas donner comme médicament aux ruminans des substances solides, on ne doit pas non plus leur en administrer de liquides à grandes gorgées (1), parce qu'on occasionnerait l'écartement des lèvres de la gouttière déjà citée, et le liquide tombant dans le rumen, se trouverait soumis aux mêmes circonstances que les préparations médicinales dont nous avons parlé plus haut.

L'ignorance absolue de l'organisation des ruminans dans laquelle sont plongés tous les empiriques, a pourtant son avantage; car si ces charlatans savaient qu'il faut faire boire lentement, pour que *le remède fasse plus d'effet*, ils ne manqueraient pas de l'ordonner; alors les substances incendiaires qu'ils administrent tous les jours produiraient des résultats beaucoup plus désastreux.

---

(1) J'en excepte le cas où beaucoup de gaz se sont dégagés dans l'intérieur du rumen.

C'est ainsi que des doses énormes de poudre cordiale, de sel de cuisine, de thériaque, de produits résineux, etc., sont déposées dans l'intérieur presque insensible du rumen: là, leur effet est nul, l'animal les rejette en ruminant, et par cela même, beaucoup de victimes échappent aux médications les plus dangereuses : cependant, lorsque l'administration de ces breuvages est continuée long-tems, il en pénètre assez dans les organes sensibles pour y faire développer une phlegmasie chronique : alors les animaux ne digèrent plus, maigrissent, et l'on dit qu'ils sont *faillis*.

Le traitement rationnel des gastro-entérites des ruminans est resté méconnu jusqu'à présent, même dans la plupart des ouvrages préposés à cet effet : ouvrez-les, et vous verrez que quand un animal de cette espèce a la colonne vertébrale sensible, douloureuse, lorsqu'on y porte la main ; que la peau est collée sur les os, et *crie comme du parchemin* quand on veut la détacher ; que la bête est triste, porte la tête basse, ne rumine pas ; que le mufle est sec ; que la constipation existe, qu'ordonne-t-on? Des excitans, des sudorifiques, parce qu'on ne considère que la suspension des fonctions cutanées, que l'on prétend rétablir par une surexcitation, sans réfléchir que le sang a reflué de l'extérieur à l'intérieur, que les irritans mis au contact des organes phlogosés, doivent nécessairement aggraver leur état morbide, et par cela même diminuer l'action vitale de la peau.

Après avoir fait connaître la cause la plus ordinaire des gastro-entérites chroniques de l'espèce bovine, je dois dire aussi que les maiges emploient quelquefois des drastiques tellement âcres et irritans, que pour le peu qu'il en pénètre dans la caillette, cela suffit pour l'enflammer avec beaucoup d'acuité.

Par exemple, tous leurs remèdes pour guérir *le pissement de sang*, sont d'autant plus précouisés, qu'ils font cesser plus promptement le symptôme de l'inflammation rénale qui se trouve revulsée sur l'appareil digestif, et la bête qui a été ainsi traitée, périt souvent d'une gastro-entérite aiguë, ou reste faillie.

Je vais donner une observation de gastro-entérite survenue à la suite du traitement incendiaire de l'hematurie. Je prouverai ensuite les bons résultats que peuvent encore produire, malgré toutes ces complications, un traitement basé sur les principes de la doctrine physiologique.

Première Observation. Je suis requis le 23 Juin 1825, par M. Lasnier, fermier dans la commune des Champeaux, pour voir une vache qui pisse le sang depuis plusieurs jours, en dépit de toutes les médecines du village qui lui ont été administrées.

Je la trouve dans l'état suivant :

Couchée, ayant la peau sèche et adhérente, les extrémités froides ; somnolence, inappétence, flancs, pouls fréquent et serré. Je la fouille et retire deux boules stercorales, très-dures, de la grosseur d'un œuf de poule à peu près.

Le propriétaire m'avoue qu'il considère sa vache comme perdue, à moins que je ne lui fasse prendre un remède beaucoup plus fort que ceux qu'elle a déjà pris.

Je propose la saignée, la diète, la tisanne de mauves, des lavemens émolliens et des frictions sèches sur toutes les parties du corps.

M. Lasnier n'accepte ma prescription qu'après m'avoir fait beaucoup d'objections; car il ne peut concevoir comment

j'ose saigner sa vache dans la position où elle est, et ne lui donner que de la tisanne de mauves pour toute nourriture.

Le 25, mieux marqué, les mouvemens sont libres, la bête éprouve le besoin de manger, l'urine est encore noirâtre.

Eau blanche à la farine d'orge; au reste, même traitement.

Le 26, les évacuations alvines sont de consistance molle, l'urine est beaucoup moins colorée.

Son en barbottage.

Le 28, la rumination se manifeste.

Mêmes soins.

Le 30, la bête est bien, si l'on excepte la peau qui n'est pas aussi souple que dans l'état naturel. On cesse tous les soins indiqués plus haut; le tems étant beau, on lâche la malade de tems en tems dans la cour, et le 8 Juillet elle est radicalement guérie.

Dans l'observation suivante, on trouvera une gastro-entérite chronique, portée à un haut degré d'intensité, et guérie par la persévérance dans la méthode anti-phlogistique.

Deuxième Observation. Le 27 Avril 1827, M. Lasne, maître de poste à Laigle, me fait inviter d'aller voir à sa ferme des Hais, une vache *forbue*.

La bête est dans un état de marasme avancé, elle marche dans la cour comme les autres; mais elle ne mange, ni ne rumine; la peau adhère partout et fait entendre un bruit particulier, quand on veut la détacher des parties qu'elle

recouvre. On remarque une crasse dégoûtante entre les poils, qui n'existent plus dans beaucoup d'endroits, et qui sont remplacés par des croûtes plus ou moins épaisses ; les flancs sont creux, les excrémens durs ; des borborygmes se font entendre, et le pouls n'offre rien de notable.

On m'apprend que la bête est dans cet état depuis plus de six semaines ; qu'on lui a fait prendre différentes choses, entr'autres, de l'eau, du sel et de l'urine, pour remédier *à la forboiture.*

Paille en petite quantité, de l'eau blanche tiède, des lavemens émolliens, des lotions de même nature sur la peau, le bouchonnement, décoction de graines de lin en breuvage.

Le 25 Mai, l'appétit commence à reparaître, la bête est mieux remplie, la peau est encore adhérente, mais beaucoup moins sale.

Les mêmes soins continués jusqu'au 30, la mettent dans le cas d'aller à l'herbe et d'être vendue vers la fin de Juin.

Troisième Observation. Le 1.er Mars 1828, M. Desplantes, cultivateur à la Mérillère, près Laigle, me pria de passer chez lui pour donner des soins à une vache.

Il m'apprend que vers la mi-Février elle fut prise par un *abattement et une pesanteur de tête* ; que le 25, la rumination cessa de se manifester ; que le 26, elle éprouva de l'inappétence, de la constipation, et que depuis cette époque, elle a toujours été de plus mal en plus mal, quoiqu'on lui ait fait prendre des *médecines pour sa maladie.*

J'ignore de quelle nature étaient ces prétendues médecines ; mais à n'en pas douter, c'étaient des excitans, puisqu'on n'en administre jamais d'autres aux bêtes à cornes.

Je trouve la malade couchée sur le côté droit, l'œil languissant, le pouls petit et fréquent, le poil terne et piqué, le mufle sec et froid, l'anus renfoncé, les excrémens très-consistans, ayant la forme de petits crottins.

Je n'hésite point à porter un pronostic fâcheux, et j'ordonne la décoction de graine de lin en breuvages et lavemens.

Le 3, ayant appris qu'elle était morte, je m'y transporte pour assister à l'autopsie cadavérique, qui a lieu dix heures après la mort.

Le mésentère présente quelques surfaces noirâtres.

Le rumen moyennement rempli, n'offre rien de notable.

Le feuillet renferme des excrémens qui ont acquis par leur dureté la forme des réservoirs qui les contiennent; ils sont tellement consistans, qu'ils n'éprouvent aucune déformation lorsqu'on les laisse tomber d'une hauteur de trois à quatre pieds; leur couleur est celle d'un brun noirâtre; en les détachant, on enlève la membrane qui les recouvre.

La caillette et le réseau sont à peu près dans l'état normal.

Les intestins présentent çà et là des surfaces rougeâtres, les matières stercorales qu'ils renferment sont à peu près dans le même état que celles dont il a été question pour le feuillet.

Si cette vache eût été traitée huit ou dix jours plutôt par des moyens rationnels, elle eût été guérie, puisque la nécroscopsie ne nous a démontré aucune affection chronique, et que tout était le résultat d'une irritation aiguë de l'appareil gastro-intestinal.

Quatrième Observ. Le 26 Novembre 1828, M. Armey,

propriétaire à Livet, réclame mes soins pour une vache qui boite depuis quelques heures.

La bête ne rumine plus, elle a perdu l'appétit et paraît triste ; les oreilles sont chaudes, le pouls fréquent et dur, les évacuations alvines sont dans l'état naturel ; les flancs sont remplis outre mesure ; il est facile de voir que les alimens seuls occasionnent cette plénitude : car on observe après la percussion, la trace des mains qui l'exercent. On remarque une tuméfaction oblongue et saillante, située entre le fanon et le membre antérieur droit : cet engorgement est très-sensible. Une autre enflure existe sous le ventre du côté opposé, elle est aussi volumineuse, mais beaucoup plus évasée.

J'ordonne qu'on ne présente à la bête aucune substance alimentaire durant la nuit, et que les tumeurs soient frictionnées avec de l'eau vinaigrée.

Le 27 au matin, la bête a évacué, les excrémens sont de bonne nature ; mais au reste elle est dans le même état, seulement les flancs sont beaucoup moins distendus.

Saignée de quatre livres, ouverture de la tumeur située à l'aros, elle contient du sang mêlé à du tissu cellulaire infiltré ; ce produit morbide est enlevé, et la cavité qui le renfermait, cautérisée profondément, l'autre est cauterisée approximativement.

Régime antiphlogistique, lavemens émolliens.

Le 28, à deux heures d'après-midi, j'apprends que la bête a rendu beaucoup de gaz par la bouche ; que depuis le matin ses excrémens sont beaucoup plus durs, ce dont j'eus lieu de m'assurer. Trouvant la malade assez bien, je ne change rien dans le traitement.

Le 30, la vache rumine, mange de bon appétit, paraît bien sous tous les rapports, si ce n'est qu'elle éprouve des éructations fréquentes, qui cessent du 6 au 8 Décembre.

Qui ne voit dans cette affection, que les tuméfactions sont le résultat du trouble exercé dans l'appareil digestif? On voit encore que malgré le régime délayant employé dès le principe, la constipation se manifeste le troisième jour. Qu'en eût-il donc résulté, si j'eusse suivi la méthode ordinaire pour combattre cette affection?

Extraction d'une tumeur osseuse située dans les cavités nasales ; par M. Lautour.

Un cheval âgé de quatre ans, de la taille de cinq pieds un pouce à peu près, appartenant à M. Duperron, domicilié à Echauffours, reçoit, dans le mois de Mars 1827, un coup de pied au chanfrein, dont il paraît peu incommodé d'abord.

Au mois de Septembre, la respiration devient difficile, ce qui engage le propriétaire à inspecter attentivement les cavités nasales de son cheval; la droite lui offre une tuméfaction oblongue, dure, et qu'il présume être la cause de la difficulté de la respiration.

En Avril 1828, la tumeur ayant augmenté considérablement et obstruant presque la cavité qui la contenait, M. Fossey, vétérinaire à Nonant, est mandé pour procéder à l'opération. Cet artiste m'ayant invité de l'accompagner, nous nous sommes réunis le 25 dudit mois.

Symptômes. Respiration bruyante, peu d'air expiré par la cavité nasale droite; à deux pouces de l'entrée on re-

marque une protubérance osseuse allongée, faisant corps avec l'union du grand sumaxillaire et des naseaux.

Opération. L'animal est abattu et fixé convenablement, la tête disposée de manière à ce que les ouvertures nasales soient presque inférieures, pour que le sang ne coule point dans l'arrière-bouche. La paroi nasale est incisée jusqu'à ce que les os empêchent d'aller plus loin. Pour extirper la tumeur, nous nous servons d'une gouge et d'un maillet, tandis que des aides tiennent écartées les lèvres de la plaie que nous venons de faire, au moyen de fils traversant chacune d'elles. En moins de dix minutes l'opération est terminée; après quoi nous mettons en rapport les parties divisées, au moyen d'une suture. Les esquilles d'os enlevées pèsent dix onces; mais elles ont diminué de plus de moitié par la dessication.

Saignée de six livres, régime blanc.

Six semaines après, je rencontre le propriétaire, qui m'annonce que son cheval a jeté, pendant trois ou quatre semaines du côté opéré; mais qu'actuellement il est radicalement guéri.

Asphyxie volontaire par le gaz acide carbonique. —Ventouses profondément scarifiées à la nuque. — Guérison. — (Observation communiquée par M. *Chardon fils*, D. M. P.)

(Extrait de la Gazette de Santé.)

M.me ***, âgée de 34 ans environ, d'une bonne constitution, était sujette, depuis six ans, à des douleurs vives et continues au sinciput; on avait employé en vain, pour la soulager, toutes les ressources de la médecine. Désespérée de son état, elle conçut le projet de s'asphyxier; et,

à la suite de grandes contrariétés domestiques, mit son dessein à exécution. Elle avait disposé, à cet effet, dans sa chambre à coucher, un fourneau plein de charbon allumé. Une circonstance heureuse éveilla les soupçons de sa famille: de manière que M.me *** fut interrompue dans ses tentatives de suicide. J'arrivai à son secours quelques instans après; on l'avait déjà exposée à l'air. Voici l'état dans lequel je la trouvai: la face et les lèvres étaient d'un rouge violet; les paupières étaient fermées, la pupille dilatée; les membres, flexibles et sans mouvement, obéissaient à la plus légère impulsion. Le cœur et le pouls battaient encore: perte totale de connaissance. Je desserrai aussitôt la malade; je fis relever la tête et la poitrine, et plaçai alternativement sous son nez, des allumettes souffrées en ignition, et un flacon plein d'ammoniaque liquide. Ces moyens, employés sans relâche, aidés de frictions, avec le vinaigre, sur les bras et les jambes, des sinapismes fortement aiguisés, et d'une potion aromatique excitante, à l'intérieur, n'eurent aucun résultat. Le pouls, au contraire, devenait de plus en plus faible. Persuadé que la congestion cérébrale était la principale cause de ces symptômes, j'appliquai, à la partie inférieure et postérieure du cou, plusieurs ventouses profondément scarifiées, à l'aide de la pompe et du scarificateur allemand. J'avais à peine tiré quelques onces de sang, que la malade ouvrit les yeux et la bouche, et fit une profonde inspiration. Je retirai la ventouse après avoir obtenu une palette et demie de sang environ. Bientôt la malade manifesta son réveil complet par des inspirations répétées, des mouvemens convulsifs, et enfin répondit, quoique très-brièvement, aux questions que je lui adressai. Je lui fis admininistrer, de nouveau, quelques cuillerées de la potion, et peu à peu le calme se rétablit entièrement. M.me***

se mit sur son séant, se plaignit de cuissons aux jambes et aux pieds, et, dès lors, jouit, sans interruption, de toutes ses facultés.

N. du R. Cette observation nous paraît d'autant plus intéressante, qu'elle confirme les idées émises dans ces derniers tems par quelques médecins, sur les propriétés délétères de l'acide carbonique. Jusqu'alors, on avait considéré l'asphyxie, par ce gaz, comme *négative*, c'est-à-dire, produite par défaut d'oxigène ; mais les travaux de MM. Roche et Fodéra, les expériences plus récentes de M. Collard, ont démontré que, dans ce cas, le gaz acide carbonique exerce une action particulière sur le cerveau, et qu'il détermine consécutivement la congestion de cet organe.

Prix proposés.

1.° *Par la Société de Médecine de Metz.*

La Société met au concours, pour 1829, la question suivante :

1.° Est-il des cas où la mort puisse survenir sans lésion organique appréciable ?

2.° Dans le cas de l'affirmative, constater par des observations ou des expériences la possibilité de ce genre de mort.

3.° Présenter une explication qui puisse éclairer les Médecins sur le mode d'action de la cause.

La Société désire que dans la solution de cette question les concurrens s'efforcent de faire ressortir les conséquences qu'on peut en déduire pour la Médecine légale.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires devront être adressés dans les formes académiques, à M. Chaumas, Secrétaire de la Société, pour le premier Septembre 1829 ; passé ce terme ils ne seront plus admis pour le concours.

Indépendamment de la question mise au concours, la Société récompensera par une médaille d'encouragement ou par le titre d'Associé correspondant, l'auteur d'une bonne topographie d'un des cantons du département, ainsi que les Médecins qui lui adresseront des Observations ou des Mémoires inédits.

2.° *Par la Société de Médecine de Caen.*

La Société de Médecine de Caen propose le prix suivant pour le concours de 1830 :

« Comparer les opinions des auteurs de la doctrine physiologique sur la gastrite et la gastro-entérite aiguës et chroniques, avec ce qu'on avait écrit précédemment sur ces deux maladies, sous diverses dénominations. »

« Déduire de cet examen un parallèle entre ces maladies et celles que l'on peut confondre avec elles, ainsi que les méthodes de traitement qui leur conviennent respectivement. »

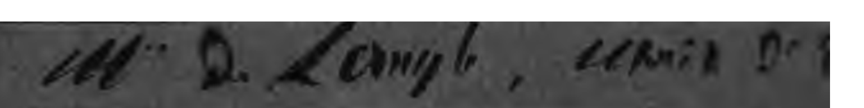
La Société recommande aux concurrens de s'attacher à établir les rapports qui existent entre les symptômes, et les altérations démontrées par l'anatomie pathologique.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

Les Mémoires, écrits lisiblement, en français ou en latin, seront adressés, francs de port, et avec les formes ordinaires des concours, avant le premier Mars 1830, à M. Lafosse fils, D.-M., Secrétaire de la Société.

Les membres résidans sont seuls exclus du concours.

Evreux, Imprimerie d'ANCELLE fils, Imprimeur du ROI, de la Préfecture, etc., etc. — 1829.



JOURNAL

d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires ;

PAR LES MEMBRES RÉSIDANS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE ;

Faisant suite aux Bulletins publiés séparément jusqu'à la fin de 1825, par ces deux Sociétés.

N.° XXIII. — Juillet 1829.

Ce Journal, dont quatre cahiers ou numéros forment un volume, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Le prix de la souscription est de *six francs* par an, il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture ; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-Préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Journal, ainsi que la Correspondance avec les Sociétés qui le publient, doit être adressé, *franc de port*, à M. *L. H. Delarue*, à Evreux, rue Saint-Léger.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.



JOURNAL

D'AGRICULTURE, DE MEDECINE

ET

DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° XXIII. — Juillet 1829.

AGRICULTURE.

Rapport sur quelques Mémoires adressés à la Société par M. Lair, *membre correspondant*, *par M. l'Abbé* Troussel.

Messieurs,

L'un de nos correspondans les plus actifs, et qui font le plus d'honneur à notre Société, M. Lair, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture et du Commerce de Caen, vient de nous adresser une collection de Mémoires. Dans ces opuscules, comme dans tout ce qui sort de la plume de cet écrivain philantrope, l'on ne peut point ne pas remarquer le zèle le plus éclairé pour tout ce qui tient à la propagation de l'industrie et des sciences utiles. L'an dernier, j'ai eu l'honneur de vous présenter l'analyse de deux volumes des ouvrages de la Société de Caen ; nous les devions à la bienveillante attention du même M. Lair ; aujourd'hui, je vais vous entretenir des derniers écrits dont il vient de nous gratifier.

1.° *Pommes de terre.*

D'abord M. Lair, dans un Mémoire où respire son imperturbable philantropie, nous parle de la pomme de terre en homme intimement convaincu de son immense utilité. Il engage ses concitoyens à se livrer avec ardeur à cette culture, il entre dans les plus grands détails sur les ressources incalculables que cette plante, peut-être plus précieuse que les céréales, offre 1.° pour la nourriture de l'homme, et pour celle de tous les animaux domestiques ; 2.° sous les rapports de l'hygiène, et relativement à l'économie rurale et aux arts industriels, etc., etc.

Depuis long-tems sans doute cette solannée était connue et même cultivée en France ; mais sa culture, long-tems fort peu en crédit, se bornait tout au plus à la nourriture des porcs : ce ne fut qu'au zèle et aux expériences réitérées du chimiste Parmentier, qu'elle fut arrachée à cette mésestime générale ; aussi le nom de ce savant est-il resté maintenant attaché à ce précieux tubercule. Nous ne pouvons plus en douter, c'est vraiment une *pomme d'abondance*, une espèce de *manne* qui vient en tout tems au secours de l'homme. De toutes les productions du Nouveau-Monde, c'est sans contredit celle qui nous est la plus précieuse : elle est la seule qui n'ait pas fait couler de larmes ni de sang. Originaire du Pérou, mais assurément bien préférable à l'or et à l'argent que nous fournissent ses mines nombreuses, nous ne la devons pas à la soif insatiable de la cupidité : d'un bien autre prix que la canne à sucre, que le café et toutes les épices que le commerce nous apporte des contrées lointaines de l'Amérique, la pomme de terre ne peut pas, quand nous en usons, affliger notre cœur, en nous rap-

pelant que sa culture a coûté, à une foule de malheureux esclaves, des sueurs de sang et des traitemens barbares et féroces qui font rougir l'humanité.

Nous ne vous parlerons pas des nombreux éloges qui lui sont donnés par notre zélé correspondant : nos concitoyens savent tous l'apprécier, maintenant surtout que le prix élevé des céréales met tant de familles dans l'impossibilité de s'en procurer la quantité nécessaire à leurs besoins. Combien de ressources ne nous offre pas cette plante qui, heureusement cette année, nous a présenté une récolte abondante?

Mais, comme par le semis, nous avons déjà découvert un très-grand nombre d'espèces plus avantageuses les unes que les autres, c'est pour les hommes vraiment amis de leur pays, c'est surtout pour les Sociétés agricoles un devoir de continuer ces semaisons. Les espèces nouvelles que nous avons déjà obtenues par ce procédé, doivent nous faire espérer de nouveaux succès dans les expériences auxquelles nous nous livrerons.

2.° *Troupeaux mérinos de M. le comte de Polignac.*

Un Rapport du même M. Lair, sur les troupeaux mérinos de M. le comte de Polignac, nous rappelle l'intérêt que nous inspirait le général, alors notre collègue, lorsqu'il nous entretenait ici, avec tant de feu, de ses nombreux établissemens. Nous voyons qu'il a présenté plusieurs mémoires et requetes au Gouvernement et aux Chambres, concernant le commerce des laines Nous faisons des vœux pour la prospérité des spéculations de notre respectable membre honoraire, mais nous ne pouvons disconvenir que les adversaires du système soutenu par M. le Polignac, opposent à ses argumens d'autres argumens d'une très-grande

force. A Dieu ne plaise que je discute ici les raisons pour et contre et que j'émette mon avis.

Non nostrum.... tantas componere lites.

Cette discussion tient à tout ce que l'économie politique a de plus important : attendons la décision du Ministre et des hommes de la plus haute expérience devant qui cette affaire se trouve en instance.

3.° *Voyages du capitaine d'Urville*

Ami passionné du pays qui l'a vu naître, M. Lair qui, déjà dans plusieurs écrits, a rappelé au souvenir des hommes de lettres, et à l'admiration de ses contemporains cette foule de savans, de poètes, d'antiquaires, d'artistes et d'autres personnages distingués dont s'honore cette partie de la Normandie, rappelle à ses compatriotes, dans un autre Mémoire, les courses scientifiques auxquelles se livre un jeune et déjà célèbre navigateur, né dans les environs de Caen : le capitaine d'Urville trouve dans M. Lair un panégyriste digne de lui. Ce marin n'a pas encore 40 ans, et déjà, riche de toutes les connaissances qui caractérisent le navigateur instruit, il a, en 1819 et 1820, fait dans l'Archipel Grec et dans la mer noire, des observations les plus intéressantes sur l'histoire naturelle.

Un second voyage qu'il fit en 1821 et 1823 avec le capitaine Duperrey, le mit à même, dans une investigation de 25,000 lieues, de faire les recherches les plus curieuses sur la Botanique et sur l'Entomologie. Il visita les îles Malouines, les côtes du Chili et du Pérou, l'archipel Dangereux, et divers autres groupes d'îles disséminées dans la vaste étendue de l'Océan pacifique. De retour dans sa patrie, il a enrichi

le Muséum d'histoire naturelle de Paris de plantes nouvelles et de plus de 1,200 insectes, dont 4 à 500 manquaient au cabinet.

L'ancien continent semble ne pouvoir suffire au capitaine d'Urville ; avide de découvertes, il désire, dans un nouveau voyage, affronter les hasards, les périls d'une longue navigation, il projette surtout d'aller explorer la nouvelle Guinée, cette terre susceptible d'une colonisation Européenne, cette terre dont la connaissance peut opérer tant et de si grands résultats : il fait part de ses vues au Ministre de la marine ; celui-ci les accueille avec d'autant plus d'empressement que le jeune marin pourrait, en même-tems, obtenir quelques indices certains sur La Pérouse, ce navigateur infortuné, qui, depuis 40 ans, est alternativement l'objet de nos espérances, et plus souvent encore de nos regrets.

Un amiral anglais avait éveillé l'attention publique, par quelques vestiges trouvés par hasard et qui semblaient désigner le lieu où aurait péri l'infortuné La Pérouse. Il appartenait à la France de s'en assurer : M. d'Urville en fut chargé. Le voilà donc monté sur l'*Astrobale*, et il est parti de Toulon le 25 Avril 1826 : des nouvelles transmises en 1827 et 1828 au ministère de la marine donnent des détails fort intéressans sur les dangers auxquels il avait été exposé, et sur les succès qu'il avait obtenus dans ses recherches astronomiques, géographiques et d'histoire naturelle.

Espérons, avec M. Lair, qu'après une longue et pénible navigation, il reviendra sain et sauf parmi nous, qu'il enrichira la science d'importantes découvertes, et qu'il ouvrira de nouvelles sources de prospérité au commerce français!..

Plusieurs autres précis d'ouvrages, programmes de prix, et détails de fetes consacrées à l'industrie, qui accompagnent cet envoi, sont très-peu susceptibles d'analyse ; ils ne font que nous donner des preuves nouvelles du zèle de M. Lair pour tout ce qui peut être utile, de son enthousiasme pour les arts et les sciences, et de son talent à donner à ses pensées les formes d'un style le plus pur et le plus attachant.

Instruction de la Société royale et centrale d'Agriculture sur la manière de cultiver la pomme de terre par le semis de ses graines.

La pomme de terre se multiplie ordinairement par la plantation de ses tubercules : c'est la manière la plus sûre, la plus prompte et la plus productive ; cependant le semis de ses graines, outre l'avantage de multiplier ses variétés et d'en renouveller la vigeur, en offre un beaucoup plus important, c'est celui de pouvoir propager au loin sa culture, en obviant aux frais de transport qu'exigent les tubercules, aux accidens auxquels ils sont exposés, et à la crainte qu'ils ne soient consommés dans un pays où règne la disette.

Le semis des graines de pommes de terre exige, dans les commencemens, des soins minutieux et une terre bien préparée ; il est donc à désirer que chaque cultivateur n'en sème que ce qu'il pourra soigner ; une livre de ces graines en contient plusieurs centaines de mille, et suffirait au semis de plusieurs dixaines d'arpens (demi-hectares).

Les tubercules de semis, petits, mais nombreux, sont doués d'une très-grande force végétative. Le produit d'une perche de terre ensemencée suffit pour planter un quart d'arpent au moins.

Le semis des graines peut être exécuté de deux manières,

soit sur place et à demeure, soit en pépinière pour être repiqué. Nous indiquerons les circonstances favorables à l'une et à l'autre de ces deux méthodes, qu'il sera d'ailleurs aisé de pratiquer concurremment.

Du Semis en pépinière.

Cette méthode devra généralement être préférée toutes les fois qu'on n'aura pas assez de terrain préparé à l'avance ou que la terre sera de qualité médiocre.

Aussitôt qu'il n'y aura plus de gelées à craindre, ou que la végétation commencera à s'établir, époque qui dépendra des localités, et qu'il ne nous serait pas possible de fixer d'une manière précise, et que nous supposons pouvoir s'étendre depuis le 1.er Mars jusque vers le 15 de Mai (à Paris vers la fin d'Avril), on devra, soit dans un jardin, soit dans un lieu clos, ou du moins abrité, à l'exposition du midi, établir une couche, ou une planche de trois à cinq pieds de largeur, en terre bien meuble, passablement légère et amendée s'il est possible, débarrassée de pierres et de mauvaises herbes. On y sèmera la graine très-clair, soit à plein, soit plutôt en rayons de deux pouces de profondeur et espacés l'un de l'autre de six à douze pouces. La graine sera recouverte d'environ deux lignes d'épaisseur de terreau ou de terre légère et bien meuble; le terrain ensuite marché et foulé légèrement, s'il n'est ni compacte ni trop humide. Il sera bon d'arroser ensuite, s'il fait sec, mais avec précaution; quand la saison est favorable, la graine lève au bout de dix à quinze jours ou trois semaines; quelquefois cependant elle se fait attendre plus long-tems. Si, avant la levée du semis, le terrain se recouvre de mauvaises herbes, il faudra sarcler

avec précaution ; mais il sera mieux d'attendre la levée, et il faudra recommencer cette opération quand il sera nécessaire, en continuant les arrosemens s'il fait sec. Si l'on a semé en rayons un peu espacés, on aura l'avantage de pouvoir rechausser, mais très-légèrement, les plantes, lorsqu'elles auront acquis deux ou trois pouces de hauteur, en rapprochant la terre avec la main, ou avec un petit outil, autour du pied des jeunes plantes.

Si dès cette époque le plant était trop dru, on pourrait en arracher avec précaution une partie, et le repiquer ailleurs; mais cela demande beaucoup de soin, et il vaut mieux attendre qu'il soit plus fort.

Pendant ce tems, il faudra préparer, par un ou plusieurs labours, le terrain où l'on devra repiquer, l'ameublir, le purger de mauvaises herbes et l'amender s'il est possible; les terres légères et en même tems substantielles, à l'abri des eaux et non couvertes d'arbres, ou au moins de peu d'arbres, devront être préférées.

Lorsque les jeunes plantes auront acquis environ cinq à six pouces de hauteur, et au fur et à mesure qu'elles auront cette force, et qu'on aura du terrain prêt, on les lèvera avec précaution et avec toutes leurs racines, et on les plantera en rayons, espacés depuis deux jusqu'à trois pieds l'un de l'autre; les plantes seront enterrées jusqu'au collet et même quelques lignes au-dessus, si elles sont fortes, et placées aussi, suivant leur force, à un ou deux pieds l'une de l'autre; plus elles seront éloignées, plus elles acquerront de vigueur et donneront de produit.

Il faudra préférer, pour cette plantation, un tems couvert et pluvieux, et, s'il ne pleut pas, il faudra absolument arroser, même à plusieurs reprises, si on le peut et si la

saison l'exige. Au bout de huit à quinze jours, les plantes devront être bien reprises ; on pourra remplacer alors celles qui auront manqué ; il faudra donner un binage au terrain et rechausser les plantes légèrement, si elles sont faibles, et, si elles sont fortes, leur donner dès lors un premier butage, à trois ou quatre pouces de hauteur.

Quelque tems après, suivant la saison, la force des plantes et l'état du terrain, il faudra donner un dernier binage ou rechaussage, ou un dernier butage. Il n'y aura plus ensuite qu'à parcourir de tems en tems la plantation, pour arracher les mauvaises herbes qui repousseraient.

La récolte ne devra être faite que lorsque les fanes jauniront et seront à peu près desséchées, à moins que le mauvais tems ne forçât de se hâter ; car lorsque les tubercules commencent à mûrir, les pluies peuvent les faire germer, ce qu'on doit prévenir en les arrachant.

Nous ne pouvons qu'engager les cultivateurs à conserver leur récolte pour la plantation de l'année suivante ; cependant, au besoin, les plus gros tubercules pourront être mangés, les moyens et les petits conservés.

Si les soins n'ont pas été ménagés, et que la saison ait été favorable, le produit de la plantation doit être évalué au quart et même à moitié d'une plantation en tubercules ; mais, dans tous les cas, si le produit en volume est moins considérable, celui en nombre de tubercules le sera davantage.

Du Semis sur place et à demeure.

Le semis sur place exige que l'on ait une terre très-bien préparée à l'avance, qu'on puisse arroser au commencement

s'il ne pleut pas : il exigera aussi des sarclages et des binages répétés, au fur et à mesure que les plantes lèveront et grandiront; mais en récompense, l'on n'a point à craindre les inconvéniens des repiquages, dont la reprise est difficile lorsque la saison est chaude et sèche, et enfin le produit est plus sûr et plus considérable.

Le semis sur place peut être fait, ou en rayons, ou en poquets ou fossettes; et comme il doit être fait en plein champ et sans abri, il faudra attendre que la saison le permette, c'est-à-dire qu'il n'y ait à craindre ni gelée ni neige.

La terre étant donc aussi bien préparée qu'il sera possible, ainsi que nous l'avons indiqué pour le semis en pépinière, on tracera au cordeau des rayons de trois à quatre pouces de profondeur, espacés les uns des autres de deux à trois pieds. Si la terre était forte et compacte, il serait bien de garnir le fond des rayons d'un pouce de terreau ou de terre légère; la graine se sèmera dans les rayons, très-clair, et sera recouverte avec du terreau ou de la terre légère, à deux ou trois lignes d'épaisseur, et, à défaut de cela, avec les terres même tirées des rayons, qu'on répandra légèrement à la main. Le rayon sera ensuite marché, si la terre n'est ni trop forte ni trop humide. S'il fait sec et qu'on ne puisse espérer de pluie, il sera bien d'arroser.

Les soins pour les sarclage, binage et butage, l'éclaircissement du plant, lorsqu'il est trop dru, devront être multipliés et exécutés avec soin, et répétés autant de fois qu'il sera nécessaire; on ne peut indiquer le nombre ni l'époque de ces opérations : il est des circonstances où chacune doit être répétée jusqu'à trois fois, au fur et à mesure que le terrain se salit et se durcit, et que les plantes

prennent de la force. Le dernier butage doit se faire quand les plants paraissent avoir acquis la plus grande partie de leur développement ; et quand la saison est favorable et que les soins n'ont pas manqué, il peut arriver que les plantes ainsi semées deviennent aussi fortes que celles venues de tubercules.

Le semis en poquets ne différera de celui par rayons qu'en ce que, au lieu de creuser ceux-ci dans toute leur longueur, on pratiquera sur les lignes, à environ deux pieds l'un de l'autre, des poquets, qui seront creusés de quatre pouces, et garnis de terreau comme les rayons ; la graine s'y sèmera aussi très-clair, sera recouverte de même, et les mêmes soins indiqués ci-dessus seront pratiqués.

Il ne faudra laisser subsister dans chaque poquet, qu'une ou deux plantes ; sur les rayons, on pourra les laisser espacées d'environ un ou deux pieds, suivant leur force, et suivant la bonté du terrain ou la faveur de la saison ; les plantes surnuméraires pourront être repiquées ailleurs, même dans une saison assez avancée ; mais alors il faudra leur donner moins d'espacement.

Il sera bon, lors de la récolte, de faire un triage des espèces par forme, par couleur, par grosseur et même par précocité, en mettant surtout ces dernières de côté pour les planter séparément.

Nota. La Société royale et centrale d'Agriculture s'occupe de la rédaction d'une Instruction sur la culture en grand des pommes de terre, sur les meilleurs moyens de les conserver, et sur les divers emplois dont elles sont susceptibles : elle distribuera gratuitement cette Instruction, vers le 15 Février, aux propriétaires et agriculteurs qui voudraient se livrer à cette culture, et qui lui en auraient

adressé la demande ; elle distribuera, à la même époque, des graines de pommes de terre aux cultivateurs qui voudraient s'occuper de la reproduction des pommes de terre par l'ensemencement des graines.

Les demandes doivent être adressées sous le couvert de S. Ex. le Ministre de l'intérieur, en mettant sur la seconde enveloppe la suscription suivante : *A la Société royale et centrale d'Agriculture, à Paris.*

De la Paille, considérée comme nourriture des bestiaux, et des avantages qui en résulteraient pour l'agricuture, si on leur faisait consommer toute celle qui se récolte.

(*Extrait du Journal d'Agriculture, d'Economie rurale et des Manuf. du royaume des Pays-Bas, tom. 9, 2.e série.*)

Lorsque l'on veut nourrir les bestiaux avec de la paille, il n'est pas à propos de la leur donner trop longue et trop entière. La paille brisée ou coupée très-courte est plus agréable aux animaux; elle se mâche et se digère mieux. Les chevaux en Espagne qui ne vivent que de paille, broyée et hachée très-court, mélangée avec de l'orge, ne se soutiendraient pas dans toute leur vigueur si on ne la leur donnait pas très-divisée. La paille serait encore un aliment parfait, si elle était mélangée avec des grains concassés, avec de la farine, des racines, telles que des carottes, des navets, des pommes de terre cuites, des feuilles de chêne hachées, du foin, et toute autre espèce de fourrage, surtout dans leur état de fraîcheur, lorsque la saison le permet. La paille, dans son état naturel, contenant moins de matières nutritives que le foin, il faut produire toutes

celles qui, au moyen de l'art, peuvent être développées, ou remplacer ce qui lui manque par une addition d'autres substances qui en contiennent avec plus d'excès. Les chimistes savent, et l'expérience nous apprend que presque toutes les substances végétales sont susceptibles de recevoir des modifications et des combinaisons qui créent ou développent en elles des qualités nutritives, qui, sans cette préparation n'existent pas ou ne se trouvent qu'à un très-faible degré. Ces substances se développent à raison du plus ou du moins grand degré d'élaboration qu'elles reçoivent. C'est dans ce but que la nature a donné aux animaux herbivores trois estomacs, afin qu'au moyen de trois élaborations successives, les végétaux, soit dans leur état de verdure, soit dans celui de siccité, puissent recevoir, en se décomposant des combinaisons élémentaires douées de la faculté digestive et alimentaire. Dans l'ordre ordinaire des fonctions naturelles, l'animal n'assimile à sa propre substance qu'une faible partie des matières alimentaires qui existent réellement dans la nourriture qu'il prend. Ce qui prouve ce fait, c'est que les excrémens des animaux qui prennent des alimens succulens, ou qui sont mis à l'engrais, produisent un fumier plus fécondant, par la raison qu'il est chargé d'une plus grande quantité de parties substantielles. Comment les vaches que l'on nourrit uniquement, à Ruras, en Norwège, pendant plusieurs mois de l'année, avec de la fiente de cheval seule, délayée dans un peu d'eau chaude ou mélangée avec de la paille hachée, pourraient elles être maintenues dans un bon état, si cette matière était privée de tout élément de nutrition ? Certains autres animaux trouvent pareillement leur subsistance dans les déjections qui sont rendues par d'autres animaux, tels que les cochons, la volaille, les poissons. Les crottins

de mouton donnent une excellente nourriture à ces derniers.

Si donc on fait subir aux matières peu nutritives une préparation susceptible de développer de nouveaux principes, ou de faciliter l'action de l'estomac sur ces matières, elles offriront une plus grande masse de parties propres à la nutrition. Ainsi le grain concassé nourrit mieux que lorsqu'il est entier : il en est de même du pain relativement à la farine ; des légumes fermentés comparativement à ceux qui ne le sont pas ; des racines ou autres substances cuites, comparées à celles qui sont crues, etc. ; et si nous poussons les tentatives plus loin, nous trouverons que le vieux linge, le bois ou la paille, soumis à certaines préparations, peuvent produire du sucre ou au moins du sirop incomparablement plus nutritif que la matière dont il a été formé. Toutes les substances organiques provenant du règne végétal, quelque arides qu'elles nous paraissent, sont susceptibles d'être converties en aliment ; et un jour viendra où la chimie résoudra ce grand problème.

Mais dans l'état actuel de nos connaissances, quelle est la préparation que l'on peut donner à la paille pour la rendre plus nutritive ? Ce serait de la ramollir et de modifier son organisation en la soumettant à la cuisson, et de la faire passer pour ainsi dire par un premier degré de digestion.

Cette opération ne serait ni coûteuse ni difficile ; il suffirait de construire des espèces de citernes ou de réservoirs en maçonnerie, revêtus intérieurement d'un bon ciment. On ménagerait dans la partie supérieure une porte pour faire entrer la paille hachée, et dans la partie inférieure une seconde porte par laquelle on la ferait sortir. Ces deux

portes pourraient se fermer convenablement au moyen de deux fortes planches de bois Un fourneau placé à coté serait garni d'une chaudière, qui porterait, au moyen d'un tuyau de communication, la vapeur dans le réservoir. La paille, ainsi preparée, serait distribuée toute chaude aux bestiaux, après avoir été mélangée avec diverses autres substances. Quelques-unes de ces substances pourraient même être cuites avec la paille. Cet appareil servirait également à faire cuire les pommes de terre, les betteraves, etc., destinées à la nourriture des animaux de basse-cour.

On demandera peut-être quelles sont les pailles des céréales les plus nutritives pour les bestiaux, et par conséquent celles qui doivent être choisies de préférence La paille d'avoine paraît être la meilleure, puis les pailles d'orge, de froment, de seigle; mais celle des pois, des légumineuses, des vesces sont plus substantielles. On doit aussi prendre en considération le plus grand produit respectif de chaque espèce de paille. Ainsi, en supposant qu'une mesure de terre produise cent soixante quintaux de paille, elle n'en donnera que cent trente en paille de pois, cent trente d'avoine et cent d'orge Il s'agit de savoir quelles sont les autres matières alimentaires qu'il convient de mélanger avec la paille, surtout lorsqu'on veut donner aux bestiaux de la vigueur pour le travail, ou leur faire produire du lait en abondance. Une des préparations les plus nutritives serait le mélange de cette paille avec des tourteaux de graines oléagineuses réduits en poudre. Un cultivateur américain a donné un bon engrais à ses bœufs, en mélangeant avec une décoction de farine de lin de la paille échaudée dans l'eau bouillante, des tourteaux de colza et de la farine d'avoine, le tout assaisonné avec un peu de sel. On a employé dans le même but, en Angleterre, une

gelée faite avec la graine de lin bouillie pendant deux heures, après l'avoir fait macérer dans de l'eau pendant vingt-quatre heures. On la mélange avec de la paille ou de la balle de blé. Plusieurs expériences de ce genre, répétées en Amérique, ont offert de bons résultats pour l'engrais des bestiaux. On a fait bouillir de la graine de lin, concassée ou non, dans une quantité d'eau suffisante pour former une gelée de la consistance d'une bouillie légère. L'ébullition doit durer une heure ou une heure et demie ; et il faut avoir soin de remuer au fond du vase pour que la graine ne se brûle point. Sur deux mesures de graine de lin, on en ajoute trois d'orge concassée ; et lorsque le tout est bien cuit, on le mélange avec quatre mesures de paille hachée et on le donne encore chaud aux animaux mis à l'engrais. Si, n'étant pas accoutumés à cet aliment, ils viennent à le refuser, ils s'y habitueront promptement en y mélangeant un peu de mélasse, et en leur en présentant très-peu au commencement.

On pourrait aussi engraisser les bestiaux en mélangeant la paille encore humide et chaude avec des farines telles que celles d'orge, de froment, de pois, d'avoine, de maïs, etc., ou avec des grains concassés : il est prouvé que des grains donnés aux bestiaux dans leur entier, produisent par le fait une perte d'un dixième dans la nutrition, par la raison qu'une dixième partie est rendue par les animaux sans avoir subi l'effet de la digestion. On écrase les grains en les passant entre deux cylindres ; humectés et conduits à la germination ainsi que le pratiquent les brasseurs, ils deviendraient plus nourrissans. Dans le cas où on ne pourrait pas concasser les grains, on les rendra plus digestifs en les laissant tremper dans l'eau pendant une demi-journée, ainsi que le pratiquent les habitans du Schirvan. Le pain émietté

et mélangé avec de la paille offrirait un aliment encore plus nutritif que les grains ou que les farines ; et probablement il y aurait du bénéfice en lui donnant la préférence. Le son contient peu de substance alimentaire ; mais on peut l'augmenter en l'humectant avec de l'eau et le laissant fermenter jusqu'à ce qu'il soit aigri.

Lorsqu'il s'agira de bien nourrir les bestiaux sans les pousser à l'engrais, on diminuera dans le mélange avec la paille la quantité des substances que nous venons d'indiquer, ou on les remplacera par d'autres, selon les produits de chaque localité. Ainsi les pois, les vesces, les lupins, les féverolles, les féves de marais, le sarrasin, le millet et surtout le maïs fourniront, après avoir été concassés ou macérés dans l'eau et mélangés avec la paille, une bonne nourriture. Les feuilles de choux et de différens légumes, celles des arbres de l'orme, du peuplier, du frêne, de l'érable, du chêne, donneront un mélange avantageux. Les racines, surtout les carottes, les navets, les pommes de terre ne seront pas moins profitables. On emploiera aussi le marc de raisin, enfin toutes les ressources que peut offrir une exploitation rurale. Le sel devra toujours entrer dans toutes les préparations que nous venons d'indiquer. L'attrait que les bestiaux de tout genre ont pour cette substance, prouve combien elle est utile à leur santé, et combien elle facilite en eux les forces digestives, et souvent même elle les préserve de maladie. Il est fâcheux que l'impôt fiscal mis sur le sel soit aussi considérable et si funeste à l'agriculture.

On peut donner aux feuilles de diverses plantes des préparations qui les rendent plus appétissantes et plus salubres aux bestiaux. Les feuilles de la plupart de nos arbres forestiers, séchées et saupoudrées avec du sel, donnent un

bon fourrage qui peut être mélangé avec la paille hachée. On prépare, en Prusse et dans quelques autres parties de l'Allemagne, une espèce de choucroûte, en mettant dans de grandes cuves, construites en pierres, des choux et même du trèfle, après les avoir hachés très-menu et après les avoir saupoudrés de sel. On laisse fermenter ce mélange, qui donne une excellente nourriture. Les paysans de la Souabe sont dans l'usage de conserver, pour alimenter les bestiaux, des feuilles de choux, de betteraves, de poirée, de raves, de salades, etc. Après les avoir jetées dans l'eau bouillante, ils les entassent dans des espèces de caissons de cinq ou six pieds en carré, qu'ils construisent avec des planches fixées contre quatre montans. Ils recouvrent ces végétaux ainsi préparés avec des planches, sur lesquelles ils mettent des pierres. Ils ajoutent, tous les huit jours, de nouveaux lits de feuilles qu'ils ont soin de saler. Le tout s'aigrit et se conserve pour l'hiver.

Nourriture économique pour les chevaux.

M. F. Gobelet Delhaye, propriétaire cultivateur à Châtelet, entre Sambre-et-Meuse, nous a adressé une note intéressante sur l'avantage qu'il y a de nourrir pendant l'hiver les chevaux de labour avec des pommes de terre : nous croyons qu'il serait à désirer que les fermiers imitassent en cela M. Goblet Delhaye.

Voici comment ce cultivateur nourrit ses chevaux dans la saison où d'ordinaire les fourrages sont rares et chers. Si sa provision de pommes de terre le lui permet il en donne deux fois par jour à se chevaux et de la manière suivante :

Après les avoir fait cuire et laissées refroidir il les écrase

et les mêle avec environ trois fois leur volume de paille de froment, d'orge ou d'avoine hachée menue. On mélange le tout avec une pelle ou une grande spatule de bois, en ayant soin d'y ajouter de l'eau en suffisante quantité pour que cela forme une espèce de pâte, qui ne doit être ni trop ferme ni trop molle.

Comme il arrive quelquefois que dans les premiers tems les chevaux n'aiment pas cette nourriture, on les y habitue en leur en donnant d'abord peu à la fois et en y ajoutant plus ou moins de farine d'avoine, d'orge ou de féverolles. On augmente graduellement la quantité de cet aliment, et au bout de quelques jours ils en sont très-friands.

Cette nourriture, substantielle et d'une facile digestion, maintient les chevaux dans un parfait état de santé. On doit la donner froide et on peut en préparer pour plusieurs jours à la fois. M. Goblet a remarqué que les chevaux nourris de cette manière pendant l'hiver n'éprouvent ni tranchées, ni indigestions, ni aucune des maladies auxquelles ils sont quelquefois sujets quand la cessation des travaux des champs les retient à l'écurie.

A ces avantages il faut ajouter l'économie, qui est considérable, ce que M. Goblet démontre par des calculs qui reposent sur les mercuriales des grains et fourrages depuis plusieurs années, et sur les frais de leur culture avec ceux qu'exige la pomme de terre, comparés avec leurs productifs; et enfin l'état du sol après ces différentes récoltes.

Chenilles.

Un de nos abonnés de la Flandre orientale, ami passionné des jouissances champêtres, s'afflige en pensant que

depuis plusieurs années des myriades de chenilles dépouillent de leur feuillage, presque aussitôt qu'ils en sont parés, les arbres qui embellissent nos campagnes. Après l'essai des différens moyens qui ont été employés pour les garantir de ce fléau, il a reconnu que le plus efficace était la chaux vive, tamisée et jetée à la volée par un tems humide sur les pousses des arbres lorsque les feuilles se développent et que les chenilles commencent à les envahir.

Les chenilles qui déposent leurs œufs en anneau autour des branches sont moins à craindre, par la raison que, vivant en famille, il est aisé de leur faire la chasse. Avant le lever du soleil on les trouve réunies au nombre de cinq à six cents, ce qui donne la facilité de pouvoir les détruire; mais il n'en est pas de même de celles qui déposent leurs œufs en forme de coussin sur le tronc des arbres; ne vivant point en famille et ayant comme l'araignée la faculté de filer une espèce de soie, à laquelle elles se laissent pendre peu de jours après qu'elles sont écloses; le vent les transporte par ce moyen sur les arbres environnans, et ainsi de proche en proche ils en sont bientôt tous infectés. Cette espèce de chenille, grise, émaillée de taches rouge-brun, est couverte de soie et a la tête grosse. Une fois séparées elles ne se rassemblent plus que vers l'époque où elles passent à l'état de chrysalide. Le mâle du papillon qui en résulte est petit et jaunâtre; la femelle est grosse et blanche.

SCIENCES ET ARTS.

Rapport fait par M. Brémontier, *sur l'offre faite à la Société d'une demi-bourse à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures.*

Messieurs,

Vous m'avez demandé un Rapport sur l'offre qui vous a été faite, pour un élève de votre choix, d'une demi-bourse à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, dont l'ouverture doit avoir lieu le 3 Novembre prochain.

Cet Etablissement est une contre-épreuve de l'Ecole Polytechnique telle qu'elle existait avant que les élèves fussent casernés. Les cours annoncés dans le Prospectus présentent l'ensemble des connaissances les plus utiles pour réussir dans la carrière industrielle, et le Département de l'Eure est un de ceux où l'application de ces connaissances peut être en même tems la plus fréquente et la plus féconde en heureux résultats. Il me paraît donc nécessaire, Messieurs, de donner de la publicité à la lettre qui vous a été adressée par M. le Directeur de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, et à cet effet j'ai l'honneur de vous proposer d'inviter M. le Préfet à la faire insérer dans le Recueil des Actes Administratifs du Département, avec un avis indiquant les principales conditions d'admission.

A Messieurs les Membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure, à Evreux.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser le Prospectus de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, que nous avons fondée à Paris. Vous vous appercevrez bien vîte, en le lisant, que le Gouvernement nous a laissés entièrement libres dans le travail d'organisation de cet Etablissement. Tous les encouragemens qu'il nous donne, et le fort appui que nous recevons de la part des membres de notre Conseil de perfectionnement nous permettent de croire que cette entreprise aura un succès complet.

Nous allons ouvrir de grandes ressources à notre pays. Mais pour que les jeunes français de tous les Départemens puissent en profiter, il faut que leurs familles comprennent ces ressources, il faut que des hommes éclairés expliquent sur tous les points de la France le rôle que l'industrie est appelée à jouer dans la société. Vous voyez, Messieurs, que nous avons besoin de votre concours ; car vos lumières et votre position sociale vous donnent tous les moyens de seconder le mouvement de la civilisation dans votre Département, et là vous pouvez presque seuls nous rendre le service que nous vous demandons dans l'intérêt de nos compatriotes. Aussi nous comptons beaucoup sur votre influence.

Pour faciliter l'accès de l'Ecole aux jeunes gens appartenant à des familles peu aisées, nous avons créé un grand nombre de demi-bourses. Nous en mettrons une à votre disposition. Si vous l'acceptez, comme nous d'en doutons

pas, le candidat que vous désignerez aura à produire, pour son admission, un certificat d'aptitude, qu'il aura obtenu après un examen ordonné par la Société; ce sera la condition unique à laquelle il devra satisfaire. Nous vous ferons observer que tous les élèves examinés par les Professeurs des Colléges ne seront définitivement admis qu'après l'inspection du procès-verbal de leur examen.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée,

Au nom des fondateurs de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures,

LAVALLÉE, *Directeur.*

Nota. Les candidats sont invités à se faire inscrire au Secrétariat de la Préfecture, à Evreux, avant le 15 Septembre prochain.

Notice sur les Bourgs de Lyre, par M. Bordeaux, *Juge d'Instruction à Bernay.*

Les deux bourgs de Lyre sont bâtis sur la rive droite de la rivière de Risle, à mi-côte, à 400 pas environ l'un de l'autre, dans un site très-pittoresque, dominant une vallée spacieuse. La forêt de Breteuil forme derrière, à peu de distance, un magnifique rideau. Autrefois, cette forêt s'étendait jusque sur les bords du côteau, c. à d., jusqu'aux maisons des bourgs, et la plaine qui les sépare aujourd'hui ne provient que des défrichemens successifs qui ne remontent pas à un tems très-reculé.

Les bourgs de Lyre sont à 4 lieues de Laigle, 4 de Conches, 5 de Bernay et 5 de Verneuil. Ils sont connus sous les noms de Vieille et de Neuve-Lyre.

De la Vieille-Lyre.

Une voie romaine traverse la Vieille-Lyre. Son encaissement, quoique abandonné sans entretien pendant plus de dix-huit siècles, offre encore pour plusieurs voitures de front un passage solide et sans ornières. Cette voie partait de *Julia Bona* ou Chillebonna, aujourd'hui Lillebonne, capitale des Culeti (ceux du pays de Caux), ville fondée par César-Auguste, centre de plusieurs voies de cette espèce et tendait à Contade (Condé-sur-Iton), après avoir traversé la Seine, Pont-Audemer et Lisieux. Sa direction était aussi agréable qu'utile et l'on peut dire que ses restes sont encore un monument.

Ce travail des Romains atteste l'antiquité de la Vieille-Lyre. Il fallut en effet, jetter alors un pont sur la Risle, et si ce bourg n'existait pas déjà, il serait difficile de croire qu'il ne fût pas fondé à cette époque. Située sur une large vallée arrosée d'une belle rivière et couronnée d'une vaste forêt, elle servait de lieu d'assemblée ordinaire pour les Druides, et la noblesse gauloise pouvait même en faire un poste important.

Les environs de la Vieille-Lyre abondent en mine de fer, que l'on extrait journellement pour la forge de Trisey, voisine de ce bourg. Cet établissement a une belle retenue d'eau et comprend haut fourneau, fonderie, grosse forge et fenderie. La Vieille-Lyre a de plus un beau pont en charpente porté sur des piles et des culées en pierres. La Risle, en cet endroit, est large et profonde ; mais, à quelque distance, elle commence à se perdre dans les terres, plus elle s'éloigne, plus le volume de ses eaux diminue insensiblement, jusqu'à ce qu'enfin elle disparaisse entièrement

à trois lieues de là. Il est maintenant reconnu qu'avec des travaux assez simples on pourrait empêcher la déperdition des eaux de cette rivière. L'on a dû des essais à la sollicitude du Parlement de Rouen, qui ont eu un succès non d outeux entre Rugles et Lyre. Nous espérons qu'à cet égard l'Administration ne répudiera pas l'héritage que lui a légué le Parlement.

A une demi-lieue de la Vieille-Lyre était le riant et paisible ermitage de Châlet. C'est-là que, vers le onzième siècle, vivait l'ermite Robert. Robert avait été élevé auprès de Guillaume, comte de Breteuil, fils d'Osborn' ou Osbern (1) et neveu de Gonnor, femme de Richard I.er duc de Normandie. Il avait combattu à côté de ce seigneur à la bataille de Mortemer et à l'assaut du château de Tillières, où ils s'étaient couverts de gloire. Depuis il était allé à Jérusalem seconder les entreprises du comte de Flandres; mais il avait rapporté de cette guerre de religion toute la ferveur la plus enthousiaste des chrétiens de ce tems. Enfermé, depuis son retour, dans le château de Breteuil, que le duc de Normandie venait de faire élever et dont il avait donné le gouvernement à Guillaume, en récompense de ses services, il ne se livrait plus qu'à des méditations religieuses, qu'à des rêveries sur la vanité des choses humaines. Alors Harald se révolta. A cette occasion le filsd'Osborn' conseilla le premier au duc Guillaume, résidant alors à Lillebonne, la conquête de l'Angleterre, et équipa quarante vaisseaux, à ses frais, pour cette expédition. Mais quandla trompette du châtelain annonça l'heure du départ, on chercha en vain le jeune guerrier qui avait combattu à

(1) Fitz-Osbern.

Mortemer et devant Solime; Roger avait disparu : renonçant à la gloire des armes et vêtu d'un habit d'ermite, il était venu au châlet consacrer sa vie à Dieu.

Toutefois une autre sorte de gloire lui était réservée. Un jour, étant à la chasse, il crut entendre une voix du ciel demander l'érection d'une église au Châlet, à la place même de son ermitage. Dès-lors, il ne rêvait plus qu'aux moyens d'accomplir cet ordre; mais il n'était pas le seul visionnaire de la contrée. Un prêtre épreux, du village du Bosc-Renoult, errait abandonné dans la forêt : il s'imagina aussi trois fois entendre du ciel une voix qui lui ordonnait d'aller trouver Guillaume, comte de Breteuil et seigneur de Lyre, pour l'engager à construire un monastère en l'honneur de la sainte Vierge, sur l'emplacement d'une chapelle consacrée à saint Cristophe, au bourg de la Vieille Lyre. Comment exécuter cet ordre trois fois répété ? Le prêtre était lépreux et ne pouvait se présenter devant le comte : il résolut de consulter l'ermite Robert sur ce qu'il devait faire et il l'attendit, à cet effet, sur son passage, comme il revenait de la chasse. Robert déjà prévenu par une semblable révélation, écouta avec ravissement le récit du lépreux, et lui promit d'aller trouver le comte de Breteuil.

Ce seigneur était de retour d'Angleterre, où il avait considérablement accru ses richesses et la gloire de son nom; il avait commandé la première ligne à la bataille d'Hastings, dont le gain avait livré l'Angleterre aux Normands.

En récompense de sa valeur, Guillaume lui avait donné le comté d'Herfort, dont les revenus étaient considérables; l'avait fait son principal ministre, régent du royaume, avec Odon, évêque de Bayeux et Guidon de Normandie. C'est au milieu de cette prospérité qu'il fut abordé par Robert.

Celui-ci l'invita, le somma même de la part de Dieu, de fonder un monastère à Lyre. Mais, en vain; le fils d'Osborn le prit pour un homme d'un cerveau exalté par des méditations mystiques. Toutefois, cet échec ne découragea point l'ermite dans ses projets; il alla s'adresser à Adélise, épouse du comte, et fille du fameux Roger de Toësny, et trouvant auprès d'elle plus de facilité, comme il l'avait prévu, il en obtint la promesse de faire bâtir une église à Lyre et d'entretenir des moines pour y célébrer l'Office divin.

Bientôt on vit commencer les travaux avec magnificence; l'église fut élevée sur douze colonnes, avec des bas-côtés. Un vaste monastère et une jolie maison abbatiale furent construits à peu de distance. Ces travaux commencés en 1042, durèrent jusqu'en 1060.

Cependant l'ermite Robert n'était pas oisif; il était parvenu à rassembler quelques moines recrutés de divers couvens, la plupart de l'abbaye de saint Evroult, et il avait préparé la grande fête de la consécration de l'église et de la prise de possession du monastère. Guillaume Flettel, évêque d'Evreux, vint en l'an 1050 présider à cette cérémonie religieuse. Robert y fut reconnu premier Abbé; et le comte et la comtesse de Breteuil passèrent l'acte de fondation, par lequel ils assignèrent un bon temporel aux religieux: ils accordent, y est-il écrit, à l'église sainte Marie et aux moines y servant Dieu, sous l'Abbé Robert, dans le lieu de la Vieille-Lyre, la terre du même nom, jusqu'au village du Châlet.

Cette donation fut peu de tems après confirmée par Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie.

Elle ne fut pas la seule dot de la nouvelle abbaye; plusieurs rois de France et d'Angleterre, des souverains

Pontifes et des évêques d'Evreux en augmentèrent successivement les revenus.

On compte aussi parmi ses bienfaiteurs Guillaume Eustache de Breteuil, fils du fondateur, Henri I et Henri II, rois d'Angleterre, Galeran et Robert de Meulan, Henri de Neubourg et plusieurs comtes de Leicester.

L'on avait formé autour du monastère un beau parc ou enclos d'agrément, contenant environ trente arpens ; il était traversé par la Risle et entouré d'une belle muraille en briques. De doux ombrages y étaient ménagés dans un bosquet d'au-moins six arpens ; ailleurs de jolies terrasses, de vastes jardins, des vergers et de superbes canaux y offraient soit les vues les plus pittoresques, soit les promenades les plus variées.

L'Abbé Robert constitua le monastère, lui donna la règle de saint Evroult, et se montra digne de sa place par sa piété et sa fermeté. Les moines, à son exemple, vécurent aussi d'une manière édifiante: ils étaient encore occupés à créer les embellissemens de leur retraite! Mais, quand tout fut terminé, quand l'Abbé Robert eut cessé d'exister, quel moyen restait-il de vivre saintement dans le désœuvrement d'un si beau séjour? Les moines n'en trouvèrent pas; car, dès le commencement du 11.e siècle la discipline était abandonnée et tous les désordres régnaient à sa place. Une incendie éclata enfin en 1188 et consuma entièrement l'abbaye, comme pour faire disparaître tant de scandale. Les moines furent dispersés.

Mais Radulphe, un de ceux qui étaient venus du Bec, s'étant fait créer Abbé, entreprit de relever une partie des bâtimens et de profiter de cette circonstance pour rétablir la discipline. Vains projets d'un homme de bien! Il put reconstruire l'édifice ; mais non réformer les mœurs. Ces

moines ignorans, accoutumés à la licence, apportèrent une résistance surprenante aux ordres de leur Abbé. Sous prétexte d'un changement de couleur de leurs vêtemens qu'il voulait introduire, ils se révoltèrent ouvertement, méprisant même les brefs du Pape qui les condamnait à se soumettre, sous peine d'excommunication.

Ce ne fut qu'en 1352, que l'Abbé Astorge fit prévaloir les réformes projetées par l'Abbé Radulphe ; mais, pour peu de tems. Un relâchement complet les fit bientôt oublier.

A la fin du seizième siècle une nouvelle ère devait s'ouvrir pour ce monastère. Alors il eut pour Abbé le cardinal Duperron. Ce prélat qui joignait à une piété digne d'exemple un profond savoir et une grande fermeté, sut bien en imposer à ses moines sans vertus et arrêter leurs dérèglemens. Il aimait à venir souvent dans cette abbaye se livrer à de savans travaux. Sa présence en releva la réputation et y fit naître le goût des lettres. Plusieurs religieux eurent honte de leur ignorance et se mirent à étudier.

Après la mort du cardinal, le titre d'Abbé passa à Jacques Duperron, son neveu. Jacques Duperron continua de jouir d'une grande autorité. Mais, jugeant sainement qu'il ne pouvait attendre un grand bien des moines qui étaient sous ses ordres, il fit recevoir à Lyre, en 1646, les religieux et la règle de la congrégation de saint Maur. Toute opposition fut vaine. Jacques Duperron, d'une fermeté imperturbable, ne permit qu'une juste émulation, qu'une rivalité de talens et de vertus. De là la plus grande splendeur où l'abbaye se soit élevée. La régularité, la piété et le savoir s'y firent remarquer. Par suite, un ordre sévère fut rétabli et maintenu dans l'administration des biens. Les bâtimens claustraux

furent réparés et le cloître rebâti à la moderne. (Les salles spacieuses en étaient réputées, à cause de leurs belles menuiseries.)

On voyait dans l'église de l'abbaye le tombeau d'Adelize et celui de Guillaume, son fils. Quant au comte Guillaume, mari d'Adelize, il avait fondé une autre abbaye de bénédictins à Cormeilles, près Pont-Audemer, dépendant du diocèse de Lisieux, et y avait été enterré, ainsi que l'indique cette épitaphe recueillie dans l'église de ce monastère :

Ci 'gist Willaume
le fils d'Osborn'
fondateur de
céans
priez pour son ame.

Il ne reste plus de l'abbaye de Lyre que des ruines sans intérêt.

De la Neuve-Lyre.

La Neuve-Lyre, quelque soit son nom, est d'une grande antiquité; il en était parlé dans la charte de fondation de l'abbaye de Lyre, en 1050, et tout annonce qu'à cette époque ce bourg avait quelqu'importance et qu'il était même plus grand que la Vieille-Lyre. Il était considérable avant la révolution : il avait une haute justice, droit de bourgage et de bourgeoisie, un prieuré de bénédictines, deux églises et un beau pont de deux arches en pierres.

L'église de saint Nicolas a été démolie; il n'en reste plus que la principale porte. On éprouve quelqu'émotion à la vue de cette ruine laissée debout, pour servir d'entrée au cimetière.

L'église saint Gilles sert encore aujourd'hui à l'exercice du culte : elle est vaste, elle a deux rangs de colonnes informes, des bas-côtés et un clocher en pierres assez élevé. Comme le prieuré, elle a été bâtie sous le règne de saint Louis.

Le commerce de Lyre consiste en quincaillerie et en tannerie. La fabrique de clous, de tenailles, marteaux, landiers, etc., y occupe la majeure partie des habitans.

Ce bourg devint en 1790 le chef-lieu d'une justice de paix; mais elle fut supprimée en 1801 et réunie à celle de Rugles. Il a bureau et relais de poste, et brigade de gendarmerie; la nouvelle route de Rouen et d'Evreux à Laigle le traverse.

C'est la patrie de plusieurs savans distingués. On cite entr'autres Nicolas de Lyra, Raoul Bouvry et le Père Louis.

1.° Nicolas de Lyra naquit de parens juifs, vers la fin du treizième siècle : il abjura en 1291, et reçut le baptême et l'habit de saint François chez les cordeliers nouvellement établis à Verneuil, où il avait cherché un refuge contre la colère de ses parens. S'étant bientôt fait remarquer par son érudition, il fut appelé à l'Université de Paris, et y professa avec réputation; il écrivit des apostilles sur la Bible et divers traités de doctrine et de controverse. Son mérite l'éleva aux premières dignités de son ordre : la reine Jeanne le nomma, en 1325, son exécuteur testamentaire. Il mourut le 23 Octobre 1341, et fut inhumé à Paris, au milieu du chapitre, avec cette épitaphe en lettres d'or gravée sur un marbre noir vis-à-vis de son tombeau :

Ne me me ignores, properans dùm plurima lustras
Quis sum ex his noces quæ pede busta teris.
Lyra brevis vicus normannâ in gente celebris,
Prima mihi vitæ janua morsque fuit.
Nulla diù mundi tenuit velaniæ natum;
Protinus evasi religiose minor.
Vernolium *admisit currentem ad sacra tyroneus,*
Et Christi docuit me domitare jugo.
Ut tamen ad mores legis doctrinæ beatæ
Abdita planaret simplicitatis et hìc
Artibus ipse piis et Christi dogmatæ fretæ,
Parisiis excerpi sacra magisterii.
Non tulit hunc ultrà vitam proferre merendo
Omnipotens Dominus, quo sumus et moriemur...
A cruce tu cujus numeras si mille trecentos
Adjungens una quatuor et decadas;
Illo me rapuit mors omnibus æmula cyclo,
Cùm micat octobris terna vigena dies.

Avant la révolution, les religieux de saint François, de Verneuil, conservaient religieusement la chasuble de soie et le calice de vermeil de Nicolas de Lyra. Son nom était gravé en lettres romaines sur le calice.

2.° Raoul ou Radulphe Bouvry, naquit à Lyre, au commencement du quinzième siècle. C'était un prêtre aussi savant que modeste: il mourut vicaire général de l'évêché de Bayeux, après avoir refusé les évêchés de Béziers et d'Agde. Il s'était appliqué à revoir les ouvrages de Nicolas de Lyra, son compatriote; il les avait fait transcrire soigneusement en 1456, pour les soumettre au concile de

Trente ; mais il mourut sans avoir la joie de les voir déclarer canoniques.

3.° Le Père Louis, né à Lyre, vers 1490, religieux du couvent des Carmélites à Paris, docteur en théologie de la Faculté de cette ville, professa dans cette université, avec une grande réputation. Aidé du P. Jean Hotton, il revit les ouvrages de Thomas Waldens, carme anglais, qui avait écrit contre Wiclef et les Hussites.

C'est à une demi-lieue au-dessus de Lyre, sur le bord de la Risle, au milieu de la vallée, que l'on voit *la pierre*. Ce bloc de grès, d'un seul morceau, de forme ovale, haut d'environ 12 pieds sur 5 de large, a la surface polie et comme sillonnée par le tems et la chute des pluies. Il ne peut être contesté qu'il n'ait été apporté en ce lieu, dans un tems très-reculé. Aussi les paysans en font-ils le sujet de plusieurs récits de traditions plus ou moins comiques et inadmissibles. Avant de se livrer à quelques conjectures plus certaines à cet égard, il conviendrait de faire des fouilles au pied de cette pierre ; quoiqu'il en soit, quand on considère l'étendue de son volume, l'énormité de son poids, l'éloignement de toute carrière d'où elle ait pu être extraite, le lieu où elle a été fixée au milieu d'une vaste prairie, on ne peut se refuser à penser qu'elle n'y ait été élevée pour rappeler un grand événement, peut-être une bataille, la mort d'un héros...., ou pour marquer le lieu d'assemblée des Druides et du peuple d'alentour.

Rapport sur la Notice précédente, par M. Hurtrelle.

Messieurs,

Dans la séance du 5 Mars dernier, vous m'avez chargé d'examiner une Notice sur les bourgs de Lyre, qui vous avait été remise, de la part de l'auteur, par M. de Stabenrath, l'un de nos collègues.

J'ai rempli la mission que vous aviez bien voulu me confier ; je vais avoir l'honneur de vous en rendre compte :

Sous le modeste titre de Notice, l'auteur présente le résultat de recherches intéressantes sur les antiquités et sur divers faits historiques qui se rattachent au pays dont il s'est occupé ; il fait connaître l'origine de l'ancienne abbaye de Lyre, dont il ne subsiste aujourd'hui que quelques ruines insignifiantes, et dont la fondation était due à l'ermite Robert, qui vivait dans le onzième siècle. Il parle aussi de l'église saint Gilles, de la Neuve-Lyre, construite sous le règne de saint Louis et existant encore actuellement.

Au nombre des Savans distingués que Lyre a vu naître, l'auteur de la Notice cite particulièrement Nicolas de Lyra, juif d'origine, qui abjura et reçut le baptême en 1291, prit l'habit de cordelier, et parvint aux premières dignités de son ordre.

La Notice est terminée par quelques observations sur une pierre remarquable que l'on voit sur le bord de la Risle, à une demi-lieue de Lyre, et qui paraîtrait avoir été placée dans cet endroit pour constater un événement important, ou pour marquer le lieu de réunion des Druides.

La Notice sur le bourg de Lyre pourra être utilement

consultée par les personnes qui s'occuperont de rédiger une description statistique de notre Département.

J'ai cru pouvoir joindre ici un tableau sommaire offrant quelques renseignemens sur l'étendue, la population, la richesse des bourgs de Lyre, qui forment deux communes distinctes : la Vieille-Lyre et la Neuve-Lyre.

	VIEILLE-LYRE	NEUVE-LYRE.
Contenance approximative du territoire.	1,258 hect.	237
Population..	784 habit	797
Nombre de maisons.	207	208
Montant des quatre contributions directes de 1829. .	16,564 fr.	5,638 fr.
Revenu net imposable des propriétés foncières. . .	80,600	26,700
Nombre de propriétaires. . .	390	208

Rapport fait par M. de Stabenrath, *sur l'ouvrage intitulé: Recherches sur l'ancien* Forum Hadriani *et ses vestiges, près de la Haye, par M. le Baron* de Westreenen de Tiellandt, *membre correspondant de la Société.*

Messieurs,

Envahi, conquis par les armes romaines, le sol de l'Europe est encore couvert des débris de leur puissance passagère Ici, un camp avait protégé les soldats contre les attaques des Gaulois révoltés. plus loin, c'est une ville fondée par les vainqueurs, dont il ne reste plus que quel-

ques vestiges, que le tems a plus épargné que les hommes. La terre couvre le pavé des temples, le soc de la charrue détruit chaque année les restes des mosaïques cachés sous le sol, et l'ignorant habitant des campagnes élève sa chaumière avec des marbres précieux, des frontons, des chapitaux et des statues mutilées. Ainsi, peu à peu disparaissent les traces du peuple-roi, ainsi un jour les nôtres s'effaceront, mais hélas, bien plus vite encore. Nos monumens en effet n'ont pas cette solidité à l'épreuve du tems, cette masse gigantesque de ceux de l'antiquité. Nos ruines seront bien plus difficiles à étudier, elles seront bien plus fugitives si je puis m'exprimer ainsi, et les conjectures des Savans appuyées sur des bases beaucoup plus fragiles. Le moyen âge auquel nos siècles ont succédé, est remarquable par l'originalité piquante et pittoresque de ses constructions ; moins solides que les édifices romains, leurs débris jonchent déjà la terre ; déjà l'antiquaire s'en occupe, et souvent il a beaucoup de peine à percer l'épaisse obscurité qui cache et enveloppe leur origine.

Je divise donc l'étude des ruines de l'Europe en deux grandes catégories : la première aura pour objet la connaissance des tems qui ont précédé et suivi la domination des Romains ; la seconde comprendra les siècles qui se sont écoulés depuis les premiers tems de la monarchie française jusqu'aux jours où l'architecture gothique a cessé d'être en usage.

L'âge d'un monument sera déterminé d'après le mode de construction employé chez les différens peuples, et l'on reconnaîtra facilement le siècle où il a été élevé. Ainsi l'homme qui aura une connaissance approfondie des usages, des sciences et des arts chez les anciens et chez les mo-

dernes, rendra de grands, d'importans services aux lettres et à la géographie. Un point d'histoire est-il resté obscur, une médaille trouvée dans quelque vieux monument viendra l'éclairer. La position d'une ville détruite depuis long-tems est-elle ignorée, l'antiquaire la déterminera.

Le poète puisera dans les ouvrages des savans archéologues, des inspirations, l'historien y trouvera des documens historiques et les jouissances intellectuelles en seront accrues. Ces vérités si simples, si palpables ont été vivement senties depuis quelque tems. La société semble se replier sur elle même comme fatiguée du présent ; importunée, poursuivie par quelque souvenir qui lui pèse, elle se reporte au tems où nos aïeux vivaient dans leurs châteaux, environnés de leurs serfs, les armes à la main et toujours en guerre avec leurs princes. Chaque ville, chaque bourgade prétend à une illustre origine, partout les ruines romaines surgissent et s'offrent entourées d'une auréole de l'antique gloire du peuple-roi. Les tourelles et les ponts levis des barons se relèvent, et la dentelle de l'architecture du moyen âge a passé jusque dans nos modes.

L'étude est devenue un besoin pour tous les Français ; et d'où vient cette tendance générale ? tient-elle aux révolutions successives et si multipliées, qui ont tant de fois changé la face de l'Europe ? A-t-on besoin, après les sanglantes tragédies et les guerres meurtrières qui ont désolé le genre humain, d'occupations plus douces ? L'antiquaire est en son genre un conquérant ; mais ses pacifiques victoires consolent les hommes, loin de les plonger dans la douleur ; sa mission est de combattre le tems et l'oubli ; il attaque l'un et l'autre armé de la patience et du savoir. Souvent il en triomphe, mais alors même que ses travaux n'ont point en

le résultat qu'on pouvait en attendre, ils n'en restent pas moins comme un monument de son érudition et de sa sagacité. Je disais donc que depuis quelques années, l'étude de l'antiquité, par les ruines, était cultivée avec ardeur. Ai-je besoin, Messieurs, de vous citer le nom de nos compatriotes qui sont chers à vous et à la science ? Ne suffira-t-il pas de jetter en passant quelques fleurs sur le tombeau d'un des hommes les plus savans et les plus modestes de notre belle patrie, de ce respectable vieillard, dont la mémoire vivra éternellement parmi nous, qui s'est illustré en rendant à des lieux délaissés, leur antique origine, leurs temples, leurs théâtres et leurs palais.

Ce n'est point un panégyrique que j'ai l'intention de faire ici, il en est parmi vous, Messieurs, qui liés depuis longtems d'amitié avec M. Rever, rempliront mieux que moi cette triste et noble tâche. Vous m'avez chargé de faire un Rapport sur un Opuscule qui vous a été envoyé par l'intermédiaire de M. de Kirckoff, par son auteur, M. le baron de Westreenen de Tiellandt, qui a pour objet les recherches sur l'ancien Forum Hadriani, près de la Haye (Hollande). C'est ce rapport que j'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter : et d'abord ce petit livre prouve que ce n'est pas en France seulement que les recherches sur les vieux monumens sont actives, l'auteur nous apprend qu'il n'est pas le seul qui se soit occupé du Forum Hadriani ; il paraît même, qu'il unit à de vastes connaissances archéologiques, une précieuse collection d'antiques dont il peut lui-même apprécier la haute valeur. Le roi des Pays-Bas, ayant dans sa sollicitude pour les sciences, jugé convenable d'acheter l'emplacement où se trouvent les ruines du Forum Hadriani, les savans se sont empressés d'y faire des recherches, « et, dit l'auteur, il m'a paru que la communi-

» cation de celles que j'ai faites à cette occasion ne seraient
» peut-être pas dénuées de tout intérêt. »

Ainsi l'unique but de M. de Westreenen, est la propagation de la science; il a bien voulu vous communiquer le travail résultat de ses recherches sur l'emplacement, les ruines et l'origine du Forum Hadriani; c'est pour nous un devoir et un plaisir de rendre compte de ses travaux : un devoir, car, Messieurs, c'est à moi que vous avez bien voulu confier la tâche de Rapporteur. Un plaisir, vous le savez, tout ce qui tient aux recherches archéologiques parle à mon esprit, pourtout où je trouve l'antiquité, je la poursuis, non pour l'antiquité elle-même, mais pour les jouissances qu'elle procure. M. de Westreenen a donc des droits particuliers à mon estime, puisque son savoir m'a révélé ainsi qu'à vous l'existence de ruines romaines jusqu'à présent presque inconnues; sa qualité d'étranger est un titre de plus que je fais valoir en sa faveur, et prouve en effet cette vérité si consolante, que c'est par les arts, les sciences et les lettres que les peuples se civilisent, que les distances qui les séparent s'effacent, que s'établit cette confraternité de sentimens qui unit les hommes éclairés de tous les pays.

Hadrien, qui succéda à Trajan, entreprit de nombreux voyages et parcourut les diverses provinces de son empire; par son ordre, sous son règne, de grands et d'importans travaux d'utilité publique furent exécutés; c'est à lui qu'on attribue la fondation du Forum Hadriani. Il est possible que cet établissement ait dû son érection au voyage de l'empereur romain, lors de son séjour dans l'île des Bataves. L'itinéraire d'Antonin indique sa situation, à peu près dans l'endroit où depuis quelque tems des fouilles ont été faites. Les ruines que M. le baron de Westreenen croit avoir été un Forum,

trouvée en cet endroit n'ait été faite pour la basilique dont on peut supposer par cela seul l'existence. Tout ce que je viens de dire, prouve la nécessité de faire de nouvelles fouilles, de les suivre avec méthode ; l'ouvrage de Vitruve à la main, on interrogera les ruines, on en suivra les contours, et le voile de la vérité déjà soulevé en partie par votre correspondant laissera bientôt et facilement apercevoir l'étendue et la destination de ces antiques monumens.

L'époque de la fondation du Forum Hadriani est-elle bien déterminée ? Peut-on affirmer que ce soit Hadrien qui l'ait fait construire ? Nous ne le croyons pas. Le nom semble indiquer cet empereur comme le fondateur de ce marché, ses voyages, sa présence dans ces lieux, enfin son goût connu pour les constructions d'utilité publique, le rendent probable ; mais cependant rien ne le prouve d'une manière certaine. Les médailles retrouvées doivent être rangées en plusieurs cathégories. Les unes sont des empereurs romains, d'autres sont des souverains du Bas-Empire ; enfin il y en a quelques-unes dont l'origine est encore plus récente. Que conclure de là pour fixer l'époque de la fondation du forum ? Rien, absolument rien ; car si Hadrien l'a fait construire, les médailles de Néron et Vespasien y ont été apportées au moment de la construction, ou encore après. Si les ruines sont d'origine romaine, comme cela est bien démontré, ce n'est point dans le tems des empereurs du Bas-empire qu'il a été érigé, et moins encore postérieurement à cette époque. Mais ces dernières médailles établissent au moins cette vérité, qu'au moment où elles furent portées dans le forum Hadriani il était encore fréquenté, et qu'il n'a été détruit que plus tard.

« Enfin, dit M. de Westreenen, son existence n'a pas

» été prolongée beaucoup plus loin que le règne des Carlo-
» vingiens, puisque selon des écrivains, dignes de foi, il a
» été incendié et bouleversé lors de l'invasion des Normands,
» au neuvième siècle. »

Tel est aujourd'hui l'état des lieux où jadis exista le forum Hadriani ; la munificence éclairée du souverain des Pays-Bas, a mis les Savans à même d'y poursuivre activement des recherches, souvent commencées, et autant de fois abandonnées.

Vous espérez sans doute, Messieurs, que M. le baron de Westreenen voudra bien continuer à vous mettre au courant des découvertes qui pourraient être faites dans ces lieux qui ont déjà exercé avec fruit son érudition, et qu'il vous fera participer aux avantages que la science doit en retirer, et qu'ainsi les liens qui vous unissent à plusieurs Savans distingués des Pays-Bas, se resserreront tous les jours de plus en plus.

Rapport sur un Ouvrage intitulé Leçons Elémentaires d'Arithmétique, *par M.* A. Lévesque, *Régent de Mathématiques au Collége d'Evreux, par M.* Brémontier.

Messieurs,

Vous m'avez chargé dans votre avant-dernière séance de vous faire un Rapport sur un ouvrage de M. A. Lévesque, intitulé : *Leçons élémentaires d'Arithmétique.*

J'ai lu cet ouvrage avec beaucoup d'intérêt et j'y ai trouvé une exposition claire et précise des principes dont l'auteur a voulu faciliter l'étude. Je regrette seulement que M. Lévesque n'ait pas ajouté à son ouvrage un *errata* indiquant les nom-

nreuses fautes typographiques qui se remarquent à la lecture ; ces fautes, je le sais, ne peuvent en aucune manière être imputées à l'auteur : mais elles embarrasseront les commençans qui voudront étudier sans le secours d'un maître (1).

Dans le chapitre relatif à la comparaison des nouvelles mesures aux anciennes, quelques passages manquent, ce me semble, de cette exactitude rigoureuse que l'on est en droit d'exiger d'un traité de mathématiques. Ainsi on ne peut dire d'une manière générale que l'ancien *arpent* était composé de cent perches de 22 pieds, puisqu'il y avait des perches de 18 pieds, de 19 pieds 4 pouces, de 20 pieds, etc. On ne peut dire non plus que l'ancienne *corde* valait 112 pied cubes, puisque cela n'était vrai que pour le cas où le bois avait 42 pouces de longueur et que, autrefois comme aujourd'hui, on trouvait dans le commerce du bois de chauffage de 28 pouces, de 30 pouces, de 36 pouces, etc. Une observation du même genre s'applique à l'indication présentée pour la contenance de l'ancien boisseau (2).

Ces observations sont de bien peu d'importance et n'empêcheront pas les leçons élémentaires d'arithmétique d'être très-utiles aux élèves qui auront à les étudier. J'ai l'honneur de vous proposer en conséquence, Messieurs, de remercier l'auteur de l'envoi qu'il vous a fait et de classer son ouvrage à la Bibliothèque : si M. Lévesque n'était déjà notre collègue, je vous proposerais de joindre à vos remercîmens un diplôme de membre correspondant.

---

(1) Un errata a été mis par l'auteur à la suite de son ouvrage.

(2) L'auteur aurait dû dire qu'il avait pris pour types les mesures de l'Administration des Eaux et Forêts, et celles qui étaient en usage à Paris avant l'adoption du nouveau système métrique.

Extrait du Rapport verbal fait à la Société des Antiquaires de Normandie, dans la séance du 5 Juin, par M. de Caumont, *Secrétaire de la Société.*

J'ai successivement visité Rouen, Bocherville, Jumièges et Lillebonne, puis Graville, Harfleur, le Hâvre, Montivilliers, Fécamp, Dieppe; je suivrai le même ordre dans le rapport que j'ai à vous faire.

Rouen.

La ville de Rouen, favorisée par sa position et par ses établissemens scientifiques et industriels, a toujours renfermé dans ses murs un grand nombre d'hommes distingués; et de nos jours, MM. A. Le Prévost, Langlois, Licquet, Deville, Rondeaux, de la Querière, et autres, soutiennent avec éclat la gloire littéraire de cette capitale de la Normandie. Les travaux archéologiques de ces antiquaires vous sont trop connus pour qu'il soit utile de vous les rappeler; les importans manuscrits que vous recevez chaque mois continuent de vous prouver que leur zèle s'accroît au lieu de se ralentir. Je vous entretiendrai donc principalement des moyens qu'ils ont mis en œuvre pour obtenir les importans résultats que vous connaissez et de la protection que les administrateurs du département de la Seine-Inférieure se sont empressés de leur offrir.

La commission d'Antiquités, créée par votre confrère, M. de Vanssay, aujourd'hui préfet de la Loire-Inférieure, continue à rendre de très-grands services et s'assemble chaque mois, sous la présidence de M. le comte de Murat, préfet de la Seine-Inférieure, qui paraît animé des mêmes

sentimens que son prédécesseur. Investie d'une grande autorité, et parfaitement secondée par un conseil général qui sait apprécier l'utilité des recherches archéologiques, cette compagnie exerce une salutaire influence sur la direction de plusieurs travaux publics ; elle préside à la réparation des édifices religieux du moyen-âge et les préserve de la dégradation que le mauvais goût leur fait trop souvent éprouver sous prétexte de les embellir. Elle détermine l'emploi des fonds accordés par le conseil général pour les fouilles de Lillebonne et l'encouragement des recherches archéologiques. Elle entretient aussi une correspondance avec les Antiquaires qui résident dans le département. Toutefois cette commission n'atteindrait pas entièrement le but qu'elle se propose sans le dévouement et l'activité de l'un de ses commissaires-inspecteurs, M. A. Le Prévost ; ce savant, qui consacre son tems et sa fortune aux progrès de la science, visite deux fois par an toutes les villes de son département, veille sur la conservation des monumens, encourage par sa présence et par ses conseils, les Antiquaires qui, éloignés du chef-lieu, n'ont que rarement l'occasion de communiquer leurs idées à des personnes vouées aux mêmes études, et que l'isolement priverait trop long-tems de cette émulation sans laquelle le zèle le plus ardent finit par s'affaiblir et s'éteindre.

Une autre commission, également établie par M. de Vanssay, pour mettre en ordre les importantes archives de Rouen, poursuit régulièrement ses travaux ; elle dresse un catalogue de toutes les pièces qui composent cette vaste collection de manuscrits, et le dépouillement commencé a déjà révélé une foule de détails intéressans pour l'histoire du département de la Seine-Inférieure. Il serait à désirer que des commissions fussent créées pour le même

objet à Caen et dans les autres chefs-lieux de département.

Le conseil général a voté depuis 15 ans des sommes considérables pour l'achat du théâtre de Lillebonne et du chapitre de Bocherville, pour la réparation de plusieurs églises que le vandalisme révolutionnaire avait mutilées, pour la reconstruction de la tour de la Métropole, brûlée par le tonnerre, et pour les fouilles qui s'exécutent à Lillebonne; mais il manquait encore à Rouen un musée d'antiquités; on s'occupe de créer ce nouvel établissement dont on a déjà réuni les élémens dans une des salles de la prefecture.

Le Conseil municipal de Rouen, convaincu qu'une bibliothèque est un établissement de première néccssité pour une grande ville, accorde chaque année des fonds suffisans pour remplir les vides qui existent encore dans celle de Rouen, et M. Licquet, qui en est le conservateur, voit avec satisfaction se compléter la collection des livres d'histoires dont cette bibliothèque est déjà fort riche.

Un homme dont le talent vous est connu depuis longtems, M. Alavoine, chevalier de la légion d'honneur, chargé de reconstruire, en fonte, la tour de la cathédrale, élève cette étonnante pyramide avec un succès que lui seul pouvait obtenir; j'espère qu'il vous adressera quelques notes sur les importans travaux dont il est chargé.

Bocherville.

La maginfique basilique de Bocherville, si bien décrite par M. A. Deville, vient d'être réparée aux frais du département, sous la direction de la commission d'antiquités.

Des colonnes mutilées sans motif le long des piliers de la nef, pour gagner quelques pieds de terrain dans une église qui pourrait renfermer une population trois fois plus considérable que celle de la commune, vont être rétablies par les soins de la commission.

Jumièges.

Les ruines, considérées sous les rapports pittoresques, sont d'une ordonnance plus magique dans un tableau que les monumens dans leur entier; c'est ce qui fait que l'on est si profondément ému quand on arrive dans l'ancienne basilique de Jumièges dont les voûtes sont écroulées et dont il ne reste plus que les murs. Ce vénérable monument est sans contredit l'un des plus curieux de la province, et il peut donner lieu à une foule d'observations importantes pour l'histoire de l'art; mais je n'ai à vous entretenir que des excellentes vues du propriétaire actuel. Cet homme éclairé ne fait point commerce de décombres, comme ses prédécesseurs, et ne cherche point à s'enrichir en démolissant : au contraire, il a fait réparer quelques parties de l'édifice, dont la solidité avait été compromise par l'enlèvement de plusieurs points d'appui, et ce beau monument pourra subsister encore pendant bien des siècles, s'il n'a plus à redouter que la main du tems.

Le sommet des grands murs de la nef, muni de rampes en fer, est devenu une espèce de terrasse où l'on peut se promener à cent pieds au dessus du sol environnant, et déjà des graminées et des arbrisseaux garnissent cette allée *aérienne*, d'où l'on découvre une vue ravissante.

Des chapitaux de colonnes, des bas reliefs, des tombeaux et des sculptures de différens siècles, provenus des parties

détruites, ont été réunis dans une chapelle où ils forment un musée fort curieux.

Lillebonne.

Je passe sous silence les ruines imposantes de Saint-Wandrille, et la charmante église de Caudebec, bâtie à la fin du 15.e siècle par un architecte du Calvados, Guillaume Letellier, de Fontaine-le-Pin, près Falaise, et je me hâte d'arriver à Lillebonne, dont vous m'aviez principalement chargé d'examiner les fouilles.

Théâtre. Il y a 17 ans que l'on a commencé à déblayer le théâtre de Lillebonne, sous la direction de feu M. Rever, membre de l'institut; mais comme ce savant recommandable ne pouvait venir que de tems à autre surveiller les fouilles, elles ont été continuées pendant long-tems avec une lenteur telle, que les fonds votés chaque année par le conseil-général, ne pouvaient être employés en entier.

Il était réservé à votre confrère, M. E. Gaillard, qui possède des connaissances fort étendues, et qui habite le château de Folleville près de Lillebonne, de donner aux travaux une tout autre impulsion Grâce à son active surveillance, le déblai du théâtre est maintenant assez avancé pour que l'on puisse se rendre facilement compte de la distribution de cet édifice. Ainsi que beaucoup d'autres théâtres romains, il est adossé à une colline, sur la pente de laquelle les siéges ou gradins sont rangés en arc de cercle et forment trois étages. Sept escaliers venant du pourtour et se dirigeant de la circonférence vers le centre, servaient d'accès aux gradins et les divisaient en huit parties. Les première et deuxième galeries (*ima et media cavea*) ne sont pas encore déblayées, et l'on ne voit pas encore bien les précinctions qui les séparaient, mais le troisième étage (*magna cavea*)

mens de ceux-ci un lit assez épais de grosses pierres sans ciment et sans liaison, comme à Lillebonne.

C'est encore dans les fondemens de l'ancien château, qu'on a trouvé à Bayeux un grand nombre de colonnes brisées, dont M. Lambert vous a lu une description.

Objets divers. Les objets d'antiquités découverts à Lillebonne forment aujourd'hui cinq collections fort intéressantes; quatre d'entre elles appartiennent à MM. Davois, Holey, Pimard et Pigué; la cinquième, provisoirement confiée à M. le juge de paix et à M. le maire, appartient au département, et sera bientôt déposée dans un local particulier que l'administration va faire construire près du théâtre; les bas-reliefs, les statues, les inscriptions, les colonnes, les poteries, les nombreux ustensiles en cuivre, en ivoire, etc., les débris de mosaïque en verre de couleur, les bijoux émaillés, etc., etc., qui composent ces collections, méritent d'être examinés avec soin pendant plusieurs jours. M. Gaillard vient de dresser le catalogue des objets qui appartiennent au département, et les a tous décrits avec une fidélité scrupuleuse.

Engagé par M. Le Prévost à déterminer la nature des matériaux employés dans la construction des édifices de Lillebonne, j'ai reconnu que le théâtre est presque entièrement construit en tuf, les bains en craie; on trouve aussi cette dernière roche dans quelques parties du théâtre avec le calcaire grossier à Cérithes. Presque tous les pavés étaient formés d'un calcaire gris sableux à grain fin, dont j'ignore le gissement. Parmi les débris de placages intérieurs, on voit dominer un marbre bleu taché de blanc, qui ressemble à celui du Cotentin, sans être parfaitement semblable; un marbre rouge veiné de blanc, que je ne crois pas être celui

de Vieux, des micaschistes et des schistes; des marbres blancs purs ou veinés de rose; on remarque aussi quelques fragmens de marbre cipolin ou talqueux, du porphyre, des lumachelles, des ophytes, etc.

Les mêmes matériaux ont été découverts par M. de Formeville, au vieux Lisieux, dont les monumens étaient pour le moins aussi bien décorés que ceux de Lillebonne.

Ces deux villes paraissent en effet avoir joui d'un degré de splendeur à peu près égal; elles faisaient toutes deux un commerce important avec la Bretagne (Angleterre), et servaient en quelque sorte d'entrepôt pour les marchandises que cette île échangeait avec le midi; c'est au moins ce qui paraît certain d'après un passage de Strabon, dont M. Gaillard a bien voulu me donner connaissance. Cet auteur dit (liv. 4): « que les marchandises qui venaient de Marseille re- » montaient le Rhône et la Saône; qu'ensuite on les trans- » portait par terre jusqu'à un certain lieu où la Seine » commençait à être navigable, d'où elles étaient dirigées » vers le pays des Calètes et des Lexoviens, pour passer » ensuite dans l'île qui produisait l'étain. »

Vraisemblablement les marchandises dont il s'agit se déchargeaient au Vieux Port, où l'on a trouvé des constructions romaines, et qui est situé sur le bord de la voie romaine qui allait de Lisieux à Lillebonne et à Boulogne-sur-Mer.

Folleville, près de Lillebonne.

Forcé d'abréger ce que j'avais à vous dire sur les fouilles de Lillebonne, je dois au moins vous annoncer la découverte que M. Gaillard a faite d'une *villa* ou maison de campagne romaine, située à saint-Jean-de-Folleville. Cette habitation

était carrée, fortifiée de tours rondes et pavée en mosaïques, mais on n'a pas encore commencé de fouilles régulières ; le champ dans lequel elle est située s'appelle la plaine des Tuileaux, probablement à cause des débris de tuiles romaines qui s'y trouvent disséminés.

D'autres constructions moins importantes et des mosaïques ont été observées dans les environs de Lillebonne, et l'on pourrait par la suite dresser une carte où toutes ces localités seront soigneusement indiquées.

Camps de Sandouville et de Tancarville.

Il existe sur les bords de la Seine de vastes enceintes retranchées dont il est très-difficile de débrouiller l'origine. Les uns attribuent ces places fortifiées aux Normands, et cette opinion est la plus générale ; les autres pensent qu'elles pourraient être plus anciennes et remonter à une époque antérieure à la conquête des Gaules par les Romains, tous conviennent que, vu leurs dimensions énormes, l'irrégularité de leurs formes et la hauteur de leurs remparts, elles n'ont pu être l'ouvrage de ce peuple conquérant. Quoi qu'il en soit, des Antiquaires de mérite, ennemis des hypothèses, se disposent à étudier la question à fond et vous adresseront le fruit de leurs recherches. De son côté, la commission d'Antiquités qui ne laisse échapper aucune occasion d'employer utilement les fonds qu'elle reçoit du conseil général, vient de faire dresser un plan très-détaillé du camp de Sandouville, l'une des plus remarquables de ces enceintes.

J'ai eu l'avantage de visiter avec M. Le Prévost un camp du même genre, nouvellement découvert auprès de Tancarville ; ici, comme à Sandouville, on a tiré parti de la

disposition naturelle du terrain, et l'on a isolé de la plaine, au moyen de trois grands retranchemens parallèles assez éloignés les uns des autres, un cap dont la pointe donne sur le bord de la Seine.

Fécamp, le Bourgdun, etc.

On trouve aux environs de Fécamp, et entre cette ville et Dieppe, des églises qui pourront fournir par la suite des renseignemens précieux pour fixer plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'époque de l'introduction de l'ogive dans nos contrées; elles sont entièrement bâties dans le style romain, mais elles offrent des arcs en tiers-point au lieu de cintres: telle est celle du Bourgdun, à trois lieues de Dieppe.

L'église de la célèbre abbaye de Fécamp présente aussi des ogives de transition fort remarquable; comme elle sert au culte, nous n'avons rien à redouter pour sa conservation.

Dieppe.

Les fouilles exécutées sous la direction de M. Féret, et les encouragemens accordés par une auguste princesse qui visite souvent la ville de Dieppe, ont donné dans cette contrée une salutaire impulsion aux travaux archéologiques. Des souscripteurs se sont réunis pour explorer les antiquités de l'arrondissement, et ils ont obtenu des résultats tels, que M. Féret, dont on ne peut trop louer le zèle et les talens, a pu reconnaître l'emplacement d'un grand nombre de maisons rurales de construction romaine. A la porte de Dieppe, au-dessous du village de Neuville, la base du coteau est semée de débris de tuiles et de vases antiques, enveloppés dans une couche de cendres et de

charbon, qu'on remarque à des hauteurs inégales ; on y a trouvé des médailles, des fragmens de poterie rouge couverts de figures reliefs, et il existe encore le long du même coteau quelques débris de murailles romaines.

De l'autre côté de la ville, à Codecôte, petit village placé sur le bord de la mer, des fouilles entreprises aux frais de S. A. R. Madame duchesse de Berry, ont mis à découvert près de cent urnes cinéraires qui paraissent remonter au siècle des Antonins. M. Féret possède un nombre considérable de documens relatifs à des trouvailles du même genre, faites sur les différens points de l'arrondissement ; et dernièrement il a exhumé dans la commune de Luneray, une grande urne en verre de forme carrée.

La plupart des objets que je viens de mentionner ont été réunis et déposés dans la bibliothèque publique par M. Féret, conservateur de l'établissement. Ce laborieux confrère s'occupe encore de classer les archives de la mairie, et il met la dernière main à son histoire de la ville et de l'arrondissement de Dieppe.

Sainte Marguerite.

A Sainte-Marguerite, M. Solicoff, ancien inspecteur des douanes, a découvert, il y a quelques années, une mosaïque fort étendue, dont M. Féret doit vous faire parvenir un dessin ; malheureusement le propriétaire du champ où elle est située n'a pas permis de continuer les fouilles ; mais la partie connue peut donner une idée assez juste de l'ensemble du travail. Les petits cubes qui formaient cette mosaïque étaient en terre cuite de plusieurs couleurs.

Arques, Gisors, les Andelys.

Quoique l'ancien donjon du château d'Arques ait éprouvé beaucoup de dégradations, il fournit encore un type fort curieux des constructions militaires du onzième siècle ; les Archéologues doivent s'applaudir de le voir entre les mains d'un homme éclairé, M. Larchevêque qui le conservera dans l'état où il existe aujourd'hui.

La ville de Gisors sent toute l'importance de son antique forteresse, seul monument qui attire dans ses murs l'attention du voyageur ; et la petite ville d'Andelys n'attache pas moins de prix aux ruines du château Gaillard.

Partout l'esprit de conservation a fait des progrès sensibles depuis quelques années ; à mesure que l'instruction publique se popularise, on apprend à mieux sentir l'importance des monumens ; on comprend mieux qu'il faut être Antiquaire pour étudier l'histoire, pour voyager avec fruit, pour devenir artiste distingué. S'il existe encore un si grand nombre de personnes étrangères à l'Archéologie, il faut s'en prendre à la rareté des livres élémentaires ; mais cette lacune sera remplie, et la science pourra bientôt se répandre avec moins de difficulté.

Nouveau procédé pour la fabrication du charbon.

Extrait des Annales de sciences, agriculture, commerce et arts, par Don Ramon de la Sagra (1).

On doit ce procédé à M. Bull (*Journal of science*). Il

---

(1) Ces Annales, publiées à la Havane, en langue espagnole,

consiste à remplir de charbon pulvérisé tous les interstices qui se rencontrent entre les portions de bois qu'on veut carboniser. Le produit qu'on en obtien est égal, sous tous les rapports, au charbon fait dans les cylindres de fer; et, indépendamment de la qualité, la quantité est beaucoup plus grande que celle obtenue par la méthode ordinaire. Le charbon qu'on emploie pour remplir les vides est celui qu'on ramasse sur la terre après la carbonisation.

Par cette nouvelle méthode, on évite l'accès de l'air, qui détruit une portion du charbon et diminue l'autre.

Il est certain que le volume du charbon obtenu par ce moyen est d'un dixième plus grand, et son poids d'un cinquième.

(Extr. de l'Ami des champs, Journ. d'Agr. de Botanique et Bulletin Littéraire du département de la Gironde)

---

par Don Ramon de la Sagra, correspondant de la Société Linnéenne de Bordeaux, se recommandent par le choix et la variété des articles.

LITTÉRATURE.

Rapport sur le Cours d'Histoire moderne de M. Guizot ; *par M.* d'Avannes.

Est-il vrai de dire que le Poète comique et l'Historien exercent une grande influence sur les mœurs ? Le premier, en livrant au ridicule, dans une fable adroitement tissue, les vices et les travers de son siècle ; le second, en retraçant dans un tableau, dont la vérité est le principal mais non pas le seul mérite, les événemens qui se sont succédés sur la scène du monde.

N'est-ce pas là plutôt l'une de ces théories trompeuses, qu'enfante l'amour-propre, et dont le creuset de l'expérience détruit presque toujours le prestige ? Qui a jamais vu, au sortir d'une représentation de l'Avare, les Harpagons d'aucune époque diminuer le taux de leur usure ? Et quel tyran a jamais suspendu le cours de ses cruautés à la lecture des pages si éloquentes de l'historien Romain ?

Disons-le donc, Thalie peint les mœurs de son siècle, et ne les corrige pas ; et le burin de l'histoire enrichit l'avenir, des récits du passé, moins pour le rendre meilleur, que pour l'amuser et l'instruire.

Mais ne reste-t-il pas encore à l'historien un rôle assez beau, et quelle carrière littéraire offre au talent véritable une plus brillante perspective ? Cependant, il faut bien l'avouer, la France à laquelle aucun autre genre de gloire

n'est étranger, ne compte pas un seul écrivain, dont le génie ait dignement fécondé les germes heureux que renferment ses intéressantes annales.

Quel que soit le motif de cette stérilité, la création d'une chaire d'histoire moderne contribuera peut-être à la faire disparaître ; elle appellera du moins l'attention sur une branche de notre littérature, trop long-tems négligée, et donnera nécessairement plus de popularité aux études historiques, jusqu'ici presqu'exclusivement concentrées dans le petit nombre d'hommes qui s'en occupent spécialement.

Parmi les causes qui pourront encore concourir à cet heureux résultat, il ne faut pas oublier la promptitude avec laquelle, grâce à l'activité nouvelle de l'art typographique, se répandent ces leçons autrefois renfermées dans l'étroite enceinte d'un collége.

En peu d'instans aujourd'hui la presse, comme un écho fidèle et rapide, transmet sur tous les points de la France et même de l'étranger, les heureuses improvisations, qui naguère allaient se perdre dans l'oreille d'un petit nombre d'auditeurs privilégiés ; et l'habitant de nos provinces les plus reculées, peut assister, pour ainsi dire, à chaque leçon, en souscrivant à l'ouvrage dont vous nous avez chargé de vous rendre compte.

Il serait injuste d'exiger d'un cours hebdomadaire (quelqu'intérêt qu'il présente d'ailleurs) ce qui constitue le mérite d'un Tite-Live ou d'un Tacite, car le but principal du Professeur doit être de diriger le goût du public, et de présenter à ses auditeurs un fil qui puisse les guider dans le labyrinthe où ils s'engagent.

On conçoit dès-lors, que ce n'est pas précisément l'histoire qu'écrit M. Guizot, c'est plutôt, si je puis m'exprimer

ainsi, la philosophie de l'histoire, dont il déroule l'intéressant tableau.

Il a pris pour texte, la civilisation, c'est-à-dire « le » développement de l'activité sociale et celui de l'activité » individuelle, le progrès de la société et celui de l'hu» manité. »

Cette manière, peut-être un peu trop métaphysique d'envisager son sujet, donne sans doute, au savant Professeur l'occasion de semer son cours, de réflexions ingénieuses, de pensées profondes, et de rapprochemens jusques-là inaperçus; mais n'arrête-t-elle pas trop souvent l'essor de son imagination, et ne le force-t-elle pas quelquefois à briser pour ainsi dire les faits, afin de les faire entrer dans le cadre étroit qu'il s'est imposé.

Le premier cours commencé au mois d'Avril 1828, renferme l'histoire générale de la civilisation en Europe, depuis la chute de l'empire romain, jusqu'à la révolution française.

Il est évident que cet immense sujet n'a pu être qu'analysé, l'auteur convient : « Qu'il a été forcé de courir, » pour ainsi dire, de sommité en sommité, se bornant » presque constamment à des faits généraux, au risque de » n'être pas toujours bien compris ».

Rétrécissant le cercle immense qu'il s'était d'abord tracé, M. Guizot nous présente cette année, l'histoire de la civilisation en France, pendant la même série de siècles.

Il ne saurait lui-même prévoir l'étendue de son travail; mais comme il aura soin d'embrasser annuellement une période importante de notre histoire, chaque cours formera un ouvrage séparé et presque complet.

Espérons que rien ne l'arrêtera dans une carrière dont il trace ainsi l'itinéraire dans sa première leçon :

« Nous commencerons par chercher tous les élémens de » la civilisation, dans son berceau, à la chute de l'empire » romain ; nous étudierons avec soin la société, telle qu'elle » était au milieu de ses ruines fameuses ; nous tâcherons » non pas d'en ressusciter, mais d'en remettre debout les » élémens à côté les uns des autres ; et quand nous les » tiendrons, nous essaierons de les faire marcher et de les » suivre dans leurs développemens, à travers les quinze » siècles qui se sont écoulés depuis cette époque ».

Une Nôce dans la Vendée.

Extrait d'un ouvrage inédit (1) *intitulé :* la Vendée Poétique et Pittoresque. *ou* Lettres descriptives et historique sur le Bocage de la Vendée ; *par M.* Massé, Isidore, *avocat à Nantes, et membre de la Société.*

La nôce Vendéenne tout à la fois douce, triste et joyeuse, est pleine de morale et de folie. Les usages des tems antiques, et la simplicité de nos aïeux, s'y mêlent à l'innocence des premiers jours du monde. Au costume près, c'est une cérémonie nuptiale des anciens Grecs, telle que Longus nous la dépeint dans son joli roman pastoral de Daphnis et Chloë.

Invoquez Angéline, les vierges de l'île de Saine, vos

(1) Cet ouvage est sous presse et paraîtra incessamment, en deux volumes in-8.o, chez Victor Mangin, Imprimeur à Nantes.

antiques voisines ; et par la force de leurs enchantemens transportez-vous, en imagination, sur les vieilles ruines de *Mallièvre ;* venez assister près de moi à cette fête rustique, que nous annoncent les sons aigres et le sourd murmure de la *vèze* champêtre ; elle marche en tête du cortége composé de deux à trois cents personnes, qui déjà défilent vers l'église.

La jeune mariée pensive et les yeux baissés, conduite par son père, marche la première ; elle est environnée de dix ou douze de ses compagnes qui, ornées de fleurs et de rubans, lui servent de demoiselles d'honneur. Sa robe, en drap de Silésie d'un beau bleu, donne à sa démarche un air grave ; son tablier de coton des Indes, son mouchoir de mousseline brodées, sa coiffe montée à quatre longues barbes qui tombent sur ses épaules, sa petite croix d'or qu'un cordon de velours noir suspend à son cou, sa ceinture formée d'un ruban blanc, la couronne virginale, faite d'un métal argenté et de fleurs d'immortelles blanches, qui brille sur sa tête ; le tout, joint au bouquet d'oranger fleuri, qui s'épanouit sur son cœur ; voilà la parure simple et fraîche de cette jeune reine de la fête.

L'époux vient ensuite : une joie douce et modeste anime son visage ; il est conduit par dé jeunes garçons de son âge, et des bouquets ornés de rubans de mille couleurs décorent leurs larges chapeaux et la boutonnière de leurs vestes. On ne lui remet son épouse qu'au pied de l'autel. Une grande messe y précède la bénédiction nuptiale ; et l'église, dans toute la plénitude de la joie, accueille les deux époux par des chants où respire la gracieuse poésie de l'Orient. Mais déjà le Pasteur leur a rappelé les devoirs que le ciel et l'amour imposent aux époux ; dejà le *oui* solennel est prononcé ;

l'anneau d'or, symbole d'alliance, brille au doigt de la mariée ; l'encens monte dans les voûtes de l'ancienne basilique ; la joie éclate de toutes parts, et l'airain rapidement balancé dans le clocher gothique annonce au loin une commune allégresse. Tout-à-coup un chant funèbre se fait entendre : la voix lente des choristes entonnent le plaintif *libera* , et l'airain religieux ne pousse plus dans les airs que de lugubres tintemens semblables aux derniers soupirs des mourans. Tous les assistans sont à genoux ; le front baissé, dans le plus profond recueillement, ils prient pour leurs parens et leurs amis qui ont cessé de vivre. Touchante réminiscence des douleurs du cœur éprouvées naguères en perdant ceux qu'on eût aimé voir présens à cette fête ! Ce souvenir donné à ceux qui ne sont plus, la douce émotion qu'inspire la présence de ceux qu'on chérit, et l'espoir de la postérité naissante, réunissent tout à la fois le passé, le présent et l'avenir. C'est véritablement pour les époux la fête de l'Amour ; car ils y retrouvent tout ce qui charme le cœur dans la vie : le souvenir de ce qu'ils aimèrent, la présence de ce qu'ils aiment, et l'espérance de ce qu'ils aimeront bientôt.

L'office s'achève, le jeune époux prenant la main de sa timide compagne, la conduit hors de l'église : rendue sur le seuil du portique elle s'arrête, comme si elle hésitait à faire le premier pas dans cette carrière nouvelle qu'elle va désormais parcourir. On l'entoure, et chacun pour la rassurer lui donne l'antique baiser des premiers chrétiens. Pour ses jeunes compagnes, c'est le baiser d'adieu : pour ceux qui déjà sont entrés dans les routes de l'hyménée, c'est le baiser d'arrivée.

On ne lui dit point que l'on ne parvient à la vertu qu'en

faisant ce qui est bien, comme on suit un étroit sentier, sans jamais s'en détourner ; qu'elle deviendrait coupable si jamais elle s'en écartait ; mais on la conduit chez elle par le chemin le plus direct et le plus battu ; s'il est mauvais ou impraticable, on lui amène un cheval, une voiture ; on la porte même si la nécessité l'exige : il lui est expressément défendu de passer ni à droite ni à gauche, c'est la ligne droite qu'il faut suivre. Quel affreux présage ce serait pour elle, si quelqu'événement imprévu la forçait à prendre le plus léger détour ! L'instruction se fut bientôt effacée de sa mémoire, tandis qu'elle se rappellera toujours cette marche pénible, à travers un chemin impraticable qu'elle a faite pour la première fois quand elle s'est rendue à la demeure conjugale, de ce chemin, qui lui représente l'image du sentier étroit et sans détours qui seul mène à la vertu.

Déjà elle aperçoit entre les arbres touffus les toits rouges de sa nouvelle demeure. On vient au-devant d'elle, on lui apporte du beurre nouvellement battu, du pain et du vin. Les deux époux, qui sont à jeun et fatigués souvent par une marche longue et pénible, acceptent ces prémices et font leur premier repas. Pendant ce tems, du bois entassé en pyramide s'élève dans une prairie voisine : on y met le feu, la flamme saluée par mille cris d'allégresse, monte en tourbillons dans les airs, et la jeunesse, qui dans toutes ces fêtes ne se montre jamais qu'armée, accueille la flamme pétillante par de nombreuses décharges de mousqueterie.

Ce feu de joie s'éteint insensiblement et l'archet rustique, ou le joyeux joueur de *vèze*, qui s'est placé sur un tertre voisin, appelle les danseurs par les sons bruyans de son instrument.

Voyez, Angéline, comme ce vaste groupe de monde, qu'au premier coup d'œil on prendrait pour un *attroupement*,

s'anime et présente un aspect vivant et varié. Ce ne sont plus ces trénitz élégantes, ces walses voluptueuses de nos salons, où la beauté s'animant au sons délicieux d'une savante harmonie, s'abandonne dans les bras de celui qu'elle aime, et souvent de celui qu'elle n'aime pas; mais ce sont les rapides *courantes*, les *rondes* naïves, ou le *piche-frit* guerrier, tous enfans de la folie et de la gaîté, où les mouvemens de la cadence sont souvent oubliés, où la gaîté la plus franche et l'abandon le plus doux se font un mérite de l'agilité. Ici, plus de cent couples se tenant par la main, dansent en mesure, et se suivent en ordre formant à pas précipités un cercle immense. Là, des rondes répétées en chœur, font entendre les antiques refrains des vieilles romances Gauloises; tantôt on enlève en l'air sa danseuse, tantôt on lui fait admirer les bonds prodigieux où brille la plus grande légèreté. Arrêtons-nous devant ces deux couples dont le jeu a quelque chose de tout particulier: ils sont vis-à-vis l'un de l'autre. Les danseurs sont placés derrière leurs danseuses qui restent immobiles? Ils se regardent, en mesure, par dessus les épaules de leurs belles: on dirait deux ennemis qui se guettent prêts à fondre l'un sur l'autre; tout-à-coup ils s'élancent, se joignent, se donnent la main, dansent ensemble, et se placent devant leurs partenaires qui recommencent le même jeu. Cette danse appelée du nom étrange de *piche-frit*, remonte à une haute antiquité, et paraît être un reste de ces jeux belliqueux que les anciens *Agésinates — Cambolectri* dansaient tout armés. Plus loin, un des convives, assis sur un banc, sans articuler une seule parole, chante un air qu'il recommence toujours. Cette musique du virtuose champêtre suffit pour animer les pas agiles et les figures incomplètes que décrit la vive et bruyante jeunesse qui l'entoure. A quelques pas derrière, sous

l'ombre de ces vieux chênes, voyez cet autre Métastase, entouré de nombreux auditeurs : il chante une longue chanson sans rimes ni nombre poétique, que lui-même a composée en gardant ses troupeaux, comme au tems de Théocrite ou de Virgile. Plus heureux que bien des poètes de nos cités, on l'écoute, et ses vers sont applaudis ; cette gloire lui suffit. Tels sont les jeux, les danses et les concerts dont se récréent les fiers enfans de *la Terre des Ondes* (l'Aquitaine).

Mais déjà le soleil au milieu de sa course appelle les convives au dîner. Dans un vaste local tapissé de toiles blanches et décoré de guirlandes de fleurs, on trouve huit ou dix tables dressées ; celle de la mariée est la seule où l'on reconnaisse ce qu'on appelle *un couvert mis*. Toutes les autres ne sont chargées que d'assiettes d'étain, de verres, de larges flacons de vin, et de mets énormes capables de résister à l'appétit des héros d'Homère, auxquels un bœuf suffisait à peine. Le marié ne se met point à table : entouré d'une longue serviette, il est obligé de servir tout le monde et particulièrement sa jeune épouse ; selon l'usage antique, quelqu'un chante pendant le repas. Au dessert, on apporte les gâteaux que donnent les parrains et marraines des époux. On en voit d'une dimension telle que deux boisseaux de farine ont peine à les former. Deux hommes vigoureux les élèvent en l'air, et les jeunes gens armés de leurs assiettes d'étain, dansant à l'entour, essaient au son de la *vèze* d'en détacher quelques parcelles en entre-choquant leurs assiettes autour des gâteaux. Cette danse guerrière a quelque chose qui rappelle le cliquetis des épées dans un de ces combats figurés de nos modernes mélodrames.

On sort de table ; la pelouse voit de nouveau les danseurs faire preuve d'adresse et d'agilité ; et lorsque le soleil

se cache derrière les monts qui bornent l'horizon, on se réunit au souper. Là, à la lueur de mille flambeaux creusés dans des branches d'arbres, de nouvelles coutumes vont fixer notre attention.

C'est au moment du dessert : tout-à-coup les portes s'ouvrent ; une douzaine de jeunes villageoises, parentes et amies de la mariée, paraissent les yeux baissés, la contenance triste, et portant un énorme bouquet d'épines, où sont attachés les fleurs les plus nouvelles, les rubans aux couleurs les plus vives, et les plus beaux fruits de la saison ; elles viennent faire leurs adieux à la nouvelle épouse : désormais, lui disent-elles, elle n'est plus une de ces fleurs virginales que les zéphirs caressent dans leurs rians vallons, elle est épouse, elle sera bientôt mère ; de nouveaux devoirs vont remplacer ses premiers plaisirs, et cette douce morale lui est longuement retracée dans une chanson naïve que la plus espiègle de la troupe lui chante avec un sourire malin.

Pendant cette chanson, la jeune épouse pleure souvent à chaudes larmes ; ces adieux de ses jeunes compagnes, en lui rappelant les plaisirs de sa jeunesse, lui disent aussi qu'ils sont passés pour elle, et que ces joies mêmes, auxquelles elle préside en ce moment, passeront aussi vite que les fleurs qu'on lui présente.

Cependant le plus jeune de ses frères, glissé sous la table du banquet, ravit le ruban rouge qu'elle porte à sa jambe ; tous les convives accueillent ce larcin par de joyeux toasts. On le coupe par morceaux et chacun en pare son habit. D'autres fois le jeune frère dérobe l'un des souliers de sa sœur : on le met à l'enchère, il est adjugé au dernier et plus offrant. L'époux le rachète au même prix, et en compte le montant à son frère, que cette petite somme enrichit pour quelques jours.

Tout à coup on entend frapper à la porte. Ce sont des étrangers qui demandent l'hospitalité. Ils sont trois ou quatre ! ces vieillards n'ont point été conviés à la noce : ils viennent de loin, leurs souliers poudreux, leurs habits tombés sur leurs bras, leurs bâtons noueux, tout en eux annonce des voyageurs. Ils entrent d'un air grave et silencieux, demandent l'hospitalité. Qu'on les connaisse ou non, peu importe, ils sont invités et admis au banquet nuptial. Deux d'entr'eux portent dans une corbeille couverte d'un voile blanc, ce qu'on appèle le *moumon* ; c'est ordinairement une colombe, une tourterelle, ou un jeune lapin enjolivé de rubans. Ils posent leur corbeille sur la table sans la découvrir ni proférer une seule parole ; si l'on veut savoir ce qu'elle contient, on la joue aux cartes. Quand les voyageurs la gagnent, ils la remportent sans la découvrir ; mais s'ils la perdent, ils lèvent le voile, et le *moumon* s'échappant au milieu des plats et des assiettes, excite la plus vive gaîté.

On boit, on danse, on chante, et la nuit se passe au milieu des plaisirs. On ne se couche point ; cette première nuit de l'hymen est dérobée à l'amour.

Le lendemain, les visages fatigués ont besoin, ainsi que les toilettes, des secours de l'art, pour reprendre un air de fête.

Mais gardez-vous de rire, Angéline : une gravité majestueuse doit présider aux apprêts de cette toilette ; une nouvelle leçon, celle de propreté, va être donnée aux époux.

Déjà les plus anciens d'entre les convives se sont emparés, les uns d'un rateau et d'un boisseau de farine, les autres d'un maillet à fendre les bûches, et d'un énorme billot fait d'un tronc d'arbre. On prend le premier venu des assistans,

on l'assied dans une chaise, et l'un des vieillards passant les dents du rateau dans sa longue chevelure, secoue ce rateau sur le billot, tandis qu'un autre, à grands coups de son lourd maillet, fait le simulacre d'écraser cette vermine idéale ; un troisième, avec son boisseau, poudre les cheveux, pendant qu'un quatrième, armé d'un plat, d'un charbon, en guise de savon, et d'un énorme coutelas, barbouille la figure et fait l'office de frater. Enfin le patient s'échappe dans ce grotesque équipage, et tous les convives rompant leur grave silence, l'accueillent par de longs et bruyans éclats de rire.

On retourne à table, car l'exercice de la nuit appelle le déjeûner ; mais à peine est-il fini qu'un autre jeu guerrier commence de toutes parts ; la jeunesse, au son de la vèze, se forme en longues chaînes de danseurs ; celui qui conduit chacune de ces chaînes danse en agitant en l'air un panier d'osier, et celui qui forme le dernier échelon de la chaîne, muni d'un bâton, frappe en cadence sur ce panier. Le but est de parvenir à renfermer un des assistans qui, devenu prisonnier, reçoit pour condition de sa liberté, l'obligation de boire dans une longue tuile du haut de laquelle on lui verse du vin. Tel est ce que l'on appelle le branle du panier.

Ces jeux, ces danses, ces usages tristes et joyeux, graves et grotesques conduisent à la fin de la seconde journée. Il ne reste plus que le coucher des époux. Le soir, à la lueur de mille flambeaux, la mère de la mariée la conduit dans la chambre nuptiale, et la remet à son jeune époux. Tout le monde se retire, et le dieu de l'hyménée effeuille la couronne d'immortelles que la jeune épouse vient de déposer sur son autel.

Fragment de la première Eglogue de Virgile.

MÉLIBÉE.

Ainsi donc, suffisant aux besoins de tes jours
Ces champs, heureux vieillard, te resteront toujours ;
Et tes bœufs toujours sains, malgré ces marécages
Ne chercheront jamais de nouveaux pâturages ;
Là, sur le bord des eaux, à l'ombre des forêts
Tu peux à ton loisir, goûter l'ombre et le frais.
Et cependant au bruit d'abeilles qui bourdonnent,
Tes yeux au doux sommeil mollement s'abandonnent ;
Tandis que des accens de sa bruyante voix
Le joyeux bucheron fait retentir les bois,
Et que sur un ormeau la douce tourterelle
Appelle en gémissant sa compagne fidelle.

TITHIRE.

Aussi le daim léger bondira dans les airs,
Les ondes manqueront aux habitans des mers,
Et le Germain farouche en ses huttes sauvages,
Boira les eaux du Gange errant sur ses rivages,
Avant que de mon cœur ses traits soient effacés !

MÉLIBÉE.

Et moi, dans la Scytie, en ses climats glacés,
Chez l'Africain brûlant loin du reste du monde,
Il me faudra porter ma course vagabonde ;
Malheureux exilé ne pourrais-je jamais

Habiter ces beaux lieux et ces vallons si frais.
Quand reverrais-je donc cette douce Patrie,
Et le modeste toit où j'ai reçu la vie !
Mais non, Cérès en vain a doré nos sillons
Un barbare, un soldat va recueillir ses dons.
Marions donc la vigne aux peupliers sauvages !
Vous mes chèvres, allez, gagnez vos pâturages ;
Vous n'irez plus hélas ! à la voix du Pasteur
Brouter le saule amer et le cytise en fleur.
Je ne vous verrai plus sur les coteaux errantes,
Gravir du roc mousseux les cimes jaunissantes,
Et ma grotte si belle et si fraîche autrefois,
Ne retentira plus des accens de ma voix !

TITHIRE.

Du moins repose ici, sur ce lit de feuillage
Je peux t'offrir encore ces fruits, ce doux laitage,
Et les trésors du Dieu qui préside aux vergers ;
Aussi bien le jour fuit, car les toits des bergers
S'aperçoivent au loin fumant sur les montagnes
Et la nuit, sur son char, rembrunit nos campagnes.

(*Edmond* DE P.)

L'HOMICIDE.

Le tigre déchire sa proie et dort ;
L'homme devient homicide et veille,

(CHATEAUBRIANT.)

Courbant de noirs sapins les orgueilleuses têtes ,
L'orageux Aquilon sifflait dans le grand bois ,
Et la foudre lointaine aux souffles des tempêtes
Venait encore mêler son imposante voix.

Quand parmi les débris d'un ancien monastère ,
Sous ces murs ébranlés et brunis par le tems ,
On vit errer un homme à l'air sombre et sévère
Qui vers l'autel brisé s'avançait à pas lents.

La tempête agitait sa noire chevelure ,
Du crime sur son front on voyait la paleur ;
Et son regard farouche errant à l'aventure ,
Semblait percer des murs la ténébreuse horreur.

Quand soudain il recule : Ombre de ma victime ,
» Ombre pâle d'Edgar , dit-il , serait-ce toi ?
» Viendrais-tu donc encor me reprocher mon crime.....
» Dieux ! quel affreux regard elle jette sur moi !!!

» Mais va, je ne crains rien, fuis donc ombre impuissante ;
» Ombre pâle d'Edgar, retourne au sombre bord !
» La colère du ciel n'a rien qui m'épouvante,
» Et les hommes sur moi n'ont pu venger ta mort ....

Il dit et cependant s'appuyant sur la pierre
Une vague terreur lui fait fermer les yeux ;
Quand soudain réveillé par un coup de tonnerre.....
D'un œil sombre et farouche il regarde les cieux.

Mais la voute a brillé d'une clarté livide,
De la foudre qui tombe horrible avant coureur.....
Et la foudre en ton bant, écrasa l'homicide,
Qui du ciel à l'instant accusait la lenteur.

Au jour de la tempête, on dit que sur la pierre,
On voit encore debout l'ombre du malheureux ;
Et le Pâtre depuis fuyant le monastère,
N'approche qu'en tremblant de ces sauvages lieux.

Depuis on ne vit plus, gentille Jouvencelle
Y danser sur le soir au son des chalumeaux ;
Et jamais au Printems la jeune Pastourelle,
N'y vint cueillir la fleur en gardant ses troupeaux.

Edmond DE P.

LA COURONNE DE CYPRÈS.

Imitation de Walter Scott.

Le Lis a trop d'éclat pour mon pâle visage,
Et la Rose a trop de fraîcheur.
Laissez la Fleur de Mai pour le front du jeune âge;
Réservez l'Eglantine à la joie, au bonheur.
Moi que le sort trahit, que l'espoir abandonne,
Moi jeune par les ans, mais vieux par les regrets,
Ne me tressez pas de couronne,
Ou tressez-là-moi de Cyprès.

Que les rians festons de Pampre et de Verveine
Du buveur charment la gaîté.
Que le Laurier s'enlace à la feuille du Chêne,
Pour couronner un front cher à la Liberté;
Aux Amans fortunés que le Myrthe se donne!
Moi jeune par les ans, mais vieux par les regrets,
Ne me tressez pas de couronne,
Ou tressez-là-moi de Cyprès.

Fables anciennes et modernes, françaises et étrangères, dont Lafontaine a traité le sujet, extraites de près de 400 ouvrages antérieurs au 18.e siècle ; par MM. Prel *et* Guillaume.

Un *specimen* de ce Recueil vient d'être publié et contient la Fable du *Meûnier, son Fils et l'Ane*, avec les textes de vingt-trois auteurs qui ont traité ce sujet. On trouve à la suite la chronologie des auteurs anciens et de la première édition des ouvrages modernes qui renferment des Fables comprises dans ce Recueil.

L'auteur, M. Prel, de Caen, a recueilli des Fables analogues à toutes celles de Lafontaine, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine de ce poète, si l'on en excepte seize. Il n'a pu connaître le type d'une partie de celles-ci ; et les sujets de l'autre moitié lui paraissent être de l'invention de notre Fabuliste.

Il a donné dans ce *specimen* un exemple de ces nombreux apologues dans lesquels avaient été traités les sujets des Fables de Lafontaine. Le lecteur y trouve un exemple de l'intérêt que peut offrir le rapprochement qu'il s'est proposé.

On souscrit à cette publication,

Chez Lance, Libraire à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs.

Cet ouvrage formera 4 volumes in-8.°

MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE.

Observation d'une métro-vaginite aiguë très-intense, par M. Ledos, *Correspondant de la Société, à Rouen.*

En Mai 1828, je fus mandé chez une demoiselle, alors âgée de 26 ans, d'une constitution délicate, d'une susceptibilité exquise, d'un caractère impétueux, laquelle avait infructueusement pris, dans l'intention de rappeler des règles supprimées depuis quatre mois, plusieurs emménagogues altérans et évacuans. Ces moyens n'ayant produit qu'une leucorrhée, et le malaise augmentant sans cesse, la demoiselle se vit contrainte de garder la chambre et de cesser ses occupations.

Le 15, à 9 heures du soir : alitement depuis cinq jours ; extérieur du corps pâle et froid ; muqueuse des lèvres, des gencives, du palais et de la langue entièrement dépourvue de couleur ; dents et conjonctions oculaires ternes et couvertes d'une espèce d'enduit visqueux ; face arrosée d'une sueur abondante et glaciale, insomnie et céphalalgie intenses, délire léger et fugace, obscurcissement de la vue et surdité incomplète, hoquet permanent, épigastralgie, soif, nausées et vomissemens considérables, boissons rejetées sitôt leur injection, sans pourtant de chaleur âcre au creux de l'estomac ; selles rares, dures et pénibles, urines rouges, troubles, cuisantes et difficiles, lipothimies fréquentes et durables, sincopes momentanées, veines comme

exsangues, pouls petit, à peine perceptible, inégal, souvent intermittent, quelquefois suspendu ; expiration froide, parole difficile et entrecoupée, agitation continuelle, anxiété inexprimable, abdomen tendu et tellement sensible à la région hipogastrique que la plus légère pression et le poids de la couverture sont insupportables ; douleurs se propageant au périné, aux lombes, aux aines et aux cuisses ; sentiment de pesanteur et de tension dans le bassin, même d'un corps volumineux déterminant des efforts involontaires d'expulsion ; idée spécialement concentrée sur les organes génitaux, frayeur de la mort, imagination frappée d'une fin prochaine ; le doigt indicateur introduit jusqu'à la partie la plus élevée du vagin ressent une chaleur brulante, et trouve dur, chaud et extrêmement douloureux le col utérin.

La suppression des règles depuis quatre mois, la leucorrhée, suite de l'administration des emménagogues, les douleurs violentes éprouvées dans le bassin, surtout lors de l'excrétion des urines et des selles, le sentiment d'une boule déterminant des efforts expulsifs spontanés, tout cela me fit supposer une affection inflammatoire de l'utérus, ou une grossesse avec déviation de la matrice. Mais la libre introduction du doigt indicateur, la rectitude ordinaire du vagin, le peu de volume de la matrice et la position habituelle de celle-ci, la chaleur brulante, la rénitence et la tuméfaction douloureuse du museau de tanche, ces données dissipèrent mes soupçons relatifs à l'abaissement de l'utérus, à la gestation, à l'antéversion ou rétroversion de la matrice, et me donnèrent la certitude de l'existence d'une violente inflammation de l'utérus et du vagin.

Les symptômes locaux m'ayant fait acquérir la conviction de l'existence d'une violente métro-vaginite, et les symp-

tômes généraux me paraissant moins résulter de la phlegmasie des principaux organes étrangers à la génération que d'un simple surexcitement et d'une atonie sympathique de ces organes qui, comme on le sait, ont des relations intimes avec l'utérus, il ne s'agissait plus que de me déterminer dans l'emploi des moyens qui pussent en même-tems dissiper au plutôt la fluxion inflammatoire de la matrice, et répartir uniformément dans le reste de l'économie le surcroit de vitalité concentrée dans le bassin, en un mot, rétablir l'équilibre permanent de tout l'organisme. Mais, à mon avis, la chose n'était pas aisée, car, ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'extérieur du corps et les membranes muqueuses étaient pâles et glaciales ; le pouls était insensible, les lipothimies et les syncopes étaient fréquentes, les veines étaient affaissées, la face était couverte d'une sueur froide ; d'ailleurs, j'avais à lutter contre la malade et ses parens, qui se refusaient à toute espèce d'évacuation sanguine, et qui réclamaient des stimulans propres à dissiper la faiblesse. La conduite à tenir eût été plus facile et moins sujette à contestation, si le pouls eût été fort et fréquent, si la coloration et la calorification eussent été manifestés, si les veines eussent été saillantes et les lipothimies nulles. Cependant, il fallait en pareille occurence prendre un parti décisif, puisque le mal était à son comble, puisque la mort pouvait arriver dans peu d'heures, Je déclarai donc au père et à la mère que le péril était imminent, et que je ne répondais point de l'issue de la maladie ; mais que je ne voyais d'espoir de salut que dans une médication prompte et énergique. Pour les tranquiliser autant que possible, je leur dis que l'état des veines, en excluant l'application de la lancette, dont l'effet est débilitant, permettait, sans affaiblir, d'agir directement sur le siége du mal ; j'ajoutai qu'il fallait

opposer aux grands maux les grands remèdes ; et que même il valait encore mieux employer dans un cas douteux un remède incertain que d'abandonner la malade à une mort certaine. Libre de toute entrave, j'appliquai aux grandes lèvres et au périné quinze sangsues, et je facilitai tant que faire se put l'écoulement du sang ; je fis faire une décoction aqueuse de racine de guimauve et de tête de pavot, et je prescrivis de continuelles fomentations tièdes sur l'abdomen et les parties génitales ; j'ordonnai la diète et chaque quart-d'heure trois cuillerées d'une limonade gommo-acidulée chaude, et je conseillai d'entretenir constamment des serviettes brûlantes sur les membres et le tronc.

Le 16, à 7 heures du matin : douleurs utéro-vaginales moins atroces, pouls plus sensible, chaleur commençant à se porter à la peau ; continuation des hoquets, des vomissemens et des lipothimies. Vers la fin du jour, aucun changement n'ayant lieu, j'appliquai aux environs des organes génitaux quinze sangsues nouvelles, et je fis prendre un bain de siège d'eau tiède, puis j'ordonnai de continuer les moyens précités ; seulement, la douleur hipogastrique étant peu de chose, je substituai aux fomentations un mince cataplasme couvrant tout l'abdomen, en recommandant de l'arroser fréquemment avec la décoction aqueuse de guimauve et de pavot.

Le 17, à midi : douleurs utérines notablement diminuées, disparition du sentiment de pesanteur et de tension dans le bassin, même de la boule et des efforts d'expulsion ; pouls dur, fort et fréquent, chaleur cutanée considérable, coloration manifeste de la membrane muqueuse de toute la bouche, sueurs faciales presque nulles, céphalalgie et épisgastralgie peu intenses, cessation des vomissemens et des

syncopes, mais continuation des hoquets, des nausées, des lipothimies et de la soif ; point de surdité et d'obscurcissement de la vue. Je fis continuer les mêmes remèdes ; sans réappliquer de sangsues, et je recommandai des lavemens et des injections d'eau de graines de lin.

Le 18, à midi : sueurs faciales et délire nuls, sans tendance au sommeil, cessation des lipothimies et des nausées, mais continuation de la soif et des hoquets, boissons non rejetées, selles dures et urines abondantes, veines saillantes et pouls non intermittant et interrompu, expiration chaude, parole libre, mais prompte, moins d'agitation et d'anxiété. Je ne fis rien changer aux moyens en usage.

Le 20, à midi : région hipogastrique moins tendue et moins douloureuse, pression et couvertures peu incommodes, calme progressif et espoir de rétablissement ; disposition au sommeil, diminution des hoquets, parole moins brève, agitation et anxiété décroissantes. Je conseillai de boire beaucoup de limonade, et je ne changeai rien aux autres moyens, sauf à agir différemment, si les symptômes secondaires persistaient après la disparition de l'affection principale.

Le 23, à midi : cessation de la douleur et de la tension scropubiennes, même à la pression, sommeil momentané et fatigant, hoquets presque nuls, pouls ordinaire, agitation légère, soif moins grande, circulation peu fébrile, désir d'alimens, que l'estomac rejette ou supporte avec peine, éructations fugaces, urines libres et en quantité, selles moins dures et plus fréquentes, non apparition de la leucorrhée supprimée lors de l'invasion. Les moyens précités sont toujours employés plus, vapeurs réitérées aux parties génitales.

Le 26, à midi : l'appétit et le sommeil se prononcent définitivement, en même-tems que la soif et l'agitation diminuent, éructations nulles, manifestation d'une légère jaunisse générale ; la malade, qui s'était levée et regardée dans une glace, fut tellement contrariée de cet ictère, qu'il était à craindre que cette contrariété ne produisit des accidens ; tranquillité donnée sur le résultat de cet événement ; exercice modéré dans un jardin aéré, forces progressivement croissantes. Je fis continuer les lavemens, les injections et les vapeurs, et je permis de petites doses d'alimens légers, je diminuai la quantité de la limonade, et je prescrivis une décoction de plantes chicoracées, avec addition de sels neutres.

Le 31, au soir : cessation de l'ictère, de l'agitation, des hoquets et de la soif, sommeil tranquille et appétit prononcé, selles copieuses et urines abondantes, apparition de la leucorrhée, bientôt suivie de l'écoulement sanguin ; bien-être général et fonctions régulières. Je conseillai de continuer encore quelque tems les remèdes ci-dessus, ayant soin d'en diminuer graduellement la quantité, si tout allait de mieux en mieux pendant quelques semaines.

Telle fut l'issue d'une maladie que, vu son extrême intensité, je craignais de voir se terminer par une mort prompte, par une suppuration fâcheuse, par une gangrène plus fâcheuse encore, au moins par le passage à l'état chronique, trop suivi de la dégénérescence squirrheuse ou cancéreuse. Ne me trompai-je pas ? Ma conduite fut-elle conforme aux principes de l'art ? C'est ce que jugera la Société ; toujours est-il qu'aujourd'hui, 15 Octobre 1828, la demoiselle se porte parfaitement, et que toutes les fonctions s'exécutent avec régularité.

— La Société publia, en Janvier 1827, Bulletin N.° 13, mon Observation d'une phlegmasie gangreneuse, suivie d'un anus anormal. Voici ce qui s'est passé depuis ce tems: Depuis le mois d'Avril 1827 jusqu'au mois d'Octobre 1828, la cicatrice abdominale qui s'était rompue spontanément, s'est définitivement solidifiée, de sorte que le sieur Michelle n'a pas aperçu, pendant dix-huit mois, le plus léger suintement; mais, quoique les matières semblent parcourir avec facilité la continuité du tube alimentaire, ce qui pourrait autoriser à penser que la courbure de l'éperon s'est redressée et dilatée, il n'en est pas moins constant que le sieur Michelle, encore qu'il mange et dorme bien, est atteint d'une espèce d'émaciation des membres inférieurs et de douleurs abdominales, qui gênent beaucoup la marche et qui empêchent de dresser le tronc. Pour diminuer autant que possible la douleur abdominale, Michelle est obligé de se pencher en devant et à droite; cette position nécessitée ne résulterait-elle pas de ce que le grand épiploon, que l'on sait tenir à l'estomac, intimement uni au foie et au diaphragme, et de ce que la portion affectée de l'intestin, que l'on n'ignore pas non plus être très-rapprochée des organes gastro-biliaires, cette position impérieusement commandée, ne serait-elle pas, dis-je le résultat des tractions ou des tiraillemens continuellement exercés à l'endroit de la cicatrice et sur l'estomac, le foie et le diaphragme? On conçoit que, lorsque le tronc est fortement redressé, les parties intérieures sont plus tendues, et que ces parties sont dans le relâchement, surtout le grand épiploon, lorsque le tronc est penché en devant et à droite; quant à la maigreur des membres inférieurs, il est à présumer qu'elle tient au peu d'exercice nécessairement dû à la douleur et à l'attitude pénible du sieur Michelle. Au reste, l'explication n'est peut-

être pas satisfaisante, mais l'incommodité est certaine; puisse-t-elle se dissiper entièrement.

*Observations sur l'*œdème symptomatique, *par M.* Lautour, *vétérinaire à Laigle* (*Orne*), *membre correspondant de la Société.*

« L'œdème est une tumeur diffuse, avec ou sans chaleur, avec ou sans douleur, cédant à la pression du doigt et en conservant l'empreinte pendant un tems plus ou moins long, bornée à une région quelconque et circonscrite du corps, due à l'accumulation de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire sous-cutané. » (*Recueil de Médecine vétérinaire*, page 473. — 1826.)

J'ai eu occasion d'observer fréquemment cette affection dans le printems de 1828; elle était toujours sympathique à une irritation plus ou moins forte des organes digestifs, ainsi qu'on le verra par les observations suivantes:

Première Observation. Le 3 Mai, M. L. cultivateur à Saint-Symphorien-les-Bruyères, s'aperçoit que sa jument a la mamelle gonflée, et me fait savoir qu'il désire m'en confier le traitement.

Je visite la bête, qui boite beaucoup de la jambe postérieure droite; la cuisse est enflée, ainsi que la mamelle correspondant au membre malade; le pouls est petit et serré, la conjonctive rouge, les flancs creux et les crottins durs.

Je veux saigner la bête; mais le propriétaire s'y oppose, parce qu'il craint que cette opération *ne fasse rentrer l'humeur;* il préfère l'application d'un séton à la cuisse. Je m'y refuse totalement.

Diète sévère, paille, eau blanche, six lavemens par jour, frictions émollientes sur les régions tuméfiées.

Le 6, suppression des lavemens. Au bout de quinze jours de ce traitement, la jument se trouve dans le cas de travailler.

Deuxième Observation. M. Bigault de Randonney, m'invite le 12 Mai, d'aller voir un gros cheval de trait, qui a les parties génitales gorgées.

Le lendemain à cinq heures du matin, je trouve un cheval dont les organes de la génération sont le siége d'un engorgement considérable. La respiration est accélérée, stertoreuse, l'animal tousse souvent, ne mange pas, et ne peut évacuer, vu l'intensité de la constipation.

Il y a un séton au poitrail qui a causé une telle tuméfaction, que l'animal est obligé de tenir les jambes écartées autant que possible. On m'apprend que ce séton, qui fait si bien, n'est passé que de la veille ; mais ne le considérant que comme un agent incendiaire, je l'ôte, et pratique sur l'engorgement qu'il a produit, des scarifications profondes, qui procurent une déplétion sanguine de plusieurs litres.

Saignée de quatre livres à la jugulaire, du miel, des lavemens et des lotions émollientes presque continuellement exercées sur le fourreau et les enveloppes testiculaires.

Le 22, le cheval est mieux ; mais l'œdème s'étend depuis le derrière des cuisses jusqu'au poitrail, la partie antérieure est chaude, douloureuse ; vers les testicules et le fourreau, on ne remarque plus ni chaleur, ni sensibilité ; les scarifications ne donnent plus de liquide, les tissus sont noirâtres et sphacelés.

Cautérisation profonde des parties désorganisées, cata-

plasmes émolliens sur celles qui sont encore à l'état inflammatoire.

Le 26, mieux marqué, la résolution et la suppuration ont presque fait disparaître l'engorgement, les testicules sont à nud, leur frottement contre les cuisses a causé la chute des poils et produit des crévasses.

J'emploie un petit suspensoir contenant de la poudre de charbon, pour maintenir les parties et empêcher le frottement.

J'ai appris que ces moyens ont produit ce qu'on devait en attendre, puisque du 10 au 15 Juin l'animal a repris ses travaux ordinaires.

Troisième Observation. Le 13 Mai, M. Lasne, maître de poste à Laigle, m'envoie chercher pour traiter un cheval dont les enveloppes testiculaires sont enflées, chaudes et douloureuses; sa santé en général ne paraît point altérée, son pouls a seulement acquis de la dureté, la conjonctive est rouge et la corde du flanc plus apparente.

Saignée de six livres, paille, eau blanche, lotions d'extrait de Saturne étendu d'eau.

Le 14, même état, saignée de trois livres.

Le 15, lotions émollientes.

Ces lotions et le même régime sont continués jusqu'au 20, époque de la guérison.

Quatrième Observation. Le 11 Mai, M. Bunel, propriétaire à la Ferté-Fresnel, me fait voir un de ses chevaux qui a les parties génitales œdématiées, chaudes et sensibles, l'animal a conservé l'appétit, mais ses crottins sont durs et marronnés.

Saignée de six livres, lotions émollientes pendant huit jours.

Guérison.

Cinquième Observation. Le 7 Juin, M. Marié, boucher à Glos-la-Ferrière, me conduit une petite jument qui a une tumeur œdémateuse sous le ventre ; depuis quelques jours *les boyaux lui crient*, elle mange moins et paraît triste.

Je reconnais chez elle, comme dans les sujets faisant l'objet des observations précédentes, une irritation du tube digestif, dont l'œdème n'est qu'un effet secondaire.

Je pratique une saignée de quatre livres, scarifie profondément l'enflure, prescris des cataplasmes émolliens et un blanc régime.

Guérison dans huit jours.

Sixième Observation. Le 18 Juin, M. B., demeurant à Laigle, me fait voir un cheval qui porte la tête basse, a la conjonctive colorée, le pouls dur et fréquent, le rein inflexible et les flancs creux.

Saignée de six livres, diète, lavemens.

Le 19, mieux marqué ; les enveloppes des testicules so tle siége d'un engorgement œdémateux, qui les fait paraître sous forme de masse arrondie.

Mêmes soins.

Le 20, l'animal est bien sous tous les rapports, l'œdème excepté.

M. B. exige que je passe un ortie sous le ventre, ce qui est fait à huit heures du soir.

Le 21 au matin, les *parties* sont moins gorgées, la ligne médiane commence à se dessiner.

Guérison le 24.

Septième Observation. Le 20 Juin, M. O., me conduit une grande jument poulinière, qui ne mange presque pas depuis quelques jours, baille fréquemment, éprouve des borborygmes, et porte la tête basse ; on remarque une enflure qui s'étend depuis le milieu du ventre jusqu'à la partie supérieure du poitrail, le pouls est dur et plein.

Saignée, lotions émollientes.

Le lendemain, même état ; le propriétaire me force, pour ainsi dire, de passer un séton au poitrail.

Le 1.er Juillet, la tumeur est considérablement augmentée et gêne les mouvemens de l'animal.

Je retire le séton, scarifie profondément, et ordonne des cataplasmes de feuilles de mauves et de son bouillis.

Du 8 au 10, guérison.

Huitième Observation. Le 30 Juin, dans la matinée, la jument de madame veuve Roussel, propriétaire à Saint-Martin-d'Ecablay, est prise d'inappétence, d'abattement et de constipation ; le soir il se développe un œdème à la mamelle, qui le lendemain matin s'étend jusqu'au jarret et fait boiter considérablement l'animal.

A six heures du soir, j'en fais la visite, lui trouve le pouls dur, la conjonctive injectée, les crottins durs, petits et très-luisans.

Saignée de six livres, diète, lavemens, lotions émollientes.

Le 2 Juillet même état.

Le 3, frictions d'onguent populéum sur la cuisse ; même traitement.

Le 6, mieux notable ; on lâche de tems en tems la bête

dans la cour, et deux jours après elle est mise à l'herbe tout à fait.

Neuvième Observation. Le 1.er Août, un cheval de roulier arrive de Paris à Laigle; il a les flancs creux, ne mange pas, a le rein roide, marche difficilement, l'enveloppe testiculaire gauche est volumineuse et sensible.

Il est pris depuis deux ou trois jours; pour remédier à sa faiblesse, on lui a fait prendre plusieurs bouteilles de vin et du son mouillé avec du cidre.

Je prescris des breuvages gommeux, de la paille, de l'eau blanche et du barbotage bien clair, saignée de six livres.

Le 2, mieux marqué, rein souple.

Le 3, tuméfaction du fourreau, inappétence.

Le 4, pouls petit et dur, flancs très-creux, respiration courte et entrecoupée; l'animal se couche, se roule sans cesse, et paraît préférer la position d'être couché sur le dos; l'œdème s'étend sous le ventre. Saignée.

A midi, état plus alarmant.

Miel, bouchonnement, lavemens, fomentations sur les parties gorgées, à trois heures le malade se trouve mieux.

Mêmes soins.

L'amélioration continue jusqu'au soir.

Continuation du même traitement.

Le 5, à quatre heures du matin, l'animal est couché sur le dos, se débat; mais revient toujours à la position précitée, éprouve des soubresauts de tendons, et meurt à cinq heures.

Ouverture, trois heures après la mort.

Le tissu cellulaire entrant dans la composition de la tumeur, est infiltré d'une sérosité jaunâtre.

La muqueuse de l'estomac offre les traces d'une phlogose intense.

Le colon est d'un rouge miroité presque par toute sa surface externe.

Le péritoine est noirâtre et épaissi dans la majeure partie de son étendue.

Les ganglions mésentériques sont très-noirs et gorgés de sang.

La face externe et particulièrement antérieure de la rate est très-rouge.

Réflexions.

Ces observations sur l'œdème, auxquelles je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, sont publiées dans l'intention de combattre l'usage presque généralement répandu de sétons ou d'orties pour combattre cette affection. Les propriétaires y sont tellement habitués, l'ont entendu recommander si souvent et vu pratiquer tant de fois à des vétérinaires possédant leur confiance, qu'il est presqu'impossible de les faire revenir du préjugé adopté.

Que chaque Vétérinaire observe de bonne foi et sans prévention les symptômes qui se présentent (dans le plus grand nombre des cas), quand un cheval est affecté d'œdème symptômatique, n'y reconnaîtra-t-il pas une irritation viscérale quelconque? Peut-il s'y tromper, quand la bouche est chaude, sèche, la conjonctive colorée, le rein inflexible, lorsqu'il entend des borborygmes, qu'il voit un animal constipé, ayant les flancs creux, l'air triste et abattu.

Si on ne remarque pas tous ces symptômes à la fois, cela peut dépendre de la bénignité de l'irritation première. Si le malade est saigné dès le principe, cette opération suffit souvent pour faire avorter la maladie; mais au contraire c'est alors que nos humoristes, n'ayant en vue que l'effet, au risque d'augmenter la cause, placent un ortie ou un séton au milieu de l'œdème, s'il est possible, *pour expulser l'humeur.*

Souvent il n'en résulte rien de dangereux quand la phlegmasie première est légère, c'est seulement alors que ce traitement, quoique contr'indiqué, n'empêche pas la guérison.

Quelquefois il occasionne les accidens les plus graves, les complications les plus dangereuses, ainsi qu'on peut s'en convaincre par mes deuxième et septième observations. Dans la deuxième, on ne peut nier que le séton du maréchal n'ait produit plus de mal que n'en eût jamais causé la maladie sans son application. Dans la septième, j'ai été obligé de le supprimer également, et la guérison s'est opérée de suite.

L'œdème étant le plus souvent l'effet d'une irritation abdominale, à quoi sert l'exutoire, puisque cette inflammation ne peut être déplacée, et qu'au contraire elle sera augmentée par les rapports sympathiques de la peau avec les organes malades ?

Enfin, lorsqu'une bonne saignée, comme dans mes 3.e, 4.e, 5.e et 8.e observations, accompagnée d'un régime convenable ont triomphé de la cause, que peuvent produire les orties et les sétons ?

Veut-on des autorités plus recommandables que la mienne ? on en trouvera partout où il y a de la physiologie.

Page 252 du Journal Vétérinaire de 1825, M. Bouley jeune, Vétérinaire à Paris, s'exprime ainsi :

« Tous les Vétérinaires qui ont employé des sétons dans » le traitement des chevaux atteints de la maladie épizooti- » que, ont été à même de remarquer que ces moyens » étaient presque toujours nuisibles et souvent dangereux ; » j'ai, pour mon compte particulier, observé huit tumeurs » charbonneuses, qui ont été le résultat de leur application ; » cinq des animaux qui étaient affectés ont succombé, les » trois autres ont guéri. »

M. Vatel, dans ses élémens de pathologie, ne prescrit nullement les sétons pour le traitement de l'œdème symptômatique.

D'après un Médecin Physiologiste (M. Goupil) :

« On ne doit jamais employer les révulsifs tant que la » phlegmasie que l'on veut combattre est accompagnée de » fièvre, car alors elle est trop intense pour que l'irritation » artificielle puisse l'enlever, et les sympathies sont trop » actives pour que celle-ci ne tourne pas tout entière au » profit de l'organe déjà irrité. Les révulsifs doivent être » appliqués sur une partie dont les connexions sympathiques » avec l'organe irrité soient telles que l'action de celle-ci » et de celle-là soient en raison inverse l'une de l'autre. »

M. Scoutalen, analysant la dissertation de M. Goupil, continue :

« A cette dernière proposition se rattache l'explication » des résultats heureux que l'on obtient dans les maladies » de poitrine, et les effets désavantageux des révulsifs dans » les maladies de l'abdomen. »

On peut aussi voir dans l'examen des doctrines Médicales,

par le Docteur Broussais : « Quand l'irritation est extrême
» dans l'économie, et les forces en excès, toute stimulation
» locale devient générale. C'est pour cela que les vésica-
» toires sont nuisibles dans le plus haut degré des phleg-
» masies, quand même on les placerait au point le plus
» éloigné du viscère enflammé. »

Preuve que c'est par habitude et non par indication que les sétons sont employés dans le cas d'œdème, c'est que quand il est le résultat d'une cause externe, telle qu'un coup; une opération, on s'en sert également.

Cependant la peau est irritée, l'œdème est le produit de cette irritation, qu'on ne craint point d'augmenter en introduisant dans le tissu cellulaire sous-cutané des corps capables d'occasionner une inflammation notable ; autant irriter l'estomac pour guérir une entérite.

Je vais tâcher de prouver, que dans des cas semblables, on peut agir d'une manière qui s'accorde mieux avec les principes de physiologie que nous possédons.

Première Observation. Le 2 Juin 1828, un cheval est mordu par un autre (dans une écurie d'auberge) ; je suis appelé, et remarque que ce cheval a une partie de la fesse droite dénudée de peau, qui traîne par lambeaux de côté et d'autre ; l'animal a la conjonctive rouge et le pouls très-dur.

Barbottage.

Le lendemain saignée de six livres.

Le 6, engorgement œdémateux à la partie inférieure des morsures.

Le 7, il a augmenté et un peu descendu.

Le 8, il est sous le ventre et beaucoup plus volumineux.

Le 9, l'augmentation continue, le pouls est dur et fréquent, la conjonctive très-colorée.

Saignée de six livres, scarification sur l'œdème, prescription de lotions émollientes fréquemment répétées.

Du 12 au 15, diminution notable.

Mêmes soins jusqu'au 18, époque de la guérison.

Deuxième Observation. Le 24 Juin 1828, le cheval de M. Gustave Rossignol, négociant à Laigle, reçoit un coup de corne de boutoir à la région supérieure externe de l'avant-bras droit.

Les 25, 26 et 27, il ne paraît rien de notable autour de la plaie.

Le 28, il s'y développe un engorgement œdémateux chaud, qui dans 24 heures s'étend jusqu'au genou.

Le 29, je suis appelé, prescris l'abstinence d'avoine et l'application de cataplasmes émolliens.

Le 30, l'œdème gagne la région inférieure du membre, l'animal ne boite point au pas.

Mêmes soins.

Le 1.er et le 2 Juillet, état stationnaire.

Rien de changé.

Le 3, commencement de diminution, l'enflure est molle et froide.

Frictions d'onguent populéum, dont l'absorption est favorisée par une chaleur approximative.

Promenade.

Le 4, le cheval est mis à l'herbe et radicalement guéri le 10.

Je multiplierais à l'infini des exemples semblables; mais ce serait dépasser un article de Journal.

Instruction pour clarifier les vins, vinaigres, bières, etc.

Un kilogramme de gélatine, dont le prix est de 12 *francs, contient* 38 *à* 40 *tablettes ; et une de ces tablettes, qui revient à* 30 *centimes, suffit pour coller deux pièces de* 210 *à* 230 *litres l'une, d'un vin rouge ou blanc, loyal et sain.* Exemple :

Mettez sur le feu, dans un vase quelconque, environ un demi-litre d'eau froide avec une tablette ; ayez soin de remuer un peu la colle, et elle se trouvera fondue aux premiers bouillons.

Certain que la dissolution est opérée ajoutez-y environ un litre d'eau ou du vin que vous voulez clarifier, et versez le tout, par partie égale, dans les deux pièces, en les agitant vigoureusement avec un bâton ; laissez ensuite reposer votre vin pendant plusieurs jours : mais, si vous êtes pressé de le tirer en bouteille ou de le boire, vous emploierez une tablette entière pour une pièce ; alors votre vin sera clair dans 48 heures.

Pour des vins fatigués, gras, malades ou très-chargés, comme ceux du midi ; pour les vins blancs de Barsac, Saumur, Arbois et autres semblables ; pour les vins de liqueurs, français et étrangers, vous emploierez deux tablettes par pièce ; forçant enfin la colle jusqu'à 7 ou 8 tablettes, vous rendrez potable, parfaitement limpide, le vin le plus trouble, le moins généreux, et dépouillerez totalement les vins de Cahors et autres fortement chargés, pouvant même, par ce moyen, leur donner subitement, si vous le trouvez bon, l'apparence de vins vieux et faits.

Les eaux-de-vies, cidres, vinaigres, requièrent, suivant l'état où ils se trouvent, de une à trois tablettes par pièce de 30 veltes.

Les dôses ci-dessus indiquées sont suffisantes en tems sec ; mais en tems humide, et quand la vigne travaille, il faut les doubler.

Il convient, quand on n'est pas pressé, d'employer la dissolution après son refroidissement, car elle colle mieux dans cet état.

La gélatine opère la clarification des bières à bien meilleur compte, mais de la même manière que la colle de poisson, en la faisant dissoudre dans le vinaigre.

La gélatine se vend chez M. Lainé, négociant-droguiste, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, N.° 20, précédemment rue du Sentier, N.° 3, à Paris; et chez M. Biétrix aîné, droguiste à Lyon.

Ciment Judaïque en poudre imperméable.

Cette poudre détrempée avec trois parties de goudron et une d'huile de lin, en consistance de plâtre gâché, peut remplacer dans divers travaux le ciment judaïque en masse, surtout dans la construction de tous les ouvrages exposés à l'air ou au contact de l'eau.

A l'air, il formera un crépi contre les anciennes et nouvelles murailles sur lesquelles les plâtres et ciments sont d'une courte durée. Après en avoir enlevé avec soin tout ce qui n'est plus adhérent, on lave la place bien propre, avec l'huile goudronnée; et le ciment gâché s'emploie ensuite comme le plâtre. Pour la construction des canaux, des réservoirs et citernes, on prend des matériaux bien secs, dont on enlève les parties qui sont susceptibles de se détacher, on passe dessus à l'aide d'une brosse une petite quantité d'huile goudronnée, le ciment détrempé s'étend ensuite comme du plâtre gâché. Quelques jours après leur entière confecction, ces travaux peuvent être exposés à l'eau courante ou dormante sans craindre leur destruction.

Cette composition prend avec une telle promptitude, qu'il ne faut en détremper que la quantité qui peut être employée en 30 minutes. Ce qui ne pourra plus s'étendre, sera employé pour remplir les joints La modicité du prix, la solidité et la facilité avec laquelle cette poudre s'emploie dans toutes les saisons, (les instans de pluie et de neige exceptés, si ce sont des travaux extérieurs) ces avantages la feront préférer à tous les cimens et mastics employés jusqu'à ce jour.

Un demi-kilogramme de cette composition, prêt à être employé, revient au plus à 35 centimes.

Le prix de la poudre est de 40 fr. les 5 kilo.; on la trouvera aussi au dépôt général, à Paris, rue St-Denis, N.° 241; et à Andelys (Eure), chez M. Beudon, Pharmacien.

Evreux, ANCELLE fils, Imprimeur du ROI, de la Préfecture, etc. — 1829.



JOURNAL

d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires;

PAR LES MEMBRES RÉSIDANS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE;

Faisant suite aux Bulletins publiés séparément jusqu'à la fin de 1825, par ces deux Sociétés.

N.° XXIV. — Octobre 1829.

Ce Journal, dont quatre cahiers ou numéros forment un volume, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Le prix de la souscription est de *six francs* par an, il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-Préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Journal, ainsi que la Correspondance avec les Sociétés qui le publient, doit être adressé, *franc de port*, à M. *L. H. Delarue*, à Evreux, rue Saint-Léger.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.



JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MEDECINE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° XXIV. — Octobre 1829.

AGRICULTURE.

Des Engrais salins.

Dans un moment où l'opinion semble généralement répandue parmi les cultivateurs, que l'on sera forcé bientôt d'abandonner les terrains peu productifs, à cause du prix sans cesse croissant de la main d'œuvre, il ne sera pas inutile de chercher à diriger l'attention de ceux qui se livrent aux travaux de l'agriculture, sur les ressources que leur présentent les engrais salins ; et, par ce mot, on doit entendre spécialement le sel ordinaire, la chaux, le plâtre, un certain nombre de substances animales et quelques os pulvérisés.

La vraie définition du mot engrais doit être beaucoup plus générale dans son application que ne le supposent la plupart des fermiers, qui, communément, la renferment dans des circonstances qui leur sont propres Un cultivateur de l'une des riches vallées alluviales de l'ouest de l'Angle-

terre n'attache aucun prix aux engrais qui ne sont point sortis de sa cour ; le fermier des terres fortes et argileuses de Sussex ne peut considérer l'argile comme engrais, tandis que celui de Suffolk, au milieu de ses sables secs et arides, croira que vous cherchez à abuser de sa bonne foi si vous lui dites que le sable est un moyen de fertiliser les terres. L'habitant de Kent ne peut croire que la chaux soit utile, parce qu'il en trouve partout, et quand il voit des vaisseaux chargés de cet engrais quitter ses rivages pour ceux de Sussex, il ne peut s'empêcher de penser que, de l'autre côté de la Tamise, les fermiers entendent mal leurs affaires.

Un engrais doit donc être défini simplement : toute substance qui, ajoutée à un terrain, en augmente la fertilité.

Beaucoup de circonstances tendent à modifier l'action de tous les engrais : la nature du terrain, le climat, les saisons, la position locale au nord, au midi, etc., exercent une grande influence. Le même terrain, par exemple, dans la même position qui, à l'ouest de l'Angleterre, sera beaucoup trop humide, ne le sera pas assez à l'est ; car, dans le Suffolk et l'Essex, le terme moyen des pluies n'équivaut pas à la moitié de ce qu'il en tombe dans le Lancastre et le Cheshire. Le sable pourra donc être un engrais pour un terrain argileux du Cheshire ou du Westmoreland, et cependant nuire à un terrain semblable situé dans l'Essex. Ainsi, nous ne devons pas, quand on vante un engrais minéral ou salin, prononcer avec trop d'empressement sur son utilité, même d'après notre expérience locale ; car il y a peu de substances à la surface de la terre qui ne puissent, employées dans certaines circonstances, produire des résultats avantageux.

L'engrais le plus répandu est celui que l'on obtient des détritus ou des substances animales et végétales, et dont les

bons effets sont probablement dus à sa combinaison avec le gaz oxigène, et à la formation des diveses substances gazeuses qui, comme on le sait, contribuent à la nutrition des plantes. Mais cet engrais lui-même contient un grand nombre de substances salines, telles que les sels d'ammoniaque, des phosphates et des carbonates de chaux, le muriate de potasse et le sel commun ; et il est bien certain que ces sels forment une partie importante de l'engrais, puisque, comme on le sait, un tas de fumier qui a été inondé, a perdu beaucoup de ses propriétés fertilisantes en perdant ces sels et quelques autres substances solubles.

La chaux, ou carbonate de chaux des chimistes, est employé dans différentes parties de l'Angleterre en très-grande quantité, et comme l'analyse en démontre la présence dans les plantes qui sont cultivées sur une grande échelle, il n'est pas douteux qu'elle ne soit absorbée par la plante pour la nourrir. Il y a encore une autre propriété de la chaux qui la rend d'une très-grande importance pour certains terrains : c'est son avidité pour l'humidité atmosphérique. On sait que le gazon qui croît sur les monticules de chaux conserve sa verdure pendant les saisons les plus sèches.

Il est cependant quelques lieux où l'on n'ajoute la chaux que pour remplacer quelqu'une des parties constituantes du terrain, ou pour neutraliser des substances acides ; mais il est bien certain que, dans le plus grand nombre de cas, on l'emploie en trop grande quantité. Si elle est réduite en poudre très-fine, et répandue bien uniformément sur le terrain, elle produit un quart en sus de ce qu'elle rapporte ordinairement.

Le plâtre, ou sulfate de chaux, opère probablement

aussi comme engrais, en entrant dans la composition des plantes ; et si souvent son emploi ne produit pas des effets très-avantageux, il faut l'attribuer à ce qu'on l'applique à des plantes qui n'en contiennent pas une quantité sensible ; aussi, l'usage avantageux de ce sel a été borné à la luzerne, au trèfle et au sainfoin, qui tous contiennent de grandes quantités de plâtre ou gypse.

C'est ainsi que les sciences se prêtent un mutuel appui, et que la connaissance de ces faits, que la chimie seule pouvait donner, eut épargné à beaucoup de fermiers de grandes pertes de tems et d'argent, dans lesquelles ils ont été entraînés par les essais qu'ils ont faits pour appliquer le plâtre à des plantes telles que le froment, l'orge, etc., où on ne le trouve pas en quantité appréciable.

L'os réduit en poudre, bien qu'il appartienne aux engrais salins, puisqu'il contient de grandes quantités de phosphate et de carbonate de chaux, est le plus composé de ceux dont il a été parlé jusqu'ici ; ses diverses parties constituantes entrent dans la composition des plantes. Lorsqu'il est réduit en poudre fine, il produit promptement des effets remarquables, et qui se perpétuent pendant plusieurs récoltes. Cet engrais est employé dans le nord de l'Angleterre, dans la proportion de 40 à 60 boisseaux par acre ; et l'on a tout lieu de croire qu'il serait encore plus profitable s'il était mélangé judicieusement avec le sel commun, dont nous allons maintenant parler.

Depuis que le sel commun, ou muriate de soude, a été recommandé par un grand nombre de cultivateurs comme engrais, il est devenu d'un usage si général, que c'est aujourd'hui l'agent salin le plus employé dans l'agriculture.

Il est probable que cet engrais agit de plusieurs manières

très-différentes les unes des autres ; ainsi, non-seulement il absorbe l'humidité de l'atmosphère pour la communiquer à la terre, mais il entre dans la composition des plantes, il tue les vers, les insectes, etc. Cependant, malgré ces précieuses propriétés, qui le rendent de la plus haute utilité pour l'agriculteur, et qui ont été constatées par une longue suite de nombreuses expériences, il faut, pour l'employer, des études spéciales, des soins particuliers. On voit souvent un expérimentateur dont les tentatives ont été infructueuses, s'élever contre l'usage du sel comme engrais, avec la certitude d'un oracle et la confiance de l'ignorance; mais, avant même de tenter des expériences, il faut examiner avec soin les diverses circonstances qui influent tant sur les résultats que l'on se propose d'obtenir.

Le sel paraît avoir été, jusqu'ici, employé plus généralement dans les terrains légers, et dans la proportion de 15 à 20 boisseaux par acre. C'est cependant dans les prés qu'il l'a réellement été avec le plus de succès, et un fait surtout a contribué puissamment à convaincre les fermiers des bons effets de cet engrais; c'est que, si une partie seulement d'un pré a reçu du sel, les troupeaux se portent toujours de préférence vers cette partie. Ce fait est trop frappant pour échapper au paysan le plus enraciné dans ses préjugés, qui sent bien que le sel doit avoir une action avantageuse sur l'herbe des prés où il a été déposé, puisque les troupeaux la préfèrent.

Les jardiniers, et tous ceux qui cherchent à obtenir des légumes ou des fruits de primeur, pourraient peut-être profiter de l'expérience suivante qui a constaté de nouveau un fait déjà certain, que les plantes, sur un terrain préparé avec le sel commun, souffrent rarement du froid et du

changement subit de la température de l'atmosphère. La moitié d'une planche de pois de primeur, semés dans un jardin de Worcestershire, avait reçu du sel pour engrais; le reste de la planche, du fumier ordinaire. Sur la partie qui avait reçu du sel, et dans la proportion d'environ 20 boisseaux par acre, les pois furent récoltés trois semaines avant les autres, et rapportèrent cinq ou six fois autant.

Les fermiers des côtes de Devon et de Cornouailles emploient comme engrais de grandes quantités de sable salin, qu'ils retirent des bords de la mer dans les marées basses. On retrouve le même usage dans le nord de Norfolk.

Les fermiers de la côte de Suffolk et de l'île de Thanit emploient, dans le même but, de grandes quantités de goëmon (plante marine); mais cet engrais devrait être répandu aussitôt qu'apporté, et non mélangé au fumier.

Les fermiers de Cornouailles achètent avec empressement le sel qui a servi à la salaison des sardines; et quand, dernièrement, dans une Société savante, on a soutenu que ce sel ne devait ses propriétés comme engrais qu'à la substance huileuse qu'il a reçue du poisson, on a commis une erreur dans laquelle ne tombent pas les fermiers, qui paient toujours plus cher le sel qui n'a servi qu'une seule fois à la salaison, et qui doit, dès lors, contenir moins de substance animale.

Les melettes, et quelques autres poissons, bien qu'on ne puisse pas les regarder absolument comme des engrais salins, contiennent cependant une assez grande quantité de sel et d'autres substances salines, pour qu'on pût les employer plus qu'on ne le fait de nos jours; car c'est un engrais que l'on pourrait se procurer à très-bas prix, et qui conviendrait bien aux districts dont les terres sont maigres.

si la distance et la rapidité de la putréfaction n'en empêchaient le transport. Mais si les pêcheurs les mélangeaient avec un quart de leur poids de chaux, il en résulterait un engrais riche et savonneux qui se conserverait autant qu'on le désirerait, et serait transportable partout. Un mélange de melettes, de chaux et de sel commun formerait un riche composé savonneux qui serait de la plus grande utilité. Peut-être obtiendrait-on la même chose, en arrosant, sur les côtes, la chaux avec de l'eau de mer.

En supposant qu'il faille, par acre, 40 boisseaux de ce mélange, la dépense d'achat ne dépasserait pas 20 schilling (25 fr.) Supposons 30 boisseaux de melettes à 6 pences (12 sous) le boisseau, 10 de chaux au même prix, et environ 1 boisseau de sel à 2 sh., ce sera donc 21 sh. (1).

Le sel commun et la chaux mélangés se décomposent, et, de cette décomposition, il résulte de la soude et un muriate de chaux très-déliquescent. Ce sel, par sa grande attraction pour l'humidité de l'atmosphère, est un engrais précieux pour les terrains très-chauds.

On emploie maintenant en Chine un moyen analogue à celui-ci; mais, au lieu de poisson, l'on se sert d'une espèce particulière de fumier, que l'on mélange avec du sel et de la chaux; le tout, après avoir été séché, est renfermé dans des tonneaux que l'on envoie dans les provinces. A Pékin surtout, c'est l'une des branches de commerce les plus importantes.

Les melettes sont très-abondantes sur toutes les côtes de l'Angleterre; on en a pris jusqu'à 120 boisseaux d'un

---

(1) Le schilling vaut 1 fr. 25 cent.

seul coup ; elles abondent dans la Tamise de Novembre à Mars. Les mêmes observations peuvent être faites sur les harengs et tous les autres poissons que l'on trouve par grandes masses. Il serait utile de faire des établissemens pour cet objet sur les côtes d'Irlande, surtout dans les endroits où, à de certaines époques, la fourniture du poisson frais surpasse les besoins de la consommation.

Le fermier qui a à lutter contre un terrain maigre, et dans une contrée sèche, devrait tourner spécialement son attention sur les engrais salins. Si la terre a besoin d'humidité, qu'il emploie le sel ; s'il lui faut des substances animales, la poudre d'os les lui fournira ; enfin, qu'il ait recours au plâtre s'il veut obtenir du sainfoin, de la luzerne, du trèfle. Qu'il ne craigne pas de faire lui-même quelques tentatives, et qu'il sache bien que chaque engrais qu'il pourra ajouter à ceux déjà connus sera pour lui une puissante ressource, et en même tems un avantage vraiment national.

Les engrais salins possèdent encore cette propriété qui les rend supérieurs à tous les autres, c'est qu'ils n'ont pas besoin d'être employés en grande quantité, si ce n'est peut-être la chaux. Une voiture porte autant de plâtre, de poudre d'os ou de sel, qu'il en faut pour plusieurs acres. C'est peut-être à cette propriété qu'ils doivent d'avoir eu plus de succès dans les districts de terrains pauvres ; car là, le fermier, dans une lutte continuelle avec la nature, sous ses formes les plus rudes et les plus tristes, saisit avec empressement tout ce qui peut l'aider à la dompter ; il attend avec patience, il examine avec soin, et si même, après bien des travaux, il n'arrive pas au but de ses désirs, il finit par retirer de ses erreurs des connaissances dont il profitera plus tard (*Extr. angl. R.* 15.)

Culture souterraine des pommes ce terre.

Le *Mercure de la Souabe* a publié un moyen de se procurer, en toute saison, une grande quantité de pommes de terre. Le cultivateur qui a découvert ce procédé s'exprime ainsi : « J'ai couvert un coin de ma cave d'une couche » ayant un pouce d'épaisseur, et composée de deux tiers de » sable fin du Danube et un tiers de terre ordinaire. J'y ai » mis, au mois d'Avril, trente-deux pommes de terre » jaunes, dont la peau était mince. Je les ai posées seulement » à la surface, sans les enterrer ni les couvrir. Elles ont » germé abondamment de tous côtés, et j'en ai recueilli, à » la fin du mois de Novembre suivant, plus d'un quart de » boisseau des meilleures pommes de terre, dont un dixiè» me étant de la grosseur des pommes de rainettes ; le » reste avait la grosseur des noix. La peau en était très» mince, la pulpe farineuse et blanche, le goût agréable. » Pendant les six mois qu'elles restèrent en terre, je » n'ai donné aucun soin de culture à ces pommes de terre, » et elles ont ainsi prospéré, sans influence du soleil et de » la lumière. Cet essai pourrait être avantageusement ap» pliqué aux places fortes, aux hôpitaux, aux maisons de » correction, et en général à tous les endroits où il se » trouve des souterrains qui ne sont ni trop froids ni trop » humides, et où il est important d'avoir une nourriture » abondante et peu chère pour un grand nombre d'indi» vidus » Les jardiniers cultivent les champignons dans des celliers, dans des caves, et nous avons une culture considérable de champignons dans les carrières de Paris, du côté de l'Observatoire.

On pourrait y faire aussi multiplier les pommes de terre par ce facile procédé. Partout où il existe des carrières,

des grottes, des caves sans emploi, il serait d'autant plus convenable de les utiliser, comme le cultivateur de la Souabe, que ce genre de culture ne demande aucune dépense. Si trente pommes de terre ont rendu un quart de boisseau, qu'on juge de l'énorme quantité qu'on obtiendrait par un semis fait en grand. Cette expérience mérite bien d'être suivie ; il serait bon, en la répétant, d'observer si, dans des emplacemens souterrains où la lumière du jour pénètre, le produit ne serait pas plus considérable que dans ceux qui sont totalement privés de cette lumière. En général, il sera bon d'expérimenter des souterrains éclairés et non éclairés, et de remarquer le rapport qu'il y aura entre le produit provenant des emplacemens obscurs et celui qu'on obtiendra dans des emplacemens où vient la lumière.

Culture de l'arracacha, et moyen de l'introduire en France.

L'*arracacha* appartient à la nombreuse famille des ombellifères. On la cultive en Amérique, et plus spécialement à Bogota (capitale de la Colombie). On préfère sa racine à la pomme de terre, comme plus riche de substance alimentaire, et comme plus agréable au goût.

M. Watts ayant envoyé de Carthagène, au docteur Hamilton, de Plimouth, quelques racines d'arracacha, et les ayant enveloppées dans une masse de charbon de bois en poudre, elles sont arrivées parfaitement saines en Europe, quoiqu'elles aient été trois mois en route.

Le docteur Hamilton les a confiées aux soins de M. Pontey, et quoiqu'elles soient arrivées très-tard, on a l'espoir que leurs rejettons parviendront à maturité.

La culture de cette plante est très-simple. Chaque racine

étant couverte de tubérosités se terminant en pointes, on sépare les rejetons qu'on veut planter, en les coupant soigneusement avec un couteau. On leur ménage une base un peu charnue, et les pointes qui en sortent ont 2 ou 3 pouces de long. On leur enlève, ainsi qu'à leur base, tous les germes qui pourraient s'y trouver, afin de concentrer l'action végétative sur un seul point.

On enterre légèrement ces rejetons à la distance de 15 à 18 pouces, et on les incline un peu en diagonale avec le sol.

On rechausse les plantes, ou on les bine comme la pomme de terre.

Lorsque les boutons sont formés et près de se développer en fleurs, on les coupe pour forcer les sucs de la végétation à se réunir dans la racine.

A Bogota, dont la température moyenne est de 23,8 du thermomètre centigrade, la racine parvient à maturité dans six mois.

Lorsqu'on la récolte, on ne la laisse exposée à l'air, dans les champs, que durant trois jours au plus.

La manière de la conserver est la même que celle employée pour les racines et les tubercules d'Europe.

L'arracacha a été transportée à la Jamaïque, où elle a très-bien réussi; cependant le docteur Bancrofft nous assure qu'elle y est cultivée dans un sol très-pauvre (montagne Saint-André), où elle ne participe presque jamais aux bienfaits de la pluie, durant les huit mois de végétation nécessaire pour compléter sa maturité.

Nous engageons les Sociétés d'Agriculture et les philanthropes cultivateurs à se procurer au plus tôt une assez grande quantité de ces racines, si riches, si précieuses, assure-t-on, pour que la culture en puisse être développée

en grand sous différentes zones, dans différens sols, et assez largement pour qu'on puisse bientôt fixer l'intérêt public par de nombreuses expériences comparatives.

Si l'arracacha est aussi précieuse qu'on le dit, espérons qu'elle ne demeurera pas abandonnée aux porcs, et dédaignée aussi long-tems que le fut la pomme de terre.

Le rédacteur de ce Journal a cru, dans l'intérêt de son pays, devoir prendre à cet égard toutes mesures pour que cette plante fût connue le plus tôt possible en France. Il s'est adressé aux Ministres de la marine et des affaires étrangères, toujours empressés à seconder ce qui est utile, et il peut annoncer aux Sociétés d'Agriculture et aux grands propriétaires, que des ordres ont de suite été donnés par les deux Ministres pour que les consuls d'Amérique envoient, dans le plus court délai, des caisses de cette plante précieuse.

Il a également engagé le Ministre d'Etat, intendant-général de la Maison du Roi, qui met un soin particulier à améliorer tous les établissemens productifs dépendans des domaines de la Couronne, à faire à la ferme royale de Grignon, des essais sur la culture de l'arracacha.

Dès que les caisses demandées parviendront en France, M. de Moléon s'empressera de solliciter de l'obligeance de MM. les Ministres désignés, une prompte distribution aux Sociétés d'Agriculture, aux Etablissemens agricoles et aux propriétaires qui se sont déjà fait inscrire, ou qui pourront se faire inscrire lorsqu'ils auront lu cet article; et si, comme il l'espère, cette plante s'y acclimate, il se félicitera d'avoir coopéré à introduire dans son pays une plante annoncée comme devant être éminemment utile à la classe pauvre et laborieuse. (*Recueil industriel.*)

Manière de conserver les Navets destinés à la nourriture d'hiver des moutons et des vaches, dans le champ même où ils ont été cultivés ; par le révérend T. C. Munnings.

On a souvent cherché le moyen de préserver les navets contre leurs nombreux ennemis, et surtout contre les effets des gelées, afin de profiter des grands avantages qu'ils offrent comme nourriture d'hiver et de printems, pour les moutons et les bœufs. Plusieurs méthodes ont été indiquées, mais il ne paraît pas qu'aucune ait été généralement adoptée ; et si les essais qu'on a faits dans ce genre n'ont conduit à aucune pratique constante, c'est sans doute parce que les moyens employés étaient d'une exécution difficile, ou qu'ils étaient trop dispendieux, ou que peut-être ils ne remplissaient pas bien le but que l'on se proposait.

M. Munnings, qui s'est occupé avec beaucoup de succès de la culture et de la conservation des navets, a fourni à la Société d'Encouragement de Londres des détails sur ses méthodes, que nos lecteurs qui s'occupent des procédés de l'agriculture nous sauront gré de leur faire connaître.

La première méthode et la plus simple, consiste dans l'emploi d'une charrue étroite à double oreille, tirée par un seul cheval. Les navets étant semés par planches et en raies distantes d'environ 18 pouces, on passe la charrue entre deux raies consécutives, et l'on recouvre ainsi de terre les navets à droite et à gauche. La terre reçoit de cette manière une espèce de demi-labour d'hiver, et les navets se conservent très-bien jusqu'au printems.

Dans cette méthode, les planches faites en dos d'âne, comme c'est l'usage ordinaire, sont moins avantageuses que si le terrain était bien uni. Dans le dernier cas, la

charrue recouvrirait les navets d'une couche plus épaisse d terre, et par conséquent ils seraient mieux défendus contr la gelée.

Dans ces deux méthodes, les planches ont une largeu de 14 pieds, et sont divisées en huit raies. M. Munnings imaginé une troisième manière, qui consiste à séparer de planches de 7 pieds de large et de quatre rayons de plantes par un espace vide de 5 ou 6 pieds de large. Il fait passe une charrue le long d'une des deux planches cultivées, e recouvre ainsi les navets de la dernière raie de cette planche; dans le sillon qu'il a ouvert, il fait placer les navet qu'il a fait arracher des rayons du milieu de la planche dans le sillon que la charrue vient d'ouvrir; les navets son couchés les têtes elevées du côté du rayon dont les navet ont été recouverts; un nouveau sillon formé au dehors di premier recouvre les navets déposés dans celui-ci. Le bords de toutes les planches sont traités de la même manière, et il en résulte qu'en couvrant les navets, on donn à la terre une façon presque complette. Cette opération s fait dans le courant de Novembre : la végétation des navet déposés dans les sillons du terrain vide se trouvant suspendue, leur conservation est plus durable.

Enfin, une quatrième méthode employée par M. Munnings, paraît avoir eu plus de succès encore, du moin elle a été plus généralement approuvée. Elle consiste semer les navets en planches de quatre rayons, séparées comme dans la troisième méthode, par un espace vide. O arrache à la charrue les navets de tous les rayons des planches, on les dépose dans des rayons ou tranchées ouvertes dans les espaces vides, aussi droits et aussi serrés qu'on l peut, et on les recouvre de terre avec la charrue, ayan soin que le cheval qui la conduit ne marche pas dans l

sillon. Les navets se conservent parfaitement de cette manière, et la terre se trouve avoir reçu un labour complet.

Rapport sur le Catalogue des Rosiers de M. Prevost *fils; par M.* Beaucantin.

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de me charger de vous rendre compte d'un ouvrage ayant pour titre : *Catalogue descriptif, méthodique et raisonné des espèces, variétés et sous-variétés du genre Rosier*, par M. Prevost fils, membre correspondant de votre Société.

Cet ouvrage, que l'on peut considérer comme la meilleure Monographie qui ait paru jusqu'à ce moment sur le genre Rosier, ne peut être soumis à l'analyse, puisqu'il n'est composé que de descriptions de genres et d'espèces ; ma tâche va donc se réduire à vous dire que l'on reconnaît dans cet ouvrage un homme très-instruit en Botanique, grand observateur et très-versé dans la culture des Rosiers.

Par une persévérance soutenue pendant des années, M. Prevost est parvenu à débrouiller une famille de Plantes qui contient beaucoup d'espèces et un plus grand nombre de variétés, qui sont un des principaux ornemens de nos jardins, par leurs belles fleurs. M. Prevost est le premier qui ait donné des descriptions qui ont le mérite d'être laconiques et d'une exactitude rigoureuse; et si, dans quelques espèces, elles ne sont pas toujours conformes à celles qu'en ont donnés les Botanistes qui se sont occupés du genre Rosier, cela vient, comme il le fait observer, de ce que ces Savans n'ont considéré et décrit que le type de chacune, sans s'occuper des variétés. Notre auteur pense que cette manière d'opére pouvait convenir, il y a 15 ou 20 ans; mais qu'aujourd'hui son travail devient indispensable pour la classifi-

cation des nombreuses variétés connues actuellement ; en cela je suis parfaitement d'accord avec lui, car cette belle famille était arrivée à un tel état de confusion, qu'il y avait presque impossibilité de s'y reconnaître.

Le Traité de M. Prevost offre aux amateurs le double avantage d'une bonne classification et l'espoir d'être moins trompés dans leurs acquisitions : car il faut bien le dire, cette intéressante partie de l'horticulture n'est pas exempte de charlatanisme, et souvent l'on trouve sur les Catalogues des marchands, cinq à six noms sous lesquels la même rose est vendue.

On peut donc considérer cette production, comme la meilleure qui ait encore été publiée sur les Roses, et l'on peut prédire à M. Prevost, que son livre se trouvera bientôt dans toutes les bibliothèques des amateurs de Roses.

En vous adressant son ouvrage, M. Prevost m'avait chargé de vous l'offrir comme un gage de sa reconnaissance et de son respectueux attachement. Je pense, Messieurs, que vous serez d'avis qu'on lui adresse des remercîmens de cet envoi, en l'invitant à vouloir bien continuer de nous favoriser des observations qu'il fera sur le genre Rosier.

Là se borne mon travail, j'aurais désiré, Messieurs, pouvoir faire mieux ; mais vous le savez, je m'entends plutôt à manœuvrer la serpette que la plume, et il m'a fallu toute la confiance que j'ai dans votre indulgence pour oser me charger d'un résumé qui aurait dû être confié à une personne plus capable. C'est uniquement pour vous prouver ma bonne volonté que je m'en suis chargé, et aussi pour remplir les conditions de notre Réglement.

Extrait d'une Lettre de M. De Barrey, *membre du Conseil général du Département de l'Eure, sur divers essais en Agriculture.*

Lorsque dans votre séance publique de 1828, j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau quelques échantillons de laines du bélier et des brebis anglaises de la belle race Diskley, ou New-Leicester, que je venais d'acheter, je pris l'engagement de vous rendre compte du résultat de mes expériences.

Mon petit troupeau Diskley se composait, l'an dernier, d'un très-beau bélier et de cinq brebis, dont trois de premier choix et deux vieilles et inférieures; mais également de pur sang.

J'ai réuni ces six bêtes à mon troupeau de mérinos (1), composé de 250 à 300 têtes de bétail, avec lequel elles ont vécu, étant absolument soumises au même régime; c'est-à-dire, qu'elles ont profité comme les autres du parcours de la ferme, composé (selon les saisons) des terres arables dépouillées de leurs récoltes, des jachères, de quelques hectares de pâtures de moyenne qualité et de bruyères, et qu'elles ont mangé également comme les autres et avec elles de la paille et des fourrages secs, consistant en luzerne et foin de hauts prés. J'entre dans ces détails, pour établir que les bêtes Diskley n'ont point, chez moi, reçu de nourriture aqueuse, telle que des carottes et surtout des navets, ainsi qu'elles sont traitées en Angleterre; non que j'aie pensé que cette nourriture ne leur soit profitable, car je crois au

(1) Ce troupeau est établi depuis long-tems à Saint-Denis-d'Augeron, canton de Broglie, arrondissement de Bernay.

contraire qu'on ne peut leur en donner de meilleurs ; mais parce que, n'en ayant point assez, pour les traiter à part, je n'ai pas voulu faire pour elles des frais extraordinaires, et d'ailleurs, je désirais m'assurer que l'on pouvait très-bien les nourrir à la manière ordinaire de notre pays.

Aujourd'hui, mon bélier et les trois brebis de premier choix se portent à merveille. Les deux brebis inférieures sont en mauvais état, et il est probable que l'une d'elles ne passera pas l'hiver. Cela n'a rien de surprenant, puisque c'est le résultat naturel de leur vieillesse

Malheureusement, je n'ai pu élever d'agneaux de pure race. Sur six, nés de mes cinq brebis, deux jumeaux ont péri au moment de leur naissance et les quatre autres à différentes époques.

Je ne sais si je dois attribuer cette mortalité à l'espèce, au changement de climat, ou tout naturellement aux influences de l'hiver et du printems derniers, que tout le monde sait avoir été fort mauvaises pour les moutons et surtout pour les agneaux. Je ne connais point d'éleveurs qui n'aient à déplorer des pertes considérables. Pour mon compte particulier, j'ai perdu plus de trente agneaux mérinos. Mais si ce résultat n'est pas satisfaisant, j'en ai obtenu un qui passe toutes mes espérances et dont vous jugerez, Messieurs, par les échantillons que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen : c'est celui du croisement du bélier Diskley avec des brebis mérinos, qui m'a produit quatorze beaux agneaux, dont la laine est déjà triple en longueur de celle des agneaux mérinos du même âge, et même un peu plus âgés ; car le bélier Diskley n'a été lâché avec les brebis qu'après la monte des béliers mérinos. Vous pourrez, Messieurs, en établir la comparaison sur la carte d'échantillons où j'ai mis, à cette intention, des laines

d'agneaux mérinos en regard de celles des agneaux anglo-mérinos. Vous remarquerez aussi que cette dernière laine se rapproche beaucoup, dès le premier croisement, de la laine pure Diskley ou New-Leicester.

Je continuerai, Messieurs, mes expériences sur les croisemens qui m'ont donné d'aussi beaux résultats, et j'en essaierai un nouveau sur le même bélier avec des brebis normandes de la plus forte race.

Membre de la Société d'amélioration des laines, j'ai eu l'occasion de juger des résultats obtenus par M. le vicomte de Turenne qui, ayant opéré sur des brebis Picardes (près de Saint Quentin), a produit, dès le premier croisement, des laines si rapprochées de celles de la pure race, qu'une partie a été vendue le même prix à la manufacture royale de la Savonerie à Paris.

Cet exemple donne lieu d'espérer que nous pourrons obtenir les mêmes résultats avec les brebis Normandes, qui nous donneront des animaux vigoureux et excellens pour la boucherie, puisqu'ils doivent recevoir de leur père cette facilité à prendre graisse, que la race Diskley possède au suprême degré, et qu'elle semble devoir à la petitesse de ses os.

J'aurai encore, Messieurs, l'honneur de vous entretenir un instant d'une expérience d'une toute autre nature, que j'ai faite en grand.

Propriétaire, à St.-Dénis-d'Augeron, d'une assez forte quantité de bruyères, ne donnant d'autre produit que quelques bottes de landes et une faible pâture pour les moutons, j'ai essayé d'en utiliser une partie par des semis de pins maritimes. Je crois avoir parfaitement réussi : mes semis se composent aujourd'hui de onze hectares ; savoir : 1.° trois hectares de bruyères en côte, défrichés à la pioche,

en Février et Mars 1827, et semés à la fin d'Avril de la même année. Tout a parfaitement réussi. Vous jugerez, Messieurs, par les deux sujets que j'ai l'honneur de vous présenter, du degré de croissance que ces pins ont acquis en deux ans ; 2.° de trois à quatre hectares d'ancienne bruyère, défrichés à la charrue et semés en pins en Avril 1828, après trois récoltes d'avoine. Ce semis, parfaitement égal, a acquis 12 à 15 pouces de longueur ; il promet d'être dans un an, au moins aussi beau que celui de 1827 ; 3.° enfin, de cinq hectares de terres très-médiocres, cultivés depuis long-tems, ensemencés cette année également en pins. Ce dernier semis lève très-bien, il est en tout pareil à ce qu'étaient les autres à la même époque.

Rapport sur la maladie des bêtes à laine, connue sous le nom de pourriture, *fait à la Société, par M.* Carville.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une maladie connue sous le nom de pourriture s'est manifestée dans le courant de l'hiver dernier, sur un grand nombre de bêtes à laine qu'elle a frappées de mort ; plusieurs cultivateurs ont perdu la totalité de ce qu'ils en possédaient.

Un propriétaire très-éclairé du canton de Damville, m'a assuré qu'il est mort de cette maladie plus de trente mille bêtes à laine dans les environs de Verneuil.

Les pluies abondantes de l'année et l'altération des fourrages, me paraissent être les causes principales qui l'ont déterminée.

Je pense que la nature du sol dans lequel l'argile domine dans ce pays, y a favorisé les progrès de cette épizootie désastreuse, par l'humidité qu'elle y a entretenue.

Les causes qui ont occasionné cette maladie pouvant encore se produire, j'ai cru nécessaire d'indiquer les moyens, dont l'emploi est facile, pour préserver les bêtes à laine, à l'avenir, d'un fléau semblable à celui qui a dévasté un si grand nombre de troupeaux l'hiver dernier; et contre lequel le traitement curatif offre peu d'espoir de guérison.

Ils consistent à ne pas sortir les troupeaux pendant les pluies, à attendre que les rosées soient dissipées de dessus les pâtures avant de les y conduire, d'éviter soigneusement les lieux aquatiques et ceux sur lesquels l'eau aura séjourné et le changement subit d'une nourriture sèche à la verte.

L'humidité étant funeste aux bêtes à laine, elle doivent en être toujours éloignées.

Dans les saisons humides, elles ne pâtureront que sur les hauteurs; rentrées dans les bergeries, elles y seront alimentées avec des fourrages secs et de bonne qualité, tels sont la paille de froment, le foin provenant de prairies élevées qui, par conséquent n'arrosent pas; la luzerne, le trèfle, la vesce, les pois des champs, l'avoine.

Elles seront abreuvées d'eau la plus pure possible.

L'hydroclorate de soude (sel de cuisine), mêlé dans les alimens, lors des saisons humides, qui font craindre le développement de la cachexie aqueuse, ou pourriture, est d'un usage très-avantageux : on le donnera à la dose de deux gros pour les moutons d'une taille et d'une force ordinaire; cette dose pourra être augmentée ou diminuée, suivant la force du sujet, après l'avoir fait dissoudre dans de l'eau pour en imbiber les alimens.

L'insalubrité des bergeries contribuant beaucoup à altérer la santé des animaux, je saisis cette occasion, pour engager les propriétaires de troupeaux à faire pratiquer des ouvertures dans l'épaisseur des murailles de leurs bergeries, afin que

l'air puisse y circuler librement ; ces ouvertures doivent se trouver au-dessus de la tête des bestiaux Je ferai remarquer, relativement aux bergeries des agnelles, qu'elles ne doivent avoir d'ouvertures que momentanément, à l'époque de l'agnelage, pour le renouvellement de l'air, pendant l'hiver, parce que la rigueur de ce tems pourrait faire périr les jeunes agneaux, qui ont besoin d'être maintenus dans une température un peu chaude pendant les premiers mois.

Indépendamment de ce que les bergeries ne sont pas assez aérées généralement, elles sont encore souvent encombrées de fumier, sur lequel les animaux se trouvent tassés ; ils y sont comme dans une étuve, d'où ils sortent pour être exposés ensuite à l'impression de l'atmosphère, et, dans le tems que la température est froide et humide; cette transition produit des répercussions qui agissent au détriment de la santé des animaux. Si, dans cet état, ils sont nourris avec des fourrages altérés et humides, la maladie de pourriture ne tardera pas à se caractéraiser. Ce qui s'est passé l'année dernière dans les troupeaux précités, en est une preuve évidente.

Tels sont, Messieurs, les détails que j'ai l'honneur de vous soumettre, à l'occasion d'une maladie qui a dévasté beaucoup de troupeaux de notre Département, que je n'ai pas été à portée de voir pour la suivre et l'observer, mais dont j'ai eu connaissance d'après les renseignemens que je me suis procurés à cet égard. Je ne doute pas que les moyens que je viens d'indiquer n'eussent suffi pour la prévenir. Les causes qui l'ont fait développer pouvant encore se représenter, ce motif m'a déterminé à faire cette petite note, qui renferme les conseils nécessaires pour garantir, je l'espère, les troupeaux d'un fléau semblable. Alors j'aurai atteint le seul but que je me suis proposé.

SCIENCES ET ARTS.

Rapport fait à la Société d'Encouragement, sur un Manége portatif, en fer, *par M.* Amédée Durand, *rue du Colombier, N.° 27, à Paris.*

Séance du 25 *Février* 1829.

M. Amédée Durand a sollicité l'examen d'un nouveau manége de son invention, qui réunissant les avantages reconnus à ces sortes d'appareils, offre celui d'être portatif, c'est-à-dire, qu'il est facile à déplacer et à transporter dans tous les lieux où on jugera à propos de le faire fonctionner; le comité des arts mécaniques, qui a assisté aux expériences faites pour mettre en évidence les propriétés de cette machine, vous rend compte, Messieurs, des résultats qu'il a remarqués.

Une grande roue en fonte, fondue d'une seule pièce avec ses raies, a sa circonférence creusée en gorge comme celle d'une poulie. L'arbre perpendiculaire, à son plan, est en fer, assemblé à la roue avec une simple clavette; il est vertical, et la roue disposée horizontalement râse de très-près le sol où l'on a établi le manége. Pour maintenir fixement cet arbre et laisser à la roue la liberté de tourner, on enfonce en terre un madrier vertical d'environ un mètre de long, qui porte en haut une barre de bois équarrie horizontale, de manière à imiter la forme d'un T, qui est entièrement enfoncé, se rapporte à T dans la terre jusqu'à

la branche supérieure inclusivement. Sur la tige verticale de ce T, est en haut un collet, et en bas une crapaudine, de calibrès convenables, dans lesquels on enfile l'arbre de la roue. Cette partie inférieure de l'arbre a près d'un mètre de longueur, et se trouve ainsi noyée dans le sol. L'arbre se prolonge de deux décimètres en dessus de la roue pour servir d'attache à la barre du manége que le cheval doit tirer ; cette barre ou ce levier est d'ailleurs convenablement consolidé par un lien qui tient à la circonférence de la roue. Une simple tringle tient, comme il est d'usage, à l'attelage de l'animal, pour qu'il ne s'écarte pas du cercle qu'il doit parcourir.

On se représente aisément un cheval attelé à ce manége et faisant tourner la roue qui rase le sol. Voyons maintenant comment ce mouvement se transmet à la machine qu'on veut faire fonctionner. Une chaîne sans fin, passée dans la gorge de la roue, y trouve des fiches en fer qui y sont implantées et s'engagent dans les maillons de la chaîne, pour tirer sans lui permettre de glisser. Cette chaîne, située horizontalement près de la terre, va se rendre à la roue ou à la manivelle qu'elle doit mouvoir ; mais comme elle se trouve très-près du sol, les jambes du cheval s'y embarrasseraient si on ne la faisait pas passer sous ses pieds : à cet effet, on noie en terre et près de sa surface deux tuyaux en fonte dans lesquels on la conduit ; en sorte que l'animal, dans sa circulation continuelle, passe périodiquement au-dessus de ces tuyaux dans lesquels se meuvent les chaînes de traction. Au-delà du cercle qu'il décrit, on fait relever les branches de cette chaîne, pour les envoyer où il convient de porter l'action ; ce coude se fait à l'aide de deux poulies en fonte. Or, l'une de ces branches est toujours tendue par l'effort de l'animal, et c'est elle qui transmet le mouvement

imprimé ; mais l'autre est lâche ; pour donner à celle-ci le degré de tension voulu, afin qu'elle ne sorte pas des gorges des roues, la poulie qui la détourne de la direction horizontale a son axe soutenu par une pièce de fer mobile comme pour une charnière ; et un poids ramenant cet axe en bas, tend la partie de la chaîne qui se dévide, en même tems qu'elle la dévie de sa direction.

L'effort du cheval s'exerce dans la direction qui de l'arbre de la roue se rend à la machine à mouvoir ; pour résister à cette action, la branche horizontale du T est fixée en terre perpendiculairement à cette ligne, et comme en buttant contre la terre où elle est enfoncée. Cette branche horizontale est destinée nécessairement à rester inébranlable contre cet effort ; on la consolide en buttant au milieu de cette branche, et dans le sens de l'effort, un madrier en bois qui passe entre les deux tuyaux de fonte où se meuvent les parties de la chaîne. Ce madrier, qui est aussi caché en terre, doit aller par son autre bout butter contre les semelles de la machine à mouvoir, de manière à conserver constante la distance entre ces deux appareils.

Les membres de votre comité n'ont pas regardé comme neuve l'idée de transmettre le mouvement du manége sous le chemin que parcourt le cheval ; cette disposition a déjà été employée dans d'autres manéges ; mais ceux-ci sont obligés de se servir d'engrenages, qui non-seulement dissipent une partie de la force motrice, mais ne conviennent que dans les manéges établis à demeure. L'objet principal de l'invention de M. Amédée Durand étant de rendre son manége portatif, il devenait indispensable d'éviter ces engrenages, et cette condition est parfaitement remplie ici.

Les manéges portatifs ne sont pas plus inconnus en mé-

-tanique ; dans le *Journal des Mines* de l'an III, cahier n.° 3, on trouve un de ces appareils décrit par M. de Prony ; mais cette machine employée à l'Ecole militaire et aux mines Chatel-Andren, en Bretagne, ne ressemble nullement à celle de M. Amédée Durand ; nous ferons remarquer que nous n'avions pas à juger une de ces machines qui n'ont qu'une existence théorique, et sur le papier ; celle-ci a fonctionné avec succès pendant deux années, et nous devons rapporter ici le texte d'un certificat délivré par M. Gengembre, dont le talent et la probité sont bien connus.

« Je certifie les faits suivans : deux manéges portatifs de » l'invention de M. Amédée Durand ont été employés dans » les travaux du port Saint-Ouen, pendant les campagnes » de 1827 et 1828, à faire mouvoir des appareils qui con- » fectionnaient des mortiers ; ces manéges ont toujours » fonctionné sans abri, et n'ont exigé jusqu'à ce jour aucune » réparation ; leur déplacement et installation ont été assez » prompts pour que deux ouvriers les effectuassent en une » heure, et jamais ils n'ont exigé l'emploi d'autres outils » qu'une pioche et une bêche, et d'autres matériaux que la » terre même du sol ; ces manéges ont fonctionné constam- » ment de la manière la plus satisfaisante, quoique aban- » donnés presque continuellement à de simples manœuvres, » et exposés à tous les accidens inévitables, au milieu de » grand travaux de terrassement.

» Port Saint-Ouen, le 16 novembre 1828.

» *Signé* GENGEMBRE, Architecte,
» Auteur du projet, dirigeant les travaux. »

Dans une expérience que les membres du comité ont faite, deux ouvriers ont déplacé et installé le manége en-

une demi-heure seulement, et ces hommes n'usaient pas de toutes leurs forces, et n'avaient aucune habitude de ce travail. La roue et son arbre ne pèsent que 150 kilogr.; le transport en est facile.

Ce manége pourrait être placé utilement à demeure, comme le sont les manéges à engrenages; en perdant son plus précieux avantage, qui est d'être portatif, il conserverait celui de fonctionner au moins aussi bien que ceux-ci, lorsqu'on le ferait servir à des travaux fixes.

En résumé, voilà les faits qui résultent des épreuves.

1.° Le manége de M. Amédée Durand est incomparablement plus prompt à établir, et moins dispendieux qu'aucun autre; de simples manœuvres suffisent pour le démonter et remonter en un autre lieu; on ne peut même le mal installer, puisque les pièces tendent toujours à se placer dans la situation qui convient le mieux à sa parfaite solidité.

2.° Il n'exige ni abri pour fonctionner, ni aucune construction pour être dressé, et paraît présenter moins de frottement que les manéges à engrenages lorsqu'ils sont bien montés.

3.° Il ne peut se déranger ni dissiper en pure perte une grande partie de la force motrice, ainsi que cela arrive aux manéges mal montés, ou dont les dents passent mal. Les meilleurs de ces appareils ne sont jamais entièrement exempts de cet inconvénient.

4.° Il ne nécessite aucune autre réparation que le remplacement de quelque maillon de chaîne qui viendrait à se rompre; dans ce cas, on accroche en place un autre maillon ouvert sur le côté; ce que le premier ouvrier peut faire. Cette opération est si prompte et si facile, qu'elle ne laisse pas chômer la machine.

5.° Le mouvement se peut transmettre dans toutes les directions et à toutes distances avec facilité, et sans que la chaîne puisse glisser sur la gorge de la roue, ni celle des poulies.

6.° On peut changer les rapports de vitesse plus aisément que s'il y avait un engrenage; le mouvement a même été transmis à une petite poulie qui n'a qu'un pied de diamètre.

7.° Enfin, on peut employer ce manége successivement à des travaux divers de tous genres, en le déplaçant et le faisant communiquer à différentes machines; ainsi, après avoir travaillé des mortiers, il pourra tirer l'eau d'un puits, ensuite faire tourner une vis d'Archimède, puis faire fonctionner un métier, etc.

Cet appareil, pour lequel l'auteur a pris un brevet d'invention, coûte 500 francs; il recevra des applications très-variées et très-utiles; la commodité qu'on trouve à le faire mouvoir sans abri, son peu d'élévation au-dessus du sol qui ne va pas à un mètre, le rendront propre aux irrigations dans les jardins et maisons de plaisance; les travaux agricoles en recevront un grand secours, parce qu'il servira à manœuvrer différentes machines, telles que moulins à blé, râpes à betteraves, hache-pailles, batteurs à blé, etc.; enfin, un grand nombre de branches d'industrie tireront parti de cet utile appareil, dont la simplicité n'est pas le moindre mérite, et qui n'exige pas de réparations coûteuses ni de suspensions de travaux.

D'après ces considérations, Messieurs, votre comité des arts mécaniques vous propose:

1.° D'accorder votre approbation au manége portatif de M. Amédée Durand;

2.° De féliciter l'auteur de son invention, et de l'encou-

rager à continuer les recherches mécaniques de différens genres auxquelles il se livre avec succès ;

3.° D'insérer le présent rapport au Bulletin, avec une description et des figures de l'appareil.

BAILLET (1), FRANCŒUR (2), CH. MAILLET (3).

Mémoire sur les avantages qu'il y a à cuire et à amollir par la vapeur la plupart des alimens destinés aux bestiaux, et description d'un appareil perfectionné pour ce genre de cuisson.

En voyant le petit nombre de fermiers et de propriétaires qui ont adopté la méthode de cuire à la vapeur les racines et autres alimens destinés aux animaux domestiques, on serait porté à penser que la supériorité qu'acquièrent, sous le rapport des qualités nutritives, les substances ainsi préparées, et l'économie considérable qui en résulte, ne sont pas encore universellement reconnues. Il est cependant une règle générale, c'est que, lorsqu'un végétal a subi une altération quelconque par suite de sa conservation, une nouvelle altération est nécessaire pour contrarier l'effet de la première, ou, en d'autres termes, qu'une nourriture artificielle exige une préparation artificielle. Par exemple, le maïs, lorsqu'il a un an ou plus, devient trop dur pour le pouvoir digestif de presque tous les animaux, et conséquemment demande à être amolli. Une autre règle générale que les fermiers et les propriétaires devraient toujours avoir

---

(1) Inspecteur divisionnaire au corps royal des mines.

(2) Professeur à la Faculté des sciences.

(3) Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

présente à l'esprit, c'est que les divers organes des animaux ont été créés pour l'*état de nature*, et sont exposés à se déranger et à s'altérer à l'état domestique. Ainsi, il est à présumer que dans le cheval sauvage, les molaires des deux mâchoires présenteraient des surfaces directement opposées l'une à l'autre, à quelque degré de vieillesse que parvînt l'animal; mais, lorsqu'il a été privé de la nourriture tendre et humide que lui avait destinée la nature, pour les alimens secs et durs de la vie artificielle, on remarque dans ces dents une usure non naturelle, qui leur donne une inclinaison oblique vers l'intérieur de la bouche, au point que la mastication devient presque impossible pour les vieux chevaux.

Le pouvoir digestif n'est pas le même chez tous les animaux. Ainsi l'estomac du chien digérera les os et l'ivoire, avant la pomme de terre, le panais et autres végétaux; tandis que les sucs gastriques des ruminans dissoudront promptement les substances végétales, mais ne feront point d'impression sur les matières animales. L'estomac de l'homme dissout également et les végétaux et la chair des animaux.

Lorsque dans l'estomac des animaux remarquables par la force de leur gésier, tels que poules, canards, oies, etc., on introduit du grain couvert de son enveloppe et renfermé dans des tubes de fer blanc, perforés de plusieurs trous, ce grain n'éprouve aucune altération, quoique le tube soit souvent courbé et bosselé. Ce fait prouve que le pouvoir dissolvant des sucs gastriques n'agit que lorsque les alimens sont brisés par l'action mécanique de l'estomac. Ceux dont l'estomac n'a point de force musculaire, comme la corneille, le héron, etc., brisent avec leur bec le grain et les autres substances dures qui doivent leur servir d'alimens,

et rejettent dans l'état où ils l'ont pris, le grain qu'ils ont avalé entier. Chez l'homme, les quadrupèdes, les poissons et les reptiles dont l'estomac est composé de membranes délicates, cet organe n'exerce pour ainsi dire aucune action mécanique, ses fonctions s'exécutent conséquemment à l'aide des sucs gastriques. Ainsi, lorsque des alimens durs et non macérés sont introduits dans l'estomac de l'animal, ils lui causent de la douleur sans le nourrir.

Il résulte évidemment de tout ce que nous venons de voir, qu'il est de la plus grande importance que les alimens soient convenablement préparés avant d'être introduits dans l'estomac, et il n'est sans doute aucun fermier qui ne reconnaisse qu'il est plus difficile pour les animaux herbivores de macérer des substances dures et sèches, que l'herbe verte et tendre des champs ; et qui ne sente combien il serait avantageux de rendre la nourriture d'hiver plus profitable aux bestiaux par l'emploi de moyens artificiels. Le plus efficace de tous est, sans contredit, la préparation par la vapeur. La matière nutritive des végétaux, consistant principalement en mucilage, en matière sucrée, en albumen, en extrait amer, et en principes salins, est soluble dans l'eau.

Ces cinq substances sont les seules qui se dissolvent dans l'estomac ; la fibre ligneuse des plantes en sort brisée en petits fragmens, et forme le crottin de l'animal.

Les avantages de la préparation par la vapeur, sont une grande économie, d'abord, en ce que l'on convertit en excellent fourrage beaucoup de substances qui sont ordinairement jetées à l'écart et perdues ; ensuite en ce qu'on évite la dépense nécessaire pour moudre le grain, tout en le rendant plus agréable et plus nourrissant, et par conséquent

plus propre à entretenir les bestiaux en bonne santé et en bon état. Parmi les substances dont la préparation par la vapeur est profitable, nous placerons toute espèce de grains, la paille, le foin, les tiges de pomme de terre, le glui, les betteraves, les turneps, les navets, les pommes de terre et autres racines; l'avoine et les autres grains destinés à la nourriture des porcs et des vieux chevaux doivent toujours être traités par la vapeur. Les bestiaux mangent avec plaisir la paille nouvellement battue; mais lorsqu'elle a été amollie par la vapeur, et qu'on y a ajouté un peu de sel, elle forme un fourrage plus agréable et plus nourrissant. Le foin, surtout, lorsqu'il a déjà quelque tems de garde, est prodigieusement amélioré par la même préparation. Les tiges de pommes de terre hachées, attendries par la vapeur, et saupoudrées d'un peu de son, quelquefois même de sel en petite quantité, sont une nourriture que mangent, même avec avidité, les vaches d'un grand appétit. Les propriétaires et les fermiers ne connaissent point toute la substance nutritive que renferment les tiges qu'ils laissent blanchir dans leurs champs par les intempéries de l'hiver. Elles renferment beaucoup de matière sucrée, la plus nourrissante de toutes les substances végétales. De la paille hachée, mélangée et *cuite* à la vapeur avec des racines, est un fourrage excellent. Les cosses des plantes légumineuses contiennent beaucoup de matière nutritive; brisées, puis cuites à la vapeur, elles sont un aliment précieux. On a essayé de nourrir une vache pendant plusieurs semaines de suite seulement avec des cosses étuvées à la vapeur, et au bout de ce tems, elle avait le poil lisse et brillant. Un boisseau de grain et de cosses moulus ensemble donnent à la distillation autant d'esprit qu'un boisseau de grain seul. Il n'est peut-être aucun végétal qui, préparé à la vapeur, soit plus amélioré

et d'une utilité plus générale pour le fermier, que la pomme de terre. Mélangée de paille hachée, elle remplace le foin et le grain dans la nourriture des chevaux. Un agronome de Liverpool, pour comparer le mérite relatif de ce légume cru ou cuit, a fait des essais en grand sur un certain nombre de chevaux Bientôt après, il observa que ceux nourris avec des pommes de terre étuvées à la vapeur avaient le poil lisse et brillant, tandis que ceux auxquels ce légume avait été donné cru, avaient le poil hérissé, et paraissaient en mauvais état. Les expériences nombreuses et précises de M. Curwen, ont établi d'une manière incontestable l'utilité et les avantages de la préparation des pommes de terre par la vapeur. Elles sont dans cet état, une nourriture excellente pour engraisser les porcs et la volaille. La cuisson à la vapeur est bien préférable à la cuisson dans l'eau, en ce qu'elle les rend plus farineuses et plus nourrissantes.

Rapport fait par M. Hurtrelle, *sur les Annales de la Société Académique de St.-Quentin.*

Messieurs;

Les Annales de la Société Académique de St -Quentin, dont vous m'avez chargé de vous présenter l'analyse, contiennent des Dissertations et des Notices intéressantes sur l'Archéologie; l'Agriculture et les Belles-Lettres.

Dans le Rapport fait à la Société, sur les sciences Physiques, Historiques, etc., on remarque les observations auxquelles ont donné lieu divers Mémoires publiés sur *Samarobriva*, actuellement Saint-Quentin. On voit que M. Delalande, membre de la Société de cette ville, et Archéologue distingué, a prouvé d'une manière victorieuse que la ville de Saint-Quentin a été successivement *Samaro-*

briva, sous les Gaulois, et *Augusta Veromanduorum* sous les Romains ; que ces noms glorieux, qui ont été revendiqués par Amiens, appartiennent sans nul doute à Saint-Quentin ; que les titres primitifs de cette ancienne cité sont signés par César, dans ses immortels Commentaires ; et qu'avec les écrits et la mémoire de ce grand homme, ils arriveront à nos derniers neveux !

Dans la partie des Annales relative à la Littérature et la Poésie, on distingue le compte rendu d'une Epître sur le Romantisme. Quelques citations de cette Epître prouvent que l'auteur mérite les éloges qui lui sont donnés. Je vous engage, Messieurs, à lire le *Portrait du Romantisme.*

Je pourrais encore vous parler d'une pièce de vers intitulée *le Laocoon*, et imitée d'un Poème latin du cardinal Sandolet ; d'un morceau de Poésie intitulé *la Veille du Poète* : tous les deux sont écrits avec chaleur et talent.

Une Notice sur les Puits Artésiens, par M. de Bucelly-d'Estrées, renferme des observations dignes d'intérêt. L'auteur avance comme un fait certain que l'on trouvera toujours des fontaines souterraines ; l'expérience ayant prouvé, jusqu'à présent et partout, qu'on ne les a jamais cherchées en vain à cinq cents pieds de profondeur.

Un article sur les moutons à longue laine par M. le baron de Galbois, m'a paru devoir fixer l'attention.

Un Rapport, par M Girard, sur le concours d'un prix de Poésie, dont le sujet était le siége de S Quentin, en 1557, semble mériter une distinction particulière. Dix concurrens se sont présentés pour disputer le prix. Sur les dix pièces de vers adressées à la Société, cinq ont principalement fixé l'attention du Jury chargé d'examiner les ouvrages envoyés au concours. Les citations de plusieurs passages de ces diverses

pièces de vers fournissent la preuve qu'elles sont dignes d'éloges.

L'examen critique que contient le Rapport dont il s'agit, est fait avec talent.

M. Girard, qui en est l'auteur, a rempli deux fois les fonctions de Président annuel de la Société de St.-Quentin : c'est à lui que nous sommes redevables des relations établies entre cette Société et celle du Département de l'Eure : je crois donc, Messieurs, prévenir votre intention, en vous proposant de délivrer à M. Girard un diplôme de membre correspondant.

Je serais personnellement très-reconnaissant de cette faveur, puisqu'elle serait accordée à l'un de mes plus anciens amis.

Très-peu versé dans l'étude des Belles-Lettres, j'ai senti mon insuffisance pour remplir convenablement la mission dont vous aviez bien voulu m'honorer. En vous l'avouant avec franchise, Messieurs, je dois vous engager à prier l'un de nos collègues de la section de Littérature à vous rendre un compte plus approfondi des Annales dont je viens de vous entretenir.

Note relative à la Carte spéciale des Postes, déposée à la Bibliothèque publique d'Evreux, par M. De la Pasture.

Cette Carte a été dressée pour faire connaître tous les Établissemens de Poste aux lettres, et ceux de Poste aux chevaux, ainsi que les services au moyen desquels les premiers se transmettent réciproquement leur correspondance.

Les Etablissemens de *Poste aux lettres*, sont de trois especes, savoir :

Les Bureaux de poste,
Les Distributions,
Les Entrepôts.

Les *Bureaux de poste* sont établis pour recevoir, distribuer et affranchir les lettres, les imprimés et l'argent que le public envoie par la Poste.

Les *Distributions* ne peuvent recevoir de dépôt d'argent, ni affranchir de lettres, si ce n'est celles dont la destination est le Bureau même dont elles relèvent Elles reçoivent du public les autres lettres et distribuent toutes celles destinées pour les communes qu'elles sont chargées de desservir.

Les *Entrepôts* ont été créés pour recevoir les dépêches à destination des *Bureaux* ou *Distributions* qui ne se trouvent pas sur la route même du courrier.

Le nouveau Tarif de la Poste aux lettres a été fixé par la loi du 15 Mars 1827 ; elle détermine la taxe de chaque Bureau de Poste, d'après les distances, en ligne droite, qui le séparent de tous les autres, d'où il suit que tous les points également éloignés du Bureau de depart sont taxés de la même manière. La taxe peut donc être représentée et elle l'est, en effet, sur cette carte, par des circonférences en *encre bleue*. Dans l'intervalle on a placé des chiffres en gros caractères, qui expriment la taxe en décime.

On conçoit que c'est la position seule du lieu qui en détermine la taxe ; néanmoins pour ôter toute incertitude, on a circonscrit dans la circonférence tous les noms des villes dont le point se trouvait dans l'intérieur, de manière que le nom et la position sont toujours renfermés dans la

même circonférence. On n'a agi de la sorte qu'à l'égard des Bureaux de Postes, parce qu'eux seuls ont une taxe qui leur est propre. Cette taxe ne peut être modifiée que par une loi, au lieu que celle des autres établissemens peut varier, selon que les lettres sont dirigées par tel ou tel Bureau.

La progression des taxes en raison des distances et celle en raison du poids des lettres sont rappelées dans de petits tableaux placés sur la partie droite de la Carte.

(Pour les autres renseignemens, consulter l'explication des signes sur la carte.

Rapport fait par M. De Stabenrath, *sur un projet de Prison-modele proposé par M.* Fresnel.

La brochure de M. Fresnel peut être considérée sous un double rapport : 1.° sous le rapport théorique ; 2.° sous celui de l'exécution.

En quelques pages, M. Fresnel soulève les plus grandes questions, qui intéressent le plus vivement le système social en entier.

L'Etat se compose de pauvres et de riches...... et c'est parmi les premiers, gens à la fois ignorans et grossiers, que se trouve le plus grand nombre de coupables. C'est presque un phénomène pour nous que de voir un homme dont l'éducation a été soignée, qui a été élevé dans une honnête aisance, qui en jouit encore, paraître sur les bancs de la cour d'assises.

Parmi les prolétaires, les artisans au contraire, le nombre des criminels est considérable, Tout vient concourir à les rendre victimes de leur propre position. La misère les pousse au vol, le désir de sortir de leur état, le besoin de

vivre et la paresse ; tous les vices qui sont communs au bas peuple, et plus que tout cela encore, le manque total de sentimens moraux et religieux

Tant qu'un homme n'a pas subi de condamnation judiciaire, il occupe parmi les hommes la place que sa probité, ses talens, sa fortune lui donnent ; mais aussitôt que le cachet de la réprobation a été imposé sur son front, il est en quelque sorte proscrit. Soumis à la surveillance de la haute police, lorsqu'il a été jugé au grand criminel, il se trouve rejetté dans le sein de la société, qui s'est constituée la première en guerre avec lui ; elle se met en garde contre celui qui, déjà coupable une première fois, n'offre aucune garantie pour l'avenir.

Il est à remarquer, et l'expérience journalière le prouve, M. Fresuel, comme tous les publicistes, le reconnaît aussi, que notre système des bagnes et des prisons est tel ; que l'homme qui y a été renfermé pendant un tems en sort plus corrompu encore qu'auparavant.

Il se plaint avec raison de ce que l'on n'a point encore amélioré davantage la position de ces hommes réprouvés. Il cherche les moyens pour y parvenir, et il propose enfin une espèce de maison de detention, dans laquelle il établit des catégories, des classifications ; il indique une marche à suivre et fait de la régénération physique et morale des prisonniers l'objet de son Memoire.

Le premier besoin de l'homme est la santé ; sans cela, pas de travail et d'amendement possible. Il choisit donc pour établir sa maison *de réfuge* un lieu sain, aéré, sec et à portée d'une *eau courante* ; la plaine Saint-Denis lui semble favorable pour l'exécution de son projet.

Architecte distingué, c'est aussi en architecte plutôt qu'en

publiciste qu'il traite la question. Il a joint à son opuscule un plan où sont détaillées toutes les parties de l'édifice qui doit contenir les prisonniers.

Ce plan nous paraît bien conçu, d'une exécution dispendieuse peut-être ; mais dont l'utilité ne saurait être contestée, soit que l'on y reçoive les prisonniers d'après le mode établi par M. Fresnel, soit d'après un tout autre mode.

Sous le rapport de l'hygiène, de la salubrité, ce plan présente tout ce que l'on peut désirer.

Telle est en peu de mots, Messieurs, l'analyse du projet de M. Fresnel ; l'amour de l'ordre et de l'humanité l'a seul conduit ; si son plan n'est point entièrement adopté par l'administration, au moins pourra-t-il être utile à ceux qui méditent sur l'importante matière qu'il a traitée. Nous désirerions, qu'avec des modifications apportées dans la discipline intérieure, sa prison, que nous pouvons appeler prison-modèle, fut élevée sous sa direction.

La brochure de M. Fresnel ne peut être regardée comme l'œuvre d'un publiciste, ses vues offrent de l'indécision, et manquent de développemens ; il faut le dire, c'est que tout est sacrifié et avec raison, au grand objet de l'architecte, à ce que nous appelons la partie pratique ; en un mot, au tracé du plan, à la distribution intérieure, extérieure, hygiénique de la prison-modèle. Quoiqu'il en soit, Messieurs, tel qu'il est conçu, le plan qui vous est présenté, ne peut être que l'œuvre d'un homme distingué et profondément versé dans son art, et M. Fresnel a fait en même-tems une bonne action et preuve d'un rare talent.

Extrait du Bulletin de la Société pour l'Instruction Élémentaire.

M. J.-J.-N. Huot, auteur de plusieurs traités statistiques, a publié, dans un Annuaire du département de l'Oise, le *résumé* de nombreuses recherches qu'il a faites sur l'état de l'instruction dans la France et dans diverses contrées. Nous insérons, avec les réflexions qui les accompagnent, ces calculs, documens précieux, qu'il sera souvent utile de consulter.

Le département de Seine-et-Oise compte 1 écolier sur 19 habitans, ou 10 écoliers sur 190 habitans.

Vingt quatre de nos départemens présentent une proportion plus satisfaisante, ainsi qu'on en peut juger par les rapports suivans :

	écoliers.		habitans.
Départemens de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Marne, de la Moselle.	10	sur	100
Départemens du Doubs, de la Haute-Marne, de l'Oise, du Bas Rhin, de la Haute-Saône.	10		110
Départemens du Jura, de la Somme.	10		120
Départemens de l'Aisne, des Ardennes, du Haut-Rhin, de Seine-et-Marne.	10		130
Départemens de la Meurthe, de la Meuse, du Pas-de Calais.	10		140
Départemens des Basses-Pyrénées, de l'Yonne.	10		150
Département des Hautes-Pyrénées.	10		160
Département d'Eure-et-Loir.	10		170
Département des Vosges.	10		180

Les départemens dans lesquels la proportion des écoliers est non-seulement moins satisfaisante, mais même tout-à-fait affligeante, sont au nombre de soixante-et-un.

Nous allons les classer suivant la progression qui a dirigé le classement des précédens.

	écoliers.		habit.
Départemens de la Drôme, des Hautes-Alpes, de l'Isère, du Nord.	10	sur	200
Département du Gard.	10		210
Départemens de l'Eure, de la Seine-Inférieure	10		240
Département des Landes.	10		260
Départemens du Calvados, de Vaucluse.	10		270
Département des Deux-Sèvres.	10		280
Départemens de la Corse, de la Manche.	10		300
Département de l'Hérault.	10		310
Département de la Charente-Inférieure.	10		330
Département de Saône-et-Loire.	10		350
Département de l'Ain.	10		370
Départemens de Lot-et-Garonne, du Rhône.	10		400
Département de l'Aude.	10		410
Départemens de l'Orne, du Var.	10		420
Département de la Seine.	10		460
Département du Gers.	10		470
Départemens des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône.	10		490
Département de la Haute-Garonne.	10		500
Département de l'Ardèche.	10		510
Départemens de la Charente, de la Vendée.	10		530
Département de la Nièvre.	10		540
Département de la Sarthe.	10		600
Département du Lot.	10		610
Département de la Gironde.	10		630
Départemens de la Loire, des Pyrénées-Orientales, de Tarn-et-Garonne.	10		660
Département de la Vienne.	10		700
Départemens de la Creuse, de l'Indre.	10		740

	écoliers.		habitans
Département de l'Aveyron.	10	sur	770
Département de la Mayenne.	10		780
Départemens du Cher, du Tarn.	10		820
Département du Loiret.	10		820
Département de la Haute-Vienne.	10		870
Département de Maine-et-Loire.	10		900
Département de la Lozère.	10		920
Département de la Dordogne.	10		1040
Département d'Ille-et-Vilaine.	10		1110
Département de l'Arriège.	10		1230
Département de la Corrèze.	10		1280
Départemens de Loir-et-Cher, de la Loire-Inférieure.	10		1320
Département de l'Allier.	10		1400
Département des Côtes-du-Nord.	10		1500
Département du Puy-de-Dôme.	10		1800
Département du Finistère.	10		1990
Département du Cantal.	10		2090
Département du Morbihan.	10		2220
Département d'Indre-et-Loire.	10		2290
Département de la Haute-Loire.	10		2680

De tous ces rapports, il résulte que le département de Seine-et-Oise renferme un nombre d'écoliers supérieur au terme moyen de toute la France, puisque le royaume compte 10 écoliers sur 230 habitans. Les Français ont en général une si haute opinion des lumières et de l'instruction répandue dans leur pays ; ils sont même tellement persuadés de leur supériorité à cet égard, qu'il nous semble utile de compléter les rapprochemens qu'exige une question aussi importante, en donnant les résultats que présentent les contrées les plus civilisées du globe. Ils serviront à rec-

tifier certaines idées que l'esprit national est disposé à propager ; la vérité est d'ailleurs d'autant plus utile sur cette question, que la tendance vers les améliorations est plus marquée.

Rapport des écoliers des deux sexes à la population dans les divers états du globe.

	écoliers	habitans
Monarchie espagnole	10 sur	2000
Empire de Russie	10	1640
Royaume de Portugal	10	857
Royaume de Naples	10	670
France	10	176
Grande-Bretagne (les trois royaumes)	10	153
Irlande	10	170
Angleterre	10	136
Ecosse	10	110
Empire d'Autriche	10	150
Duché de Styrie	10	95
Royaume de Bohême	10	85
République des Etats-Unis	10	110
Etats de New-York	10	38
Royaume des Pays-Bas	10	97
Province d'Oweryssel	10	60
Royaume de Prusse	10	70
Confédération suisse	10	60

Sur la Théorie de la Population, par M. de Vindé. (*Extrait du Compte rendu des Travaux de la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, en* 1829, *par M.* Fremy.)

C'est à la proportion toujours croissante de la classe

indigente en Angleterre, qu'il faut attribuer des recherches qui ont pour but de s'assurer s'il n'existe pas un moyen de faire cesser cette trop forte disproportion dans les élémens d'une même société, et d'arrêter le développement de ce *paupérisme* qui met une partie de la population à la charge de l'autre. Les économistes anglais qui ont médité cette grave question, ont pensé que le défaut d'équilibre dans la répartition des produits provenait seulement de ce qu'un trop grand nombre d'individus étaient appelés à les partager, et au lieu de chercher les moyens de les accroître, ils ont préféré celui de diminuer le nombre de ceux qui les consomment; en d'autres termes, pour modifier l'accroissement des pauvres en Angleterre, on propose de poser des limites au développement de la population, en prohibant les mariages dans lesquels les contractans ne justifieraient pas des moyens de nourrir et d'elever leurs enfans; proposition immorale, injuste et irreligieuse! qui aurait pour résultat la dépopulation d'une classe si utile à l'agriculture et à l'industrie, qu'il faut s'empresser de repousser, parce qu'elle a été érigée en système, et que ses partisans n'ont pas craint de la reproduire jusque dans nos chambres législatives. M. de Vindé s'est donné cette honorable tâche dans des observations sur la théorie de la population. Notre vénérable collégue s'est d'abord attaché à traiter ce que les auteurs de ces propositions appellent le droit et le pouvoir qu'ils supposent à la société de limiter la population. Il prouve d'abord que ce droit et cette faculté n'existent pas, et qu'en supposant qu'ils existassent, les désordres auxquels ils donneraient naissance s'opposeraient à ce qu'on pût jamais les exercer.

M. de Vindé considère ensuite ce système sous le rapport de la diminution de la population. Cette nécessité, toujours

suivant le partisan du système, découlerait de ce que la population croît en progression géométrique comme 1, 2, 4, 8, 16, tandis que l'accroissement de la consommation se fait en progression arithmetique, comme 1, 2, 3, 4, etc. M. de Vindé démontre qu'excepté en France et en Amérique, la population est plutôt stationnaire que croissante; il prouve ensuite que la production n'est pas soumise comme la population à des lois d'accroissement et de décroissement, et il pose en principe que le nombre d'hommes est la mesure de la production, et que celle-ci suffira toujours aux bras qui la font naître.

Abordant ensuite la discussion des causes qui ont pu faire ériger en système général la nécessité de diminuer la population, M. de Vindé reconnaît qu'une pareille opinion n'a pu naître que dans des esprits subjugués par des circonstances locales; il peint en Irlande un peuple tout entier, véritablement malheureux, sans propriété et souvent sans travail, parce que l'exploitation du territoire, qui appartient à de grands propriétaires qui n'en consomment pas les revenus dans le pays, est soumise à un système souvent commandé par des intérêts politiques; en Angleterre on ne remarque pas cette détresse qui accable le peuple irlandais, parce que la majorité de la population pauvre se réfugie dans l'industrie manufacturière; mais si quelques circonstances viennent la détourner de cette direction, alors plusieurs milliers d'hommes sans propriétés deviennent tout-à-coup indigens, et des esprits prévenus ne voient qu'une exubérance de population là où il ne faudrait reconnaître que le vice d'un ordre de choses, probablement respectable par son ancienneté, mais qui n'en fait pas moins envahir le territoire par le plus petit nombre, tandis que le plus grand ne se compose que de prolétaires. M. de Vindé pense que

ce sont là les véritables causes des erreurs qu'il reproche à ses adversaires, et que leur génie élevé et méditatif devrait plutôt s'exercer sur les moyens de faire participer aux bienfaits de la propriété, la plus grande partie de la population, que de chercher à arrêter son développement.

A l'appui de son opinion, M. de Vindé présente la France ancienne, sous l'influence d'une manie d'agglomérer la propriété, qui n'était cependant pas poussée à l'excès comme en Angleterre, des mains-mortes, des droits d'aînesse, des substitutions, et éprouvant parfois quelques difficultés à nourrir ses vingt-quatre millions d'habitans. Mais survient un nouvel ordre de choses, ces inégalités disparaissent, le pays obtient des institutions convenables à ses mœurs, le marché de la terre s'ouvre à tous les Français; bientôt les proportions les plus convenables s'établissent pour former des grands et des petits propriétaires, et la France, au bout de vingt-quatre années d'une guerre qui a moissonné une partie de sa jeunesse, se trouve dans le bonheur, dans l'aisance, enrichie de huit millions d'habitans, ne redoutant que le terme de cette admirable progression, n'ambitionnant aucune partie de cette législation qui assure, chez nos voisins, l'envahissement du territoire à quelques privilégiés, et ne désirant que la conservation de ces lois constitutionnelles, monument de la plus haute sagesse, qui garantissent la prospérité du sol, et qui laissent à tous les Français, sans exception, l'espoir d'en posséder une partie.

LITTÉRATURE.

Discours prononcé par M. d'Avannes, *Membre résidant, le jour de sa réception.*

Si quelquefois les Sociétés savantes devinent le génie encore inaperçu, et devançant les arrêts de la postérité, lui désignent le front qu'elle doit un jour parer de ses couronnes, plus souvent elles s'associent le modeste ami des Lettres, qui ne rechercha dans leur étude, qu'un délassement à des occupations plus graves, et l'oubli des peines dont est presque toujours semée notre pénible existence.

Je mettrai donc à l'écart toutes ces formules banales, qui, sous le voile transparent de la modestie, ne cachent trop ordinairement que les prétentions de l'amour-propre, et j'invoquerai avec confiance, comme un titre à l'honneur de partager vos intéressans travaux, mon amour pour les Lettres, ces constantes amies, qui furent naguères le plus doux passe-tems de ma jeunesse, qui sont maintenant le charme de mon âge mur, et dont j'attends un jour la consolation d'une vieillesse, qu'un bienfait de la Providence nous permet à tous d'espérer, quoiqu'il soit donné à si peu de l'atteindre.

Vous entretenir quelques instans de leur influence heureuse à toutes les époques, et dans toutes les positions sociales, quelqu'imparfaite que soit cette esquisse rapide, c'est en même-tems, Messieurs, payer aux Lettres la dette

de la reconnaissance et vous prouver que je sais apprécier un choix qui flatte l'un de mes goûts les plus chers, et m'ouvre une nouvelle source de plaisirs.

Les Lettres, noble délassement du véritable sage, ne sont plus le partage exclusif de quelques individus, qui jadis en faisaient leur unique occupation ; loin d'être aujourd'hui incompatibles avec les études sérieuses, elles sont devenues au contraire un accessoire toujours utile et souvent indispensable des connaissances positives qu'exigent les fonctions les plus élevées ; elles développent l'esprit, rectifient le jugement, ornent la mémoire, et donnent seules cette facilité d'élocution et cette correction de style, partout nécessaires à quiconque aspire à des succès réels.

Laissons donc ces esprits froidement spéciaux, érigeant leur impuissance en vertu, proscrire des emplois publics, ces dons brillans que le ciel refusa à leur stérile imagination, et nouveaux Procustes, s'efforcer ainsi de réduire le mérite d'autrui à leur taille de pygmée.

Le Trône lui-même, associa quelquefois les Lettres à ses pénibles travaux : Frédéric écrivait un quatrain de cette même main qui traçait le plan d'une bataille, ou ratifiait le partage d'un royaume ; et de nos jours, ce Roi qui supporta si noblement l'adversité, ne préluda-t-il pas, par la culture des lettres, aux institutions politiques dont il dota son peuple en revenant de l'exil ?

Parmi les Princes, ceux-là seuls ont été véritablement grands, qui ont aimé les Lettres ; Auguste. Léon, et ce Louis dont un règne rival voulut en vain ternir la gloire, eussent-ils donné leur nom à leur siècle, si les Lettres qu'ils ont protégé, n'eussent à leur tour immortalisé leur mémoire.

Lorsque l'invasion des barbares eût éteint le flambeau de la civilisation, l'absence des lois et la faiblesse du pouvoir, soumirent tout au droit de la force, bientôt on dédaigna l'inutile étude des Lettres, et l'homme qui ne trouva plus alors de protecteur que dans son épée, la mit bientôt seule dans la balance de ses droits et de ses devoirs.

Cependant, par fois encore les Muses, ces filles de l'harmonie, vinrent sous les pas du léger Trouvère ou du galant Troubadour, s'asseoir au foyer du château gothique, et répandirent une plus douce teinte sur les sombres tableaux de ces tems, où des coutumes bizarres et des crimes atroces s'unissaient à des usages enchanteurs et à des vertus dont nous n'avons plus que le souvenir. car, dût ma pensée paraître un paradoxe, la perfectibilité morale n'est qu'une chimère : en bien comme en mal, les siècles qui se succèdent n'ont rien à s'envier; dans leurs révolutions, la forme seule varie, le fonds reste le même, et la somme des vices et des vertus croît ou décroît dans une proportion à peu près égale : l'époque des grands crimes fut toujours celle des dévouemens sublimes. Ainsi le veut la sagesse éternelle; elle fait naître dans le désert, près du reptile qui cause la blessure, la plante salutaire qui paralyse le venin.

A cette époque d'une ignorance générale, le clergé en conservant dans la solitude des cloîtres, les traditions des grands écrivains d'Athènes et de Rome, goûtait seul dans le silence les plaisirs tranquilles que procurent les Lettres, dont il préparait la renaissance, et dont il a transmis le précieux dépôt aux siècles futurs, qui trop souvent n'ont accepté le bienfait qu'en calomniant le bienfaiteur.

Qu'on interroge les cendres aujourd'hui dispersées des membres de ces nombreuses congrégations savantes qui

fleurirent *alors* ? *elles* vous répondront que l'étude des lettres remplit la *cellule* du solitaire d'un charme inexprimable, et que sous sa douce influence, leur longue et monotone carrière s'écoula comme un jour sans nuage.

Mais quand apparut le siècle du Grand Roi, le Clergé, dont les Lettres avaient fait la gloire et créé en grande partie la puissance, ne resta pas étranger à leur triomphe.

Massillon, Fléchier, Bourdaloue, et surtout ce Bossuet que l'église gallicane invoque encore comme son palladium, leur durent leurs succès et cette vénération dont leur éloquence a long-tems environné le sacré ministère.

Fénélon, que l'humanité et la tolérance invoqueraient comme leur apôtre, quand l'épiscopat ne le citerait pas comme l'un de ses modèles. se consolait par la culture des Lettres, des rigueurs de la Cour, et transmettait à la postérité, dans son immortel Télémaque, les sages et sévères leçons qu'il n'avait d'abord tracée que pour le royal élève, ravi à ses soins et à l'espoir de la France par une mort prématurée.

Le tumulte des camps n'est pas non plus étranger aux Lettres; le préjugé qui les en proscrivit trop long-tems a disparu depuis plusieurs siècles: la tente a enfin connu les accords de la lyre, et le bivouac s'est égayé des longs récits de la ballade et des joyeux refrains du vaudeville.

C'est par la culture des Lettres, qu'un grand nombre de nos vieux soldats, retirés aujourd'hui dans leurs humbles foyers, trouvent un soulagement aux douleurs cuisantes que la victoire, en véritable marâtre, a légué à leur vieillesse anticipée.

Long-tems avant que la tribune publique ouvrit une nouvelle carrière à l'éloquence, en révélant dans l'armée des

talens jusques-là inconnus, combien de militaires consacrèrent aux Muses les loisirs qu'ils dérobaient à la gloire ?

Clément Marot qui, blessé à Pavie, partagea la captivité de son Roi, consolait ses longs ennuis par cet élégant badinage que vante le législateur de notre parnasse, et qui fait encore le charme de ses poésies, remplies d une naïveté et d'une élégance victorieuses du tems et des vicissitudes du langage.

Malherbe, le père de la Poésie française, était l'un des plus vaillans chevaliers de son tems; Sully, qu'il avait poursuivi pendant deux lieues l'épée dans les reins, lui en garda toujours rancune, et par un sentiment de vengeance, peu digne d'un si grand homme, devenu surintendant des finances, il détourna long-tems de notre illustre compatriote les largesses de la Cour.

Bouflers, dont le nom réveille tant de souvenirs héréditaires de gloire et d'amour, doit à son intéressante Aline et à ses Poésies pleine d'une facilité et d'une grâce auxquelles un peu plus de décence ne donnerait que plus de charmes, une célébrité que le colonel de houzards ou le gouverneur du Sénégal eussent vainement espéré.

Dorat, Pezay, St-Lambert, et cette foule de jeunes étourdis retirés sous les ombrages de Feuillancour, dans cette charmante caserne qu'a immortalisé le Tibule français, ne trouvèrent-ils pas dans les Lettres la source de leurs succès ou l'excuse de leurs aimables folies ?

N'ont-ils pas eux-mêmes servi avec honneur, ces deux jeunes rivaux de gloire et de plaisir, qu'a vu naître le sol brûlant d'un autre hémisphère, et qui ont rendu la postérité confidente de leurs amours malheureuses ? Bertin, moins amant que Poète, mais dont le vers étincelle de verve et

de saillie; *Parny*, le Poète du sentiment, dont la Muse toujours *élégante* et facile, a fait oublier les Poètes érotiques *de l'antiquité* et a puisé son génie dans les émotions *d'un cœur* vivement agité par les tourmens, dont il trace une *si touchante* peinture car pour l'homme comme pour les *nations*, la célébrité ne s'acquiert jamais qu'au prix du *bonheur*! Heureux si le Poète des Grâces, qu'à peine il avait fait rougir dans ses chants érotiques, n'eut pas brisé les plus belles cordes de sa lyre dans des ouvrages qui ont souillé son nom sans rien ajouter à sa gloire; châtiment trop ordinaire des écrivains, que le délire de l'imagination ou l'aberration de l'esprit portent à profaner les choses saintes et les principes éternels de la morale.

Légères et brillantes dans les camps, les Lettres sont loin de repousser la gravité du Magistrat, et elles reposent agréablement ses yeux fatigués du spectacle affligeant du crime. Dans tous les tems l'interprète des lois les cultiva avec honneur, et les doctes commentateurs de nos anciennes coutumes prouvent par le pédantisme même de leurs citations, qu'ils ne se livraient pas exclusivement à l'étude du droit, et que par fois aussi ils sacrifiaient aux Grâces.

Lefranc de Pompignan qui définissait l'homme de lettres, *le savant instruit et rendu meilleur par les livres*, prouva par ses vertus comme par ses lumières la justesse de cette définition; et n'en deplaise à Voltaire, dont il eut le fatal honneur d'exciter la jalousie, il fut aussi grand Magistrat, aussi vertueux citoyen, qu'écrivain distingué.

Montesquieu, dont le nom seul est un éloge, répétait souvent *qu'il n'avait jamais eu de chagrins que n'eût fait disparaître une heure de lecture*: il trouva dans les lettres la source de son bonheur comme celle de sa gloire, et

le Président à mortier ne croyait pas déroger à ses graves fonctions, en composant pour l'Académie de Bordeaux, régénérée par ses soins, ces légers opuscules par lesquels il préludait à son immortel Esprit des lois.

De combien d'autres Magistrats illustres le fauteuil Académique garde encore le souvenir! Depuis ce Séguier dont on a dit *qu'il tempéra par le charme des Lettres la sévérité des lois*, jusqu'au défenseur du Roi-martyr, qui seul avec le vertueux Malesherbes, cet autre ami des Lettres, joua un rôle glorieux dans le funeste drame du 21 Janvier; qui depuis, couronna un beau talent par une noble conduite, et dans un siècle si fécond en apostasies, ne démentît jamais son premier dévoûment.

Long-tems de Sèze, dont cette cité vit pour ainsi dire les derniers instans, charma par l'étude des Lettres sa retraite volontaire et le silence auquel il crut devoir condamner une éloquence qui n'avait pu sauver son Roi. Il leur dut de nouvelles jouissances aux jours de sa prospérité, lorsque l'héritier de son auguste client le fit Magistrat, pour honorer la Magistrature, et l'éleva aux plus éminentes dignités, comme pour attester un jour que l'ingratitude des Rois ne prescrit jamais entièrement contre la fidélité.

Non-seulement les Lettres sèment de fleurs l'existence du guerrier, du prêtre et du magistrat; mais elles offrent encore à l'administrateur un refuge souvent nécessaire contre les dégoûts dont l'abreuve l'esprit de parti; au financier éclairé, une compensation à l'aridité de son travail; à l'artiste, un guide utile dans ses brillantes inspirations, et au savant un moyen d'embellir et de propager ses théories nouvelles.

Leur douce influence rend pour tous le bonheur plus grand, l'infortune moins amère, elle ajoute aux douceurs

du triomphe, elle calme les regrets de la défaite, et si elle ne satisfait pas entièrement le cœur livré à de vagues désirs, même au sein de ses plus vives jouissances, c'est que la plénitude du bonheur ne lui est pas donnée ici-bas et que, dans l'imperfection de sa nature, désirer c'est déjà jouir.

Eh quel homme n'a quelquefois dans le cours de sa vie senti le besoin de se distraire des embarras du monde et de se dérober aux soucis qu'il engendre ; car quelle carrière n'est hérissée de chagrins dans un tems, où la calomnie sert presque toujours de marche-pied à l'ambition, ou semblable à ces rois d'Orient qui ne savent régner qu'en étranglant leurs frères, chacun écrase impunément ses rivaux sous le poids de la diffamation, moyen usé et qui pourtant se reproduit à chaque instant avec succès, parce qu'il se ploie à toutes les formes et que dans tous les tems les passions viles et haineuses trouvent un complaisant écho dans l'ame des méchans.

Les Lettres, ressource assurée contre les peines du cœur et les maux de l'esprit, peuvent seules offrir un asile contre ce fléau cruel qu'engendre la haine, que colporte l'indifférence, qu'accueille la malignité, et dont le souffle empoisonné en flétrissant les plus brillantes existences, n'épargne pas même l'humble médiocrité.

Mais si les Lettres concourent dans toutes les positions et dans tous les rangs au bien-être de l'individu, elles sont aussi l'un des liens les plus actifs de la société et contribuent puissamment à y maintenir le calme ou à y rétablir l'harmonie ; car les hommes sont rarement tels que les passions se les figurent et c'est presque toujours l'éloignement qui fomente les haines ou crée les antipathies : que des circonstances fortuites rapprochent deux hommes d'opinion la plus

opposée, il est rare qu'ils ne finissent pas par s'entendre; en se voyant de plus près, ils apprennent à se mieux connaître, le prisme des illusions disparaît et l'estime fait bientôt tomber la fragile barrière qu'avait élevée la prévention.

Les Sociétés savantes qui, depuis quelque tems, ont l'honneur de partager avec tout ce qui est digne de respect ou d'estime, les sarcasmes de ces gens qui pensent qu'il suffit de viser à la méchanceté pour avoir de l'esprit; les Sociétés savantes, dis-je, indépendamment de leurs autres élémens de succès, offrent assurément sous ce dernier point de vue, une utilité incontestable et trop peu appréciée; elles établissent des rapports directs et des relations fréquentes entre ceux que séparent et la distance des lieux et la diversité des occupations, et elles deviennent ainsi pour les différens genres de mérites un centre commun où vont se réunir toutes les lumières dans un même but, celui de l'utilité publique.

Plus que tout autre, Messieurs, j'apprécie assurément ces heureux résultats, que nos relations passées parent à mes yeux du charme le plus flatteur et dont m'appelle plus particulièrement à profiter aujourd'hui votre choix, qui devient ainsi pour moi une nouvelle preuve des avantages que l'étude des Lettres procure à l'homme dans toutes les positions sociales.

Notice sur Lénore, traduite de Bürger ; *par M.* De Stabenrath.

Bürger est né à Wolsmerswende, dans la principauté d'Halberstadt, le 1.er Janvier 1748. Un soir, il entendit une jeune paysanne chanter les mots suivans :

La lune est si claire,
Les morts vont si vite à cheval !
Dis, chère amie, ne frissonne-tu pas ?

Ces paroles retentirent sans cesse à ses oreilles, et saisirent tellement son imagination, qu'il n'eut pas de repos avant d'avoir composé quelques strophes sur ce refrain. Il les montra à ses amis, qui le pressèrent vivement de ne pas laisser son ouvrage imparfait : ce n'était d'abord que des couplets isolés qu'il réunit ensuite dans un même cadre. Lorsque Lénore fut achevée, Bürger la lut à la société littéraire de Goettingue : arrivé à ces vers :

« Il s'élance à bride abattue contre une grille de fer ;
» d'un coup de sa houssine légère, il frappe... les verroux
» se brisent.... »

il frappa contre la cloison de la chambre, ses auditeurs tressaillirent, et se levèrent en sursaut : le poète qui tremblait pour le succès d'un ouvrage aussi différent des formes ordinaires, commença à espérer qu'il avait réussi. Il en eut bientôt la certitude par la vogue prodigieuse que Lénore obtint dans toute l'Allemagne : les paysans même chantent cette romance, comme les gondoliers de Venise répètent les vers du Tasse : Bürger est le poète le plus populaire de l'Allemagne : il n'est personne qui ne sache par cœur des fragmens de ses poésies : il mourut de misère, et on se hâta de lui élever un monument.....

« Bürger (dit M.me de Staël) est de tous les Allemands » celui qui a le mieux saisi cette veine de superstition qui » conduit si loin dans le cœur ; aussi ses romances sont-» elles connues de tout le monde en Allemagne. La plus » fameuse de toutes , Lénore , n'est pas , je crois , traduite » en français , ou du moins il serait difficile qu'on pût en » exprimer tous les détails , ni par notre prose , ni par nos » vers.

» Toutes les images , tous les bruits en rapport avec la » situation de l'ame sont merveilleusement exprimés par la » poésie. Les syllabes , les rimes , tout l'art des paroles et » de leurs sons , est employé pour exciter la terreur. La » rapidité du pas du cheval semble plus solennelle et plus » lugubre que la lenteur même d'une marche funèbre. L'é-» nergie avec laquelle le cavalier hâte sa course , cette » pétulance de la mort cause un trouble inexprimable , et » l'on se croit emporté par le fantôme comme la malheu-» reuse qu'il entraîne avec lui dans l'abîme.

» On remarque aussi dans Bürger une certaine familiarité » d'expressions , qui ne nuit point à la dignité de la poésie , » et qui en augmente singulièrement l'effet. Quand on » parvient à rapprocher de nous la terreur ou l'admiration » sans affaiblir ni l'une ni l'autre , ces sentimens deviennent » nécessairement beaucoup plus forts. »

Nous avons emprunté à M. Ferdinand Flocon la première partie de cette note, madame de Staël nous a fourni la seconde.

LÉNORE,

Ballade traduite de Bürger.

Un pénible sommeil, au lever de l'aurore,
Avait quitté les sens de la belle Lenore.
Dis-moi, Wilhelm, es-tu fidèle à nos amours?
O mort! as-tu tranché la trame de ses jours?
Wilhelm avait suivi la glorieuse armée
Du grand roi Frédéric; sa triste bien-aimée
Ignore si le sort au milieu des combats,
Dans les plaines de Prague, a retenu ses pas.

Mais des deux Souverains la haine est appaisée,
D'assez de sang humain la terre est arrosée,
Fatigués de la guerre, ils ont signé la paix.
Sur ces champs désolés, elle étend ses bienfaits,
Et le soldat joyeux, couronné de feuillage,
Mêle au bruit des clairons, les chants de son village;
Il songe à son clocher, aux murs du vieux castel,
Et retourne au foyer du manoir paternel.

D'enfans et de vieillards une foule empressée
Inonde les chemins; la jeune fiancée
Unit ses cris de fête à leurs chants de retour,
Et soupire tout bas en rougissant d'amour;
Le voilà, c'est mon fils, embrasse ton vieux père,
Ton amante et ta sœur, et ton heureuse mère....
Pour toi, pauvre Lenore, il n'est plus de bonheur,
Tu ne reverras plus l'objet cher à ton cœur.

Elle interroge en vain, parcourt en vain la foule ;
Marche, s'arrête, écoute, et du flot qui s'écoule
Entend en frémissant tomber les derniers pas ;
A leur tour, elle a vu défiler les soldats.
Grand Dieu ! pas de Wilhelm ; le désespoir l'accable :
Et maudissant du ciel le courroux implacable,
Sa tête s'est baissée ; elle tombe, et soudain
Ses cheveux arrachés s'échappent de sa main.

Sa mère l'aperçoit, elle accourt auprès d'elle ;
La presse dans ses bras. — O mon enfant, dit-elle,
Quels sont les maux affreux qui font couler tes pleurs ?
Que la bonté de Dieu, détourne les malheurs !
— O ma mère, il est mort ; il est sous la poussière !
Dieu cruel, sois maudit, j'abhorre la lumière,
Que l'univers se brise et retombe sur moi.
O Dieu je me maudis, en maudissant ta loi !

— Ecoute les accens de ma voix suppliante ;
Protège-nous, Seigneur ; que ta main bienfaisante
S'étende sur Lenore et verse dans son cœur
Le baume de l'espoir, du calme précurseur ;
Lenore, adresse au ciel ton ardente prière !
— Il la dédaignerait ; il est sourd, ô ma mère,
Je ne saurais prier. Hélas ! pourquoi ce soin,
Je l'ai fait autrefois, je n'en ai plus besoin.

— Qui connaît du Seigneur la bonté protectrice,
Sait qu'il entend nos vœux d'une oreille propice;
Qu'il console, chérit les hommes ses enfans;
Ma fille, son saint nom calmera tes tourmens!
— Quel nom pourrait calmer le feu qui me dévore?
Ma mère, l'invoquer? C'en est fait de Lenore.
Qui me rendra Wilhelm et finira mon deuil?
Les morts sont pour jamais descendus au cercueil.

— Ecoute, mon enfant: Tu crois à sa constance,
S'il t'avait oubliée; et si sa longue absence,
Te prouvait son parjure? Enfin, chez les Hongrois,
Si d'une autre son cœur avait reçu les lois?
Il est, crois-moi, perfide, efface son image;
Jamais un bonheur pur ne sera son partage;
Ton cruel souvenir suivra partout ses pas,
Et le remords l'attend, au moment du trépas.

— O ma mère, il n'est plus, la mort inexorable
M'en sépare à jamais. O destin implacable!
Eteins-toi de ma vie, inutile flambeau,
Tu me glaces d'horreur, je ne veux qu'un tombeau.
Je n'ai plus qu'à mourir, et pourquoi suis-je née?
J'appelle dans mes vœux cette heure fortunée
Où la mort m'atteindra. Malédiction sur moi,
Je me maudis, Seigneur, en maudissant ta loi.

— Je t'invoque, Seigneur, au nom de ma tendresse;
Suspends tes jugemens, protège sa faiblesse,
L'injure est dans sa bouche, et non pas dans son cœur.
Tout son crime est d'aimer, c'est-là tout son malheur.
Ma fille, cher enfant, que ta raison surmonte
Un amour passager et qui fera ta honte:
Songe à Dieu, mon enfant, au bonheur éternel,
Et ton âme n'aura plus rien qui soit mortel.

— Le bonheur éternel, en est-il, ô ma mère?
L'enfer existe-t-il, est-il une chimère?
Wilhelm est mon bonheur, Wilhelm est tout pour moi.
Lumière de mes jours, tu me glaces d'effroi;
Eteins-toi pour jamais dans l'horreur des ténèbres.
O mort, viens me couvrir de tes voiles funèbres;
Tout espoir est détruit, viens me fermer les yeux,
Eh! que puis-je espérer de la terre ou des cieux?

Ainsi son désespoir s'exhalait en blasphème,
Et du Dieu tout puissant provoquait l'anathème.
Ainsi dans sa douleur poussant des hurlemens,
Elle meurtrit son sein par des coups violens.
Et se tordant les bras dans son affreux délire,
Elle appelait la mort et semblait lui sourire;
Mais le soir arrivait, calme, silencieux,
Et les astres déjà scintillaient dans les cieux.

Ecoutez le galop du coursier qui s'avance ;
Un cavalier descend....., écoutez bien, silen
Il lève le marteau doucement, doucement,
Le marteau sur le fer tombe légèrement;
Il résonne tout bas, se tait, résonne encore,
Et vient frapper les sens de la triste Lenore.
Ecoutez, écoutez, on va parler, j'entends!..
Et la voix fait entendre aussitôt ses accens.

— Ouvre-moi, mon enfant, dors-tu, ma fiancée ;
Ou veilles-tu pour moi.... présent à ta pensée,
Attends-tu mon retour.... le bonheur, le malheur,
Dis, quel est ton partage ; et l'état de ton cœur?
— Ah ! Wilhelm, est-ce toi? que j'ai versé de larmes ;
Que j'ai passé de nuits livrée à mes alarmes ;
Je t'attendais toujours. Eh ! comment t'oublier?
Mais d'où viens-tu si tard, monté sur ce coursier?

— Je ne puis à cheval sortir de ma demeure,
Qu'alors que le beffroi tinte la douzième heure ;
Je suis parti couvert des ombres de la nuit ;
J'arrive de Bohème, et le tems presse et fuit :
Viens avec moi, Lenore, ô viens, ma fiancée !
— Entre, mon bien-aimé, la nuit est avancée ;
L'aubépine frémit au souffle froid du vent ;
Mes bras te sont ouverts, ah! viens, mon cœur t'attend.

— Et que t'importe, enfant, le vent ou la nuit sombre;
Entends mon noir coursier qui s'agite dans l'ombre,
La terre retentit sous le bruit de ses pas;
M'arrêter en ces lieux, je ne l'oserais pas.
Entends mes éperons, il faut partir, Lenore;
Monte en croupe, suis-moi, car je dois faire encore
Cent milles aujourd'hui vers le lit nuptial.
Mon noir, pour me guider, n'attend que mon signal.

— Rien ne peut t'arrêter, la nuit ou la distance!
Cent milles à franchir, sont un espace immense!
Et comment arriver? L'airain religieux
S'est onze fois déjà balancé dans les cieux.
— Viens, la lune répand une douce lumière,
Lenore, vois ces prés qu'un demi-jour éclaire;
Il en est tems; les morts vont vite, ainsi que moi;
Et le lit nuptial est préparé pour toi.

— Quelle couche est la tienne, où donc est ta demeure?
— Elle est bien loin d'ici, toujours fraîche à toute heure;
Son enceinte est étroite, et six ais réunis
S'adaptent pour mon lit avec deux plus petits.
Y tiendrons-nous tous deux? Oui, Lenore, sans doute;
Saute sur mon coursier: partons, voici la route;
Les convives sont prêts, on n'attend plus que nous;
Et la chambre tranquille est ouverte aux époux.

Sur le sombre coursier elle s'est élancée ;
Et près du cavalier rapidement placée,
Elle presse son corps avec ses blanches mains.
Le cavalier s'éloigne et les échos lointains
Résonnent sous ses pas. Tout couvert de poussière,
Il pousse son coursier qui sillonne la terre,
De bleuâtres éclairs jaillissent sous ses pas
Des veines des cailloux qu'il réduit en éclats.

Tout s'efface à leurs yeux, les monts, les pâturages
Le fleuve, les cités et les déserts sauvages.
Après qu'ils ont passé, les ponts tremblent encor.
— Ma Lenore, as-tu peur.... dans ce rapide essor ;
Vois, la lune est brillante, et sa lumière est douce,
Hurrah! les morts vont vite, ils sont prompts dans leur course;
Tu ne crains pas les morts ? — Oh non, laisse en repos,
Wilhelm, laisse les morts dans le sein des tombeaux.

— Quels chants frappent les airs de leur lente harmonie ?
Pourquoi de noirs corbeaux une troupe hardie
Vient-elle près de nous porter son vol pesant ?
Ecoute de l'airain le triste tintement,
Entends le chant des morts, ils chantent: « Dans la terre
Déposons ce cadavre.... » Et voilà qu'une bière
Approchait, le convoi chantait en la suivant,
Un hymne rauque et sourd comme un coassement.

— Ce corps sera placé dans sa froide demeure ;
Au bruit des chants plaintifs, et quand la douzième heure
Vibrera dans les airs ! Pour moi, dans ce moment,
Je conduis mon épouse au banquet qui l'attend.
Viens, chef sacré du chœur, chante notre hyménée ;
Bénis, ministre saint, unis la destinée
De Lenore et de moi ; que ce devoir pieux
D'une heureuse union puisse épurer les feux.

Au bruit, aux chants du chœur, succède le silence ;
Le cercueil disparaît et le convoi s'avance ;
Il marche, il suit de près les pas du noir coursier ;
Qui s'éloigne toujours avec le cavalier.
Celui-ci haletant, tout couvert de poussière,
Excite son coursier, qui sillonne la terre ;
De bleuâtres éclairs jaillissent sous ses pas,
Des veines des cailloux qu'il réduit en éclats.

Comme tout semble fuir, les villes, les campagnes,
Les arbres, les forêts, les vallons, les montagnes,
Tout s'efface à leurs yeux dans leur rapide essor
— Ma Lenore, as-tu peur ? Pourquoi trembler encor ?
Vois, la lune est brillante, et sa lumière est douce.
Hurrah ! les morts vont vite, ils sont prompts dans leur course.
Tu ne crains pas les morts ? — Oh non, laisse en repos,
Laisse, laisse les morts au sein de leurs tombeaux.

— Porte les yeux au loin, vois-tu cette potence?
Les esprits à l'entour exécutent leur danse
Aux rayons incertains de l'astre de la nuit.
Esprits, venez, esprits que l'enfer seul conduit,
Accompagnez mes pas, suivez ma fiancée:
Esprits, vous danserez, quand près de moi placée,
Nous serons tous les deux dans le lit nuptial;
De vos danses, esprits, ce sera le signal.

Ainsi qu'un vent qui souffle à travers le feuillage,
Ainsi des noirs esprits la cohorte sauvage,
Fait retentir les airs. Ils suivent le coursier
Qui s'éloigne toujours avec le cavalier.
Celui-ci haletant, tout couvert de poussière,
Excite son coursier qui sillonne la terre;
De bleuâtres éclairs jaillissent sous ses pas,
Des veines des cailloux qu'il réduit en éclats.

Par la lune éclairé, mais perdu dans l'espace,
Chaque objet disparaît et l'horizon s'efface.
Les astres semblaient fuir dans leur rapide essor.
— Ma Lenore, as-tu peur? Pourquoi trembler encor?
Vois, la lune est brillante et sa lumière est douce.
Hurrah! les morts vont vite, ils sont prompts dans leur course;
Tu ne crains pas les morts? — Malheur! laisse en repos,
Laisse, laisse les morts au sein de leurs tombeaux!

J'entends le chant du coq ; le sablier s'épuise ;
Hâtons-nous, le tems fuit, que mon noir me conduise ;
Hâtons-nous, mon coursier ; je sens l'air du matin :
Mon noir, les morts vont vite... accomplis ton destin ;
Va, nous serons bientôt au terme du voyage ;
Nous sommes arrivés, nous touchons au rivage :
Nous voilà, nous voilà, le lit est préparé,
C'est le lit nuptial ; il doit être paré.

Ils arrivent enfin ; mais à bride abattue,
Vers une grille en fer, fermée et retenue
Par d'énormes verroux. Sa houssine à la main,
Le cavalier s'élance et frappe un coup... Soudain
Les verroux sont brisés ; la porte gémit, tremble,
Et s'ouvre avec fracas..... Les voilà tous ensemble,
Au milieu des tombeaux ; et la lune éclairait
Ces monumens nombreux que la mort habitait.

Hélas ! en cet instant quel prodige effroyable !
Le cavalier n'est plus qu'un spectre épouvantable ;
Son manteau sur le sol tombe en lambeaux poudreux,
Sa tête décharnée offre un aspect hideux.
Ses yeux ne brillent plus dans leurs orbites vides ;
Son corps est un squelette, et dans ses mains livides
Il tient un sablier, il agite une faux,
Instrument de la mort qui peuple les tombeaux.

Le noir coursier se cabre, il écume de rage ;
Hors de lui, haletant, il pousse un cri sauvage ;
Sa bouche et sès naseaux lancent d'horribles feux.
Mais voilà que la terre, avec un bruit affreux,
S'entr'ouvre sous ses pieds, et dans l'abîme il tombe.
Les esprits gémissans s'échappent de la tombe
Et parcourent les airs. Lenore, avec terreur,
Voit la mort approcher, et sent briser son cœur.

Et la lune éclairait cette scène infernale ;
Et les esprits dansaient à cette heure fatale.
Tout à coup une voix, parmi les hurlemens,
Fit entendre ces mots : « Supporte tes tourmens ;
Si ton cœur est brisé, souffres avec patience ;
Ne maudis point le ciel, implore sa clémence.
Ton âme est de ton corps séparée à jamais,
Que Dieu puisse sur elle étendre ses bienfaits! »

Rêverie, a Jenny ***,

Par M. A. P., membre Correspondant de la Société.

> Chacun songe, en veillant, il n'est rien de plus doux!...
> Une flatteuse erreur emporte alors nos âmes....
>
> Lafontaine.

Oui, Jenny, dût encor votre aimable folie
S'égayer aux dépens de ma mélancolie;
J'en conviens, près des bords d'un paisible ruisseau,
Où sous un vieux tilleul qui descend en berceau,
Je me plais à bâtir des châteaux en Espagne;
Si l'on ne rêvait pas, que faire à la campagne?...
Quand mon songe est fini, je ris de mon erreur,
Mais je me crûs heureux.... C'est presque le bonheur.
En songe, ma pensée, aimable enchanteresse,
Pour combler mes désirs, ne m'offre ni richesse,
Ni gloire, ni grandeur.... Mes rêves sont plus doux;
Si je veux être heureux, Jenny, je pense à vous.
Hier encore, les yeux fixés sur la prairie,
Je rêvais.... et bientôt votre image chérie,
Près de moi vint s'asseoir.... d'un œil brillant et pur
Le limpide ruisseau réfléchissait l'azur
Dans le cristal mouvant de l'onde fugitive.
Le chantre ailé des bois caché près de la rive,
Plaintif, nous ravissait par ses tendres accens.
L'air pur, l'ombre, les fleurs.... tout énivrait les sens.
Soudain.... le rossignol a cessé son ramage;
Et d'une aile rapide écartant le feuillage,

Par le bruit de son vol vous fait bondir d'effroi.
Au cri que vous jettez, je regarde.... et sur moi
Vous pressez votre tête en détournant la vue.
D'un doux frémissement, d'une ivresse inconnue,
Je sens avec transport tout mon cœur tressaillir ...
Dans de pareils instans que ne peut-on mourir !
J'ai calmé la frayeur dont vous étiez atteinte ;
Mais un doux embarras décèle une autre crainte :
Dans le trouble où j'étais, par hasard, un baiser
(Un premier mouvement doit toujours s'excuser),
Est tombé sur la main que je retiens encore ;
Et votre front baissé de pudeur se colore.
Jenny, de mon amour pourquoi vous alarmer ?
C'est comme un tendre ami que je veux vous aimer ;
Dans le fond de mon cœur que ne pouvez-vous lire !...
Vous détournez les yeux.... excusez mon délire :
Un amour sans espoir mérite la pitié ;
Ah! payez-le du moins par un peu d'amitié!
Plus pure que l'amour qui trouble notre vie,
D'aucun remords jamais l'amitié n'est suivie.
Devinant nos chagrins, prévenant nos désirs,
Elle adoucit nos maux et double nos plaisirs :
Du bonheur d'un ami notre bonheur s'augmente.
Une femme surtout, plus tendre, plus aimante,
Qui, comme vous, unit la grâce à la bonté,
Est un ange aux humains par le ciel présenté.
Bonheur des jours sereins, si nous versons des larmes,
Elle pleure.... et pour nous la douleur a des charmes,
Aimé par une femme, on est plus vertueux.
Son regard nous sourit comme l'azur des cieux ;
La paix semble en nos cœurs de ses lèvres descendre...
Mais vous êtes émue,... et votre voix plus tendre,

Laisse échapper ces mots prononcés à demi :
» Jamais, jamais d'amour.... mais soyez mon ami. »
Votre ami !... de bonheur à peine je respire ;
A tant d'émotion, mon cœur ne peut suffire.
Chantez, doux rossignols, de vos concerts joyeux,
Egayez ces bosquets ; chantez.... je suis heureux !
Le bonheur à mes yeux embellit la nature ;
Le ciel est plus riant, la lumière est plus pure,
Les fleurs.... Mais par hasard un enfant a passé,
Je le vois : aussitôt le prestige a cessé.
Tout a fui ; vainement dans ma triste pensée
Je cherche à rappeler votre image effacée :
Le bonheur, même en songe, hélas fuit sans retour !
Je me retrouvai seul, seul.... avec mon amour....

LE PAON, LE DINDON ET L'OIE.

FABLE

Traduite de l'anglais, *par M.* d'Avannes.

Pour la beauté toujours la critique est sévère,
Sur ses moindres défauts chacun lui tient rigueur :
Ainsi nous remarquons une tache légère,
Qui de la neige a terni la blancheur.

Dans une basse-cour, abondamment garnie,
En qualité de commensal
Un Paon s'introduisit ; bientôt d'un œil d'envie
Ses nouveaux compagnons virent sa seigneurie ;

Et notre superbe animal
D'une commune raillerie
Fut le jouet : je n'y vois pas grand mal,
Pourquoi fréquentait-il mauvaise compagnie ?

Quoique fort courroucé d'un accueil si brutal,
Le Paon, pointilleux personnage,
Eut pensé vraiment déroger,
En repoussant l'outrage par l'outrage,
Et fier des dons brillans qu'il reçut en partage,
D'aussi vils ennemis croit assez se venger,
En étalant son merveilleux plumage,
De la voute céleste éblouissante image ;
Mais bien loin d'imposer à leurs malins discours,
Par cet éclat qui les offense,
De leur fureur il redouble le cours :
Contre le mérite, toujours
La sottise et l'orgueil furent d'intelligence.
« Voyez avec quelle arrogance
» Ce beau Monsieur mesure tous ses pas,
» Dit un Dindon, tout rouge de colère ?
» En vérité l'on n'y tient pas :
» Cependant on pourrait, sans être téméraire,
» A cet oiseau si vain, dont on est fatigué,
» Le disputer avec quelqu'avantage ;
» N'avons-nous pas, nous Dindons qu'il outrage,
» La peau plus blanche, et l'air plus distingué ?

Ainsi chacun se donne une libre carrière,
Et lance maint et maint brocard,
L'Oie elle-même eut craint de rester en arrière.

» De ses jambes vraiment la forme est singulière !
» Quels sons affreux rend son gosier criard!
» J'en suis, dit-elle, épouvantée,
» La Chouette elle-même en serait attristée !

» Il est vrai, dit le Paon, mes jambes et mes cris,
» Ne méritent que trop vos orgueilleux mépris;
» Mais en revanche, à mon plumage
» Qui peut refuser son suffrage?
» Et franchement, Messieurs les beaux esprits,
» Si mon chant qui vous contrarie
» Sortait du gosier d'un Oison,
» Et si ma jambe, objet de votre raillerie,
» Ne supportait que le corps d'un Dindon,
» Qui de les critiquer, dites-moi, je vous prie,
» Eut jamais eu la fantaisie?

Notre héros n'avait-il pas raison?
Sur les beautés, la jalousie
Ferme toujours son œil pervers,
Quand près d'elle, avec soin, l'envie
Sur les moindres défauts, garde les siens ouverts.

Dans nos salons, où la foule se presse,
Que jeune et belle, une femms paraisse?
Soudain, une sourde rumeur,
Du féminin aréopage
Annonce la jalouse humeur;
Un long chuchotement la suit sur son passage;
Chaque œil est à l'affût pour trouver un défaut;
On critique son air, sa taille, son visage;

On blâme sa toilette, on glose sur son âge ;
Il n'est laidron qui ne dise son mot.
C'est un auteur anglais qui tient un tel langage,
Mesdames, notez bien ce point fort important ?
Des mœurs de son pays il a tracé l'image ;
Mais ce qui fut à Londres un portrait ressemblant,
Ne serait à Paris qu'une injuste satire ;
Car le beau sexe, en France, est toujours indulgent,
De son prochain jamais nous ne le voyons rire,
Et les femmes surtout n'y savent pas médire !

MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE.

Observation d'une Gastro-entéro-pneumo-arachnoïdo-céphalite, par M. Ledos.

Depuis deux jours le sieur B...., menuisier, âgé d'environ 58 ans, d'une constitution robuste et sanguine, adonné dès long-tems aux boissons alcooliques, éprouvait une incommodité qui, croissant toujours, le détermina à réclamer des soins : il est bon de remarquer que déjà le sieur B... avait eu deux fluxions de poitrine et deux menaces d'attaque d'apoplexie.

Février, 1. Face très-colorée, yeux animés, soif considérable, rejet des boissons, toux sèche et répétée, difficulté médiocre de respirer, coucher sur le dos et les côtés, mais bien plus souvent sur le côté gauche ; pouls très-fréquent et légèrement développé, ventre extrêmement chaud et douloureux, surtout vers le flanc gauche, vomissemens et selles en grand nombre, urines rares et rouges, agitation continuelle.

Présumant une irritation des organes internes de la poitrine et de l'abdomen, mais plus considérable dans la seconde de ces cavités que dans la première, j'ordonnai une diète sévère, de la limonade par cuillerées, quinze sangsues sur les parois abdominales et des compresses humides.

Cette application du matin n'ayant point produit de soulagement, le pouls était d'ailleurs plein et grand, la diffi-

culté de respirer augmentant de moment en moment, le malade ne pouvait se tenir couché que sur le côté gauche, qui rendait un son sourd et un léger murmure, je jugeai qu'il y avait pneumonie du côté gauche, et je fis le soir au bras de ce côté une saignée d'environ 18 onces.

2. Le matin, pouls moins fréquent et moins développé, respiration moins pénible, vomissement et selles presque nuls, soif moins considérable et la langue blanchâtre ; abdomen moins douloureux et toux plus facile. Je psescrivis une eau gommeuse très-légèrement acidulée et des compresses humides sur le ventre, en même-tems des demi-lavemens d'eau de guim uve et de pavot.

Le soir, à peu près même état, si ce n'est une exacerbation fébrile, et continuation des mêmes moyens.

3. Le matin, pouls dur et fréquent, augmentation de la difficulté de respirer, toux pénible et répétée, expectoration douloureuse, peu abondante et légèrement sanguinolente, anxiété et sentiment de suffocation, inspirations peu profondes, coucher sur le côté gauche, disparition complette des douleurs abdominales, des vomissemens et des selles, céphalalgie assez prononcée avec perte entière de sommeil. Présumant que les symptômes de la gastrite étaient absorbés ou masqués par l'intensité de ceux de la pneumonie, je fis cesser la boisson acidulée, à laquelle je substituai une boisson gommeuse édulcorée de sirop de violette, et je pratiquai au bras droit une saignée d'environ 14 onces.

Le soir, diminution marquée de l'intensité des symptômes pectoraux ; le malade repose par fois sur le côté droit ; pouls moins dur et moins fréquent.

4. Le matin, amélioration notable des symptômes thoraciques ; expectoration muqueuse non sanguinolente peu

difficile ; coucher momentané sur le côté droit, tendance au sommeil avec sueurs faciales et thoraciques.

Le soir, même état et continuation des mêmes moyens.

5. Le matin, expectoration muqueuse facile et abondante mais à des intervalles très inégaux, légères douleurs abdominales fugaces, avec de petites nausées, céphalalgie par instant et augmentant par momens, puis cessant et reparaissant en même-tems que la face se colore Continuation des moyens précités.

7. Augmentation des douleurs capitales et abdominales, des nausées et dégoût des boissons, coucher sur le dos et sur les deux côtés, diminution de la dispnée, toux sèche et expectoration presque nulle ; craignant que la gastro-entérite ne reparût et n'empêchât la résolution de la pneumonie, je fis appliquer sur l'abdomen quinze sangsues, qui firent disparaître les douleurs et les nausées.

8. Nul sentiment de douleur et de gêne des organes respiratoires, cessation complette de la toux et de l'expectoration, pouls dur et vibral, yeux brillans et larmoyans, douleurs violentes de tête et sommeil nul, pommettes colorées.

Continuation des mêmes moyens.

9. Pouls fréquent, dur et vibrant, yeux brillant et regard fixe, face animée et conjonctives un peu injectées de sang, céphalalgie augmentant graduellement, légers mouvemens convulsifs et commencement de délire, soif marquée et langue blanche et humide, insomnie opiniâtre. Persuadé que la manifestation de l'arachnoïdite était la cause de la cessation de la résolution ordinaire de la pneumonie, et redoutant les fâcheux effets de l'encéphalite, je pratiquai aux deux pieds une copieuse saignée, je laissai long-tems les

jambes dans l'eau chaude, j'ordonnai la position élevée de la tête, qui resta couverte toute la journée par des vessies contenant de l'oxicrat froid, et je prescrivis une potion rafraîchissante nitrée et de larges cataplasmes aux jambes.

12. Plus de soif, de fixité de regard et de céphalalgie; délire et mouvemens convulsifs diminuant d'intensité et de fréquence, malade semblant revenir d'un autre monde et disant éprouver le besoin de reposer. Continuation des mêmes moyens.

14. Délire furieux et efforts pour sortir du lit, volonté de s'habiller et de se promener, conviction d'une santé parfaite, insomnie continuelle, douleurs des membres; réveil en sursaut sitôt le plus léger assoupissement, soubressauts des tendons, agitation continuelle et grincemens de dents. Continuation des mêmes moyens.

16. Alternative de délire et de somnolence, de convulsions et de paralysie, légère déviation de la bouche, difficulté de parler et de sortir la langue, dureté de l'ouïe; coucher en supination, insensibilité presque continuelle. Certain de l'existence d'une céphalite consécutive, et voulant prévenir autant que possible un épanchement quelconque, je fis appliquer derrière les oreilles, aux parties latérales du cou, au haut du sternum et des clavicules vingt sangsues; et je recommandai de provoquer long-tems l'écoulement du sang, tandis que les pieds et les jambes étaient dans de l'eau chaude aiguisée de moutarde, et que la tête était recouverte de compresses imbibées d'oxicrat froid.

18. Délire nul, coma profond, paupières supérieures abaissées, impossibilité de réveiller une minute le patient; pulsations rares, molles, quelquefois intermittentes, parfois insensibles, selles nulles. Je fis pratiquer fréquemment sur

les jambes et les cuisses des frictions huileuses ammoniacées, je fis placer alternativement aux pieds des sinapismes et des cataplasmes émolliens très chauds.

20. A peu près même état, coma profond, impossibilité d'ouvrir la bouche et de remuer la langue. Continuation des sinapismes, des cataplasmes et des frictions; plus, lavemens purgatifs et larges vésicatoires aux jambes.

24. Diminution légère de la stupeur, lèvres et paupières exécutant quelques mouvemens, réveil bientôt remplacé par l'assoupissement, douleur et agitation des jambes, selles involontaires, jaunâtres, noirâtres, fétides et abondantes. Continuation des moyens p.é.ités.

26. Alternative d'assoupissement et de veille, soif dans les momens de réveil, regard étonné, pouls un peu plus fréquent et relevé, mouvement des yeux et de la bouche, douleurs des jambes et des pieds, continuation des selles et des urines, sentiment de céphalalgie et de pesanteur de tête. Continuation des mêmes moyens.

28. Diminution marquée de la somnolence, parole et mouvement de la langue difficiles, mouvemens possibles dans le lit, sentiment de fatigue dans les membres, éruption miliaire et prurigineuse à la poitrine et aux avant-bras, soif marquée et continuelle, toux sèche. Continuation des mêmes moyens.

Mars, 4. Cessation de la somnolence, parole brève et assez facile, mouvemens s'exécutant bien dans le lit, manifestation permanente de la toux et d'une abondante expectoration muqueuse, soif modérée, désir et aussitôt dégoût des alimens, selles abondantes, sentiment de plénitude du thorax, légères douleurs intestinales. Cessation des cataplasmes et des synapismes, continuation des vésicatoires et

des frictions, boisson gommeuse édulcorée de sirop de capillaire, lavemens émolliens.

8. Plus de somnolence, mais sommeil fatigant, rêvasseries et réveil en sursaut, pésanteur de tête ; continuation de la toux et de l'expectoration, sentiment de faiblesse sans désir des alimens, exacerbations fébriles le soir et une partie de la nuit, auxquelles succède un peu de repos ; selles tantôt rares, tantôt fréquentes, urines colorées et de mauvaise odeur, amaigrissement prononcé, face fatiguée et peu colorée, et pourtant exprimant la souffrance. Continuation des mêmes moyens.

15 Délire, convulsions et assoupissemens légers, mais sans suite, expectoration facile, abondante et opaque, sueurs modérées et continues, appétit peu prononcé et alimens rejetés presqu'aussitôt leur introduction ; coucher dans toutes les situations, sans produire de gêne de la respiration ; le malade se lève deux heures par jour, mais ses jambes faibles et douloureuses ne peuvent le supporter. Continuation des mêmes moyens.

22. Expectoration facile, opaque et peu abondante, sommeil tranquille et réparateur, appétit se prononçant graduellement, selles et urines à peu près comme dans l'état de santé. Cessation des moyens curatifs, si ce n'est la tisanne gommeuse édulcorée de sirop de capillaire et trois tasses d'infusion de centaurée ; plus, un peu d'exercice au soleil et des frictions sèches.

30 Presque plus d'expectoration ni de toux, appétit bon et soif presque nulle, forces revenant bien, léger œdème des jambes, fonctions s'exécutant avec régularité, sommeil presque comme dans l'état de santé, gaieté ordinaire. Continuation des moyens précités.

Avril, 30. Le sieur B... est entièrement rétabli, il ne paraît presque pas à sa mine qu'il ait été malade. Cessation de tous les moyens curatifs.

Voilà, si je ne me trompe, une maladie très-composée, c'est-à-dire une affection dont la nature est partout la même, mais qui a successivement envahi les principaux organes contenus dans la cavité abdominale, dans la cavité thoracique et dans la cavité crânienne, maladie que, vu son extrême intensité, je craignais bien de voir se terminer par la mort.

Cette maladie a indubitablement commencé par l'abdomen, puisque tous les symptômes primitifs les plus nombreux et les plus saillans étaient ceux d'une violente gastro-entérite, que peut-être la première application de sangsues a modérée, et que le développement ultérieur de la pneumonite a améliorée ou plutôt masquée, car cette gastro-entérite a reparu et cédé à une seconde application de sangsues, sitôt que les symptômes de la pneumonite ont annoncé une amélioration notable de l'état du poumon, état d'amélioration caractérisé par une expectoration abondante et facile de matières muqueuses et non-sanguinolentes. Mais bientôt la marche ordinaire de la résolution de la pneumonie s'est trouvée enrayée par le développement de l'arachnoïdite et de la céphalite, dont les caractères non équivoques ne laissaient, à mon avis, que peu de probabilité de chance de guérison, car la persistance du coma, de la chute des paupières supérieures, de l'immobilité des lèvres divisées, de l'insensibilité et de la paralysie, de la mollesse, petitesse et intermittence du pouls; car, dis-je, cette persistance devait faire redouter une congestion ou un épanchement insoluble. Cependant cette résolution s'opéra graduellement

dans l'encéphale, lorsque le cerveau et ses membranes furent dans un état tel que l'organe encéphalique portait son influence salutaire sur le reste de l'économie, on vit le pouls se relever et devenir plus fréquent et plus régulier, les selles se manifester et l'expectoration reprendre son cours, preuve évidente que la suspension des fonctions de l'intestin, du cœur et du poumon était le résultat de l'état d'oppression du cerveau.

Ainsi, nous avons vu dans l'ordre suivant : 1.° une gastro-entérite dont la violence a d'abord masqué ou empêché l'évidence des signes de la pneumonie ; 2.° une pneumonie dont le développement a enrayé ensuite la marche de la gastro-entérite ; 3.° une arachnoïdo-céphalite dont l'intensité a entraîné à son tour le cours de la pneumonie ; 4.° la résolution de la congestion encéphalique permettre aux principaux viscères de reprendre leurs fonctions ; 5.° l'irritation des voies digestives reparaître et se terminer par des évacuations alvines ; 6.° la surrexcitation des poumons se prononcer et se dissiper par une expectoration muqueuse, abondante et opaque.

Les évacuations alvines et l'expectoration bronchique sont-elles la cause de la résolution de la congestion encéphalique ? Cette expectoration et ces évacuations ne sont-elles pas plutôt l'effet de la diminution de l'oppression du cerveau ? Pour décider ces questions qui, ce me semble, ne devraient pas en être dans l'état actuel de la Science, si quelques Pyrrhoniens ne les mettaient sans cesse sur le tapis, il suffit d'examiner attentivement la marche de la maladie dont il s'agit. et ce qui se passe dans une forte compression du cerveau.

D'abord, dans la maladie qui est le sujet de cette ob-

servation, les selles n'avaient lieu que lors des douleurs abdominales, et ces selles et ces douleurs disparurent entièrement durant la violence de la pneumonie et durant la violence de l'encéphalite, pour reparaître lors de la diminution de l'inflammation du centre sensitif et de l'inflammation du poumon; l'expectoration bien établie cessa dès la manifestation de l'arahcnoïdo-céphalite, et se prononça de nouveau sitôt que l'inflammation capitale diminua d'intensité : première présomption que les évacuations alvines et thoraciques, ainsi que les mouvemens organiques qui les produisent, suspendues et rétablies, sont plus l'effet que la cause de la phlegmasie capitale et de la résolution de la congestion cérébrale. Ensuite l'expérience prouve incontestablement que, lors d'une forte apoplexie ou d'une violente commotion ou compression du centre sensitif, l'expectoration et les selles sont nulles ou presque nulles, ainsi que les mouvemens organiques qui les produisent, et qu'une diarrhée, des selles copieuses, le rétablissement d'une sécrétion importante quelconque, ainsi que celui des fonctions gastriques et pulmonaires, sont d'un bon augure, parce que le cerveau reprend de l'empire sur tous les viscères, parce qu'il recommence à sentir notamment les impressions qu'ils lui transmettent; voilà ce que dit la physiologie : seconde présomption que les selles et l'expectoration suspendues et rétablies, ainsi que les mouvemens organiques qui les produisent, sont plus l'effet que la cause de l'état pathologique et de la résolution de la congestion cérébrale. J'estime donc que, puisque le cerveau reçoit les impressions de toutes les parties du corps, puisque le cerveau réagit sur toutes ces parties, préside à leurs fonctions ou les régularise, j'estime, dis-je, que le cerveau arrêtera les mouvemens organiques et les sécrétions qu'ils élaborent,

lorsque l'oppression cérébrale sera telle que l'encéphale ne puisse plus porter sur ses organes une inflammation salutaire, et que le cerveau pourra augmenter les sécrétions et les mouvemens qui les préparent, lorsque l'action cérébrale exercera sympathiquement une stimulation modérée sur les membranes sécrétoires. Mais, comme dans la circonstance actuelle il y avait évidemment irritation cérébrale caractérisée par le coma, l'insensibilité et l'immobilité, il doit demeurer constant que l'expectoration et les selles renaissantes indiquaient seulement que le cerveau reprenait sa liberté et son empire, que les selles et l'expectoration n'ont point été la cause de la résolution de la congestion cérébrale, et que c'est à cette résolution que l'on doit attribuer le rétablissement des mouvemens organiques et des fonctions des viscères de la digestion et de la respiration.

Quant au mode du traitement que j'ai opposé à la maladie du sieur B...., je n'en dirai qu'un mot, parce qu'il est, ce me semble, celui recommandé par les bons praticiens; seulement, je me sais bon gré de n'avoir pas hésité à tirer à plusieurs reprises une grande quantité de sang, selon que la maladie se montrait dans telle ou telle cavité, et j'aime à croire que c'est à ce moyen efficace et calculé que le sieur B.... doit son salut, malgré qu'un soi-disant connaisseur eût assuré que je rendais tellement exsangue mon malade, qu'il ne pourrait se rétablir. Sans doute il faut ne pas saigner à tort et à travers, et ne pas vider du liquide vital un malheureux sujet qui n'a qu'une phlegmasie légère et peu tenace; mais il y a loin d'un tel homme à celui qui fait le sujet de cette observation : la faiblesse qui résulte seulement d'une évacuation sanguine se dissipe promptement, quand on a le bonheur d'avoir complètement enlevé la phlegmasie, tandis que la faiblesse qui dépend d'une irritation définitivement

fixée ne se dissipe que bien rarement, et la prodigalité des toniques ne le prouve que trop à quiconque observe avec un esprit dégagé de préjugés. Au reste, j'ai agi d'après mon intime conviction, et je suis prêt à tenir une pareille conduite, si une semblable maladie se présente chez un homme fortement constitué.

Observations d'Hydrophobie guérie par l'emploi d'un traitement particulier très-connu en Russie, par M. Sat-Deggalliere.

J'ai lu, il y a cinq à six ans, dans le Recueil des traités relatifs à la Médecine, publié à St.-Pétersbourg, une Notice dont voici la substance : M. Marochetti, chirurgien à l'hôpital de Moscow, fut consulté par quinze personnes qui avaient été mordues par un chien enragé. Aussitôt une députation de vieillards vint le prier de permettre que ces malades fussent traités par un paysan qui guérissait tous les hydrophobes.

M. Marochetti y consentit, à condition qu'il serait témoin de tout ce que ferait le paysan; et pour s'assurer que le chien était enragé, il choisit au hasard une des personnes mordues et la soumit au mode de traitement approuvé par la Faculté. Le paysan donna aux quatorze malades qui lui furent confiés, une forte décoction de sumac (*Rhus Coriar.* Linn.) et des fleurs de *genista lutea tinctoria*, il examinait plusieurs fois le jour le dessous de la langue, où se forment ordinairement de petits boutons renfermant, selon lui, le venin de la rage. Aussitôt que ces boutons paraissaient, ils étaient ouverts et cautérisés avec un fer rouge ; le malade se gargarisait ensuite avec la décoction de *genista*.

Les quatorze personnes traitées par le paysan eurent toutes

les boutons sous la langue, excepté les deux dernières mordues, et furent toutes guéries en moins de deux mois, pendant lesquels il fit continuer l'usage de la tisanne. Mais le malade traité d'après la méthode ordinaire, par M. Marochetti, mourut le huitième jour, offrant tous les symptômes d'hydrophobie.

Quelques années après, M. Marochetti eut occasion de s'assurer par lui-même de l'efficacité de ce mode de traitement.

Un grand nombre de personnes (hommes, femmes et enfans) mordues par un chien enragé, vinrent réclamer ses soins : il leur fit prendre aussitôt la décoction indiquée, il examina avec soin le dessous de la langue et observa que les boutons de la rage parurent le troisième jour chez celles qui avaient été fortement mordues, et chez les autres ils ne se manifestèrent que du 5.e au 9.e jour après la morsure. Chez une personne très-légèrement mordue, ils ne parurent que le 21.e jour. M Marochetti cautérisa tous les boutons à mesure qu'ils paraissaient ; il fit boire à tous également une forte décoction de *genista* pendant deux mois environ, et leur guérison fut complète ; aucun d'eux n'a jamais offert le moindre symptôme hydrophobique.

D'après ces observations, M. Marochetti pense que le venin hydrophobique déposé dans la blessure par un animal enragé, se fixe pendant un certain tems sous la langue, à l'ouverture des conduits glandulaires et qu'il y occasionne ces petites pustules remplies d'un fluide qui n'est autre chose, selon lui, que le *virus* de la rage. Ces pustules paraissent ordinairement entre le 3.e et le 9.e jour après la morsure, et si elles ne sont pas ouvertes dans les 24 heures qui suivent leur apparition, le malade est perdu sans ressource.

Aussitôt que j'eus connaissance de ces faits, j'aurais voulu pouvoir m'assurer de leur exactitude et trouver une occasion pour constater si ce nouveau traitement est réellement aussi efficace qu'il paraît l'être et aussi propre à combattre la plus affreuse maladie qui puisse affliger l'espèce humaine. Je cherchai vainement cette occasion pendant plusieurs années, mais enfin le hasard vint me l'offrir et je la saisis avec empressement.

L'été dernier je fus appelé à St.-Germain pour consulter un malade; je m'y rendis, et avant de quitter cette ville j'appris que cinq à six individus poursuivaient dans les champs un chien enragé, et que trois d'entr'eux avaient été mordus par ce chien; je me fis aussitôt conduire dans la campagne où l'on avait transporté ces hommes, dont l'un avait une morsure très-profonde à la fesse, le second à l'avant-bras, et le troisième à la cuisse; les personnes qui entouraient ces malades avaient déjà mis en usage divers moyens très-simples : on avait lavé les plaies avec du vin chaud, on avait administré à l'intérieur de l'eau vulnéraire, de l'éther, de l'eau des carmes dans du vin sucré, etc.

Je fis supprimer tous ces moyens, je fis préparer une forte dédoction de *sumac*, et les trois malades en burent en abondance; j'observais à chaque instant le dessous de leur langue, et les pustules parurent chez le premier mordu 52 heures après la morsure; je les ouvris avec une lancette et je cautérisai avec le bout d'une petite tringle rougie que j'avais fait arrondir auparavant; je fis gargariser le malade avec la décoction indiquée, en même-tems que je la faisais continuer à l'intérieur.

Les pustules parurent le 4.e jour chez les deux autres malades; j'employai les mêmes moyens, et tous les trois

sont aujourd'hui parfaitement guéris. Je suis certain que le chien dont il est ici question était réellement enragé, puisqu'il ne fut tué que le lendemain, dans les environs de Montmorency, où il mordit une femme qui mourut le 9.e jour, au milieu des symptômes hydrophobiques les plus effrayans.

D'après tout ce qui précède, il ne me reste plus aucun doute sur l'efficacité des moyens conseillés par M. Marochetti, contre l'hydrophobie, et employés par lui avec tant de succès. En conséquence, je ne saurais trop engager mes confrères, dans l'intérêt de la science et de l'humanité, à répéter ces expériences, et surtout on ne saurait trop recommander d'examiner tous les jours, avec le plus grand soin, la bouche des personnes menacées d'hydrophobie, puisque la rage n'est point à craindre avant l'apparition des pustules sous la langue; mais aussitôt qu'elles se montrent, il est indispensable de les ouvrir et de les cautériser immédiatement, et de faire gargariser ensuite les malades avec la décoction préparée comme il est dit plus haut.

Il est également indispensable de continuer l'usage interne de la même décoction pendant six semaines au moins, à la dose de trois ou quatre tasses par jour.

Comme il n'est pas question de régime dans la Notice russe, j'ai soumis mes malades à un genre de vie très-adoucissant; la diette pendant les premiers jours, ensuite des alimens doux graduellement augmentés, des boissons rafraîchissantes, etc.

Prix proposés pour 1830.

La Société de Médecine de Caen propose le sujet suivant pour le concours de 1830 :

« Comparer les opinions des auteurs de la doctrine phy-
» siologique sur la gastrite et la gastro-entérite aiguës et
» chroniques, avec ce qu'on avait écrit précédemment sur
» ces deux maladies, sous diverses dénominations.

» Déduire de cet examen un parallèle entre ces maladies et
» celles que l'on peut confondre avec elles, ainsi que les
» méthodes de traitement qui leur conviennent réciproque-
» ment. »

La Société recommande aux concurrens de s'attacher à établir les rapports qui existent entre les symptômes et les altérations démontrées par l'anatomie pathologique.

La prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

Les Mémoires, écrits lisiblement, en français ou en latin, seront adressés, francs de port, et avec les formes ordinaires des concours, avant le premier Mars 1830, à M. Lafosse fils, D.-M., Secrétaire de la Société.

Les Membres résidans sont seuls exclus du concours.

— La Société Médico-philantropique de Paris, dont le but est de concourir, par ses travaux au perfectionnement de l'espèce humaine, met au concours la question suivante pour l'année 1830 :

1.° « Le système adopté de nos jours pour l'éducation
» première des enfans des deux sexes, ne s'oppose-t-il pas
» au développement physique des appareils organiques, et
» n'est-il pas propre à détruire les constitutions même les
» plus fortes ? Enfin, n'est-ce point au mode actuel d'édu-
» cation, évidemment contraire aux lois de la nature et de
» l'enfance, que l'on doit attribuer la fréquence des maladies
» de poitrine et des affections chroniques qui consument tant
» de jeunes victimes ?...

2.° » La question étant résolue affirmativement : indiquer » les réformes importantes que les colléges et les pensionnats » doivent subir ; en un mot, tracer un système d'éducation » physique et morale, propre à former des individus forte- » ment constitués et des citoyens utiles. »

Un prix de la valeur de mille francs sera décerné à l'auteur du mémoire qui aura entièrement résolu la question, et trois médailles d'émulation seront en outre accordées aux auteurs qui auront le mieux rempli les vues de la Société.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, doivent être adressés, francs de port et dans les formes académiques, avant le premier Septembre 1830, à M. le Docteur Sat-Deggalière, Secrétaire général de la Société, rue Notre-Dame-des-Victoires, N.° 10, à Paris.

Extrait du Programme des Prix proposés par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure, pour être décernés dans sa séance publique de 1830. (Voir ce Programme, page 11 du cahier de ce Journal, n.° XXI, Janvier 1829.)

AGRICULTURE.

Une médaille d'or de 200 francs, au cultivateur domicilié dans le Département de l'Eure, qui aura employé au moins dix hectolitres d'urine liquide dans ses engrais pendant l'année 1829.

SCIENCES ET ARTS.

Une médaille d'or de deux cents francs à l'auteur du

meilleur Mémoire sur la Géologie du Département de l'Eure, ou d'une portion quelonque de son territoire.

LITTÉRATURE.

Une médaille d'or de 200 francs à l'auteur de la meilleure pièce de vers ayant pour sujet *la présence des Français en Grèce pendant l'année* 1828.

MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE.

Une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur Mémoire *sur la vaccine.*

Les productions des concurrens devront être parvenues, (*franc de port*), et avec les autres précautions d'usage, au Secrétaire perpétuel de la Société, à Evreux, avant le premier Janvier 1830, terme de rigueur.

L'Album des Provinces, Journal des Arts, de l'Industrie, des Sciences et des Lettres.

Un vice radical, et presque aussi ancien que la monarchie, retient plusieurs portions du territoire dans un état d'isolement funeste anx intérêts généraux. Paris, centre unique d'activité, y donne exclusivement la loi, et s'occupe peu ou point des affaires de l'intérieur : nous ne voulons pour preuve de cette dernière assertion que le mince espace réservé par les journaux aux nouvelles de la Province. Par une sorte d'obscurantisme inexplicable, les idées venues d'ailleurs qui cherchent à se produire sur le vaste théâtre de la Capitale, ont, quelqu'ingénieuses qu'elles puissent être, à lutter contre la défaveur et un préjugé quelquefois invincible. Sans doute il a été long-tems excellent que l'impulsion partit du lieu le plus civilisé, et par le même motif, il est à souhaiter

que cette influence subsiste long-tems encore. Mais, nous le demandons, pourquoi les lumières éparses dans les Départemens seraient-elles condamnées à ne point se répandre ? Leur propagation, en resserrant les liens qui unissent la métropole aux villes secondaires, réagirait puissamment sur tout le pays, donnerait un essor convenable aux hommes de talens qui ne sont point appelés à briller personnellement à Paris, et offriraient une issue aux inventions utiles, qui souvent périssent faute de publicité.

Nous croyons donc répondre à un des besoins de l'époque actuelle et créer une entreprise utile à la chose publique, en érigeant une tribune spécialement consacrée à porter au grand jour, et à répandre sur les divers points de la France les productions des habitans de la Province.

L'Album des Provinces paraîtra deux fois par mois sous la forme in-8.°, et sera habituellement composé de trois feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement est :

Pour Paris et les Départemens, de 10 francs pour trois mois, 18 francs pour six mois, et 36 francs pour l'année.

Pour l'étranger, de 20 fr. pour six mois, et de 40 fr. pour l'année.

L'abonnement n'est payable qu'à terme échu.

Les lettres, paquets et réclamations doivent être adressés, francs de port, au Directeur de l'Album des Provinces, rue de Vendôme, N.° 6 (*bis.*) à Paris.

TABLE.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04890 4075